



Budget des dépenses 2017-2018

Parties I et II
Plan de dépenses du gouvernement
et Budget principal des dépenses

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor, 2017

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Internet : <http://publications.gc.ca>

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.

No. de catalogue : BT31-2F-PDF

ISSN : 1702-5133

(Numéro international normalisé des publications en série)

À moins d'indication contraire, l'information que renferme cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais ou autre permission du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que le SCT soit mentionné comme l'organisation source, et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le SCT ou avec son consentement.

Budget des dépenses 2017-2018

Parties I et II
Plan de dépenses du gouvernement
et Budget principal des dépenses

BUDGET DES DÉPENSES 2017-2018

Partie I – Plan de dépenses du gouvernement

Introduction

Les gouvernements recueillent des fonds au moyen de taxes et d'autres prélèvements afin de fournir des services à leur population. Au Canada, les principales sources de revenus du gouvernement fédéral sont les impôts sur le revenu et les taxes de vente.

Les paiements versés directement aux particuliers, aux administrations provinciales et territoriales et à d'autres organisations sont appelés des transferts. Les transferts constituent la principale catégorie de dépenses du gouvernement fédéral. Les plus importantes composantes des transferts sont les prestations versées aux aînés, les prestations d'assurance-emploi ainsi que les transferts aux provinces et aux territoires pour les aider à financer les services de soins de santé et d'autres services.

Les ministères, les organismes et les sociétés d'État de l'administration fédérale fournissent également des programmes et des services aux Canadiens. Pour que les organisations du gouvernement fédéral puissent fonctionner, le Parlement doit leur donner l'autorisation de dépenser. Bien que les dépenses soient souvent annoncées dans un budget fédéral, l'autorisation de dépenser est en fait accordée en vertu d'une loi adoptée par le Parlement.

Le Parlement approuve environ un tiers des dépenses du gouvernement fédéral chaque année. Ces dépenses, que l'on désigne sous le nom de dépenses votées, sont autorisées par une loi de crédits. Les dépenses autorisées en vertu d'autres lois sont des dépenses législatives.

Compte tenu de la nécessité de déposer le budget principal des dépenses au plus tard le 1er mars, les prochains budgets des dépenses comprendront les nouvelles priorités ainsi que les mesures annoncées dans le budget fédéral de 2017. Le budget des dépenses explique comment les organisations fédérales entendent dépenser les fonds alloués. Le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses fournissent des renseignements sur l'autorisation de dépenser que le Parlement sera invité à approuver pendant l'exercice. Les ministères et organismes produisent également des plans ministériels et des résultats ministériels. Les plans ministériels, habituellement déposés peu de temps après le budget principal des dépenses, présentent les priorités et les résultats prévus pour les trois exercices suivants. Les résultats ministériels, déposés à l'automne, rendent compte des résultats atteints au cours du plus récent exercice.

Les documents budgétaires sont préparés suivant une méthode de comptabilité dite « de caisse modifiée », selon laquelle les paiements sont constatés au moment où les biens ou les services sont reçus. Cette méthode permet au Parlement de contrôler les sommes dépensées au cours d'un exercice par le truchement des lois de crédits qu'il adopte. Les prévisions préparées pour le budget fédéral et l'énoncé économique sont fondées sur la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, laquelle tient compte du fait que les avantages économiques des dépenses peuvent s'étendre sur plus d'un exercice.

Les Comptes publics du Canada renferment les états financiers du gouvernement du Canada et contiennent les détails des charges et des revenus pour les exercices terminés. Les renseignements compris dans le volume I correspondent à ceux qui figurent dans le budget fédéral. Le volume II présente des renseignements selon la même méthode de comptabilité que celle utilisée pour le budget des dépenses.

Le présent document

La partie I du présent document, le plan des dépenses du gouvernement, donne un aperçu des besoins de dépenses pour 2017-2018 et établit une comparaison avec les exercices précédents.

La partie II du présent document, le budget principal des dépenses, présente des renseignements sur les dépenses prévues de chaque organisation fédérale qui demande l'autorisation de dépenser au moyen d'un projet de loi de crédits pour 2017-2018.

Sommaire du budget des dépenses

Dépenses votées

Le présent budget des dépenses présente l'information à l'appui de l'autorisation de dépenser que le gouvernement demande au Parlement au moyen de crédits annuels :

- 102,1 milliards de dollars au titre des dépenses budgétaires – dépenses de fonctionnement et dépenses en capital, paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers et paiements à des sociétés d'État;
- 26,7 millions de dollars au titre des dépenses non budgétaires – recettes et débours nets liés à des prêts, placements et avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Ces dépenses votées doivent faire l'objet d'une approbation annuelle par le Parlement, qui est demandée au moyen d'un projet de loi de crédits. Ce projet de loi indique le libellé précis régissant l'objet des dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées de même que les fonds assujettis à ces modalités.

Dépenses législatives

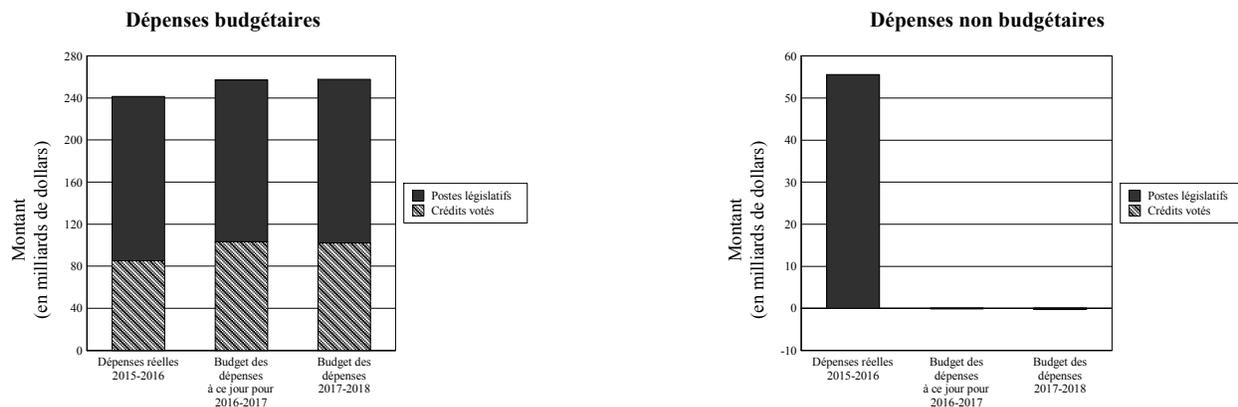
Les dépenses législatives prévues représentent des sommes à payer en vertu d'une loi approuvée antérieurement par le Parlement. Les dépenses législatives prévues sont incluses dans le présent budget des dépenses afin de donner une image plus complète du montant total des dépenses estimatives. De la somme des dépenses législatives prévues, 155,8 milliards de dollars correspondent aux dépenses budgétaires, ce qui comprend le coût du service de la dette publique. Les 155,8 milliards de dollars ne comprennent pas les paiements provenant du compte d'exploitation de l'assurance-emploi ni les dépenses prévues par la Loi de l'impôt sur le revenu (notamment l'Allocation canadienne pour enfants).

Les changements importants apportés aux dépenses législatives comprennent :

- des augmentations des principaux paiements de transfert, notamment les prestations aux aînés et le Transfert canadien en matière de santé;
- le remplacement de la Prestation universelle pour la garde d'enfants et de la Prestation fiscale canadienne pour enfants par l'Allocation canadienne pour enfants en juillet 2016;
- une diminution de l'intérêt sur la dette non échue et des autres frais d'intérêts;
- une diminution des coûts liés aux régimes d'avantages sociaux des employés en raison de la réduction de la contribution de l'employeur au régime de pension et de la baisse du taux de cotisation à l'assurance-emploi à compter de 2017.

On prévoit que les dépenses législatives sur les prêts, les placements et les avances dépasseront les remboursements budgétaires de 246,2 millions de dollars.

Comparaison - Budget des dépenses et dépenses réelles

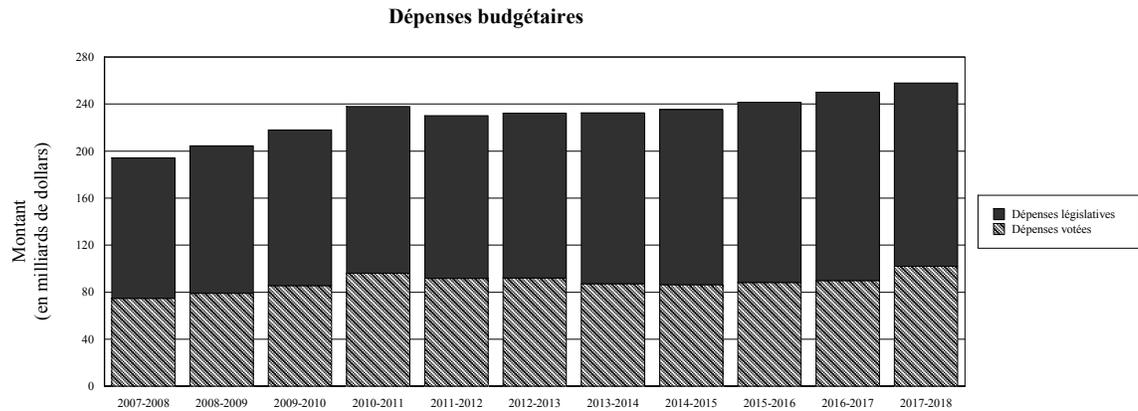


	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
<i>(en milliards de dollars)</i>				
Budgétaire				
Crédits votés	85,17	89,85	103,18	102,14
Postes législatifs	156,21	160,29	153,98	155,78
Total Budgétaire	241,38	250,14	257,17	257,92
Non budgétaire				
Crédits votés	0,04	0,03	0,06	0,03
Postes législatifs	55,55	0,34	(0,09)	(0,25)
Total Non budgétaire	55,59	0,37	(0,03)	(0,22)

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

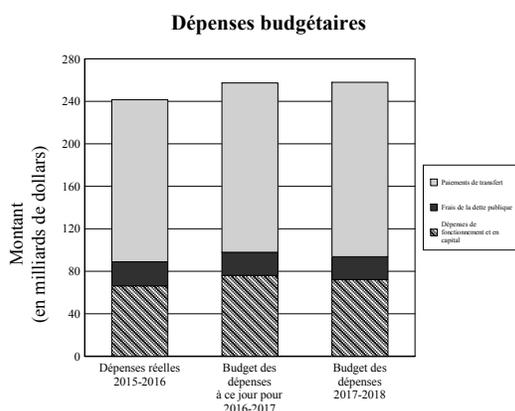
Les graphiques suivant illustre les composantes votées et législatives des budgets principaux des dépenses ainsi qu'une comparaison des montants présentées dans les budgets principaux des dépenses des dix dernières années.

Comparaison du Budget principal des dépenses à long terme



Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

Composition - Budget des dépenses et dépenses réelles



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
<i>(en milliards de dollars)</i>				
Budgétaire				
Paiements de transfert	152,40	158,58	159,45	164,29
Dépenses de fonctionnement et en capital	66,34	68,77	75,98	72,14
Frais de la dette publique	22,64	22,78	21,74	21,49
Total Budgétaire	241,38	250,14	257,17	257,92
Non budgétaire				
Activités liées aux prêts, placements et avances	55,59	0,37	(0,03)	(0,22)
Total Non budgétaire	55,59	0,37	(0,03)	(0,22)

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

Composition du budget des dépenses

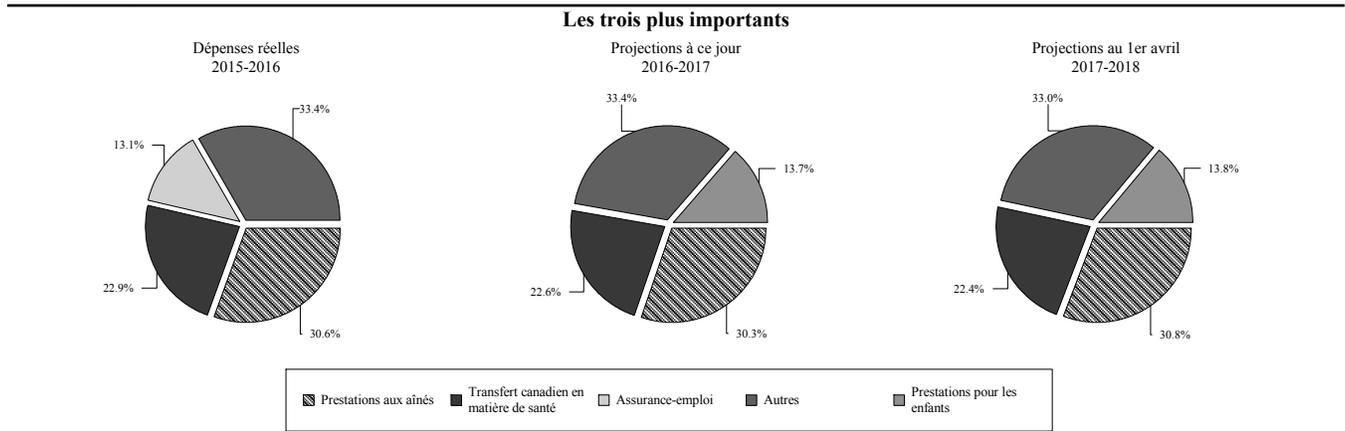
La majorité des dépenses pour le Budget principal des dépenses 2017-2018 consiste en des paiements de transfert, c'est-à-dire des sommes versées aux autres ordres de gouvernement, à des organisations et à des particuliers. Les paiements de transfert représentent environ 63,7 p. 100 des dépenses budgétaires, ou 164,3 milliards de dollars, les dépenses de fonctionnement et en capital représentent environ 28,0 p. 100 des dépenses budgétaires ou 72,1 milliards de dollars, tandis que les frais de la dette publique constituent environ 8,3 p. 100 des dépenses ou 21,5 milliards de dollars.

Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique s'élèvent à environ 21,5 milliards de dollars, ce qui représente une diminution prévue de 1,3 milliard de dollars, ou de 5,7 p. 100, par rapport au précédent budget principal des dépenses et une diminution de 1,2 milliard de dollars des dépenses réelles de 2015-2016. Cette diminution traduit largement la révision à la baisse des taux d'intérêt prévus par les économistes du secteur privé en conformité avec l'Énoncé économique de l'automne 2016, ainsi qu'une réduction de la moyenne des taux des obligations à long terme du gouvernement du Canada qui est utilisée pour calculer les intérêts liés aux obligations des pensions du secteur public concernant les services rendus avant le 1er avril 2000. Les frais de la dette publique comprennent l'intérêt sur la dette non échue de 14,9 milliards de dollars et d'autres frais d'intérêts de 6,6 milliards de dollars. L'intérêt sur une dette non échue est l'intérêt provenant des titres de créance émis par le gouvernement du Canada qui ne sont pas encore arrivés à échéance. Les autres frais d'intérêts comprennent les intérêts sur les passifs associés aux régimes de pension de la fonction publique, aux comptes de dépôt et de fiducie et à d'autres comptes à fins déterminées.

Principaux paiements de transfert

Principaux paiements de transfert



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Projections au 1er avril 2017-2018
		Projections au 1er avril	Projections à ce jour	
<i>(en milliards de dollars)</i>				
Transferts à d'autres ordres de gouvernement				
Transfert canadien en matière de santé	34,02	36,07	36,07	37,15
Péréquation	17,34	17,88	17,88	18,25
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	12,96	13,35	13,35	13,75
Financement des territoires	3,56	3,54	3,60	3,68
Fonds de la taxe sur l'essence	2,00	2,10	2,10	2,10
Paiements de péréquation compensatoires supplémentaires pour la Nouvelle-Écosse	0,04	0,03	0,03	0,02
Paiements de péréquation supplémentaires pour la Nouvelle-Écosse	0,09	0,02	0,01	(0,03)
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	(0,81)	(0,89)	(0,84)	(0,89)
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	(3,64)	(4,04)	(3,81)	(4,02)
Total des transferts à d'autres ordres de gouvernement	65,56	68,05	68,39	70,01
Transferts aux particuliers				
Prestations aux aînés	45,48	48,41	48,35	51,16
Prestations pour les enfants	18,03	18,40	21,85	22,90
Assurance-emploi	19,42	21,10	21,00	21,84
Total des transferts aux particuliers	82,93	87,90	91,20	95,90
Total des principaux paiements de transfert	148,49	155,95	159,59	165,92

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

Principaux paiements de transfert

Les principaux paiements de transfert, soit les transferts importants à d'autres ordres de gouvernement et à des particuliers, représentent une partie considérable du cadre des dépenses totales du gouvernement.

Les dépenses prévues pour les principaux paiements de transfert sont comprises dans le montant total des dépenses budgétaires du budget principal des dépenses de l'organisation responsable à deux exceptions près. La première est l'assurance-emploi, qui est comptabilisée dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi et présentée séparément des organisations recevant des crédits qui figurent dans le présent budget principal des dépenses. Les prestations pour les enfants sont la deuxième exception. Le rapport intitulé Dépenses fiscales et évaluations du ministère des Finances comprend plus de détails à ce sujet.

Comme on peut le voir dans le tableau, le montant total des principaux transferts législatifs aux autres ordres de gouvernement devrait s'établir à 70,0 milliards de dollars en 2017-2018, ce qui représente une augmentation de 2,0 milliards de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) est un transfert fédéral offert aux provinces et aux territoires à l'appui des régimes de soins de santé. Depuis 2014-2015, le TCS est réparti selon un montant en espèces égal par habitant. À compter de 2017-2018, le rythme de progression du TCS correspondra à une moyenne mobile sur 3 ans de la croissance du produit intérieur brut nominale et sera assorti d'une hausse garantie d'au moins 3,0 p. 100 par année. Le financement au titre du TCS est assujéti aux cinq conditions d'octroi prévues dans la *Loi canadienne sur la santé* (l'universalité, l'intégralité, la transférabilité, l'accessibilité et la gestion publique), de même qu'au principe qui interdit la surfacturation et l'imposition de frais modérateurs. En 2017-2018, le TCS augmentera de près de 1,1 milliard de dollars par rapport à 2016-2017 pour atteindre au montant total de 37,1 milliards de dollars.

Les paiements de péréquation sont des paiements de transfert versés sans condition aux provinces moins prospères pour leur permettre d'offrir à leurs résidents des services publics raisonnablement comparables à ceux des autres provinces et à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables. Ces paiements seront de 18,3 milliards de dollars en 2017-2018, ce qui représente une hausse de 373,2 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017 et une augmentation de 912,3 millions de dollars par rapport aux dépenses réelles de 2015-2016. La trajectoire de croissance de la péréquation est fondée sur la moyenne mobile sur 3 ans de la croissance du produit intérieur brut (PIB). L'augmentation de 373,2 millions de dollars en 2017-2018 correspond à la croissance annuelle du programme prévue en vertu de la loi qui a été calculée en multipliant le niveau de 2016-2017 de 17,9 milliards de dollars par le multiplicateur de 2,09 p. 100 dérivé à partir des données pertinentes du PIB.

Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux est un transfert fédéral offert aux provinces et aux territoires à l'appui de l'aide sociale et des services sociaux, de l'enseignement postsecondaire et des programmes à l'intention des enfants. Pour l'exercice 2017-2018, l'augmentation de 400,4 millions de dollars, qui porte le montant total à 13,7 milliards de dollars, correspond au taux de croissance de 3,0 p.100 prévu en vertu de la loi.

La formule de financement des territoires accorde des transferts fédéraux versés sans condition aux administrations territoriales pour permettre à ces dernières de fournir à leurs résidents des services publics comparables à ceux offerts par les administrations provinciales, moyennant des niveaux d'imposition eux aussi comparables. Les transferts sont calculés au moyen d'une formule servant à combler l'écart entre les dépenses approximatives requises et la capacité de production de revenus du territoire. Ces paiements s'élèveront à 3,7 milliards de dollars en 2017-2018, ce qui représente une hausse de 145,5 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017 et une augmentation de 78,9 millions de dollars du montant actualisé pour 2016-2017 inscrit dans le budget supplémentaire des dépenses (B).

Le Fonds de la taxe sur l'essence procure aux municipalités canadiennes un financement stable, prévisible et à long terme pour les aider à bâtir et à revitaliser leur infrastructure publique locale, tout en créant des emplois et en favorisant la prospérité à long terme. Depuis 2014-2015, le Fonds de la taxe sur l'essence est devenu un paiement législatif. Auparavant, les paiements étaient approuvés au moyen de lois de crédits (votés).

Les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires pour la Nouvelle-Écosse sont des paiements découlant de l'Accord sur les ressources extracôtières de 2005. Cet accord garantissait à la province que ses paiements de péréquation ne seraient pas réduits en raison des revenus tirés de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières extracôtières qui sont pris en considération dans la formule de péréquation. Ce montant est calculé en appliquant la formule de péréquation avec et sans les revenus tirés de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières extracôtières et en comparant les paiements de péréquation qui en résultent. On prévoit que la province recevra 20,0 millions de dollars en 2017-2018, ce qui constitue une diminution de 13,3 millions de dollars comparativement à l'exercice 2016-2017.

Les paiements de péréquation supplémentaires pour la Nouvelle-Écosse sont des paiements découlant de l'Accord sur les ressources extracôtières de 2005 conclu avec cette province. À la suite de l'instauration d'une nouvelle formule de péréquation en 2007, la Nouvelle-Écosse a obtenu la garantie que, sur une base cumulative à compter de 2008-2009 et pendant la durée de l'Accord, la nouvelle formule ne réduirait pas ses paiements de péréquation et paiements en vertu de l'Accord sur les ressources extracôtières de 2005 comparativement à ce que la province aurait touché selon la formule qui était en place lorsque l'accord de 2005 a été signé. Pour 2017-2018, le recouvrement prévu de 27,9 millions de dollars représente une diminution de 43,9 millions de dollars par rapport au montant prévu dans le Budget principal des dépenses 2016-2017 et une baisse de 38,5 millions de dollars par rapport au montant officiel de 10,6 millions de dollars qui est inscrit dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2016-2017 en raison des données à jour utilisées dans la formule de calcul.

Le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes se rapporte aux points d'impôt transférés au Québec au titre du programme des allocations aux jeunes, qui a pris fin depuis. La valeur équivalente de la réduction des points d'impôt est recouvrée chaque année auprès de la province de Québec. Le changement rattaché au programme de recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes est entièrement attribuable au changement d'un exercice à l'autre de la valeur de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, étant donné que les recouvrements correspondent à un pourcentage de cet impôt. Pour 2017-2018, le recouvrement prévu de 888,7 millions de dollars représente une diminution de 2,0 millions de dollars par rapport au montant prévu dans le Budget principal des dépenses 2016-2017 et une hausse de 49,6 millions de dollars par rapport au montant prévu dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2016-2017 en raison de prévisions plus élevées quant à l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers.

Les paiements de remplacement au titre des programmes permanents désignent le recouvrement auprès du Québec pour le transfert de points d'impôt supplémentaires au-delà de ceux transférés dans le cadre du programme de recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes. Le changement touchant les recouvrements relatifs aux paiements de remplacement au titre des programmes permanents est entièrement attribuable au changement d'un exercice à l'autre de la valeur de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, étant donné que les recouvrements correspondent à un pourcentage de cet impôt. Pour 2017-2018, le recouvrement prévu de 4,0 milliards de dollars représente une diminution de 20,5 millions de dollars par rapport au montant prévu dans le Budget principal des dépenses 2016-2017 et une hausse de 212,2 millions de dollars par rapport au montant prévu dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2016-2017 en raison des prévisions plus élevées quant à l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers.

Transferts aux particuliers

Les prestations aux aînés comprennent la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'Allocation. On prévoit que les paiements de prestations aux aînés se chiffreront à 51,2 milliards de dollars en 2017-2018, ce qui représente une augmentation de 2,8 milliards de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017 et une hausse de 5,7 milliards de dollars par rapport aux dépenses réelles de 2015-2016.

L'Allocation canadienne pour enfants, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 2016, remplace le précédent système de prestations fédérales pour enfants qui comprenait la Prestation universelle pour la garde d'enfants et la Prestation fiscale canadienne pour enfants (dont le Supplément de la prestation nationale pour enfants, une prestation visant les familles à revenu faible et modeste).

L'Allocation canadienne pour enfants est une prestation non imposable et fondée sur le revenu offrant une prestation annuelle maximale de 6 400 \$ par enfant âgé de moins de 6 ans et de 5 400 \$ par enfant âgé de 6 à 17 ans. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette allocation, le gouvernement continue à verser un montant supplémentaire annuel pouvant atteindre 2 730 \$ par enfant de moins de 18 ans admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (la Prestation pour enfants handicapés).

Dans le cadre de l'Allocation canadienne pour enfants, les familles à revenu faible et moyen reçoivent des prestations plus élevées, tandis que celles ayant un revenu plus élevé (généralement supérieur à 150 000 \$) reçoivent des prestations moins élevées qu'aux termes du précédent système de prestations fédérales pour enfants. On prévoit que le montant total des paiements versés dans le cadre de l'Allocation canadienne pour enfants s'élèvera à 17,2 milliards de dollars en 2016-2017 (pour la période du 1er juillet 2016 au 31 mars 2017) et de 22,9 milliards de dollars en 2017-2018. Ces montants comprennent les montants liés à la Prestation pour enfants handicapés).

On prévoit que les versements de la Prestation universelle pour la garde d'enfants et ceux des « autres prestations pour les enfants » (y compris la Prestation fiscale canadienne pour enfants, le Supplément de la prestation nationale pour enfants et la Prestation pour enfants handicapés) totaliseront, en 2016-2017, 2,0 milliards de dollars et 2,7 milliards de dollars, respectivement. Ces mesures ont été remplacées au cours de l'exercice 2016-2017 (c'est-à-dire depuis le 1er juillet 2016). En 2017-2018, la Prestation universelle pour la garde d'enfants et la Prestation fiscale canadienne pour enfants seront remplacées intégralement par l'Allocation canadienne pour enfants.

L'assurance-emploi fournit de l'aide financière temporaire aux chômeurs canadiens qui ont perdu leur emploi sans en être responsables pendant qu'ils cherchent du travail ou se perfectionnent. L'assurance-emploi est comptabilisée dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi et présentée séparément des organisations recevant des crédits qui figurent dans le présent budget principal des dépenses.

Budget des dépenses par organisation

Cent vingt-et-une organisations sont représentées dans le budget des dépenses 2017-2018. Plus d'information sur chaque organisation peut être trouvée dans la Partie II – Budget principal des dépenses.

Budget des dépenses par organisation

	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		<i>(dollars)</i>		
Dépenses budgétaires				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	656 747 273	624 005 722	766 278 268	584 584 214
Administration du pipe-line du Nord	456 055	751 835	751 835	494 830
Agence canadienne d'évaluation environnementale	29 216 302	30 911 035	41 857 579	34 093 234
Agence canadienne d'inspection des aliments	749 362 527	739 739 165	805 369 511	704 649 594
Agence canadienne de développement économique du Nord	46 948 420	26 233 451	55 368 252	50 081 183
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	259 197 000	303 119 941	318 559 941	303 816 469
Agence de la santé publique du Canada	573 080 141	589 737 802	584 163 196	571 934 931
Agence de promotion économique du Canada atlantique	301 608 968	308 197 204	335 515 951	311 544 944
Agence des services frontaliers du Canada	1 796 293 231	1 673 039 553	1 873 071 807	1 761 696 236
Agence du revenu du Canada	4 146 987 294	4 085 718 183	4 154 416 887	4 162 899 574
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	189 797 295	234 447 852	256 647 852	269 348 649
Agence Parcs Canada	1 036 130 407	1 173 538 301	1 279 714 066	1 388 903 070
Agence spatiale canadienne	412 799 058	432 394 821	442 394 822	353 809 911
Autorité du pont Windsor-Détroit	138 500 000	215 989 827	569 181 753	258 916 050
Bibliothèque du Parlement	41 618 624	43 071 239	43 071 239	47 757 497
Bibliothèque et Archives du Canada	91 451 612	116 858 567	118 013 156	115 219 215
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	30 032 490	29 788 652	29 788 652	29 416 554
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	4 570 147	4 664 536	4 664 536	4 615 504
Bureau de l'infrastructure du Canada	3 190 441 756	3 869 509 257	5 313 890 780	7 011 663 801
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	29 542 401	31 736 324	35 916 924	37 977 421
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	543 426 832	555 174 253	558 276 513	571 877 585
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	2 034 877	2 125 377	2 125 377	2 109 216
Bureau du Conseil privé	123 119 021	120 684 380	160 879 376	144 874 555
Bureau du conseiller sénatorial en éthique	766 289	1 171 300	1 171 300	1 232 127
Bureau du directeur des poursuites pénales	172 124 586	185 665 457	185 665 457	181 426 829
Bureau du directeur général des élections	486 406 354	98 535 261	98 535 261	112 207 990
Bureau du secrétaire du gouverneur général	22 318 092	23 145 434	23 145 434	22 744 010
Bureau du surintendant des institutions financières	144 218 577	149 703 956	149 703 956	150 160 327
Bureau du vérificateur général	77 683 076	78 533 732	78 533 732	77 501 971
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	9 918 117	8 952 372	8 952 372	8 877 401
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	54 952 391	56 697 062	57 257 062	51 225 553
Centre de la sécurité des télécommunications	619 548 058	583 624 818	599 833 760	595 983 723
Centre de recherches pour le développement international	183 478 242	149 205 625	149 205 625	138 705 625
Chambre des communes	424 331 368	463 627 783	486 252 497	476 074 400
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	2 869 475	2 801 996	7 146 808	5 021 346

	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		<i>(dollars)</i>		
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	1 517 969	1 554 862	1 554 862	945 510
Comité externe d'examen des griefs militaires	6 251 598	6 753 945	6 753 945	6 722 826
Commissariat à l'intégrité du secteur public	4 453 557	5 462 474	5 462 474	5 441 381
Commissariat au lobbying	4 377 457	4 462 686	4 462 686	4 424 639
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	5 758 138	6 970 653	6 970 653	6 901 551
Commissariat aux langues officielles	20 230 031	20 891 619	20 891 619	20 729 984
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	35 019 651	35 809 330	39 161 751	35 538 976
Commission canadienne de sûreté nucléaire	137 968 668	136 166 216	136 252 217	136 920 459
Commission canadienne des affaires polaires	1 287 927
Commission canadienne des droits de la personne	22 352 154	22 149 172	22 149 172	21 823 120
Commission canadienne des grains	(21 209 143)	5 381 924	5 381 924	5 299 113
Commission canadienne du lait	3 723 258	3 599 617	3 599 617	3 599 617
Commission canadienne du tourisme	62 975 770	70 475 770	95 475 770	95 475 770
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	9 718 063	10 028 317	10 028 317	9 935 889
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	5 407 239	4 685 311	4 685 311	4 638 300
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	112 397 173	114 502 666	120 273 101	127 083 870
Commission de la capitale nationale	91 009 322	88 792 180	90 127 294	91 895 250
Commission de la fonction publique	72 609 706	83 603 063	83 855 064	83 510 933
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens	5 981 933
Commission des champs de bataille nationaux	13 500 346	8 687 714	8 687 714	9 713 927
Commission des libérations conditionnelles du Canada	46 330 939	46 789 956	46 789 956	46 263 971
Commission du droit d'auteur	2 828 705	3 111 724	3 111 724	3 074 729
Commission mixte internationale (section canadienne)	6 618 723	6 772 067	7 047 067	10 049 693
Conseil canadien des normes	10 194 937	9 329 000	10 274 000	10 706 000
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	9 498 361	10 965 108	10 965 108	10 866 321
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	10 998 417	12 123 695	12 123 695	11 486 197
Conseil de recherches en sciences humaines	720 292 139	720 012 809	777 751 229	779 243 856
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	1 115 653 194	1 120 184 669	1 193 339 050	1 207 030 145
Conseil des Arts du Canada	182 224 388	182 347 387	222 574 389	257 347 387
Conseil national de recherches du Canada	945 077 595	1 053 658 576	1 119 755 105	1 000 352 234
Corporation commerciale canadienne	8 880 000	3 510 000	3 510 000
École de la fonction publique du Canada	92 152 131	83 244 944	83 244 944	77 577 537
Énergie atomique du Canada, Limitée	491 064 000	968 615 589	968 615 589	971 055 162
Gendarmerie royale du Canada	2 856 227 571	2 759 327 834	2 988 349 661	2 882 558 840
Instituts de recherche en santé du Canada	1 026 378 153	1 025 620 003	1 082 620 669	1 085 600 973
La Société des ponts fédéraux Limitée	20 119 299	31 414 312	41 781 864	22 885 386
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	247 328 089	351 919 000	367 525 000	331 777 000
Marine Atlantique S.C.C.	350 859 000	140 122 000	146 222 000	76 545 000
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	1 928 409 592	2 263 733 256	2 658 686 303	2 251 183 698
Ministère de l'Emploi et du Développement social	59 598 028 020	61 637 881 808	56 669 800 862	57 422 855 615
Ministère de l'Environnement	950 927 395	902 089 198	1 019 967 760	987 274 415
Ministère de l'Industrie	1 169 834 497	1 297 074 670	2 181 409 853	2 590 906 146
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	1 536 497 266	1 650 832 227	1 893 162 398	1 646 959 588

	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		<i>(dollars)</i>		
Ministère de la Défense nationale	18 666 073 243	18 640 268 933	18 908 344 554	18 662 067 234
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	155 691 374	173 391 536	202 518 546	199 619 059
Ministère de la Justice	683 219 807	678 860 530	702 439 529	656 159 656
Ministère de la Santé	3 881 132 152	3 756 604 937	4 187 200 422	4 268 361 008
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	406 782 727	1 096 958 408	1 166 257 907	1 052 593 859
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	5 996 852 566	5 515 540 897	6 475 378 999	6 002 126 067
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	7 955 294 666	7 505 552 140	9 448 144 605	10 056 790 513
Ministère des Anciens Combattants	3 595 034 204	3 628 281 702	3 893 092 359	4 691 399 582
Ministère des Finances	87 007 312 159	89 463 792 510	88 770 777 432	90 143 611 301
Ministère des Pêches et des Océans	2 172 797 935	2 241 049 589	2 590 355 242	2 200 956 928
Ministère des Ressources naturelles	1 335 178 669	1 592 518 753	1 715 246 121	1 339 946 450
Ministère des Transports	1 569 127 062	1 265 907 597	1 438 600 718	1 302 832 549
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	2 833 315 710	2 870 459 398	3 382 648 077	3 694 082 184
Ministère du Patrimoine canadien	1 240 947 324	1 294 505 478	1 438 765 816	1 444 696 770
Musée canadien de l'histoire	83 587 255	66 199 477	77 746 477	71 600 477
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	7 700 000	7 700 000	7 900 000	7 820 000
Musée canadien de la nature	26 452 593	26 129 112	29 441 112	32 515 112
Musée canadien des droits de la personne	21 700 000	21 700 000	33 604 000	24 865 000
Musée des beaux-arts du Canada	45 776 761	43 888 410	46 078 410	54 203 410
Musée national des sciences et de la technologie	59 600 577	59 979 776	108 172 776	144 527 796
Office des transports du Canada	28 254 232	27 792 087	27 792 087	30 914 166
Office national de l'énergie	82 396 568	89 425 447	90 251 802	79 839 985
Office national du film	59 921 189	61 894 820	63 394 820	74 375 345
PPP Canada Inc.	11 800 000	279 500 000	279 500 000	279 500 000
Registraire de la Cour suprême du Canada	32 339 748	33 217 202	34 348 521	34 882 922
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	5 270 551	5 974 970	5 974 970	5 924 659
Secrétariat du Conseil du Trésor	4 127 888 742	6 570 806 029	7 381 207 499	6 541 861 364
Sénat	74 572 094	90 115 308	90 115 308	103 874 365
Service administratif des tribunaux judiciaires	72 294 670	72 351 643	74 587 450	75 247 699
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	56 851 992	58 024 536	61 767 127	61 020 149
Service canadien du renseignement de sécurité	536 563 848	572 069 066	591 800 950	577 092 059
Service correctionnel du Canada	2 357 784 645	2 362 592 079	2 393 067 268	2 400 709 163
Service de protection parlementaire	50 470 931	62 115 110	71 408 562	68 262 800
Services partagés Canada	1 504 443 770	1 549 854 701	1 860 873 134	1 725 545 040
Société canadienne d'hypothèques et de logement	2 008 369 383	2 027 901 048	3 176 101 049	2 735 001 048
Société canadienne des postes	22 210 000	22 210 000	22 210 000	22 210 000
Société du Centre national des Arts	54 897 056	79 397 056	135 309 431	140 034 681
Société Radio-Canada	1 038 023 798	1 038 023 798	1 113 023 798	1 188 023 798
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	8 286 711	19 475 274	19 475 274	21 594 231
Statistique Canada	517 560 565	751 484 013	747 824 384	471 050 210
Téléfilm Canada	95 453 551	95 453 551	97 453 551	100 453 551
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	11 002 365	10 921 149	10 921 149	10 790 952
VIA Rail Canada Inc.	365 500 460	382 830 000	425 450 000	221 004 897
Total des dépenses budgétaires	241 379 463 237	250 136 477 494	257 166 294 490	257 917 634 586

	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		<i>(dollars)</i>		
Dépenses non budgétaires				
Commission canadienne du lait	31 338 616
Ministère de l'Emploi et du Développement social	817 148 156	979 969 792	549 150 322	358 762 888
Ministère de l'Industrie	800 000	800 000	800 000
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	3 721 648
Ministère de la Défense nationale	2 628 008
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	51 896 413	3 098 451	3 098 451	39 860 001
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	37 961 677	25 903 000	56 303 000	25 903 001
Ministère des Anciens Combattants	(3 716)
Ministère des Finances	54 811 893 118
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	9 721 866
Service correctionnel du Canada	165
Société canadienne d'hypothèques et de logement	(177 166 331)	(644 314 000)	(644 314 000)	(644 790 000)
Total des dépenses non budgétaires	55 589 139 620	365 457 243	(34 962 227)	(219 464 110)

Structure du présent budget des dépenses

Crédits

Les éléments structurels de base du budget des dépenses sont les crédits. On trouve dans le budget des dépenses les types de crédits suivants :

Un crédit pour dépenses du Programme est utilisé lorsqu'il n'est pas nécessaire d'indiquer séparément le crédit pour « dépenses en capital » ou le crédit pour « subventions et contributions » parce que les dépenses proposées n'atteignent ni ne dépassent 5 millions de dollars. En pareil cas, toutes les dépenses sont imputées à un seul crédit.

On se sert d'un crédit pour dépenses de fonctionnement lorsqu'il est nécessaire d'avoir soit un crédit pour « dépenses en capital », soit un crédit pour « subventions et contributions », voire les deux, c'est-à-dire lorsque l'une ou l'autre de ces dépenses atteignent ou dépassent 5 millions de dollars.

Un crédit pour dépenses en capital est employé lorsque la somme des dépenses en capital s'élève à 5 millions de dollars ou plus. Les dépenses en capital sont celles qui sont engagées pour l'acquisition ou le développement d'éléments qui correspondent à des immobilisations corporelles, selon la définition établie dans les conventions comptables du gouvernement. Par exemple, l'acquisition de biens immobiliers, d'infrastructures, de machines ou de matériel, notamment pour la construction ou le développement de biens, lorsqu'une organisation compte se servir de ses propres ressources humaines et matérielles ou retenir des services professionnels, ou encore se procurer d'autres biens ou services. La valeur des postes de dépenses d'un crédit pour dépenses en capital s'élève généralement à plus de 10 000 \$. Cependant, les organisations peuvent choisir d'abaisser le seuil comptable de diverses catégories de biens.

Un crédit pour subventions et contributions est utilisé lorsque les subventions et/ou les contributions totalisent 5 millions de dollars ou plus. L'inscription au budget des dépenses d'un poste pour une subvention, une contribution ou un autre paiement de transfert n'entraîne aucune obligation de verser un paiement et n'accorde à un bénéficiaire éventuel aucun droit aux sommes prévues. Il convient aussi de noter que, dans le libellé du crédit, la définition du mot « contribution » qui y figure est réputée englober les « autres paiements de transfert » puisqu'il s'agit de deux types de paiements semblables.

Un crédit non budgétaire, identifié par la lettre L, fournit l'autorisation de dépenser sous forme de prêts ou d'avances et de dotations en capital relatifs aux sociétés d'État; et de prêts ou d'avances consentis à des fins précises à d'autres gouvernements et à des organisations internationales, ou à des personnes ou des sociétés du secteur privé.

Quand un crédit distinct doit être établi afin d'inscrire les sommes nécessaires pour effectuer un paiement à une société d'État ou couvrir les dépenses d'une personne juridique qui sont effectuées dans le cadre d'un programme plus important, un crédit séparé est créé. Si tel est le cas, une structure distincte de crédit doit être mise en place. Par personne juridique, on entend une entité de l'administration qui exerce ses activités en vertu d'une loi du Parlement et qui relève directement d'un ministre.

Pour permettre au Conseil du Trésor d'assumer ses responsabilités législatives relatives à la gestion des ressources financières, humaines et matérielles de l'administration fédérale, il doit disposer d'un certain nombre d'autorisations spéciales. Ces autorisations sont exposées dans les libellés des crédits qui figurent dans les annexes proposées au projet de loi de crédits.

Information présentée dans le Budget principal des dépenses 2017-2018

Partie II – Budget principal des dépenses

Les ministères et les organismes sont présentés par ordre alphabétique dans les annexes proposées au projet de loi de crédits, selon l'appellation légale du ministère ou de l'organisme. Dans certains cas, l'appellation légale d'une organisation peut différer de son titre d'usage, et ce titre d'usage peut être mentionné dans sa raison d'être.

Les dépenses législatives prévues sont résumées dans le présent document. Des précisions sont données dans le tableau en ligne sur les prévisions législatives de 2017-2018.

Le budget des dépenses de l'organisation contient les libellés abrégés des crédits. Le libellé complet figure dans les annexes proposées au projet de loi de crédits qui suivent la partie II.

Des renseignements sur les dépenses réelles de 2015-2016 et sur les budgets des dépenses à ce jour pour 2016-2017 ont été ajoutés au document pour replacer dans leur contexte les montants de l'exercice 2017-2018. Les dépenses réelles de 2015-2016 sont tirées des Comptes publics du Canada de 2015-2016. Les données des budgets des dépenses à ce jour pour 2016-2017 correspondent à la somme des montants indiqués dans le Budget principal des dépenses 2016-2017 et des augmentations demandées dans les Budgets supplémentaires des dépenses (A), (B) et (C) 2016-2017. Les budgets des dépenses à ce jour excluent tout financement réputé avoir été affecté à un ministère à la suite d'un transfert de la responsabilité à l'égard de certains secteurs de l'administration publique fédérale. Les affectations

des crédits centraux du Conseil du Trésor ont lieu tout au long de l'exercice, et les autorisations de dépenser qui sont fournies dans le cadre de ces affectations ne sont pas comprises dans les données des budgets des dépenses à ce jour.

L'architecture d'alignement des programmes 2017-2018 ou le cadre des résultats ministériels a servi à produire les tableaux qui présentent l'information selon les dépenses par programme ou par objet. Lorsqu'un changement avait été apporté à la structure de rapport, les montants des exercices précédents n'ont pas été reclassés dans la nouvelle structure et ont été inscrits en tant que « Fonds non affectés à l'architecture d'alignement des programmes 2017-2018 ».

Le cas échéant, un tableau présente une liste de paiements de transfert prévus pour l'exercice 2017-2018, ainsi que les chiffres comparatifs des exercices précédents pour les programmes financés en 2017-2018. Les paiements de transfert comprennent les subventions, les contributions et tous les autres paiements accordés en vue de contribuer à la réalisation des objectifs d'un programme en contrepartie desquels aucun bien ni service n'est reçu. On trouvera plus de détails sur les paiements de transfert effectués au cours d'un exercice précédent dans les volumes 2 et 3 des Comptes publics du Canada.

Renseignements supplémentaires

Les tableaux supplémentaires en ligne du Budget principal des dépenses 2017-2018 présentent les dépenses prévues selon :

- Les articles courants de dépense : le tableau présente les types de biens et services devant être acquis, ou les paiements de transfert devant être effectués et les recettes qui seront versées au crédit;
- Les dépenses par programme ou par objet : le tableau présente les dépenses prévues en fonction des programmes ou de l'objet selon la nature des dépenses.

L'information en cours d'exercice sur les autorisations de dépenser figure dans les rapports financiers trimestriels des ministères, et les autorisations de dépenser définitives et les dépenses réelles relatives à un exercice particulier sont indiquées dans les Comptes publics du Canada. L'InfoBase du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) fournit également de l'information financière et des renseignements sur la gestion des personnes concernant toutes les organisations qui reçoivent des crédits gouvernementaux.

Modifications au présent budget des dépenses

L'objectif de cette section est de faire un rapprochement entre le présent budget principal des dépenses et les budgets des dépenses de l'exercice précédent. Trois éléments sont ainsi considérés, soit :

- les modifications concernant l'organisation et la structure de l'appareil gouvernemental;
- les modifications concernant les autorisations (crédits);
- les modifications apportées aux noms des organisations utilisés dans le budget des dépenses.

Modifications concernant l'organisation et la structure de l'appareil gouvernemental

À la suite du dépôt du Budget principal des dépenses 2016-2017 le 23 février 2016, les modifications suivantes ont été apportées :

- l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a été désignée comme ministère pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et le premier ministre a été chargé de son application en tant que ministre compétent (décret C.P. 2016-0737);
- l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* a été modifiée afin d'ajouter PPP Canada Inc. en tant que société d'État mère, et le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales a été nommé à titre de ministre de tutelle de PPP Canada Inc. (décrets C.P. 2016-0678 et C.P. 2016-0679);
- le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada a été chargé de l'administration du Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (décret C.P. 2016-0656).

Modifications concernant les crédits votés

Cette sous-section expose les crédits qui renferment une autorisation précise, distincte de celle qui est incluse dans les budgets des dépenses de l'exercice précédent, ainsi que les autorisations de dépenser paraissant pour la première fois.

Ministère des Affaires étrangères, du Commerce, et du Développement

Le libellé des crédits 20 et L25 établit le montant maximal de l'aide financière aux institutions financières internationales pour l'exercice 2017-2018.

Ministère de la Défense nationale

L'autorisation de contracter des engagements est augmentée pour atteindre 29 570 334 909 \$.

Ministère des Finances

Le libellé du crédit 5 établit le montant maximal de l'aide financière à l'Association internationale de développement pour l'exercice 2017-2018.

Modifications apportées aux noms des organisations utilisés dans le budget des dépenses

Des modifications (indiquées en **caractères gras**) ont été apportées afin de tenir compte du nom complet des organisations suivantes comme indiqué dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* :

- Bureau de l'enquêteur correctionnel **du Canada** / Office of the Correctional Investigator **of Canada**
- Énergie atomique du Canada, **Limitée** / Atomic Energy of Canada Limited
- Commission des champs de bataille nationaux / **The** National Battlefields Commission

Cadre ministériel des résultats

À compter de 2017-2018, les organisations adopteront un nouveau cadre ministériel des résultats qui donne une description générale des éléments suivants :

- les activités du ministère (responsabilités essentielles);
- les résultats que le ministère vise à atteindre (résultats ministériels);
- la façon dont les progrès seront mesurés (indicateurs ministériels).

Le nouveau cadre remplacera l'architecture d'alignement des programmes.

BUDGET DES DÉPENSES 2017-2018

Partie II – Budget principal des dépenses

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	1
Administration du pipe-line du Nord	3
Agence canadienne d'évaluation environnementale	5
Agence canadienne d'inspection des aliments	7
Agence canadienne de développement économique du Nord	9
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	11
Agence de la santé publique du Canada	13
Agence de promotion économique du Canada atlantique	16
Agence des services frontaliers du Canada	19
Agence du revenu du Canada	21
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	23
Agence Parcs Canada	25
Agence spatiale canadienne	27
Autorité du pont Windsor-Détroit	30
Bibliothèque du Parlement	32
Bibliothèque et Archives du Canada	34
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	36
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	38
Bureau de l'infrastructure du Canada	40
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	42
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	44
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	46
Bureau du Conseil privé	48
Bureau du conseiller sénatorial en éthique	50
Bureau du directeur des poursuites pénales	52
Bureau du directeur général des élections	55
Bureau du secrétaire du gouverneur général	57
Bureau du surintendant des institutions financières	59
Bureau du vérificateur général	61
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	63
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	65
Centre de la sécurité des télécommunications	67
Centre de recherches pour le développement international	69
Chambre des communes	71
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	73
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	75
Comité externe d'examen des griefs militaires	77
Commissariat à l'intégrité du secteur public	79
Commissariat au lobbying	81
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	83
Commissariat aux langues officielles	85
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	87
Commission canadienne de sûreté nucléaire	90
Commission canadienne des affaires polaires	93
Commission canadienne des droits de la personne	95
Commission canadienne des grains	97
Commission canadienne du lait	99
Commission canadienne du tourisme	101
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	103

Partie II – Budget principal des dépenses

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	105
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	107
Commission de la capitale nationale	109
Commission de la fonction publique	111
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens	113
Commission des champs de bataille nationaux	115
Commission des libérations conditionnelles du Canada	117
Commission du droit d'auteur	119
Commission mixte internationale (section canadienne)	121
Conseil canadien des normes	123
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	125
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	127
Conseil de recherches en sciences humaines	129
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	132
Conseil des Arts du Canada	135
Conseil national de recherches du Canada	137
Corporation commerciale canadienne	139
École de la fonction publique du Canada	141
Énergie atomique du Canada, Limitée	143
Gendarmerie royale du Canada	145
Instituts de recherche en santé du Canada	148
La Société des ponts fédéraux Limitée	151
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	153
Marine Atlantique S.C.C.	155
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	157
Ministère de l'Emploi et du Développement social	160
Ministère de l'Environnement	165
Ministère de l'Industrie	169
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	173
Ministère de la Défense nationale	177
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	181
Ministère de la Justice	183
Ministère de la Santé	186
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	190
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	194
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	200
Ministère des Anciens Combattants	205
Ministère des Finances	208
Ministère des Pêches et des Océans	211
Ministère des Ressources naturelles	215
Ministère des Transports	218
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	222
Ministère du Patrimoine canadien	224
Musée canadien de l'histoire	228
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	230
Musée canadien de la nature	232
Musée canadien des droits de la personne	234
Musée des beaux-arts du Canada	236
Musée national des sciences et de la technologie	238
Office des transports du Canada	240
Office national de l'énergie	242
Office national du film	244
PPP Canada Inc.	246
Registraire de la Cour suprême du Canada	248
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	250
Secrétariat du Conseil du Trésor	252
Sénat	255
Service administratif des tribunaux judiciaires	257
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	259

Service canadien du renseignement de sécurité	261
Service correctionnel du Canada	263
Service de protection parlementaire	266
Services partagés Canada	268
Société canadienne d'hypothèques et de logement	270
Société canadienne des postes	272
Société du Centre national des Arts	274
Société Radio-Canada	276
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	278
Statistique Canada	280
Téléfilm Canada	282
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	284
VIA Rail Canada Inc.	286

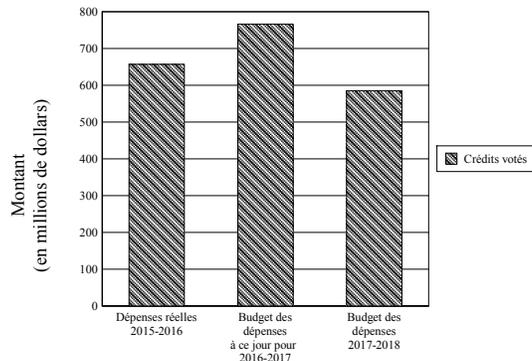
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Raison d'être

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) est une société d'État qui a pour mandat de protéger le public en assurant la sûreté des aspects critiques du système de transport aérien, tel que désigné par le gouvernement du Canada. L'ACSTA a pour but de fournir un niveau de services de contrôle de sûreté professionnel, efficace, efficient et uniforme, respectant ou surpassant les normes établies par Transports Canada, son organisme de réglementation. Financée par des crédits parlementaires, l'ACSTA rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Transports. La vision de l'ACSTA est de faire preuve d'excellence en matière de sûreté du transport aérien par le truchement de son service aux passagers, de son capital humain et de ses partenariats.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		<i>(dollars)</i>		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à l'Administration pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	656 747 273	624 005 722	766 278 268	584 584 214
Total des crédits votés	656 747 273	624 005 722	766 278 268	584 584 214
Total des dépenses budgétaires	656 747 273	624 005 722	766 278 268	584 584 214

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 de l'ACSTA se chiffre à 584,6 millions de dollars, qui nécessite l'approbation du Parlement. Ce montant représente une diminution de 39,4 millions de dollars, ou d'environ 6 p. 100, par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017 de 624,0 millions de dollars***. Le budget principal des dépenses est composé de 471,4 millions de dollars au titre des dépenses de fonctionnement et de 113,2 millions de dollars au titre des dépenses en capital.

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 de l'ACSTA de 471,4 millions de dollars au titre des dépenses de fonctionnement est équivalent au Budget principal des dépenses 2016-2017 et représente le financement de base de l'ACSTA.

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 de l'ACSTA de 113,2 millions de dollars au titre des dépenses en capital représente une diminution de 39,4 millions de dollars, ou d'environ 26 p. 100, par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017, qui s'élevait à 152,6 millions de dollars. L'écart d'un exercice à l'autre de l'enveloppe budgétaire en capital de l'ACSTA correspond à une diminution du besoin en flux monétaire en 2017-2018 pour appuyer le déploiement du nouveau système de contrôle des bagages enregistrés inscrit dans le cadre du plan de gestion des immobilisations selon leur cycle de vie qui s'échelonne sur 10 ans. Cet écart est également imputable à une réduction des dépenses en capital prévues au titre du contrôle préembarquement associé au déploiement de technologie avancée et au plan de gestion du cycle de vie de l'ACSTA.

Comme il est énoncé dans le plan d'entreprise de 2016-2017 à 2020-2021, les priorités en matière de financement de l'ACSTA pour l'exercice 2017-2018 continueront de porter sur la réalisation de ses activités liées au mandat de base. Cela comprend le déploiement continu du nouveau système de contrôle des bagages enregistrés de l'ACSTA dans les aéroports du Canada dans le cadre de son plan de gestion des immobilisations selon leur cycle de vie et les améliorations apportées à certains points de contrôle préembarquement en vue d'améliorer l'expérience du passager.

*** En 2016-2017, le gouvernement du Canada a versé un financement supplémentaire de 29,0 millions de dollars pour le programme de contrôle préembarquement et de 113,3 millions de dollars pour le programme amélioré de contrôle des non-passagers qui n'était pas compris dans le Budget principal des dépenses 2016-2017 de l'ACSTA de 624,0 millions de dollars, comme il a été présenté par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Ce financement a plutôt été octroyé dans le cadre du processus d'approbation du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017. L'ACSTA collabore avec Transports Canada afin d'établir une stratégie de financement à long terme qui est efficace sur le plan opérationnel pour le contrôle préembarquement et le contrôle des non-passagers en 2017-2018 et au cours des exercices ultérieurs.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Les programmes de contrôle aux aéroports désignés du Canada protègent les voyageurs.</i>			
Contrôle préembarquement	351 245 332	324 766 300
Contrôle des bagages enregistrés	210 862 820	193 987 914
Contrôle des non-passagers	18 722 126	19 634 000
La carte d'identité pour les zones réglementées	2 177 019	2 477 000
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	40 998 425	43 719 000
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	656 747 273
Total	656 747 273	624 005 722	584 584 214

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Administration du pipe-line du Nord

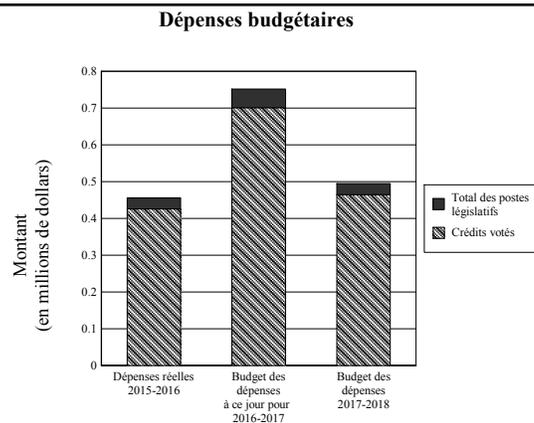
Raison d'être

Le ministre des Ressources naturelles est responsable de cette organisation.

L'Administration du pipe-line du Nord (APN) a été créée en vertu de la *Loi sur le pipe-line du Nord* en 1978, ainsi que dans le contexte de l'*Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique sur les principes applicables à un pipe-line pour le transport du gaz naturel du Nord* (1977). L'APN a comme mandat d'assumer les responsabilités du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la planification et à la construction de la partie canadienne du réseau proposé de transport de gaz naturel de l'Alaska. L'APN joue un rôle clé en appuyant un processus réglementaire d'approbation efficace et rapide, tout en veillant à la protection de l'environnement et en optimisant les avantages pour le Canada sur le plan socioéconomique.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	425 969	701 095	701 095	465 000
Total des crédits votés	425 969	701 095	701 095	465 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>30 086</i>	<i>50 740</i>	<i>50 740</i>	<i>29 830</i>
Total des dépenses budgétaires	456 055	751 835	751 835	494 830

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

L'APN prévoit des dépenses budgétaires de 495 milliers de dollars pour 2017-2018. De cette somme, un montant de 465 milliers de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 30 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire; ce montant est fourni à titre indicatif.

Les dépenses prévues de 495 milliers de dollars en 2017-2018 reflète un déclin par rapport aux dépenses prévues de 752 milliers de dollars en 2016-2017 en raison de la réduction des activités liées au projet de gazoduc de la route de l'Alaska, et ce, tout en continuant à respecter les obligations du Canada en vertu de la Loi.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>S'assurer que la planification et la construction du tronçon canadien du projet de gazoduc de la route de l'Alaska s'effectuent de façon efficace et rapide tout en garantissant la protection de l'environnement et des retombées socioéconomiques pour les Canadiens.</i>			
Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.	456 055	751 835	494 830
Total	456 055	751 835	494 830

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
Contributions			
Contributions pour les consultations avec des groupes autochtones et autres sur le projet de gazoduc de la route de l'Alaska	10 000	10 000

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Raison d'être

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique est responsable de cette organisation.

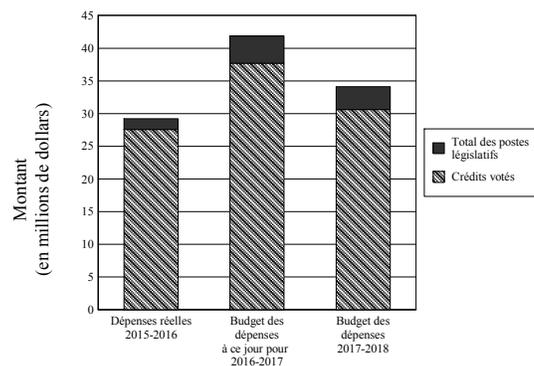
L'évaluation environnementale contribue à la prise de décisions éclairées en faveur du développement durable.

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale réalise des évaluations environnementales de grande qualité en vue d'appuyer les décisions gouvernementales liées aux grands projets.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		<i>(dollars)</i>		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	27 579 392	27 512 578	37 696 083	30 640 824
Total des crédits votés	27 579 392	27 512 578	37 696 083	30 640 824
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 636 910</i>	<i>3 398 457</i>	<i>4 161 496</i>	<i>3 452 410</i>
Total des dépenses budgétaires	29 216 302	30 911 035	41 857 579	34 093 234

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

À l'appui de son résultat stratégique – évaluations environnementales de grande qualité et en temps opportun des grands projets pour protéger l'environnement et favoriser la croissance économique, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale travaille à la réalisation des priorités organisationnelles suivantes :

- réaliser des évaluations environnementales de grande qualité pour les grands projets;
- établir des relations efficaces avec les Autochtones;
- jouer un rôle de chef de file en vue de façonner l'avenir du processus d'évaluation environnementale fédérale.

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale totalisera 30,6 millions de dollars en crédits votés. Ce montant représente une augmentation nette de 3,1 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017. Cette différence est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une augmentation de 2,6 millions de dollars pour assurer des évaluations environnementales solides et veiller à ce que l'Agence dispose de ressources suffisantes pour respecter ses obligations législatives;
- une augmentation de 0,5 million de dollars pour l'examen du processus d'évaluation environnementale;
- une augmentation de 0,2 million de dollars relative à un transfert du ministère des Ressources naturelles pour appuyer l'administration du

financement du ministère des Ressources naturelles pour les consultations avec les groupes autochtones;

- une réduction de 0,2 million de dollars liée à la diminution au chapitre des services professionnels, de la publicité et des déplacements annoncée dans le budget fédéral de 2016.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
	<i>(dollars)</i>		
Budgétaire			
<i>Évaluations environnementales de grande qualité et en temps opportun des grands projets pour protéger l'environnement et favoriser la croissance économique.</i>			
Programme de réalisation d'évaluations environnementales	17 913 607	21 729 743	24 159 057
Programme stratégique en matière d'évaluation environnementale	5 134 147	3 932 432	4 500 940
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	6 168 548	5 248 860	5 433 237
Total	29 216 302	30 911 035	34 093 234

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
	<i>(dollars)</i>		
Contributions			
Contributions pour appuyer la participation du public et des groupes autochtones à l'évaluation environnementale et aux processus d'examen connexes – Programme d'aide financière aux participants	1 438 974	4 469 000	4 719 500
Contribution à la province de Québec – Convention de la Baie James et du Nord québécois	245 500	246 000	245 500

Agence canadienne d'inspection des aliments

Raison d'être

Le ministre de la Santé est responsable de cette organisation.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est un organisme canadien de réglementation à vocation scientifique qui compte des employés travaillant, partout au Canada, dans la région de la capitale nationale (RCN) et dans quatre centres opérationnels (la région de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest).

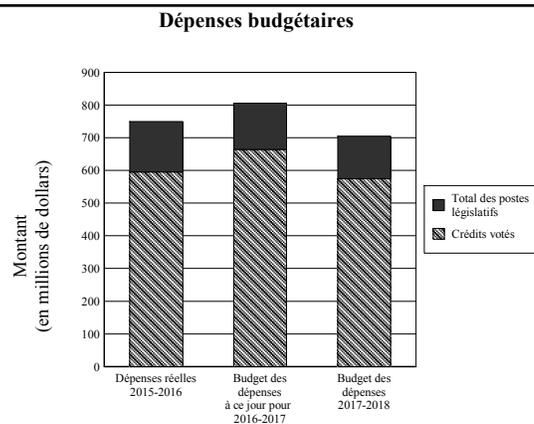
L'ACIA veille sur la santé et le bien-être des Canadiens, l'environnement et l'économie en préservant la salubrité des aliments ainsi que la santé des animaux et des végétaux.

L'ACIA élabore et offre divers services, notamment des services d'inspection, pour :

- prévenir et gérer les risques liés à la salubrité des aliments;
- protéger les ressources végétales contre les ravageurs, les maladies et les espèces envahissantes;
- prévenir et gérer les maladies animales et les zoonoses;
- contribuer à la protection des consommateurs;
- faciliter l'accès aux marchés des aliments, des végétaux et des animaux du Canada.

Les activités de l'ACIA sont fondées sur des principes scientifiques, une gestion efficace des risques, un engagement en matière de service d'efficacité, et une collaboration avec des organismes canadiens et internationaux qui partagent ses objectifs.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement et contributions	560 358 513	512 042 839	565 912 124	525 744 799
5 Dépenses en capital	34 773 727	93 074 099	98 261 849	49 256 401
Total des crédits votés	595 132 240	605 116 938	664 173 973	575 001 200
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>154 230 287</i>	<i>134 622 227</i>	<i>141 195 538</i>	<i>129 648 394</i>
Total des dépenses budgétaires	749 362 527	739 739 165	805 369 511	704 649 594

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Grâce à des autorisations de 704,6 millions de dollars, l'ACIA continuera à se moderniser afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs, de l'industrie et des partenaires commerciaux internationaux. Chaque jour, plus de 6 000 professionnels de l'ACIA travaillent à protéger les Canadiens partout au pays et à favoriser la confiance en notre système de salubrité des aliments et envers les

produits agricoles. Ils aident à protéger la santé des végétaux et des animaux, à prévenir les risques pour la salubrité des aliments, à gérer les enquêtes sur la salubrité des aliments et les rappels, et à aider à protéger le marché contre les pratiques déloyales.

Des investissements récents, qui appuient les activités de l'ACIA, comprennent :

- le financement afin d'améliorer la salubrité des aliments pour les Canadiens (budget fédéral de 2016) grâce à la mise en œuvre d'activités pour améliorer les renseignements sur les risques pour la salubrité des aliments et la surveillance des risques, accroître la salubrité des aliments par le truchement d'activités de prévention à l'étranger, et améliorer la conformité des intervenants en vue de protéger l'approvisionnement alimentaire du Canada;
- le financement visant à aider le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire à saisir les débouchés commerciaux et à assurer l'accès aux marchés agricoles;
- le financement en vue d'accélérer le renouvellement et la mise à niveau nécessaire des biens d'infrastructures critiques de l'ACIA;
- le financement à l'appui de la mise en œuvre du projet de Plateforme de prestation électronique des services, afin de fournir des technologies et des outils permettant à l'industrie, aux partenaires de commerce internationaux et aux inspecteurs de l'ACIA de s'acquitter plus facilement de leurs rôles respectifs et d'effectuer des transactions commerciales régulières par voie électronique;
- le financement à l'appui de la mise en œuvre du Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments qui vise à renforcer les capacités des autorités de sécurité alimentaire des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de mieux prévoir et déceler les dangers d'origine alimentaire, et de mieux intervenir pour réduire l'effet des incidents liés à la salubrité des aliments sur les Canadiens.

Pour obtenir plus de renseignements sur les faits saillants de la planification de l'ACIA, veuillez consulter le plan ministériel 2017-2018.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
	<i>(dollars)</i>		
Budgétaire			
<i>Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.</i>			
Programme de salubrité des aliments	376 113 531	364 582 938	348 722 065
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	141 043 127	137 163 044	124 518 784
Programme des ressources végétales	79 807 062	93 368 850	78 138 366
Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	32 552 166	31 045 476	31 736 983
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	119 846 641	113 578 857	121 533 396
Total	749 362 527	739 739 165	704 649 594

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
	<i>(dollars)</i>		
Contributions			
Contributions à l'appui du Programme d'aide fédéral	1 802 426	819 000	819 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>17 131 017</i>	<i>3 500 000</i>	<i>3 500 000</i>

Agence canadienne de développement économique du Nord

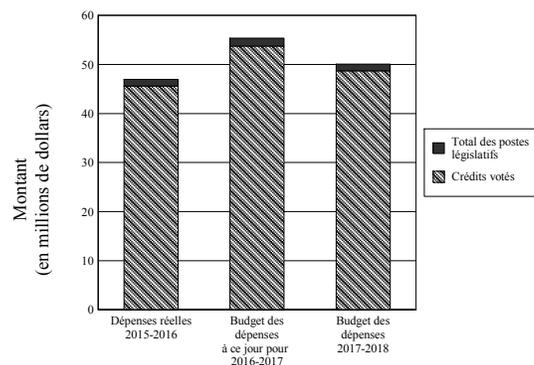
Raison d'être

En vue de contribuer à la création d'emploi et à la croissance au Canada, l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) s'efforce de bâtir, dans les trois territoires du Canada, une économie diversifiée, durable et dynamique. Pour ce faire, elle fournit des programmes de financement aux résidents du Nord et aux Autochtones, oriente les grands projets et les projets de mise en valeur des ressources partout dans le Nord par l'intermédiaire du Bureau de gestion des projets nordiques, effectue des recherches pour appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, favorise la prospérité et la diversification économique du Nord et collabore avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements territoriaux, les organisations autochtones ainsi que le secteur privé et harmonise leurs efforts.

CanNor relève du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Nord.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	13 317 446	8 874 718	13 543 277	13 199 586
5 Contributions	32 291 373	16 423 487	40 187 121	35 500 000
Total des crédits votés	45 608 819	25 298 205	53 730 398	48 699 586
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 339 601</i>	<i>935 246</i>	<i>1 637 854</i>	<i>1 381 597</i>
Total des dépenses budgétaires	46 948 420	26 233 451	55 368 252	50 081 183

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

L'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) prévoit des dépenses budgétaires de 50,1 millions de dollars en 2017-2018. De ce montant, la somme de 48,7 millions de dollars doit être approuvée par le Parlement. Le solde de 1,4 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Les principaux changements apportés au financement sont les suivants :

Près de 50 p. 100 du financement total de CanNor en 2016-2017 était destiné à des renouvellements de programme, et il a été fourni dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses. L'augmentation nette totale de 23,8 millions de dollars du Budget principal des dépenses 2017-2018 est attribuable à :

- une augmentation de 19,8 millions de dollars en financement renouvelé pour le programme Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord;
- une augmentation de 2,3 millions de dollars pour le Bureau de gestion des projets nordiques;

- une augmentation de 3,2 millions de dollars pour le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;
- une diminution de 1,3 million de dollars du financement pour le Centre nordique d'innovation minière.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Des économies territoriales développées et diversifiées qui soutiennent la prospérité de tous les résidents du Nord.</i>			
Développement économique	36 670 762	18 108 174	39 880 184
Politique et harmonisation	3 949 912	2 013 466	4 222 127
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	6 327 746	6 111 811	5 978 872
Total	46 948 420	26 233 451	50 081 183

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
Contributions			
Contributions à l'appui de la participation des Autochtones à l'économie du Nord	8 809 125	10 800 000	18 300 000
Contributions pour la promotion du développement régional dans les trois territoires du Canada	19 856 423	2 360 487	10 800 000
Contributions à l'appui du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150	3 200 000	6 400 000

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Raison d'être

Conformément à sa loi constitutive, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (DEC) a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs.

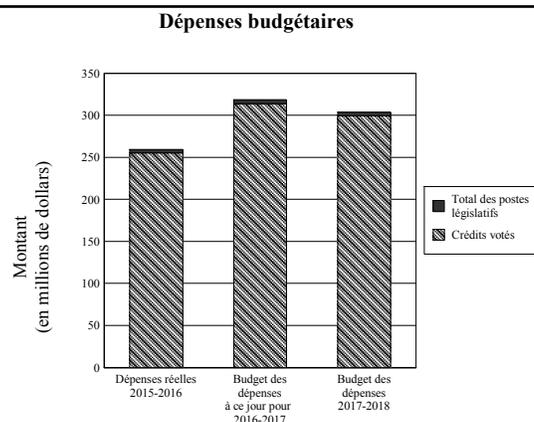
DEC est l'acteur fédéral clé au Québec pour promouvoir le développement économique des entreprises et des régions. Dans le cadre de sa mission, DEC favorise le démarrage et la performance des entreprises. Il les aide à devenir plus innovantes, productives et concurrentielles. Il appuie les efforts de mobilisation du milieu au sein des différentes régions du Québec et aide à attirer des investissements destinés à accroître la prospérité de l'économie québécoise et canadienne.

DEC contribue au dynamisme économique de l'ensemble des régions du Québec en misant sur leurs avantages régionaux compétitifs. Il appuie la transition et la diversification dans les collectivités qui demeurent dépendantes des possibilités économiques découlant d'un nombre limité de secteurs ou qui ont subi un choc économique.

DEC atteint ses résultats en appuyant, au moyen d'investissements stratégiques en subventions et contributions, les entreprises, principalement des petites et moyennes entreprises, ainsi que les organismes à but non lucratif. C'est par l'intermédiaire de ses 12 bureaux d'affaires répartis dans les régions du Québec que DEC reste à l'affût des besoins des régions et des entreprises et offre, entre autres, un appui financier pour la réalisation de projets afin de soutenir les entreprises et les collectivités dans leurs démarches de développement.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	36 633 385	38 180 803	38 180 803	36 755 088
5 Subventions et contributions	218 493 572	260 021 718	275 461 718	262 729 505
Total des crédits votés	255 126 957	298 202 521	313 642 521	299 484 593
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>4 070 043</i>	<i>4 917 420</i>	<i>4 917 420</i>	<i>4 331 876</i>
Total des dépenses budgétaires	259 197 000	303 119 941	318 559 941	303 816 469

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le budget total de DEC pour l'exercice 2017-2018 s'élève à 303,8 millions de dollars. Cette enveloppe budgétaire servira à payer des dépenses de subventions et contributions et des dépenses de fonctionnement, dans les quatre programmes suivants : Développement des

entreprises, Développement économique des régions, Renforcement de l'économie des collectivités et Services internes.

Par rapport à l'exercice 2016-2017, le budget de DEC est en hausse de 0,7 million de dollars ou de 0,2 p. 100. Les prévisions de dépenses en fonctionnement et les dépenses législatives diminuent de 2,0 millions de dollars en raison notamment de la fin prévue du Fonds Chantiers Canada. La prévision de dépenses en subventions et contributions est en hausse de 2,7 millions de dollars en 2017-2018. Cette augmentation s'explique principalement par la combinaison d'une hausse du Programme d'Infrastructures communautaire de Canada 150 (volet II) jumelé à la fin du projet du prolongement du réseau de gaz naturel entre Lévis et Sainte-Claire au Québec.

Veuillez consulter le plan ministériel 2017-2018 pour une description des programmes de DEC.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Les régions du Québec ont une économie en croissance.</i>			
Développement des entreprises	147 576 913	158 796 744	145 866 881
Renforcement de l'économie des collectivités	60 180 857	87 644 272	104 721 027
Développement économique des régions	33 610 006	38 450 858	34 883 447
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	17 829 224	18 228 067	18 345 114
Total	259 197 000	303 119 941	303 816 469

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Subventions			
Subventions en vertu du Programme de développement économique du Québec	1 650 000	1 650 000
Contributions			
Contributions en vertu du Programme de développement économique du Québec	189 898 802	229 403 700	232 111 487
Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	28 594 770	28 968 018	28 968 018

Agence de la santé publique du Canada

Raison d'être

Le ministre de la Santé est responsable de cette organisation.

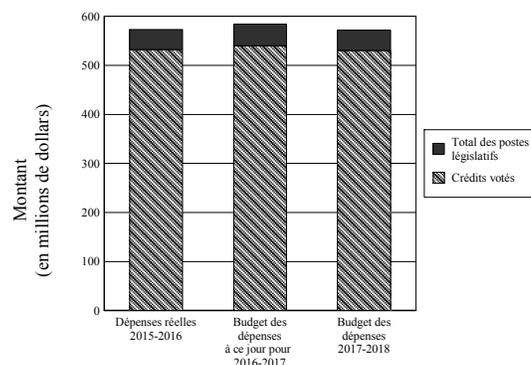
La santé publique sous-tend les efforts organisés de la société qui visent à maintenir les personnes en santé et à éviter les blessures, les maladies et les décès prématurés. L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a instauré des programmes, des services et des politiques dans le but de protéger et de promouvoir la santé de tous les Canadiens et résidents du Canada. Au Canada, la santé publique est une responsabilité que se partagent les trois ordres de gouvernement, en collaboration avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les professionnels de la santé et le public.

En septembre 2004, l'ASPC a été créée au sein du portefeuille fédéral de la Santé pour respecter une promesse du gouvernement du Canada, soit mettre davantage l'accent sur la santé publique afin de protéger et d'améliorer la santé et la sécurité de tous les Canadiens, et de favoriser le renforcement des capacités en santé publique dans l'ensemble du pays.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel 2017-2018 de l'ASPC.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	322 665 026	333 171 729	338 098 901	322 134 984
5 Dépenses en capital	7 464 734	5 853 695	6 503 695	7 199 069
10 Subventions et contributions	201 860 870	206 779 000	195 198 623	200 927 114
Total des crédits votés	531 990 630	545 804 424	539 801 219	530 261 167
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>41 089 511</i>	<i>43 933 378</i>	<i>44 361 977</i>	<i>41 673 764</i>
Total des dépenses budgétaires	573 080 141	589 737 802	584 163 196	571 934 931

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

L'Agence de la santé publique du Canada prévoit des dépenses budgétaires de 571,9 millions de dollars en 2017-2018, ce qui représente une diminution de 17,8 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017 qui se chiffrait à 589,7 millions de dollars.

Les facteurs principaux ayant contribué à cette diminution sont les suivants :

- un transfert de fonds de 14,0 millions de dollars à Affaires mondiales Canada pour l'Organisation panaméricaine de la santé et le Centre International de Recherche sur le Cancer;

- une diminution de 7,5 millions de dollars du financement consacré aux initiatives de préparation et d'intervention contre le virus Ebola afin de protéger les Canadiens au pays et à l'étranger;
- une diminution de 4,9 millions de dollars du financement consacré aux initiatives de préparation ayant trait aux contremesures médicales pour la variole et l'anthrax;
- une diminution de 2,6 millions de dollars pour la réduction pangouvernementale des dépenses liées aux services professionnels, à la publicité et aux déplacements annoncée dans le budget fédéral de 2016;
- un transfert de fonds de 2,0 millions de dollars aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) pour appuyer le Réseau canadien de recherche sur l'immunisation;
- une diminution de 1,0 million de dollars liée à l'élimination progressive du financement consacré à l'Initiative du guichet unique.

Cette diminution a été principalement compensée par :

- une augmentation de 6,8 millions de dollars du financement pour accroître les taux de couverture vaccinale au Canada, harmoniser les lignes directrices sur la gestion des commotions cérébrales à l'échelle du Canada et contribuer à la sensibilisation sur les questions de santé masculine;
- une augmentation de 4,0 millions de dollars du financement pour la mise sur pied du Centre canadien d'innovation sur la santé du cerveau et le vieillissement;
- une augmentation de 3,7 millions de dollars pour la conversion des installations de laboratoire et la transition à l'utilisation accrue des données génomiques et bioinformatiques provenant d'un réinvestissement des redevances de la propriété intellectuelle;
- une augmentation de 1,7 million de dollars du financement pour lutter contre les changements climatiques et la pollution de l'air;
- une augmentation de 0,7 million de dollars du financement pour le Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments;
- une augmentation de 0,4 million de dollars du financement en vue d'étendre le programme Nutrition Nord Canada pour soutenir toutes les collectivités isolées du Nord.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Protéger les Canadiens et les aider à améliorer leur santé.</i>			
Promotion de la santé et prévention des maladies	297 511 370	300 679 998	309 597 402
Infrastructure de la santé publique	116 628 229	115 963 044	110 828 058
Sécurité en matière de santé	67 972 376	77 462 190	61 360 077
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	90 968 166	95 632 570	90 149 394
Total	573 080 141	589 737 802	571 934 931

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
<u>Subventions</u>			
Subventions à des personnes et à des organismes pour appuyer des projets de promotion de la santé dans les domaines de renforcement des capacités communautaires, de stimulation du développement et de la transmission des connaissances, et de l'établissement de partenariats et collaboration intersectorielle	905 998	18 894 000	18 894 000
Subventions à des organismes internationaux sans but lucratif admissibles pour soutenir des projets ou programmes en matière de santé	2 777 869	3 030 000	1 280 000
Subventions à des personnes et à des organisations visant à soutenir l'infrastructure de santé publique	199 588	1 484 000	860 000
Subventions à des étudiants diplômés, à des étudiants au niveau postdoctoral et à des établissements d'enseignement postsecondaire pour augmenter les compétences et capacités professionnelles afin de renforcer le domaine de la santé publique	250 000	240 000	240 000
<u>Contributions</u>			
Contributions à des organismes à but non lucratif afin d'appuyer le développement et la prestation de services continus de prévention et d'intervention précoce qui visent à diminuer les problèmes de santé et de développement de jeunes enfants vulnérables au Canada	84 298 632	82 088 000	82 088 000
Contributions à des personnes et à des organisations pour appuyer des projets de promotion de la santé dans les domaines du renforcement des capacités communautaires, de la stimulation du développement et de la transmission des connaissances et de l'établissement de partenariats et de collaborations intersectorielle	34 815 653	37 624 242	44 609 242
Contributions aux organisations et aux institutions autochtones sans but lucratif locales ou régionales constituées en société, en vue d'élaborer des programmes d'intervention précoce pour les enfants autochtones d'âge préscolaire et leurs familles	33 676 570	32 134 000	32 134 000
Contributions pour appuyer l'Initiative fédérale sur le VIH/sida	23 019 206	15 631 758	15 631 758
Contributions à la Société canadienne du sang et/ou à d'autres organismes de transfusion et/ou de transplantation désignés, à l'appui d'activités de surveillance des effets indésirables	2 057 709	2 190 000	2 190 000
Contributions à des personnes et à des organisations visant à soutenir l'infrastructure de santé publique	4 620 378	2 037 114
Contributions à des organisations non gouvernementales, des sociétés, d'autres ordres de gouvernement, des établissements d'enseignement postsecondaires, et des personnes pour appuyer le développement et la création de produits et d'outils de perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique	617 011	963 000	963 000

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Raison d'être

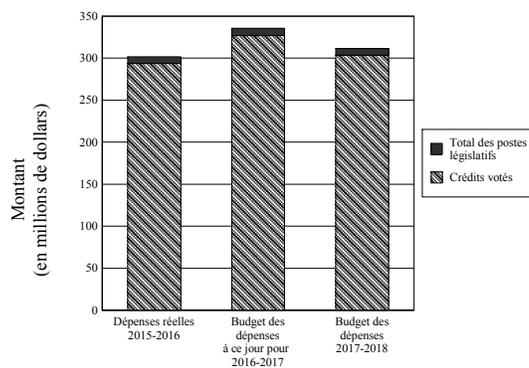
L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a été mise sur pied en 1987 (partie I de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R.C. [1985], ch. 41 [4e suppl.], aussi appelée *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*) et est le ministère fédéral chargé du développement économique des provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador.

L'APECA s'emploie à créer des possibilités de croissance économique au Canada atlantique en aidant les entreprises à devenir plus concurrentielles, plus innovatrices et plus productives, en travaillant avec diverses collectivités en vue de développer et de diversifier leur économie, et en faisant la promotion des atouts de la région. Ensemble, avec les habitants de la région, nous renforçons notre économie.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	63 025 130	64 222 120	64 222 120	63 351 960
5 Subventions et contributions	230 745 966	235 160 493	262 479 240	240 222 493
Total des crédits votés	293 771 096	299 382 613	326 701 360	303 574 453
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>7 837 872</i>	<i>8 814 591</i>	<i>8 814 591</i>	<i>7 970 491</i>
Total des dépenses budgétaires	301 608 968	308 197 204	335 515 951	311 544 944

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

L'APECA prévoit des dépenses budgétaires de 311,5 millions de dollars pour 2017-2018. De ce montant, 303,5 millions de dollars doivent être approuvés par le Parlement. Le solde de 8,0 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Les autorisations approuvées de l'APECA de 311,5 millions de dollars pour 2017-2018 représentent une augmentation de 3,3 millions de dollars comparativement au budget principal des dépenses de 308,2 millions de dollars pour 2016-2017.

L'augmentation des dépenses de 3,3 millions de dollars est attribuable à une augmentation des paiements de transfert de 5,0 millions de dollars, à une diminution des dépenses de fonctionnement de 0,9 million de dollars, et à une diminution des dépenses législatives de 0,8 million de dollars. Les facteurs contribuant à l'augmentation nette sont les suivants :

Incidences des initiatives temporaires :

- une augmentation de 8,3 millions de dollars du financement pour appuyer le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;
- une augmentation de 2,4 millions de dollars du financement pour appuyer le volet de l'APECA visant les mesures d'intervention contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- une diminution de 0,7 million de dollars liée à la réduction du montant transféré par le ministère de la Défense nationale à l'appui d'un projet;
- une diminution de 0,5 million de dollars en raison de la fin du financement opérationnel visant l'administration du Fonds Chantiers Canada.

Incidence des autres rajustements :

- une diminution de 5,0 millions de dollars provenant des contributions remboursables;
- une diminution de 0,8 million de dollars liée aux dépenses législatives;
- une diminution de 0,4 million de dollars liée à la réduction des dépenses au chapitre des services professionnels, la publicité et des déplacements annoncée dans le budget fédéral de 2016.

En 2017-2018, l'Agence investira dans l'innovation et la croissance des petites et moyennes entreprises du Canada atlantique, accélérera la croissance propre et maximisera les possibilités de commerce extérieur. L'APECA continuera à développer et à diversifier les collectivités et à solidifier la planification et le renforcement des capacités des collectivités afin de favoriser des changements transformateurs.

L'Agence assurera une élaboration de politiques qui s'appuient sur des données probantes, mettra en œuvre la Stratégie de croissance pour l'Atlantique en collaboration avec les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique et d'autres ministères fédéraux et intervenants, et appuiera la croissance à long terme au Canada atlantique en facilitant une approche pangouvernementale.

Pour plus de détails sur les dépenses prévues de l'APECA, veuillez consulter le plan ministériel 2017-2018.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Une économie concurrentielle au Canada atlantique.</i>			
Développement des entreprises	171 964 203	172 961 681	170 058 923
Développement des collectivités	91 402 846	97 704 593	104 552 144
Politiques, défense des intérêts et coordination	11 828 235	11 740 443	10 966 274
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	26 413 684	25 790 487	25 967 603
Total	301 608 968	308 197 204	311 544 944

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
<u>Subventions</u>			
Subventions à des organismes pour promouvoir la collaboration et le développement économique	350 761	2 000 000	2 000 000
<u>Contributions</u>			
Contributions en vertu du Programme de développement des entreprises	133 140 184	131 176 388	126 175 938
Contributions pour le Fonds d'innovation de l'Atlantique	37 241 006	42 500 000	44 900 000
Contributions pour le Fonds des collectivités innovatrices	40 951 128	36 756 518	37 177 762
Programme de l'infrastructure communautaire de Canada 150	3 481 221	8 300 000	16 600 000
Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	12 604 443	12 642 000	12 642 000
Contributions en vertu des mesures de recherche stratégique visant la région de l'Atlantique	420 170	600 000	600 000
Contributions pour promouvoir et coordonner le développement économique dans l'île du Cap-Breton	2 557 053	1 185 587	126 793

Agence des services frontaliers du Canada

Raison d'être

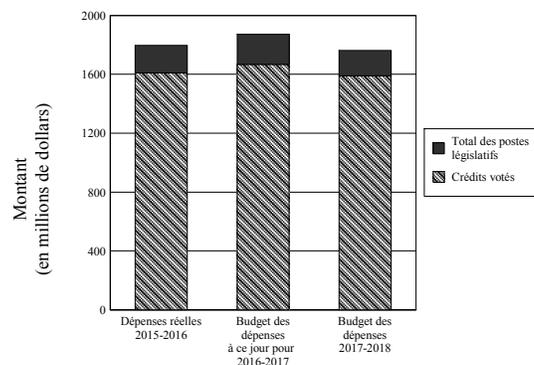
Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

L'ASFC assure la prestation de services frontaliers intégrés qui appuient les priorités en matière de sécurité nationale et qui facilitent la libre circulation des personnes et des marchandises à la frontière. Elle est chargée :

- d'appliquer la législation qui régit l'admissibilité des personnes et des marchandises à l'entrée et à la sortie du Canada;
- de repérer, de détenir, et de renvoyer les personnes qui sont interdites au Canada;
- d'empêcher les marchandises illégales de traverser les frontières du Canada;
- d'assurer la salubrité des aliments, la santé des végétaux et des animaux, et la protection des ressources de base du Canada;
- d'appliquer les lois et ententes commerciales, y compris l'exercice des recours commerciaux visant à protéger l'industrie canadienne;
- d'administrer un mécanisme de recours équitable et impartial;
- de percevoir les droits et les taxes sur les marchandises importées.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		<i>(dollars)</i>		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	1 449 717 812	1 357 329 190	1 499 254 649	1 388 555 431
5 Dépenses en capital	159 136 387	130 999 015	168 998 665	202 466 241
Total des crédits votés	1 608 854 199	1 488 328 205	1 668 253 314	1 591 021 672
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>187 439 032</i>	<i>184 711 348</i>	<i>204 818 493</i>	<i>170 674 564</i>
Total des dépenses budgétaires	1 796 293 231	1 673 039 553	1 873 071 807	1 761 696 236

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) prévoit des dépenses budgétaires de 1 761,7 millions de dollars en 2017-2018. De ce montant, 1 591,0 millions de dollars nécessitent l'approbation du Parlement. Le solde de 170,7 millions de dollars représente les prévisions législatives liées aux régimes d'avantages sociaux des employés (RASE) qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information seulement.

L'augmentation des dépenses nettes de l'ASFC de 88,7 millions de dollars, ou de 5,3 p 100, est attribuable à une augmentation de 31,2 millions de dollars des dépenses de fonctionnement, à une augmentation de 71,5 millions de dollars des dépenses en capital et à une diminution de 14,0 millions de dollars des dépenses législatives (RASE).

Les principaux facteurs ayant contribué à l'écart net d'un exercice à l'autre des niveaux de financement de 88,7 millions de dollars comprennent notamment :

Des augmentations du Budget principal des dépenses 2017-2018 totalisant 115,8 millions de dollars qui sont principalement réparties de la façon suivante :

- 44,1 millions de dollars pour l'entretien et la mise à niveau des biens d'infrastructure fédérale (budget fédéral de 2016 – poste horizontal);
- 36,7 millions de dollars pour le renforcement du Cadre national de détention liée à l'immigration;
- 29,1 millions de dollars pour respecter l'engagement du gouvernement du Canada concernant la levée de l'obligation de visa pour les citoyens du Mexique;
- 3,2 millions de dollars pour fournir des services frontaliers intégrés au nouveau point d'entrée au pont international Gordie-Howe;
- 1,8 million de dollars pour l'intégrité des opérations frontalières du Canada;
- 0,9 million de dollars pour l'augmentation nette du financement de divers projets.

Les augmentations du Budget principal des dépenses 2017-2018 sont compensées par des diminutions s'élevant à 27,1 millions de dollars qui sont principalement réparties de la façon suivante :

- 14,0 millions de dollars pour le rajustement annuel du taux du régime d'avantages sociaux des employés établi par le Secrétariat du Conseil du Trésor;
- 9,2 millions de dollars de réduction de financement reçu pour finaliser la phase 2 de la Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA);
- 3,9 millions de dollars pour la réduction des dépenses liées aux services professionnels, à la publicité et aux déplacements annoncée dans le budget fédéral de 2016.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Le commerce international et les déplacements sont favorisés à la frontière du Canada et la population du Canada est protégée des risques liés aux frontières.</i>			
Détermination de l'admissibilité	899 788 811	901 059 087	923 906 326
Exécution de la loi relative à l'immigration	161 969 717	128 654 073	192 766 475
Programme d'évaluation des risques	196 232 431	162 510 532	173 555 664
Gestion du commerce et des revenus	84 407 179	80 336 485	50 111 199
Partenariats sûrs et fiables	32 177 618	35 243 046	37 910 170
Enquêtes criminelles	31 193 842	33 348 629	29 604 517
Recours	11 322 864	11 485 183	10 432 587
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	379 200 769	320 402 518	343 409 298
Total	1 796 293 231	1 673 039 553	1 761 696 236

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Agence du revenu du Canada

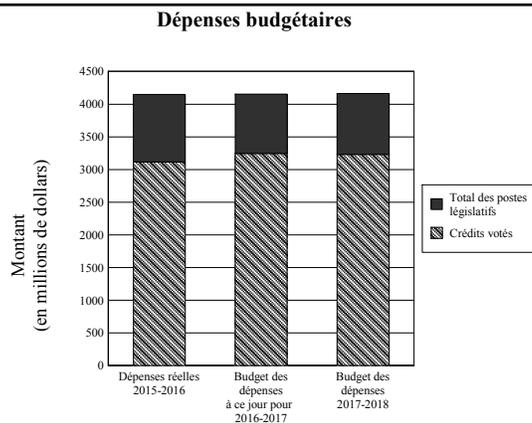
Raison d'être

Le ministre du Revenu national est responsable de l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'ARC administre les programmes fiscaux, de prestations et d'autres programmes connexes pour le compte de gouvernements dans l'ensemble du Canada. Dans l'exercice de ses fonctions, l'ARC contribue au bien-être économique et social des Canadiens en encourageant la participation volontaire à notre régime fiscal.

L'ARC veille à ce que :

- les Canadiens se conforment aux obligations fiscales;
- les Canadiens reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit;
- les cas d'inobservation sont traités;
- les Canadiens disposent de moyens appropriés pour résoudre les différends.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	3 034 034 552	3 032 118 914	3 197 643 765	3 173 383 552
5 Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	78 803 100	37 066 000	46 420 829	59 363 678
Total des crédits votés	3 112 837 652	3 069 184 914	3 244 064 594	3 232 747 230
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 034 149 642</i>	<i>1 016 533 269</i>	<i>910 352 293</i>	<i>930 152 344</i>
Total des dépenses budgétaires	4 146 987 294	4 085 718 183	4 154 416 887	4 162 899 574

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

L'Agence du revenu du Canada prévoit des dépenses de 4,2 milliards de dollars en 2017-2018. De cette somme, un montant de 3 232,7 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 930,2 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

L'Agence affiche une augmentation globale de 77,2 millions de dollars, ou de 1,9 p. 100, par rapport au budget principal des dépenses précédent, ce qui représente le résultat net de diverses augmentations compensées par certaines réductions prévues.

Les budgets de l'ARC augmenteront de 292,1 millions de dollars pour les raisons suivantes :

- 113,0 millions de dollars pour la mise en œuvre et l'administration de diverses mesures afin de sanctionner l'évasion fiscale, de lutter contre l'évitement fiscal et d'améliorer le recouvrement fiscal, annoncées dans le budget fédéral de 2016;
- 51,0 millions de dollars pour des paiements en vertu de la *Loi sur les allocations spéciales pour enfants* destinés aux enfants admissibles à la charge des organismes et de parents nourriciers;
- 43,0 millions de dollars pour la mise en œuvre et l'administration de diverses mesures visant à renforcer la capacité de l'Agence du revenu du Canada à fournir des services axés sur la clientèle annoncées dans le budget fédéral de 2016;
- 36,3 millions de dollars pour les augmentations accordées en vertu des négociations collectives;
- 30,0 millions de dollars pour l'administration de la taxe sur les produits et services;
- 9,9 millions de dollars pour la mise en œuvre et l'administration des mesures améliorées d'observation;
- 8,9 millions de dollars pour la mise en œuvre et l'administration de diverses mesures fiscales annoncées dans le budget fédéral de 2016.

Les augmentations susmentionnées sont compensées par des diminutions totalisant 214,9 millions de dollars pour les raisons suivantes :

- 128,0 millions de dollars des versements aux provinces en vertu de la *Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre*;
- 41,1 millions de dollars des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés;
- 24,4 millions de dollars pour les rajustements aux frais liés aux services de gestion des locaux et des biens immobiliers fournis par Services publics et Approvisionnement Canada;
- 9,5 millions de dollars pour la réduction des dépenses liées aux services professionnels, à la publicité et aux déplacements annoncée dans le budget fédéral de 2016;
- 7,5 millions de dollars liés à la baisse prévue du financement pour l'amélioration du système de traitement des déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers;
- 3,5 millions de dollars pour diverses initiatives annoncées dans les budgets fédéraux de 2012, de 2013, de 2014 et de 2015;
- 0,9 million de dollars pour les dépenses liées aux recettes résultant de la poursuite de ses opérations principalement attribuables aux activités administrées pour le compte de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Cette organisation a mis en œuvre la Politique sur les résultats; elle a donc établi les documents du budget des dépenses par responsabilité essentielle.</i>			
Impôt	2 737 078 407
Prestations	487 819 400
Ombudsman des contribuables	3 183 760
<i>Pour appuyer l'ensemble des responsabilités de l'organisation.</i>			
Services internes	934 818 007
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	4 146 987 294	4 085 718 183
Total	4 146 987 294	4 085 718 183	4 162 899 574

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

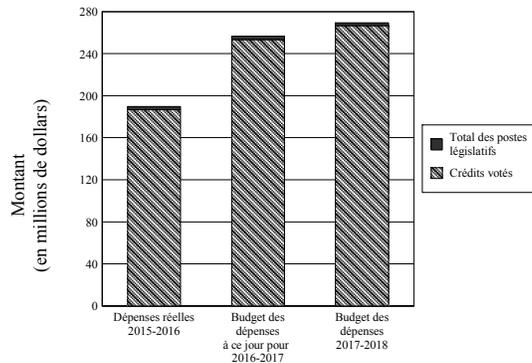
Raison d'être

L'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario) a été créée en 2009 pour travailler avec les collectivités, les entreprises, les organisations à but non lucratif, et autres ordres de gouvernement du Sud de l'Ontario pour promouvoir de manière active la région et pour construire une fondation solide d'investissements et de partenariats afin de contribuer à assurer la prospérité à long terme de la région.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	26 703 067	25 753 625	25 753 625	24 394 707
5 Subventions et contributions	159 879 944	205 479 871	227 679 871	242 198 502
Total des crédits votés	186 583 011	231 233 496	253 433 496	266 593 209
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>3 214 284</i>	<i>3 214 356</i>	<i>3 214 356</i>	<i>2 755 440</i>
Total des dépenses budgétaires	189 797 295	234 447 852	256 647 852	269 348 649

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

FedDev Ontario prévoit des dépenses budgétaires de 269,3 millions de dollars pour l'exercice 2017-2018. De ce montant, 266,6 millions de dollars nécessitent l'approbation du Parlement. Le solde de 2,7 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Les dépenses prévues de FedDev Ontario en 2017-2018 permettront d'appuyer la réalisation de ses résultats stratégiques en rendant possibles l'exécution de l'ensemble de ses programmes et la prestation de tous les services de soutien interne connexes. Pour 2017-2018, FedDev Ontario prévoit consacrer 27,1 millions de dollars aux dépenses de fonctionnement dans le but de verser 242,2 millions de dollars pour financer les paiements de transfert destinés aux projets stratégiques approuvés dans le cadre de ses programmes de paiements de transfert.

Plus précisément, FedDev Ontario continuera d'offrir ses trois principaux programmes de paiements de transfert en 2017-2018 : les Initiatives pour la prospérité du Sud de l'Ontario (IPSO), le Fonds de fabrication de pointe (FFP) et le Programme de développement de l'Est de l'Ontario (PDEO). FedDev Ontario, comme d'autres organismes de développement régional, joue aussi un rôle important en tant qu'agent d'exécution fédéral des programmes nationaux, tout particulièrement le Programme de développement des collectivités (PDC), l'Initiative de développement économique (IDE) et le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, ainsi que certains

programmes nationaux d'infrastructure dans l'ensemble de la province. L'organisme exécute aussi des programmes fédéraux spéciaux, comme la subvention de 0,5 million de dollars destinée à un projet d'assainissement à Brantford, en Ontario.

FedDev Ontario assure une solide présence fédérale dans l'ensemble du Sud de l'Ontario ainsi qu'une collaboration régulière grâce à un vaste éventail d'intervenants. En tant que responsable et champion de la région, l'organisme collabore avec les entreprises du Sud de l'Ontario pour déterminer les possibilités d'appuyer le Programme d'innovation du Canada. Au total, FedDev Ontario prévoit une augmentation de 34,9 millions de dollars, ou de 13 p. 100, par rapport à son Budget principal des dépenses 2016-2017.

Les variations annuelles importantes en ce qui concerne le financement sont attribuables à :

- une augmentation de 46,6 millions de dollars du financement destiné à la réalisation du nouveau Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;
- une diminution nette de 9,2 millions de dollars des subventions à la Corporation de la ville de Brantford à l'appui du projet d'assainissement du site Greenwich Mohawk, à Brantford;
- une diminution de 3,0 millions de dollars du financement des Initiatives pour la prospérité du Sud de l'Ontario en raison de la temporisation du projet de revitalisation du Massey Hall de Toronto;
- une augmentation de 2,3 millions de dollars du Fonds de fabrication de pointe.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Une économie compétitive dans le Sud de l'Ontario.</i>			
Développement économique communautaire	47 037 706	66 896 145	105 327 756
Innovation technologique	55 550 921	92 081 080	93 112 055
Développement des entreprises	69 728 063	58 571 582	54 998 686
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	17 480 605	16 899 045	15 910 152
Total	189 797 295	234 447 852	269 348 649

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Subventions			
Subvention à la Corporation de la Ville de Brantford	9 640 412	459 000
Contributions			
Contributions pour l'Initiatives pour la prospérité du Sud de l'Ontario	105 459 447	100 773 855	97 773 898
Contributions en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150	22 200 000	68 800 000
Contributions pour le Fonds de fabrication de pointe	32 592 288	51 000 000	53 300 000
Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	11 248 597	11 285 992	11 285 992
Contributions en vertu du Programme de développement de l'Est de l'Ontario	9 600 000	9 600 000	9 600 000
Contribution en vertu de l'initiative de développement économique – Langues officielles	979 612	979 612	979 612

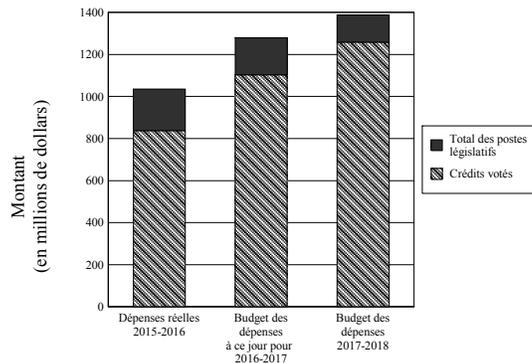
Agence Parcs Canada

Raison d'être

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique est responsable de l'Agence Parcs Canada. L'Agence Parcs Canada protège et met en valeur des exemples significatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorise chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Le parc urbain national, les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et les aires marines nationales de conservation du Canada, dont Parcs Canada est le fier intendant, offrent aux Canadiens des occasions de visiter, de découvrir et de développer un sentiment d'attachement personnel à l'égard de ces lieux patrimoniaux. Parcs Canada s'acquitte de ses responsabilités en travaillant en collaboration avec un certain nombre de partenaires incluant les Autochtones, les intervenants et les collectivités avoisinantes.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		<i>(dollars)</i>		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	837 886 384	997 202 390	1 102 568 654	1 258 090 149
5 Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	500 000	500 000	500 000	500 000
Total des crédits votés	838 386 384	997 702 390	1 103 068 654	1 258 590 149
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>197 744 023</i>	<i>175 835 911</i>	<i>176 645 412</i>	<i>130 312 921</i>
Total des dépenses budgétaires	1 036 130 407	1 173 538 301	1 279 714 066	1 388 903 070

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Grâce à des autorisations de 1 388,9 millions de dollars anticipées dans le Budget principal des dépenses 2017-2018, l'Agence Parcs Canada continuera de mettre en valeur, de protéger et de gérer le parc urbain national, les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et les aires marines nationales de conservation afin que les Canadiens puissent les apprécier et en jouir. Les crédits totaux de l'Agence Parcs Canada pour 2017-2018 affichent une augmentation nette de 215,4 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette augmentation est principalement attribuable au financement obtenu afin de réduire l'arriéré des travaux reportés devant être effectués aux biens associés au patrimoine, à l'expérience du visiteur, aux voies navigables et aux routes dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada, et au nouveau financement obtenu pour accélérer les investissements dans les infrastructures fédérales notamment les sentiers et les autoroutes.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les priorités de l'organisation, veuillez consulter son plan ministériel 2017-2018.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.</i>			
Expérience du visiteur	400 413 772	479 851 370	526 736 042
Gestion des canaux patrimoniaux, des routes et des lotissements urbains	272 412 103	306 781 950	436 520 130
Conservation des lieux patrimoniaux	163 462 332	185 944 344	219 566 624
Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public	40 743 143	45 187 665	42 921 405
Création de lieux patrimoniaux	17 719 496	18 281 238	12 574 855
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	141 379 561	137 491 734	150 584 014
Total	1 036 130 407	1 173 538 301	1 388 903 070

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Subventions			
Subvention au Jardin international de la paix	22 700	22 700	22 700
Contributions			
Contributions à l'appui du Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux	933 397	1 000 000	10 000 000
Contributions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	4 883 166	3 777 924	4 464 324

Agence spatiale canadienne

Raison d'être

L'Agence spatiale canadienne (ASC) a pour mandat « de promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace, de faire progresser la connaissance de l'espace au moyen de la science et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant social qu'économique ».

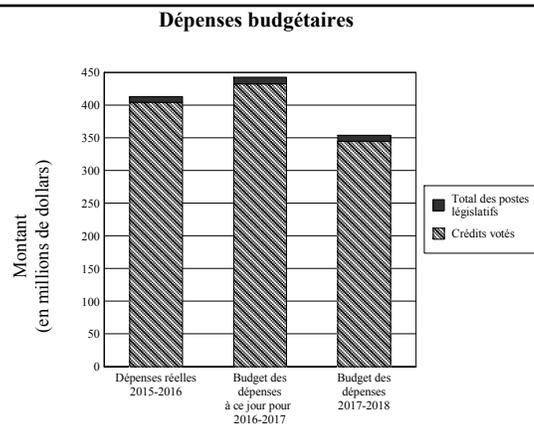
L'ASC s'acquitte de ce mandat en collaboration avec le secteur privé, le milieu universitaire, des organismes du gouvernement du Canada ainsi que d'autres agences spatiales et organisations internationales.

La loi habilitante, qui a reçu la sanction royale en 1990, attribuit quatre fonctions principales à l'ASC :

- assister le ministre pour la coordination de la politique et des programmes du gouvernement du Canada en matière spatiale;
- concevoir, réaliser, diriger et gérer des programmes et des travaux liés à des activités scientifiques et industrielles de recherche et développement dans le domaine spatial et à l'application des technologies spatiales;
- promouvoir la diffusion et le transfert des techniques spatiales au profit de l'industrie canadienne;
- encourager l'exploitation commerciale du potentiel offert par l'espace, des techniques et installations spatiales et des systèmes spatiaux.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	180 370 115	184 497 707	184 497 707	161 268 874
5 Dépenses en capital	179 207 386	192 112 456	191 918 956	122 419 635
10 Subventions et contributions	44 567 709	45 748 000	55 941 501	60 966 000
Total des crédits votés	404 145 210	422 358 163	432 358 164	344 654 509
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>8 653 848</i>	<i>10 036 658</i>	<i>10 036 658</i>	<i>9 155 402</i>
Total des dépenses budgétaires	412 799 058	432 394 821	442 394 822	353 809 911

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

L'Agence spatiale canadienne (ASC) prévoit des dépenses budgétaires de 353,8 millions de dollars en 2017-2018. De cette somme, un montant de 344,6 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 9,2 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Comme le Budget principal des dépenses 2016-2017 se chiffraient à 432,4 millions de dollars, ces dépenses budgétaires représentent une diminution nette de 78,6 millions de dollars entre les exercices 2016-2017 et 2017-2018. Cette réduction correspond à une diminution de 23,2 millions de dollars des dépenses de fonctionnement, à une diminution de 69,7 millions de dollars des dépenses en capital ainsi qu'à une augmentation de 15,2 millions de dollars des dépenses liées aux subventions et contributions. Ces fluctuations sont principalement attribuables au fait que le profil de financement des projets et des missions de l'ASC varie d'une année à l'autre et requiert différents types de crédits votés selon leurs phases de développement. Ainsi, les dépenses préalables et postérieures aux projets sont des dépenses de fonctionnement alors que la conception et la construction représentent des dépenses en capital. De plus, le soutien scientifique associé à certains projets peut exiger un financement sous forme de dépenses de fonctionnement ou de subventions et contributions.

La variation entre les exercices 2016-2017 et 2017-2018 est composée des éléments suivants :

- une augmentation de 10,3 millions de dollars pour les activités liées à la station spatiale; la variation entre les deux exercices s'explique par des besoins différents en flux de trésorerie;
- une augmentation de 10,0 millions de dollars obtenus dans le cadre du budget fédéral de 2015 pour le programme de contributions aux termes de l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne, et ce, pour le programme de recherche de pointe sur les systèmes de télécommunications (ARTES). (Le budget fédéral de 2015 octroie à l'ASC une somme de 30 millions de dollars sur 4 ans, de 2016-2017 à 2019-2020);
- une augmentation de 7,5 millions de dollars dans le cadre du budget fédéral de 2016 pour le renforcement de la sécurité du centre spatial John H. Chapman ainsi que l'achat et l'installation de matériel absorbant pour la chambre anéchoïque du Laboratoire David Florida;
- une augmentation nette de 0,9 million de dollars du financement pour maintenir l'intégrité de l'édifice et d'équipements associés au Laboratoire David Florida (LDF) et pour qu'il soit conforme aux codes et aux normes en matière de bâtiment en vigueur;
- une diminution de 90,7 millions de dollars liée à la mission de Constellation RADARSAT (RCM); la variation entre les deux exercices s'explique par des besoins différents en flux de trésorerie, dont 55,5 millions de dollars attribuables à l'effet des reports cumulatifs et 35,2 millions de dollars liés au profil de financement demandé lors de l'approbation par le Conseil du Trésor de la phase de mise en œuvre;
- une diminution de 9,5 millions de dollars en raison du financement obtenu en 2016-2017 pour la prestation de rapports et d'images satellitaires à valeur ajoutée à des fins humanitaires;
- une diminution de 4,8 millions de dollars liée au financement obtenu en 2016-2017 pour le projet de Microsatellite de surveillance maritime et de messagerie (M3MSat);
- une diminution de 1,4 million de dollars liée aux réductions annoncées dans le cadre du budget fédéral de 2016 pour les services professionnels, les déplacements et la publicité.

Une fois déposé à la Chambre des communes, des renseignements supplémentaires seront disponibles dans le plan ministériel de l'Agence spatiale canadienne à l'adresse suivante : <http://asc-csa.gc.ca/fra/publications/rp.asp>.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Les activités du Canada en matière d'exploration spatiale, de prestation de services depuis l'espace et de développement de capacités spatiales répondent aux besoins nationaux en matière de connaissances scientifiques, d'innovation et d'information.</i>			
Données, informations et services spatiaux	209 187 061	215 085 716	115 240 643
Exploration spatiale	96 419 798	99 437 817	96 455 420
Capacités spatiales futures du Canada	61 804 033	66 094 200	87 170 086
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	45 388 166	51 777 088	54 943 762
Total	412 799 058	432 394 821	353 809 911

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
<u>Subventions</u>			
Programme global de subventions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales	6 263 510	8 860 000	11 317 000
<u>Contributions</u>			
Contributions aux termes de l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne	27 802 596	27 031 000	36 648 000
Programme global de contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales	10 501 603	9 857 000	13 001 000

Autorité du pont Windsor-Détroit

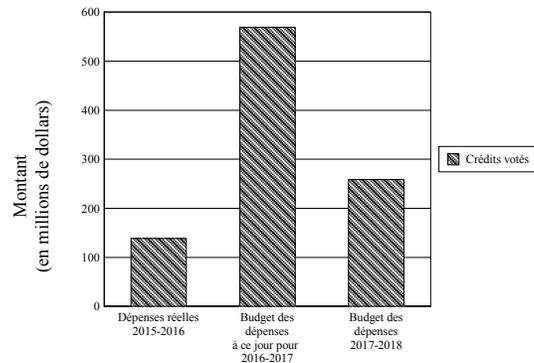
Raison d'être

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) a été créée en octobre 2012, conformément à la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux*. APWD a la responsabilité de remplir les obligations dévolues à l'Autorité du passage en tant que signataire de l'Accord sur le passage et d'assurer l'approvisionnement, la construction et l'exploitation du pont international Gordie-Howe.

Le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à l'Autorité	138 500 000	215 989 827	569 181 753	258 916 050
Total des crédits votés	138 500 000	215 989 827	569 181 753	258 916 050
Total des dépenses budgétaires	138 500 000	215 989 827	569 181 753	258 916 050

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Points saillants pour 2017-2018 :

- l'APWD continuera de faire avancer le processus d'approvisionnement visant la sélection d'un partenaire privé pour le projet;
- les services publics du Canada seront déplacés afin de préparer le site du côté canadien en vue de la construction;
- les services publics des États-Unis seront déplacés afin de préparer le site du côté américain en vue de la construction;
- l'acquisition de propriétés se poursuivra au Michigan afin de préparer le site du côté américain en vue de la construction;
- les progrès se poursuivront à l'égard des travaux préparatoires en vue de préparer le site du côté canadien en vue de la construction. Ces travaux comprennent la construction de la route d'accès périphérique, le remblayage du site de l'esplanade, le déplacement des services publics et d'autres activités préparatoires.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter le plan d'entreprise de l'APWD.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Pont sécuritaire, sûr et efficace pour le trafic de véhicules commerciaux et de passagers au-dessus de la rivière Détroit.</i>			
Pont international de la rivière Détroit	138 500 000	215 989 827	258 916 050
Total	138 500 000	215 989 827	258 916 050

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Bibliothèque du Parlement

Raison d'être

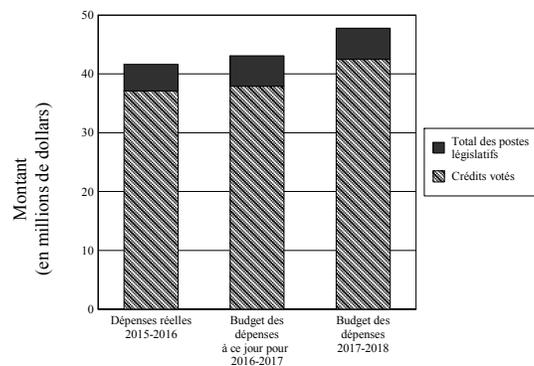
La Bibliothèque du Parlement (la Bibliothèque) a été créée officiellement en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, mais ses efforts pour faire en sorte que le Parlement soit informé et accessible ont commencé avant la Confédération.

La Bibliothèque fournit aux sénateurs, aux députés et aux comités parlementaires l'information indépendante et non partisane dont ils ont besoin pour examiner les questions de l'heure, étudier la législation et tenir le gouvernement responsable de ses actes. Elle préserve le riche patrimoine documentaire du Parlement tout en optimisant l'accès à ses importantes collections. Tous les ans, elle accueille également des centaines de milliers de visiteurs au Parlement. Elle offre des visites guidées ainsi que des programmes et des produits pédagogiques, qui aident le public à comprendre le rôle du Parlement dans notre système démocratique de même que le travail important accompli par les parlementaires.

La *Loi sur le Parlement du Canada* place la Bibliothèque sous l'autorité des présidents du Sénat et de la Chambre des communes.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	37 110 432	37 899 035	37 899 035	42 510 256
Total des crédits votés	37 110 432	37 899 035	37 899 035	42 510 256
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>4 508 192</i>	<i>5 172 204</i>	<i>5 172 204</i>	<i>5 247 241</i>
Total des dépenses budgétaires	41 618 624	43 071 239	43 071 239	47 757 497

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Bibliothèque prévoit des dépenses budgétaires de 47,7 millions de dollars pour 2017-2018. De cette somme, un montant de 42,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 5,2 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et il est fourni à titre d'information.

L'augmentation des dépenses budgétaires entre 2016-2017 et 2017-2018 est principalement attribuable à un rajustement apporté aux services de ressources de recherche, de référence et de renseignements fournis au Parlement; ainsi qu'à la mise en œuvre du nouveau système de planifications des ressources de la Bibliothèque.

La Bibliothèque poursuit une tradition de service tout en relevant les défis propres à un Parlement du XXI^e siècle. Le personnel professionnel de la Bibliothèque s'emploie à répondre aux besoins en constante évolution des parlementaires, auxquels il faut, dans les meilleurs délais, une information, des recherches et des analyses faisant autorité.

Des renseignements supplémentaires sont disponibles dans le rapport « Aperçu stratégique » de la Bibliothèque.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Un Parlement informé et accessible.</i>			
Services d'information aux parlementaires	28 400 190	33 169 544	36 185 626
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	13 218 434	9 901 695	11 571 871
Total	41 618 624	43 071 239	47 757 497

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Bibliothèque et Archives du Canada

Raison d'être

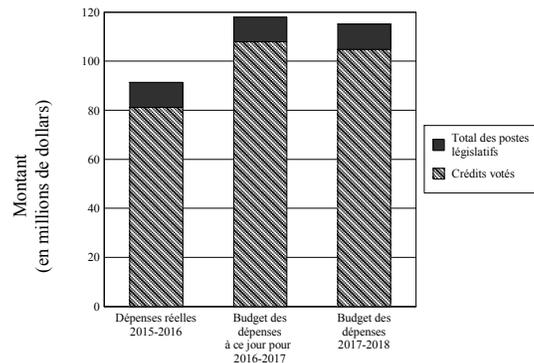
Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de Bibliothèque et Archives du Canada.

En vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, Bibliothèque et Archives du Canada a pour mandat :

- de préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations actuelles et futures;
- d'être une source de savoir permanent accessible à tous, qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada;
- de faciliter au Canada la collaboration entre les divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir;
- de servir de mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	79 489 293	94 905 525	97 221 526	92 746 852
5 Dépenses en capital	1 722 192	11 937 824	10 776 412	12 153 065
Total des crédits votés	81 211 485	106 843 349	107 997 938	104 899 917
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>10 240 127</i>	<i>10 015 218</i>	<i>10 015 218</i>	<i>10 319 298</i>
Total des dépenses budgétaires	91 451 612	116 858 567	118 013 156	115 219 215

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Bibliothèque et Archives du Canada (BAC) prévoit des dépenses budgétaires de 115,2 millions de dollars en 2017-2018. De ce montant, 104,9 millions de dollars doivent être approuvés par le Parlement. Le solde de 10,3 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent aucune approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 (115,2 millions de dollars) représente une réduction des dépenses nettes de 1,6 million de dollars par rapport à celui de 2016-2017 (116,9 millions de dollars) pour les raisons suivantes :

- une diminution nette de 1,2 million de dollars du budget salarial afin de refléter le plan de dépenses prévu;
- une diminution de 0,6 million de dollars concernant les réductions annoncées dans le budget fédéral de 2016 concernant les services professionnels, les déplacements et la publicité.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Le patrimoine documentaire du Canada est préservé et rendu accessible aux générations actuelles et futures.</i>			
Préservation du patrimoine documentaire	13 905 973	41 608 310	40 469 017
Accès au patrimoine documentaire	25 694 772	27 024 039	30 934 977
Acquisition et traitement du patrimoine documentaire	13 525 770	13 095 854	9 649 880
<i>L'information gouvernementale est gérée afin d'assurer la responsabilisation du gouvernement.</i>			
Élaboration d'autorisations de disposition	2 636 780	2 399 766	3 315 929
Collaboration à la gestion des documents gouvernementaux	4 797 139	5 363 344	3 307 948
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	30 891 178	27 367 254	27 541 464
Total	91 451 612	116 858 567	115 219 215

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Subventions			
Système international de données sur les publications en série	28 815	25 000	25 000
Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques	11 478	11 000	11 000
Contributions			
Programme d'appui aux collectivités du patrimoine documentaire	1 483 757	1 500 000	1 500 000

Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports

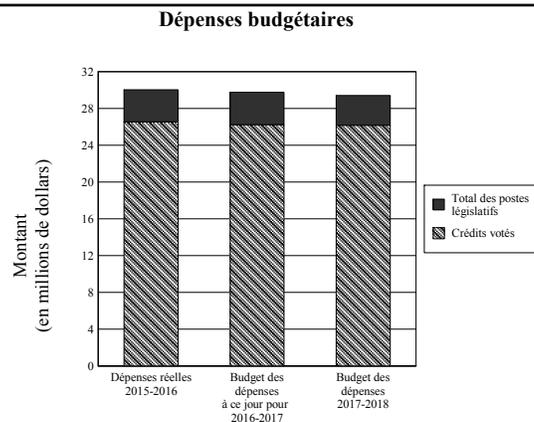
Raison d'être

Le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports est connu sous le nom de Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) dans ses activités quotidiennes. Le BST est un organisme indépendant qui a été créé en 1990 en vertu d'une loi du Parlement. Le BST fonctionne de manière indépendante des autres ministères et organismes du gouvernement afin d'éviter tout conflit d'intérêt réel ou perçu. L'unique objectif du BST consiste à promouvoir la sécurité du transport aérien, maritime, ferroviaire et par pipeline. Il s'acquitte de son mandat en procédant à des enquêtes indépendantes sur les événements de transport choisis afin de déterminer les causes et les facteurs contributifs des événements, ainsi que les lacunes en matière de sécurité mises en évidence par de tels événements. Le BST formule des recommandations visant à réduire ou à éliminer les lacunes sur le plan de la sécurité et rend compte publiquement de ses enquêtes. Le BST assure ensuite le suivi auprès des parties intéressées pour s'assurer que des mesures de sécurité sont prises pour réduire les risques et améliorer la sécurité.

Le BST peut également représenter les intérêts canadiens dans les enquêtes menées à l'étranger sur les accidents de transport impliquant du matériel roulant ferroviaire, des aéronefs ou des navires immatriculés, sous licence ou fabriqués au Canada. En outre, le BST s'occupe de certaines obligations du Canada en matière de sécurité des transports au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI).

Le BST fait partie du portefeuille des ministères et des organismes du Conseil privé. Le ministre des Institutions démocratiques et présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada est responsable du dépôt des rapports administratifs du BST au Parlement. Des renseignements supplémentaires sont fournis sur le site Web ministériel du BST.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016		2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
			Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires					
Crédits votés					
1 Dépenses du programme	26 574 772	26 267 261	26 267 261	26 267 261	26 202 261
Total des crédits votés	26 574 772	26 267 261	26 267 261	26 267 261	26 202 261
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>3 457 718</i>	<i>3 521 391</i>	<i>3 521 391</i>	<i>3 521 391</i>	<i>3 214 293</i>
Total des dépenses budgétaires	30 032 490	29 788 652	29 788 652	29 788 652	29 416 554

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le BST prévoit des dépenses budgétaires de 29,4 millions de dollars pour 2017-2018. De cette somme, un montant de 26,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 3,2 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information. Le financement de l'organisme fourni dans le cadre du budget principal des dépenses a diminué de 0,4 million de dollars comparativement à 2016-2017 en raison d'une diminution du pourcentage du régime

d'avantages sociaux des employés tel que déterminé par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le cadre de la mise à jour annuelle des niveaux de référence.

En 2017-2018, le BST continuera à aspirer à devenir une organisation moderne de calibre mondial capable d'évoluer et de s'adapter tout en s'efforçant de promouvoir des changements qui améliorent la sécurité des transports. Cet énoncé de vision sera réalisé en mettant l'accent sur les objectifs stratégiques soient : servir, améliorer, moderniser et actualiser, comme prévu dans le plan stratégique de cinq ans du BST. Des détails supplémentaires concernant les plans et les priorités sont fournis dans le plan ministériel et le plan stratégique du BST.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Cette organisation a mis en œuvre la Politique sur les résultats ; elle a donc établi les documents du budget des dépenses par responsabilité essentielle.</i>			
Enquêtes indépendantes de sécurité et communication des risques dans le réseau de transport	23 827 409
<i>Pour appuyer l'ensemble des responsabilités de l'organisation.</i>			
Services internes	5 589 145
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	30 032 490	29 788 652
Total	30 032 490	29 788 652	29 416 554

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada

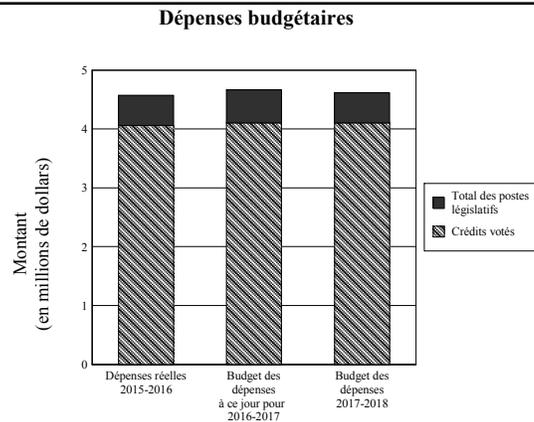
Raison d'être

À titre d'ombudsman auprès des délinquants sous la responsabilité fédérale, le Bureau de l'enquêteur correctionnel est au service des Canadiens et contribue à ce que les services correctionnels soient sécuritaires, humains et respectueux de la loi en assurant une surveillance indépendante du Service correctionnel du Canada, notamment en effectuant en temps opportun un examen impartial et accessible des préoccupations individuelles et généralisées.

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel, même s'il est indépendant, fait partie du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	4 060 704	4 102 301	4 102 301	4 102 301
Total des crédits votés	4 060 704	4 102 301	4 102 301	4 102 301
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>509 443</i>	<i>562 235</i>	<i>562 235</i>	<i>513 203</i>
Total des dépenses budgétaires	4 570 147	4 664 536	4 664 536	4 615 504

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel prévoit que ces dépenses budgétaires s'élèveront à 4,6 millions de dollars en 2017-2018. De ce montant, une somme d'environ 4,1 millions de dollars doit être approuvée par le Parlement. Le solde de 513 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Historiquement, la tendance se maintient au niveau des dépenses de fonctionnement, puisque le budget de dépenses du Bureau de l'enquêteur correctionnel ne change pas de façon importante d'un exercice à l'autre. Les priorités d'enquêtes de l'organisme pour l'exercice 2017-2018 sont les suivantes : accès aux soins de santé; la prévention de décès en établissement; conditions de détention; services correctionnels pour les Autochtones; réinsertion social sécuritaire et en temps opportun; et femmes purgeant une peine de ressort fédéral.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et traités au moment opportun.</i>			
Ombudsman pour les délinquants sous responsabilité fédérale	3 773 324	3 629 089	3 585 451
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	796 823	1 035 447	1 030 053
Total	4 570 147	4 664 536	4 615 504

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Bureau de l'infrastructure du Canada

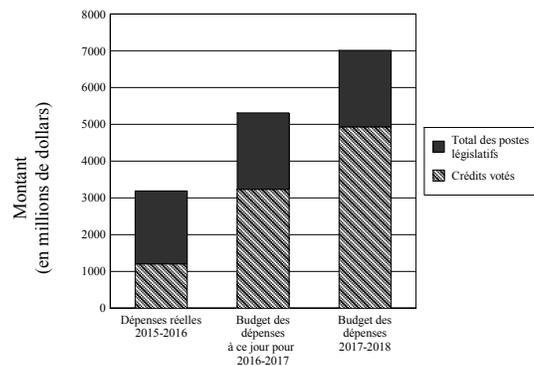
Raison d'être

Pour bâtir le Canada du XXI^e siècle, il est essentiel d'établir un plan d'infrastructure stratégique et collaboratif à long terme qui permette d'édifier des villes et des collectivités économiquement dynamiques, planifiées de façon stratégique, durables et inclusives. Infrastructure Canada travaille en collaboration avec tous les ordres de gouvernement et d'autres partenaires en vue de favoriser l'investissement dans les infrastructures économiques, sociales et environnementales ainsi que dans les infrastructures nécessaires à l'accroissement du commerce et de l'économie.

Le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités est responsable de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	58 768 365	110 040 788	127 735 686	126 917 348
5 Dépenses en capital	48 429 565	68 690 586	89 935 011	523 659 656
10 Contributions	1 104 706 213	1 612 886 500	3 017 422 437	4 282 963 173
Total des crédits votés	1 211 904 143	1 791 617 874	3 235 093 134	4 933 540 177
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 978 537 613</i>	<i>2 077 891 383</i>	<i>2 078 797 646</i>	<i>2 078 123 624</i>
Total des dépenses budgétaires	3 190 441 756	3 869 509 257	5 313 890 780	7 011 663 801

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Infrastructure Canada prévoit des dépenses budgétaires de 7,0 milliards de dollars en 2017-2018. De ce montant, la somme d'environ 4 933,5 millions de dollars doit être approuvée par le Parlement. Le solde de 2 078,1 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Infrastructure Canada continuera de faire des investissements importants dans les communautés partout au Canada, ainsi que de travailler avec ses partenaires financiers pour mettre en œuvre des programmes nouveaux et existants, assurer l'achèvement en temps opportun des projets et fournir la gérance et la surveillance dans le cadre du traitement et des paiements des milliers de réclamations pour les projets.

L'augmentation nette de 3,1 milliards de dollars des dépenses s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une augmentation de 2 670,0 millions de dollars des fonds sous forme de contributions pour les nouveaux programmes annoncés dans le budget fédéral de 2016;
- une augmentation de 454,9 millions de dollars liée principalement à la construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Des infrastructures publiques pour un Canada plus prospère.</i>			
Investissements dans les priorités nationales en matière d'infrastructure	84 854 656	174 342 089	3 058 211 074
Financement permanent et souple pour les infrastructures	1 974 079 201	2 074 601 337	2 074 765 524
Investissements dans les infrastructures de grande envergure	887 432 688	1 269 427 535	1 026 254 190
Projet du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent	66 281 311	91 859 300	590 744 529
Investissements dans les infrastructures des petites collectivités et des zones rurales	88 141 483	131 922 508	162 625 742
Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires	50 036 481	97 380 082	56 608 537
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	39 615 936	29 976 406	42 454 205
Total	3 190 441 756	3 869 509 257	7 011 663 801

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Contributions			
Fonds pour les infrastructures du transport en commun	1 688 830 373
Fonds pour l'eau potable et les eaux usées	954 800 627
Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures provinciales et territoriales – Projets nationaux et régionaux	41 528 898	523 420 000	585 092 711
Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada – Volet Grandes infrastructures	701 022 158	603 887 496	354 368 748
Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures nationales	3 069 122	135 900 000	288 400 000
Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures provinciales et territoriales – Fonds des petites collectivités	12 093 038	57 630 000	117 757 289
Contributions en vertu du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique	141 733 441	87 156 234	73 496 291
Contributions en vertu du Fonds pour l'infrastructure verte	11 378 170	19 311 935	63 625 193
Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada – Volet Collectivités	69 630 098	72 213 242	43 200 000
Programme de la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk	51 375 000	14 250 000	26 600 000
Renforcement de la capacité pour les défis liés aux changements climatiques	15 000 000
Fonds de gestion des actifs	10 000 000
Contributions en vertu du Fonds sur l'infrastructure frontalière	17 699 761	1 885 793	5 310 141
Autres paiements de transfert			
Programme de financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires	50 000 000	97 231 800	56 481 800
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 973 269 432</i>	<i>2 071 932 904</i>	<i>2 071 932 904</i>

Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme

Raison d'être

Le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme, connu sous le nom de Condition féminine Canada (CFC), est l'organisme fédéral chargé de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les aspects de la vie au Canada. CFC a pour mandat « de coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent » (1976).

CFC a la responsabilité d'œuvrer, comme chef de file et partenaire, pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire : soutenir les actions qui font progresser l'égalité en aidant à créer des conditions propices à la réussite des femmes et des filles au Canada; fournir des conseils spécialisés en matière d'égalité entre les sexes plus (ACS+) et d'analyse comparative entre les sexes en vue de l'élaboration de programmes, de politiques et de lois efficaces pour l'ensemble de la population canadienne; promouvoir des dates commémoratives qui ont trait aux femmes et aux filles au Canada; enfin, soutenir les efforts que déploie le Canada pour s'acquitter de ses obligations internationales.

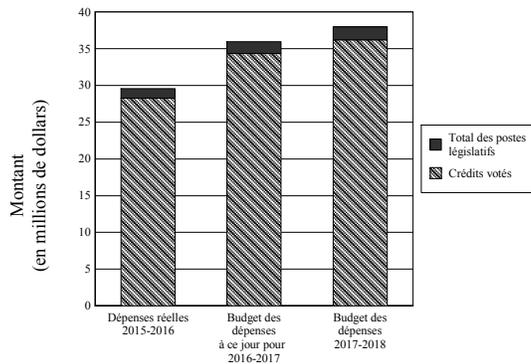
Afin de promouvoir l'égalité et d'en assurer le progrès, CFC concentre ses interventions sur trois domaines prioritaires, soit : améliorer la sécurité et la prospérité économiques des femmes et des filles; éliminer la violence faite aux femmes et aux filles; soutenir et promouvoir une représentation accrue des femmes et des filles aux postes de responsabilité et de décision.

Tout en mettant l'accent sur ces trois domaines, l'organisme a aussi la capacité de répondre à des enjeux précis, par exemple : la violence fondée sur le sexe, la sécurité et la prospérité économiques des femmes dans les collectivités rurales et éloignées et la pleine participation des femmes à la vie démocratique et publique du Canada.

Le ministre de la Condition féminine est responsable de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		<i>(dollars)</i>		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	9 992 018	9 801 615	13 686 215	15 608 148
5 Subventions et contributions	18 285 000	20 630 000	20 630 000	20 580 000
Total des crédits votés	28 277 018	30 431 615	34 316 215	36 188 148
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 265 383</i>	<i>1 304 709</i>	<i>1 600 709</i>	<i>1 789 273</i>
Total des dépenses budgétaires	29 542 401	31 736 324	35 916 924	37 977 421

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme (CFC) prévoit des dépenses budgétaires de 38,0 millions de dollars en 2017-2018. De ce montant, une somme de 36,1 millions de dollars doit être approuvée par le Parlement. Le solde de 1,8 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Pour l'exercice 2017-2018, CFC recevra des fonds supplémentaires de 6,2 millions de dollars afin :

- d'accroître la fonction de recherche et d'évaluation;
- d'élargir la présence régionale;
- d'accroître la fonction d'analyse fondée sur le genre;
- d'accroître la capacité de Condition féminine Canada.

Des renseignements supplémentaires seront disponibles dans le plan ministériel 2017-2018 dès qu'il aura été déposé à la Chambre des communes.

Le Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016 de CFC donne des précisions au sujet des dépenses de CFC au cours de cet exercice.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada.</i>			
Avancement de l'égalité pour les femmes	22 459 620	25 341 251	28 798 443
Conseils stratégiques, expertise et promotion de l'égalité entre les sexes	1 852 185	2 144 659	3 153 970
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	5 230 596	4 250 414	6 025 008
Total	29 542 401	31 736 324	37 977 421

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Subventions			
Programme de promotion de la femme – Subventions à des organismes de femmes et à d'autres organismes bénévoles dans le but de promouvoir la participation des femmes à la société canadienne	13 427 882	15 610 000	15 560 000
Contributions			
Programme de promotion de la femme – Contributions à des organismes de femmes et à d'autres organismes bénévoles dans le but de promouvoir la participation des femmes à la société canadienne	4 857 118	5 020 000	5 020 000

Bureau du commissaire à la magistrature fédérale

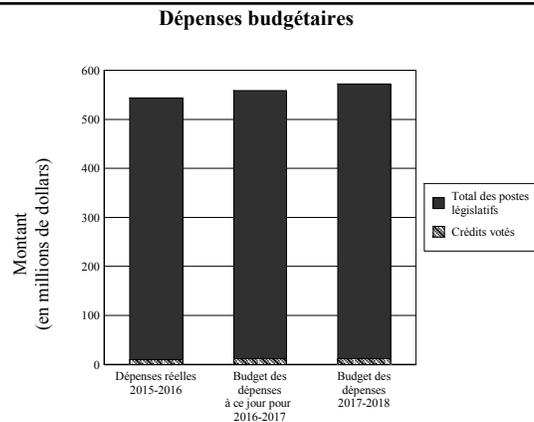
Raison d'être

Le Commissariat à la magistrature fédérale (CMF) fournit des services à la magistrature canadienne et œuvre en faveur de l'indépendance judiciaire.

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du CMF.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Bureau du commissaire à la magistrature fédérale – Dépenses de fonctionnement	7 703 337	7 833 778	9 406 418	8 779 358
5 Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement	2 302 903	1 513 611	3 013 611	3 525 036
Total des crédits votés	10 006 240	9 347 389	12 420 029	12 304 394
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>533 420 592</i>	<i>545 826 864</i>	<i>545 856 484</i>	<i>559 573 191</i>
Total des dépenses budgétaires	543 426 832	555 174 253	558 276 513	571 877 585

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le CMF prévoit des dépenses budgétaires de 571,9 millions de dollars pour l'exercice 2017-2018. De cette somme, un montant de 12,3 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 559,6 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Le montant total des dépenses pour l'organisme est en hausse constante au cours de la période de planification.

L'augmentation nette de 13,7 millions de dollars des dépenses législatives par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017 est attribuable à un accroissement du nombre des nominations de juges, à une hausse de la moyenne globale des pensions versées aux pensionnés en vertu de la *Loi sur les juges*, ainsi qu'à une disposition pour l'augmentation de salaire des juges nommés par le gouvernement fédéral.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le plan ministériel 2017-2018 du CMF.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Une magistrature fédérale indépendante et efficace.</i>			
Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>	532 643 045	544 838 708	558 662 575
Commissariat à la magistrature fédérale	7 576 944	7 904 536	8 786 280
Conseil canadien de la magistrature	2 488 907	1 704 209	3 701 930
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	717 936	726 800	726 800
Total	543 426 832	555 174 253	571 877 585

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications

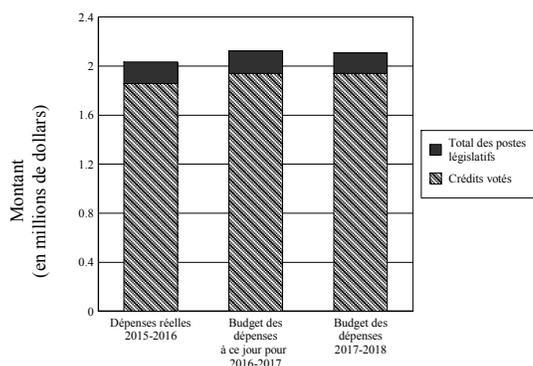
Raison d'être

Le poste de commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications a été créé dans le but d'examiner les activités du Centre de la sécurité des télécommunications (CST), afin de déterminer si ce dernier s'acquitte de ses obligations et de ses fonctions en conformité avec les lois du Canada, y compris en ce qui a trait au respect de la vie privée des Canadiens. Le Bureau du commissaire a pour vocation d'appuyer le commissaire dans l'exécution efficace de son mandat. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter le plan ministériel du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications.

En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le ministre de la Défense nationale est responsable du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	1 856 987	1 940 071	1 940 071	1 940 071
Total des crédits votés	1 856 987	1 940 071	1 940 071	1 940 071
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>177 890</i>	<i>185 306</i>	<i>185 306</i>	<i>169 145</i>
Total des dépenses budgétaires	2 034 877	2 125 377	2 125 377	2 109 216

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications prévoit des dépenses de 2,1 millions de dollars en 2017-2018. De cette somme, un montant de 1,9 million de dollars nécessite l'approbation du Parlement. Le solde de 0,2 million de dollars représente les prévisions législatives qui n'exigent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Les dépenses prévues du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications sont quasiment identiques à celles de l'exercice précédent.

Le Bureau continuera d'effectuer des examens rigoureux pour s'assurer que les activités menées par le CST en vertu d'autorisations ministérielles sont celles qui sont autorisées par le ministre de la Défense nationale; déterminer si le CST respecte la loi et ne vise que les entités étrangères situées à l'extérieur du Canada; évaluer la mesure dans laquelle le CST applique, de manière efficace, des mesures satisfaisantes afin de protéger la vie privée des Canadiens dans toutes les activités qu'il entreprend; rendre compte des résultats de ces examens au ministre de la Défense nationale, qui est responsable du CST.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Le Centre de la sécurité des télécommunications s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada et avec le souci du respect de la vie privée des Canadiens.</i>			
Programme d'examen du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	1 498 360	1 620 000	1 581 736
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	536 517	505 377	527 480
Total	2 034 877	2 125 377	2 109 216

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Bureau du Conseil privé

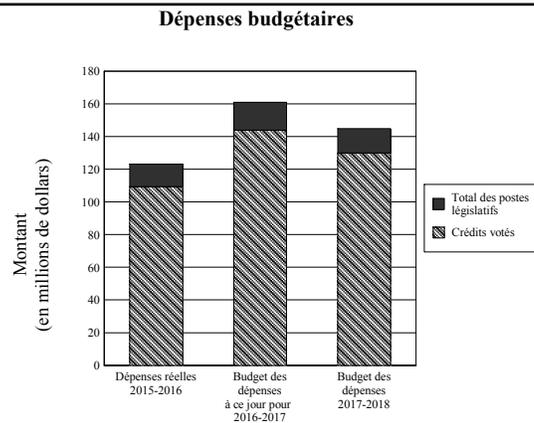
Raison d'être

Le Bureau du Conseil privé (BCP) a pour mandat de servir le Canada et la population canadienne en conseillant et en assistant, en toute impartialité et avec professionnalisme, le Premier ministre, les ministres du portefeuille et le Cabinet. L'organisme relève du Premier ministre.

Le BCP soutient l'élaboration des programmes stratégiques et législatifs du gouvernement, coordonne la prise de mesures en réaction aux problèmes auxquels doivent faire face le gouvernement et le pays, et contribue au bon fonctionnement du Cabinet. Le BCP est dirigé par le greffier du Conseil privé. En plus d'assumer les fonctions d'administrateur général du BCP, le greffier agit à titre de secrétaire du Cabinet et de chef de la fonction publique.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du BCP.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	109 302 918	105 746 416	143 912 479	129 915 146
Total des crédits votés	109 302 918	105 746 416	143 912 479	129 915 146
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>13 816 103</i>	<i>14 937 964</i>	<i>16 966 897</i>	<i>14 959 409</i>
Total des dépenses budgétaires	123 119 021	120 684 380	160 879 376	144 874 555

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Bureau du Conseil privé (BCP) prévoit des dépenses budgétaires de 144,9 millions de dollars en 2017-2018. De cette somme, un montant de 129,9 millions de dollars requiert l'approbation du Parlement. Le solde de 15,0 millions de dollars correspond aux autorisations législatives qui ne nécessitent pas une approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Si l'on compare le Budget principal des dépenses 2017-2018 à celui de l'exercice 2016-2017, on observe une augmentation nette des dépenses de 24,2 millions de dollars. Cette augmentation nette est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 26,5 millions de dollars pour accroître la capacité du BCP d'appuyer le Premier ministre et le gouvernement en vue de mener à bien le programme du gouvernement. Ceci comprend :
 - la création d'un nouveau Secrétariat de la jeunesse afin d'accroître l'engagement des jeunes et d'appuyer le Premier ministre dans son rôle de ministre de la Jeunesse;
 - le rôle accru du BCP à l'égard des nominations de gouverneur en conseil grâce à un processus ouvert, transparent et fondé sur le mérite;
 - la création d'une nouvelle Unité des résultats et de la livraison afin d'assurer l'harmonisation des progrès du gouvernement avec ses

priorités et le suivi de ces progrès, et d'appuyer le Comité du Cabinet chargé du programme gouvernemental, des résultats et des communications;

- le renforcement de la fonction du BCP liée aux affaires intergouvernementales pour mobiliser davantage les provinces et les territoires;
- l'adoption d'une approche accélérée à l'égard de la modernisation de l'espace de travail afin de le rendre plus fonctionnel pour les employés;
- l'amélioration de l'approche de communication du BCP et du soutien opérationnel au développement de l'initiative du Cabinet électronique;
- l'amélioration de l'infrastructure de sécurité physique grâce à la mise à niveau de l'infrastructure de contrôle d'accès du BCP et du système de télévision en circuit fermé;
- une augmentation de 1,0 million de dollars pour la création d'un nouveau processus de nomination des sénateurs non partisan et fondé sur le mérite;
- une augmentation de 0,2 million de dollars pour un transfert d'Emploi et Développement social Canada au BCP pour les ressources affectées à l'initiative Objectif 2020;
- une diminution de 3,0 millions de dollars du financement pour la temporisation des fonds concernant le Secrétariat canadien du Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation et le Plan d'action Par-delà la frontière;
- une diminution de 0,6 million de dollars du financement pour la mise en œuvre de l'initiative pangouvernementale afin de réduire les dépenses liées aux services professionnels, aux déplacements et à la publicité gouvernementale.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Appuyer et mettre en œuvre le programme et les décisions du gouvernement, et soutenir les institutions et leur fonctionnement.</i>			
Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille	64 371 121	64 933 100	76 934 405
Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet	13 338 225	13 876 838	14 511 298
Leadership et orientation au sein de la fonction publique	3 417 213	4 674 197	4 807 034
Commissions d'enquête
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	41 992 462	37 200 245	48 621 818
Total	123 119 021	120 684 380	144 874 555

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Bureau du conseiller sénatorial en éthique

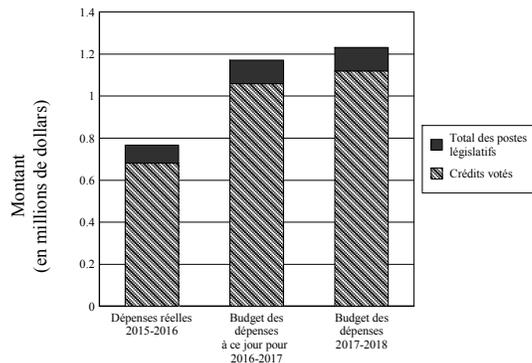
Raison d'être

Les principales attributions du conseiller sénatorial en éthique sont les suivantes :

- conseiller les sénateurs individuellement, de façon confidentielle et continue, sur leurs obligations aux termes du Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs et les aider à s'y conformer en tout temps;
- superviser le processus de déclaration annuel dans le cadre duquel les sénateurs sont tenus de déclarer leurs intérêts financiers et autres;
- mener des enquêtes afin de déterminer si un sénateur a satisfait à ses obligations aux termes du Code;
- tenir un registre, mis à la disposition du public, qui contient des renseignements sur les intérêts financiers et autres que les sénateurs sont tenus de déclarer publiquement en vertu du Code;
- présenter un rapport annuel des activités du Bureau au président du Sénat, qui le déposera au Sénat.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	681 431	1 059 500	1 059 500	1 120 500
Total des crédits votés	681 431	1 059 500	1 059 500	1 120 500
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>84 858</i>	<i>111 800</i>	<i>111 800</i>	<i>111 627</i>
Total des dépenses budgétaires	766 289	1 171 300	1 171 300	1 232 127

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Conseiller sénatorial en éthique prévoit des dépenses budgétaires de 1,232 million de dollars en 2017-2018. De cette somme, un montant de 1,121 million de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 111 000 \$ représente les autorisations législatives ne nécessitant pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Les sénateurs respectent les obligations découlant du Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs de manière à aider à assurer l'intégrité du Sénat en tant qu'institution.</i>			
Administration	766 289	1 171 300	1 232 127
Total	766 289	1 171 300	1 232 127

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Bureau du directeur des poursuites pénales

Raison d'être

Le Bureau du directeur des poursuites pénales (BDPP) a été créé le 12 décembre 2006 avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur le directeur des poursuites pénales*. Le BDPP est un service indépendant de poursuites ayant pour mandat d'intenter des poursuites qui relèvent de la compétence du procureur général du Canada.

Le 1er octobre 2014, conformément à des modifications à la *Loi électorale du Canada*, le Bureau du commissaire aux élections fédérales (BCEF) a été transféré d'Élections Canada au BDPP. Le commissaire aux élections fédérales et le directeur des poursuites pénales exercent leurs obligations légales en toute indépendance l'un de l'autre, tout en travaillant dans la même organisation. Le ministre de la Justice et procureur général du Canada est responsable de cette organisation.

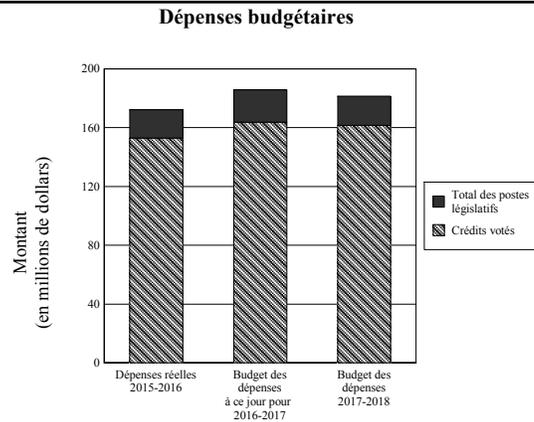
L'architecture d'alignement de programmes du BDPP comprend deux résultats stratégiques. Le premier consiste à poursuivre les infractions criminelles et les infractions réglementaires prévues par des lois fédérales d'une manière indépendante, impartiale et juste. Selon son mandat, le BDPP :

- fournit des conseils juridiques aux organismes d'enquête et aux ministères fédéraux sur les incidences, en droit pénal, des enquêtes et des poursuites;
- engage et mène les poursuites fédérales;
- intervient dans les affaires qui soulèvent des questions d'intérêt public susceptibles d'affecter le bon déroulement des poursuites ainsi que des enquêtes qui s'y rattachent.

Le deuxième résultat stratégique vise le travail du BCEF. Il prévoit que les activités de conformité et d'application aux termes de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire* sont menées par le Bureau du commissaire aux élections fédérales de manière juste, impartiale et indépendante. Les activités liées à ce mandat comprennent :

- le recours à des mesures correctives non punitives et informelles pour certaines situations de non-conformité et le recours à des mesures formelles pour d'autres situations telles que des transactions, des injonctions et des demandes de radiation judiciaire d'un parti politique enregistré;
- le recours à des mesures d'exécution pour des situations de non-conformité, y compris de décider quelles affaires seront référées au BDPP pour des poursuites éventuelles, et quels chefs d'accusation seront recommandés.

Des renseignements supplémentaires sur le BDPP sont fournis dans le plan ministériel du Service des poursuites pénales du Canada.

Budget des dépenses de l'organisation

	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	153 042 317	163 791 495	163 791 495	161 657 167
Total des crédits votés	153 042 317	163 791 495	163 791 495	161 657 167
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>19 082 269</i>	<i>21 873 962</i>	<i>21 873 962</i>	<i>19 769 662</i>
Total des dépenses budgétaires	172 124 586	185 665 457	185 665 457	181 426 829

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Les autorisations budgétaires de 2017-2018 totalisent 181,43 millions de dollars. De ce montant, 161,66 millions de dollars sont alloués pour les dépenses de programmes et 19,77 millions de dollars pour les dépenses législatives.

Parmi les dépenses législatives, 18,22 millions de dollars sont destinés aux régimes d'avantages sociaux des employés tandis que 1,55 million de dollars sont alloués pour assurer la conformité à la *Loi électorale du Canada* et à la *Loi référendaire* de même que leur exécution.

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 (181,43 millions de dollars) est inférieur de 4,24 millions de dollars au Budget principal des dépenses 2016-2017 (185,67 millions de dollars). Cette différence s'explique par :

- une diminution de 2 millions de dollars pour le recouvrement des amendes fédérales impayées;
- une diminution de 1,67 million de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés;
- une diminution de 0,57 million de dollars dans le cadre des réductions de dépenses liées aux services professionnels, aux déplacements et à la publicité annoncées dans le budget fédéral de 2016.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Les poursuites des infractions criminelles et des infractions réglementaires prévues par des lois fédérales sont intentées par le Bureau du directeur des poursuites pénales de manière indépendante, impartiale et équitable.</i>			
Programme de poursuites en matière de drogues, de sécurité nationale et des territoires du Nord	130 007 960	135 101 728	133 791 283
Programme de poursuites des infractions réglementaires et des crimes économiques	17 678 932	27 321 561	25 033 465
<i>Les activités de conformité et d'application aux termes de la Loi électorale du Canada et de la Loi référendaire sont menées par le Bureau du commissaire aux élections fédérales de manière indépendante, impartiale et équitable.</i>			
Observation et contrôle d'application	3 330 613
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	20 344 053	19 425 280	19 271 468
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	<i>4 093 641</i>	<i>3 816 888</i>	<i>.....</i>
Total	172 124 586	185 665 457	181 426 829

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Bureau du directeur général des élections

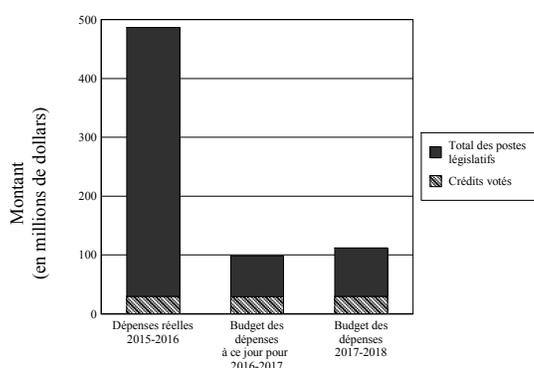
Raison d'être

Le Bureau du directeur général des élections, communément appelé Élections Canada, est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Son mandat consiste à être prêt à mener une élection générale ou partielle ou un référendum fédéral; à administrer le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*; à surveiller l'observation de la législation électorale; à mener des campagnes d'information du public sur l'inscription des électeurs, le vote et la façon de devenir candidat; à mener des programmes d'éducation pour les étudiants sur le processus électoral; à appuyer les commissions indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal; à mener des études sur la tenue de scrutins et, sous réserve de l'approbation des parlementaires, à mettre à l'essai de nouveaux processus de vote en vue de scrutins futurs; à fournir son aide et sa collaboration en matière électorale aux organismes électoraux d'autres pays ou à des organisations internationales.

Le ministre des Institutions démocratiques est la personne désignée pour déposer au Parlement les rapports administratifs du directeur général des élections, y compris le plan ministériel et le rapport sur les résultats ministériels.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	29 376 133	29 212 735	29 212 735	29 253 454
Total des crédits votés	29 376 133	29 212 735	29 212 735	29 253 454
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>457 030 221</i>	<i>69 322 526</i>	<i>69 322 526</i>	<i>82 954 536</i>
Total des dépenses budgétaires	486 406 354	98 535 261	98 535 261	112 207 990

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Bureau du directeur général des élections prévoit des dépenses budgétaires de 112,2 millions de dollars en 2017-2018. De cette somme, un montant de 29,3 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 82,9 millions de dollars représente les prévisions législatives, et il est fourni à titre d'information.

Globalement, en ce qui concerne 2017-2018, l'organisme prévoit une augmentation de 13,7 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017. Cette augmentation nette est attribuable à l'investissement dans la modernisation du processus électoral et le renouvellement des actifs et infrastructures essentiels.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le plan ministériel de l'organisme.

Les détails relatifs à l'utilisation de toutes les autorisations seront présentés dans le rapport sur les résultats ministériels de l'organisme et les Comptes publics.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Un cadre électoral accessible que les Canadiens utilisent avec confiance.</i>			
Opérations électorales	331 586 802	45 743 386	53 556 884
Régulation des activités électorales	116 777 324	11 656 805	11 219 651
Engagement électoral	8 244 303	9 059 837	9 279 980
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	29 797 925	32 075 233	38 151 475
Total	486 406 354	98 535 261	112 207 990

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Bureau du secrétaire du gouverneur général

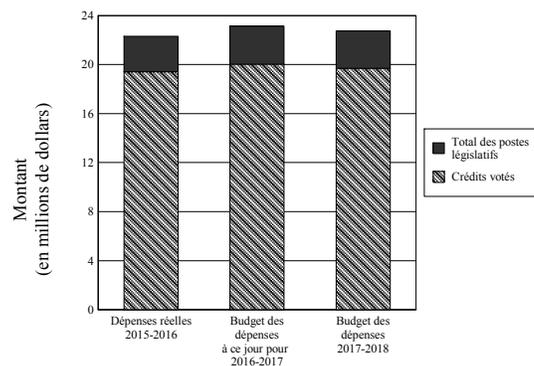
Raison d'être

Le Bureau du secrétaire du gouverneur général (le Bureau) offre un appui et des conseils au gouverneur général du Canada dans le cadre de son rôle unique de représentant de la Reine au Canada ainsi que de commandant en chef. Le Bureau aide le gouverneur général à s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles, à représenter le Canada à l'échelle internationale, et à encourager l'excellence et les réalisations en assurant l'administration du Régime canadien de distinctions honorifiques et la concession d'emblèmes héraldiques.

Le Bureau aide également le gouverneur général à rapprocher les Canadiens. Il gère des programmes de visites guidées et d'interprétation aux deux résidences officielles du gouverneur général et supervise les activités quotidiennes de ces résidences. Le Bureau fournit aussi un soutien aux anciens gouverneurs généraux.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	19 419 192	20 034 516	20 034 516	19 705 766
Total des crédits votés	19 419 192	20 034 516	20 034 516	19 705 766
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>2 898 900</i>	<i>3 110 918</i>	<i>3 110 918</i>	<i>3 038 244</i>
Total des dépenses budgétaires	22 318 092	23 145 434	23 145 434	22 744 010

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Bureau prévoit des dépenses budgétaires de 22,7 millions de dollars en 2017-2018. De cette somme, un montant de 19,7 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 3,0 millions de dollars représente les prévisions législatives, qui n'exigent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information seulement.

Comme annoncé dans le budget fédéral de 2015, le budget de fonctionnement du Bureau a augmenté pour inclure des dépenses afin d'appuyer et de moderniser le Système des distinctions honorifiques et de le rapprocher de tous les Canadiens. Ces améliorations prévues comprennent une hausse du nombre de nominations à l'Ordre du Canada des secteurs sous-représentés et la modernisation des critères d'admissibilité et de sélection pour un certain nombre d'honneurs et de distinctions. Il propose aussi de rapprocher les distinctions et les personnes honorées des Canadiens par la tenue d'événements et de cérémonies et la création d'un portail en ligne.

La différence des prévisions législatives par rapport à l'exercice précédent est attribuable aux rajustements, en vertu de la *Loi sur le gouverneur général*, aux paiements législatifs versés à l'actuel et aux anciens gouverneurs généraux et d'un rajustement des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Le gouverneur général, représentant la Reine au Canada, est habilité à exécuter ses rôles constitutionnel, d'état, cérémonial et public.</i>			
Soutien du gouverneur général	16 020 959	16 253 434	16 007 130
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	6 297 133	6 892 000	6 736 880
Total	22 318 092	23 145 434	22 744 010

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Bureau du surintendant des institutions financières

Raison d'être

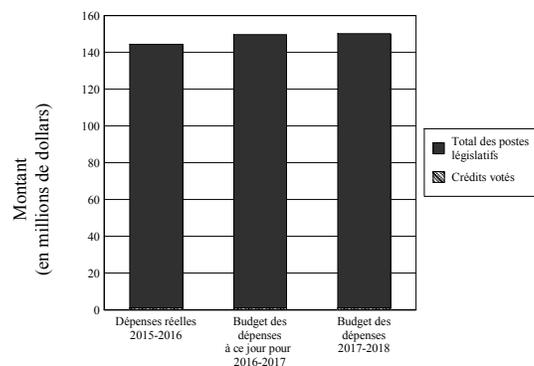
Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a été constitué en 1987 en vertu d'une loi du Parlement, la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*. Organisme indépendant faisant partie de l'administration fédérale, il rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

Le BSIF surveille et réglemente toutes les banques au Canada de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurances, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuel et des régimes de retraite privés fédéraux. Il n'a pas pour mandat de régler les questions touchant le consommateur ou les valeurs mobilières.

Le Bureau de l'actuaire en chef, qui est une entité indépendante au sein du BSIF, offre des services d'évaluation et de consultation actuarielles à l'égard du Régime de pensions du Canada, du programme de la Sécurité de la vieillesse, du Programme canadien de prêts aux étudiants, des programmes d'assurance-emploi et de divers régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	945 058	945 058	945 058	945 058
Total des crédits votés	945 058	945 058	945 058	945 058
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>143 273 519</i>	<i>148 758 898</i>	<i>148 758 898</i>	<i>149 215 269</i>
Total des dépenses budgétaires	144 218 577	149 703 956	149 703 956	150 160 327

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) prévoit des dépenses budgétaires de 150,2 millions de dollars en 2017-2018. De cette somme, un montant de 0,9 million de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 149,3 millions représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire; ce montant est fourni à titre indicatif.

Le crédit de 0,9 million de dollars octroyé au BSIF sert à financer une partie des activités du Bureau de l'actuaire en chef. Les autres dépenses du BSIF sont entièrement recouvrées à même les cotisations et les droits d'utilisation qu'il perçoit, facturés selon la comptabilité d'exercice.

En 2017-2018, le BSIF continuera de faire le nécessaire pour accroître la confiance du public à l'égard du système financier canadien, notamment en poursuivant les objectifs suivants :

- valoriser un cadre réglementaire visant à contrôler et à gérer le risque;

- surveiller les institutions financières et les régimes de retraite fédéraux pour s'assurer qu'ils sont en bonne santé financière et qu'ils se conforment à la réglementation qui les régit et aux exigences du régime de surveillance;
- aviser sans délai les institutions financières et les régimes de retraite des lacunes importantes qu'ils présentent, et prendre des mesures correctives sans attendre ou les obliger à le faire;
- repérer et évaluer les faits nouveaux systémiques ou sectoriels qui pourraient nuire à la situation financière des institutions financières fédérales;
- agir afin de protéger les déposants, les souscripteurs, les créanciers des institutions financières et les bénéficiaires des régimes de retraite en reconnaissant pleinement que les institutions financières doivent pouvoir se mesurer à la concurrence et prendre des risques raisonnables;
- reconnaître que les gestionnaires, les conseils d'administration des institutions financières et les administrateurs de régime de retraite sont responsables en dernier ressort des décisions sur les risques qu'ils choisissent d'assumer, que les institutions financières peuvent faire faillite et que les régimes de retraite peuvent éprouver des difficultés financières qui réduiront les prestations qu'ils versent;
- aider à la réalisation de l'objectif du gouvernement qui consiste à accroître la confiance du public envers le système financier canadien.

Le plan ministériel 2017-2018 du BSIF offre plus de précisions à ce sujet.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Un système financier canadien sûr et stable.</i>			
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	76 831 313	80 602 151	81 253 463
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	3 984 053	4 178 274	4 335 253
<i>Un système public canadien de revenu à la retraite sûr et viable sur le plan financier.</i>			
Évaluations actuarielles et services-conseils	5 443 559	5 710 390	5 938 078
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	57 959 652	59 213 141	58 633 533
Total	144 218 577	149 703 956	150 160 327

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

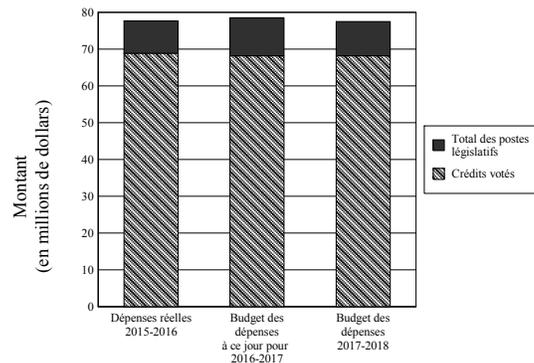
Bureau du vérificateur général

Raison d'être

Le vérificateur général est un mandataire du Parlement, qui est indépendant du gouvernement et qui présente ses rapports directement au Parlement. Le Bureau du vérificateur général est le bureau d'audit législatif du gouvernement fédéral et des trois territoires du Nord. Les principales activités d'audit législatif comprennent les audits d'états financiers, les audits de performance, les examens spéciaux, les activités de surveillance liées au développement durable et les pétitions en matière d'environnement. Nos audits et nos études fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, aux assemblées législatives des territoires, aux gouvernements et à la population canadienne. Grâce à nos rapports et à nos témoignages, nous aidons les parlementaires et les législateurs territoriaux dans leurs travaux liés à l'autorisation et à la surveillance des dépenses et des activités du gouvernement. Le ministre des Finances est responsable du dépôt des rapports administratifs du vérificateur général au Parlement, y compris le plan ministériel et le rapport ministériel sur le rendement.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	68 874 231	68 269 099	68 269 099	68 269 099
Total des crédits votés	68 874 231	68 269 099	68 269 099	68 269 099
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>8 808 845</i>	<i>10 264 633</i>	<i>10 264 633</i>	<i>9 232 872</i>
Total des dépenses budgétaires	77 683 076	78 533 732	78 533 732	77 501 971

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Bureau du vérificateur général prévoit des dépenses budgétaires de 77,5 millions de dollars pour 2017-2018. De cette somme, un montant de 68,3 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 9,2 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Globalement, le Bureau prévoit une diminution de 1,0 million de dollars, ou de 1,3 p. 100, par rapport au budget principal des dépenses précédent en raison de la diminution du taux du régime d'avantages sociaux des employés. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel 2017-2018 du Bureau du vérificateur général.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Contribuer, grâce à nos travaux d'audit législatif, à améliorer la gestion des programmes publics et la reddition de comptes au Parlement.</i>			
Audit législatif	77 683 076	78 533 732	77 501 971
Total	77 683 076	78 533 732	77 501 971

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

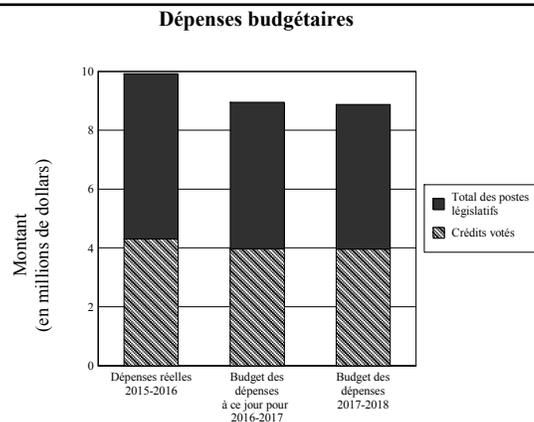
Raison d'être

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1978 avec pour mandat de promouvoir la santé et la sécurité en milieu de travail, et d'améliorer la santé physique et mentale des travailleurs canadiens. Le CCHST est régi par la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* (L.R.C. (1977-1978), ch. 29), qui a été adoptée à l'unanimité par le Parlement du Canada. Cette loi vise à promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire, par la création d'un institut national (le CCHST) dont la mission est de faire des recherches sur la santé et la sécurité au travail, d'en favoriser la mise en œuvre et de les faire progresser par voie de collaboration. Le CCHST est, aux termes de l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, un établissement public indépendant qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail.

Son financement provient d'une combinaison de crédits budgétaires, de sommes obtenues par recouvrement des coûts et d'ententes de collaboration avec les provinces. Une partie du budget devrait provenir du recouvrement des coûts grâce à la création, à la production et à la vente dans le monde entier de services payants, et des recettes générées par les services et les produits de santé et de sécurité au travail.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du CCHST.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
<i>(dollars)</i>				
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	4 304 184	3 969 600	3 969 600	3 956 267
Total des crédits votés	4 304 184	3 969 600	3 969 600	3 956 267
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>5 613 933</i>	<i>4 982 772</i>	<i>4 982 772</i>	<i>4 921 134</i>
Total des dépenses budgétaires	9 918 117	8 952 372	8 952 372	8 877 401

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Les dépenses prévues du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) demeurent généralement les mêmes que celles de l'exercice précédent. Le CCHST concentrera ses efforts sur l'offre d'un vaste éventail de renseignements, de ressources et de formation requis, pertinents et pratiques, qui aident les Canadiens à améliorer leur santé et leur sécurité. Le CCHST collaborera avec ses partenaires canadiens et mondiaux afin de créer les ressources et les outils qui amélioreront la santé et la sécurité et qui contribueront à rendre les milieux de travail canadiens sécuritaires et plus productifs.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Conditions de travail et pratiques en milieu de travail améliorées qui mettent en valeur la santé, la sécurité et le mieux-être des travailleurs canadiens.</i>			
Élaboration de l'information sur la santé et la sécurité au travail, prestation de services et collaboration tripartite	6 728 530	6 141 291	6 036 633
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	3 189 587	2 811 081	2 840 768
Total	9 918 117	8 952 372	8 877 401

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

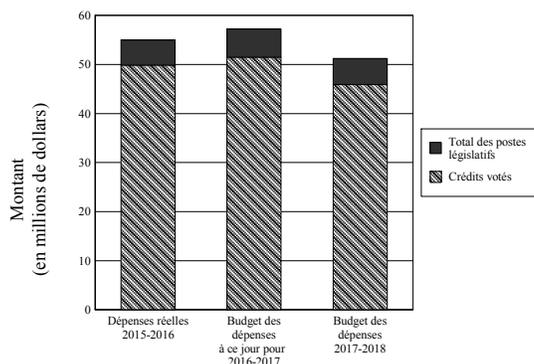
Raison d'être

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) est l'unité de renseignement financier du Canada. Il a été créé afin de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes. Les produits de renseignements financiers exploitables et les fonctions de conformité de CANAFE représentent une contribution unique à la sécurité des Canadiens et à la protection de l'intégrité du système financier du Canada.

CANAFE agit de façon autonome et indépendante des services de police, des organismes d'application de la loi et des autres organisations auxquelles il est autorisé à communiquer des renseignements financiers. Il relève du ministre des Finances, à qui il incombe de rendre des comptes au Parlement sur ses activités.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	49 892 982	51 042 501	51 516 439	45 942 822
Total des crédits votés	49 892 982	51 042 501	51 516 439	45 942 822
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>5 059 409</i>	<i>5 654 561</i>	<i>5 740 623</i>	<i>5 282 731</i>
Total des dépenses budgétaires	54 952 391	56 697 062	57 257 062	51 225 553

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

En 2017-2018, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) continuera de fournir à ses partenaires, aux décideurs et à d'autres parties intéressées des renseignements financiers pertinents et exploitables, et qui contribuent à la sécurité publique des Canadiens. CANAFE continuera également de soutenir les efforts visant à prévenir l'utilisation abusive du système financier du Canada par les criminels et les groupes terroristes, et à réduire les perspectives de profit qui incitent au crime.

Dans le cadre de son mandat de conformité, CANAFE s'emploiera à prévenir le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes en améliorant la mesure dans laquelle les entités déclarantes se conforment à leurs obligations en matière de déclaration, de tenue de dossiers, de vérification de l'identité et autres exigences en vertu des parties 1 et 1.1 de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et du règlement connexe.

En 2017-2018, CANAFE recevra un financement supplémentaire de 0,9 million de dollars pour les divulgations aux organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières prévu dans le budget fédéral de 2015. Une diminution de 5,7 millions de dollars reflète le financement reçu dans le cadre du budget fédéral de 2014 pour la mise en œuvre de modifications législatives et la modernisation

de son système analytique. Une diminution supplémentaire de 0,7 million de dollars tient compte des réductions prévues dans le budget fédéral de 2016 et des rajustements du financement prévu par la loi.

Pour obtenir d'autres détails concernant CANAFE, ses opérations et l'utilisation de ses fonds, veuillez consulter le plan ministériel 2017-2018.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Un système financier canadien réfractaire au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.</i>			
Programme du renseignement financier	24 973 253	27 127 113	23 038 953
Programme de conformité	22 081 112	22 259 185	20 978 489
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	7 898 026	7 310 764	7 208 111
Total	54 952 391	56 697 062	51 225 553

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Centre de la sécurité des télécommunications

Raison d'être

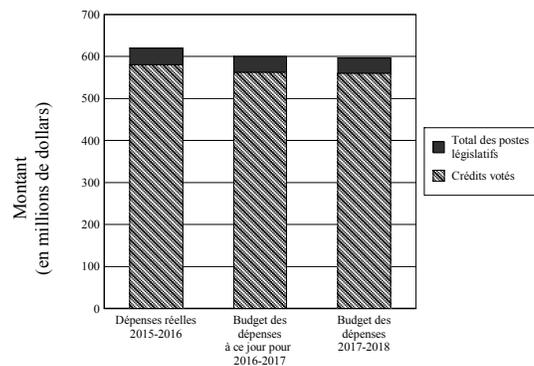
Comme l'exige la *Loi sur la défense nationale*, le programme de renseignement électromagnétique du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) fournit du renseignement étranger qui répond aux intérêts vitaux du gouvernement du Canada en matière de défense, de sécurité et d'affaires internationales grâce à la collecte, au traitement et à l'analyse du renseignement, ainsi qu'à l'élaboration de rapports connexes. Le programme de renseignement électromagnétique contribue également à la protection de l'information électronique et des infrastructures d'information importantes pour le gouvernement du Canada et permet d'offrir une assistance technique et opérationnelle aux organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et de la sécurité.

Le programme de sécurité des technologies de l'information du CST permet d'offrir des conseils, des recommandations et des services visant à protéger les renseignements électroniques et les systèmes d'information importants du gouvernement du Canada.

Le ministre de la Défense nationale est responsable du CST.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	580 515 741	546 109 459	562 055 934	560 506 384
Total des crédits votés	580 515 741	546 109 459	562 055 934	560 506 384
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>39 032 317</i>	<i>37 515 359</i>	<i>37 777 826</i>	<i>35 477 339</i>
Total des dépenses budgétaires	619 548 058	583 624 818	599 833 760	595 983 723

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) prévoit des dépenses budgétaires de 596,0 millions de dollars en 2017-2018. De ce montant, 560,5 millions de dollars doivent recevoir l'approbation du Parlement. Le solde de 35,5 millions de dollars représente les prévisions législatives qui n'exigent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Le budget principal des dépenses de l'organisme est de 596,0 millions de dollars, soit une augmentation nette de 12,4 millions de dollars.

Les changements principaux sont les suivants :

- une diminution de 1,4 million de dollars liée aux réductions prévues dans le budget fédéral de 2016 au chapitre des services professionnels, des déplacements et des publicités;
- une diminution de 3,5 millions de dollars liée aux changements aux prévisions législatives;

- une augmentation nette de 3,6 millions de dollars liée aux locaux du CST principalement attribuable à un transfert de Services publics et Approvisionnement Canada dans la dernière phase du déménagement du CST dans la nouvelle installation;
- une augmentation nette de 13,7 millions de dollars pour appuyer le mandat du CST.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Les capacités en matière de renseignement électromagnétique étranger et de sécurité technique font progresser et protègent les intérêts vitaux du Canada.</i>			
Renseignement électromagnétique	438 406 622	420 929 869	429 828 281
Sécurité des technologies de l'information (TI)	181 141 436	162 694 949	166 155 442
Total	619 548 058	583 624 818	595 983 723

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Centre de recherches pour le développement international

Raison d'être

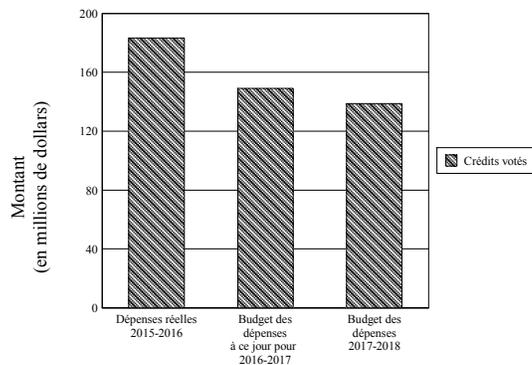
S'inscrivant dans l'action du Canada en matière d'affaires étrangères et de développement, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) investit dans le savoir, l'innovation et les solutions afin d'améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance dans les pays en développement. En réunissant les bons partenaires dans le contexte d'occasions à saisir qui sont porteuses d'impact, le CRDI aide à forger les chefs de file d'aujourd'hui et de demain et à susciter des changements pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Le CRDI a été créé en 1970 par une loi du Parlement du Canada afin d'aider les pays en développement à trouver des solutions aux défis qui leur sont propres. Un chef de file qui compte parmi les plus grands subventionnaires de la recherche pour le développement au monde, le CRDI exerce une influence considérable dans cette sphère et contribue à affermir la réputation du Canada en tant qu'acteur innovateur et important sur l'échiquier mondial.

Le CRDI est dirigé par un Conseil pouvant compter jusqu'à 14 gouverneurs et dont le président rend compte au Parlement du Canada par l'entremise du ministre du Développement international et de la Francophonie.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Centre	183 478 242	149 205 625	149 205 625	138 705 625
Total des crédits votés	183 478 242	149 205 625	149 205 625	138 705 625
Total des dépenses budgétaires	183 478 242	149 205 625	149 205 625	138 705 625

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Centre de recherches pour le développement international prévoit des dépenses budgétaires de 138,7 millions de dollars en 2017-2018, qui doivent être approuvées par le Parlement.

La diminution de 10,5 millions de dollars des crédits par rapport au budget principal des dépenses 2016-2017, s'explique par :

- une diminution de 11,0 millions de dollars attribuable à la fin du Fonds d'innovation pour le développement, qui avait pour but d'appuyer la recherche en santé mondiale de pointe susceptible d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres des pays en développement, et ce, en mobilisant le milieu scientifique afin qu'il s'attaque aux priorités en matière de recherche en santé mondiale et en encourageant l'utilisation des résultats de la recherche en vue de résoudre des problèmes de développement;
- une augmentation de 0,5 million de dollars liée aux fonds provenant des Instituts de recherche en santé du Canada pour le programme Innovation pour la santé des mères et des enfants d'Afrique.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Faire en sorte que les pays en développement accroissent leurs capacités de recherche et de proposer des solutions afin d'appuyer le développement durable et équitable, ainsi que la lutte contre la pauvreté.</i>			
Recherche sur les défis en matière de développement	96 764 244	86 118 079
Capacité d'exécution, d'utilisation et de gestion de la recherche	36 360 959	37 074 966
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	16 080 422	15 512 580
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	183 478 242
Total	183 478 242	149 205 625	138 705 625

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

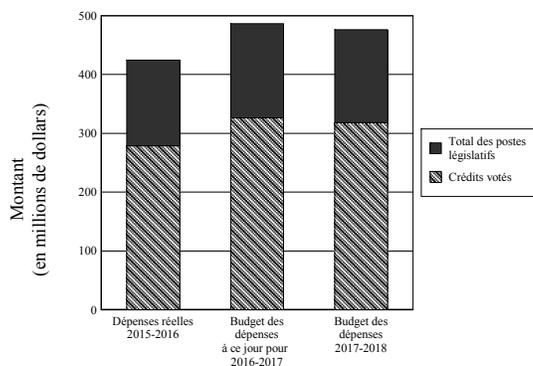
Chambre des communes

Raison d'être

La Chambre des communes est l'assemblée élue du Parlement du Canada. La Chambre compte 338 députés qui œuvrent au nom des Canadiens dans quatre sphères d'activité – la Chambre, les comités, les caucus et les circonscriptions – et en tant que représentants du Canada. L'Administration de la Chambre appuie fièrement la Chambre des communes et ses députés en leur fournissant les services, l'infrastructure et les conseils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs rôles de législateurs et de représentants. Le président de la Chambre des communes est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	278 879 657	307 196 559	326 299 103	318 131 715
Total des crédits votés	278 879 657	307 196 559	326 299 103	318 131 715
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>145 451 711</i>	<i>156 431 224</i>	<i>159 953 394</i>	<i>157 942 685</i>
Total des dépenses budgétaires	424 331 368	463 627 783	486 252 497	476 074 400

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

L'augmentation budgétaire est principalement attribuable à la hausse des budgets alloués aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre, ainsi qu'à l'amélioration de la sécurité.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Soutien administratif et professionnel efficace aux députés, individuellement et collectivement, dans le cadre de leurs rôles de législateurs et de représentants de 338 circonscriptions, à la Chambre, en comité et en caucus.</i>			
Députés et agents supérieurs de la Chambre	259 587 242	300 362 470	304 226 891
Administration de la Chambre	164 744 126	163 265 313	171 847 509
Total	424 331 368	463 627 783	476 074 400

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Contributions			
Paiements aux associations parlementaires et de procédure	1 012 033	938 549	1 682 466

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

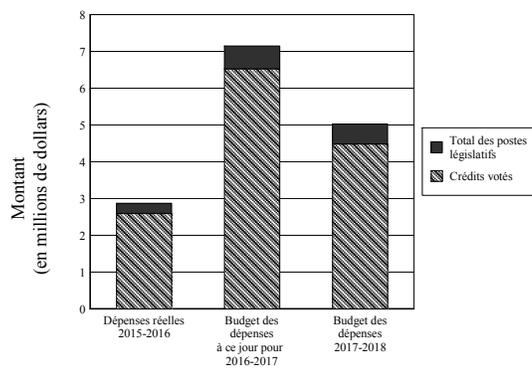
Raison d'être

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) est un organisme de surveillance indépendant qui rend compte des opérations du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Le premier ministre est responsable du CSARS.

Le CSARS a pour vocation de fournir au Parlement, et à tous les citoyens du Canada, l'assurance que le SCRS enquête sur les menaces à la sécurité nationale, et fait rapport à ce sujet d'une façon qui respecte la primauté du droit et les droits des Canadiens. Pour ce faire, le CSARS atteste que le rapport annuel que le directeur du SCRS prépare à l'intention du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile rend compte de la conduite d'études approfondies sur les activités du SCRS et des enquêtes sur les plaintes. Le CSARS a le pouvoir absolu d'examiner toute l'information touchant aux activités du SCRS, même la plus délicate, et ce, quel qu'en soit le niveau de classification. Le fruit du travail du Comité, expurgé de manière à protéger la sécurité nationale et la vie privée, est résumé dans son rapport annuel.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	2 589 682	2 477 401	6 522 157	4 476 578
Total des crédits votés	2 589 682	2 477 401	6 522 157	4 476 578
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>279 793</i>	<i>324 595</i>	<i>624 651</i>	<i>544 768</i>
Total des dépenses budgétaires	2 869 475	2 801 996	7 146 808	5 021 346

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité prévoit des dépenses budgétaires de 5,0 millions de dollars en 2017-2018. De ce montant, 4,5 millions de dollars doivent être approuvés par le Parlement. Le solde de 0,5 million de dollars correspond aux prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Si l'on compare le Budget principal des dépenses 2017-2018 à celui de l'exercice 2016-2017, on observe une augmentation de 2,2 millions de dollars. Cette augmentation est liée aux responsabilités élargies confiées au SCRS et aux responsabilités élargies respectives du CSARS.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le plan ministériel 2017-2018 du CSARS.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) remplit ses tâches et ses fonctions conformément aux lois, aux politiques et les instructions du ministre.</i>			
Examens	1 185 838	1 329 534	2 343 984
Enquêtes	639 334	773 525	1 429 665
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	1 044 303	698 937	1 247 697
Total	2 869 475	2 801 996	5 021 346

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada

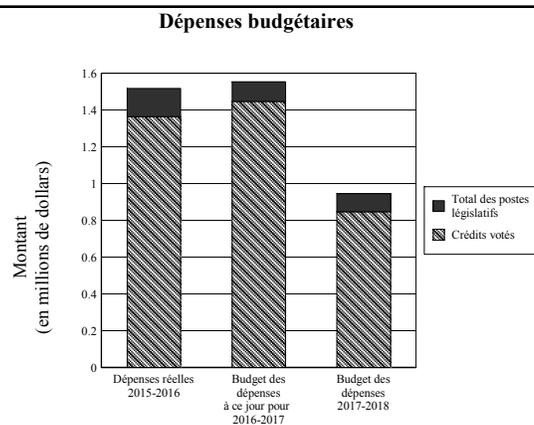
Raison d'être

Le Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada (CEE) favorise des relations de travail justes et équitables ainsi que la responsabilisation au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), et ce, en procédant à l'examen de dossiers d'appel en toute impartialité et indépendance. Le CEE présente des conclusions et des recommandations au commissaire de la GRC pour qu'il rende des décisions définitives sur des appels concernant des questions d'importance capitale (p. ex., des appels de décisions sur des plaintes de harcèlement ainsi que des appels de décisions de licencier ou de rétrograder un membre de la GRC ayant contrevenu au code de déontologie de la GRC, de cesser le versement de la solde et des indemnités d'un membre suspendu de ses fonctions ou de licencier un membre dont le rendement est insatisfaisant). En vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et du *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada*, la GRC est tenue de renvoyer les dossiers d'appel devant le CEE, qui les examine et présente ses conclusions et ses recommandations à leur égard.

Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable de cet organisme.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le plan ministériel du CEE.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	1 363 839	1 447 634	1 447 634	847 634
Total des crédits votés	1 363 839	1 447 634	1 447 634	847 634
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>154 130</i>	<i>107 228</i>	<i>107 228</i>	<i>97 876</i>
Total des dépenses budgétaires	1 517 969	1 554 862	1 554 862	945 510

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le CEE prévoit des dépenses budgétaires de 945,5 milliers de dollars pour 2017-2018. De cette somme, 847,6 milliers de dollars doivent être approuvés par le Parlement. Le solde de 97,8 milliers de dollars représente des prévisions législatives touchant les régimes d'avantages sociaux des employés qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 représente une baisse nette de 609,3 milliers de dollars, ou de 39 p. 100, par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017. Cette baisse est attribuable à l'absence, au cours du présent exercice, d'un transfert dirigé de 600,0 milliers de dollars de la GRC effectué par l'intermédiaire de la MJANR en 2016-2017 ainsi qu'à une légère diminution dans les prévisions législatives de 2017-2018. Le CEE collabore avec le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et les organismes

centraux pour trouver des moyens de répondre aux besoins en ressources et de gérer les risques connexes liés au programme en 2017-2018 et au cours des exercices à venir.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Un processus décisionnel équitable et transparent en matière de relations de travail qui renforce la responsabilité.</i>			
Examen d'appels	1 517 969	1 554 862	945 510
Total	1 517 969	1 554 862	945 510

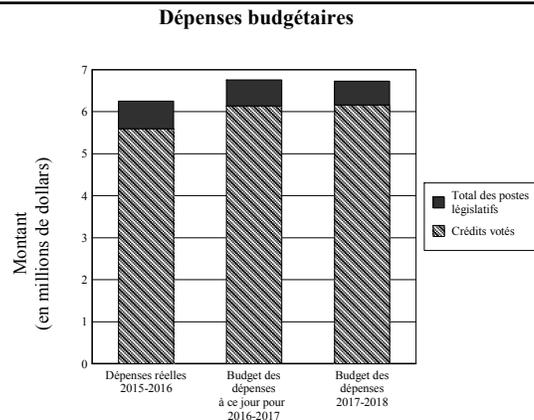
Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Comité externe d'examen des griefs militaires

Raison d'être

Le Comité externe d'examen des griefs militaires (le Comité ou CEEGM) a pour raison d'être d'assurer l'examen indépendant et externe des griefs des militaires. L'article 29 de la *Loi sur la défense nationale* prévoit que tout officier ou militaire du rang qui s'estime lésé par une décision, un acte ou une omission dans la gestion des affaires des Forces armées canadiennes a le droit de déposer un grief. L'importance de ce droit ne peut être minimisée car, à quelques exceptions près, il s'agit là de la seule procédure formelle de plainte disponible pour les membres des Forces armées canadiennes. Le ministre de la Défense nationale est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	5 595 299	6 141 086	6 141 086	6 160 384
Total des crédits votés	5 595 299	6 141 086	6 141 086	6 160 384
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>656 299</i>	<i>612 859</i>	<i>612 859</i>	<i>562 442</i>
Total des dépenses budgétaires	6 251 598	6 753 945	6 753 945	6 722 826

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Comité externe d'examen des griefs militaires est un organe indépendant chargé d'examiner les griefs qui lui sont renvoyés par l'Autorité des griefs des Forces canadiennes et de formuler des conclusions et des recommandations en temps opportun. Le financement sert à couvrir les coûts liés à l'examen externe des griefs renvoyés, ainsi que les coûts liés aux services de soutien fournis au programme et à l'organisation dans son ensemble.

Le Comité prévoit des dépenses budgétaires de 6,7 millions de dollars pour 2017-2018. De cette somme, un montant de 6,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 0,5 million de dollars représente la prévision des dépenses législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information. Les dépenses prévues du Comité demeurent sensiblement les mêmes que celles de l'exercice précédent.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Le Chef d'état-major de la Défense et les membres des Forces armées canadiennes bénéficient d'un examen équitable, indépendant et opportun des griefs militaires.</i>			
Examen indépendant des griefs militaires	4 367 142	4 727 762	4 907 663
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	1 884 456	2 026 183	1 815 163
Total	6 251 598	6 753 945	6 722 826

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Commissariat à l'intégrité du secteur public

Raison d'être

Le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada (le Commissariat) a été créé afin de mettre en œuvre la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, entrée en vigueur en avril 2007.

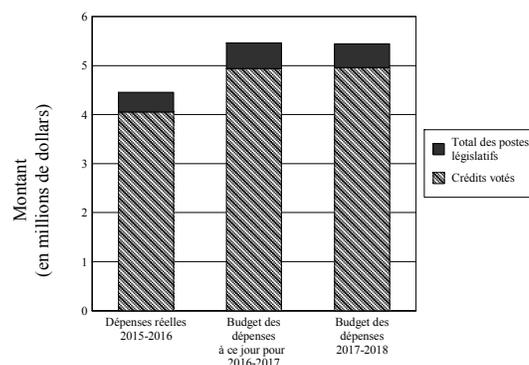
Le commissaire relève directement du Parlement, et le président du Conseil du Trésor est responsable de déposer au Parlement le plan ministériel et le rapport sur les résultats ministériels du Commissariat.

Le Commissariat contribue à renforcer la reddition de comptes et à accroître la surveillance des activités du gouvernement :

- en fournissant aux fonctionnaires et au grand public un processus indépendant et confidentiel pour recevoir les divulgations d'actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral, ou concernant ce dernier, et pour faire enquête sur celles-ci, ainsi qu'en déposant au Parlement des rapports sur les cas d'actes répréhensibles avérés et en formulant des recommandations de mesures correctives aux administrateurs généraux;
- en offrant aux fonctionnaires et aux anciens fonctionnaires un mécanisme visant à traiter les plaintes de représailles dans le but de résoudre la question, y compris renvoyer des cas au Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	4 055 285	4 936 421	4 936 421	4 957 842
Total des crédits votés	4 055 285	4 936 421	4 936 421	4 957 842
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>398 272</i>	<i>526 053</i>	<i>526 053</i>	<i>483 539</i>
Total des dépenses budgétaires	4 453 557	5 462 474	5 462 474	5 441 381

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Commissariat à l'intégrité du secteur public prévoit des dépenses budgétaires de 5,4 millions de dollars pour 2017-2018. De cette somme, un montant de 4,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 0,5 million de dollars correspond aux prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information. Le budget principal des dépenses du Commissariat demeurera stable comparativement à celui de l'exercice précédent.

Les fonds de 2017-2018 serviront à fournir et à soutenir une fonction de gestion des divulgations et des plaintes de représailles qui est opportune, rigoureuse, indépendante et accessible. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel 2017-2018 et les autres rapports organisationnels sur le site Web du Commissariat.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Des mesures sont prises à l'égard des actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral et les fonctionnaires sont protégés en cas de représailles.</i>			
Programme de gestion des divulgations et des représailles	2 644 497	3 564 227	3 550 898
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	1 809 060	1 898 247	1 890 483
Total	4 453 557	5 462 474	5 441 381

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Contributions			
Contribution qui permet d'obtenir des conseils juridiques en vertu de la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i> .	21 432	40 000	40 000

Commissariat au lobbying

Raison d'être

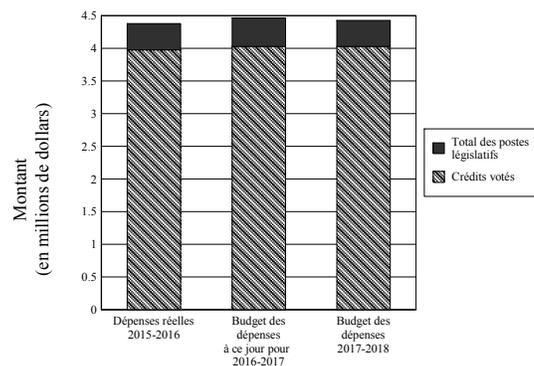
La commissaire au lobbying du Canada est un agent du Parlement qui relève directement de la Chambre des communes et du Sénat.

Le rôle du Commissariat au lobbying du Canada (Commissariat) est de régler les lobbyistes. La *Loi sur le lobbying* et le *Code de déontologie des lobbyistes* informent les Canadiens des activités de lobbying au fédéral. Ceci contribue à renforcer la transparence et à promouvoir des normes d'éthique en matière de lobbying.

Le président du Conseil du Trésor dépose au Parlement le plan ministériel et le rapport sur les résultats ministériels du Commissariat. Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur le site Web du Commissariat.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	3 972 732	4 026 414	4 026 414	4 026 414
Total des crédits votés	3 972 732	4 026 414	4 026 414	4 026 414
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>404 725</i>	<i>436 272</i>	<i>436 272</i>	<i>398 225</i>
Total des dépenses budgétaires	4 377 457	4 462 686	4 462 686	4 424 639

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

En 2017-2018, le Commissariat tirera parti de la technologie pour améliorer ses activités, dont le service à la clientèle et la transparence.

Le Commissariat révisera le Registre des lobbyistes et son site Web en vue d'en améliorer l'accessibilité et la facilité d'utilisation. Les deux principales améliorations porteront sur l'utilisation d'un langage simple et l'adaptation aux appareils mobiles (téléphones cellulaires et tablettes). De nouvelles fonctionnalités pourraient également être ajoutées au Registre, notamment des fonctions de recherche plus efficaces.

Le Commissariat évaluera le programme de sensibilisation et d'éducation afin de cerner des domaines à améliorer. Il s'emploiera également à assurer la cohérence de ses efforts de sensibilisation, ce qui pourrait contribuer à promouvoir la conformité et à accroître la transparence.

Le Commissariat mettra en œuvre une stratégie de gestion de l'information et de technologie de l'information qui lui permettra d'améliorer ses opérations et d'offrir des services plus efficaces. Cette stratégie aidera à soutenir les enquêtes.

Un thème clé sera l'utilisation de la technologie dans le but d'améliorer les activités du Commissariat.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Cette organisation a mis en œuvre la Politique sur les résultats; elle a donc établi les documents du budget des dépenses par responsabilité essentielle.</i>			
Assurer la transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès de titulaires d'une charge publique pour contribuer à la confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement	3 061 393
<i>Pour appuyer l'ensemble des responsabilités de l'organisation.</i>			
Services internes	1 363 246
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	4 377 457	4 462 686
Total	4 377 457	4 462 686	4 424 639

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

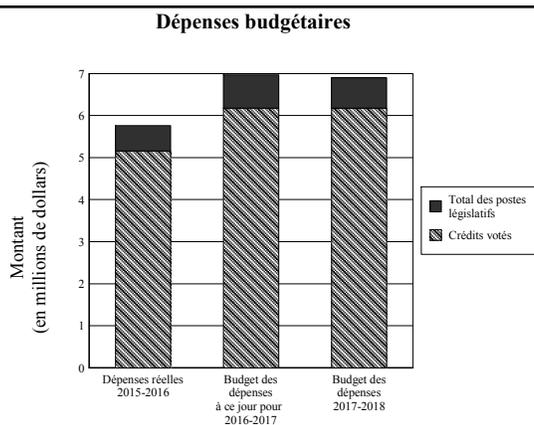
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique

Raison d'être

La commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique est chargée d'administrer la *Loi sur les conflits d'intérêts* (Loi) et le *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* (Code). Ces deux régimes ont pour but de veiller à ce que les personnes nommées ou élues à des postes officiels, qu'elles soient titulaires de charge publique ou députés, ne se trouvent pas en situation de conflits d'intérêts. La Loi et le Code établissent des règles de conduite en matière de conflits d'intérêts pour ces personnes et les obligent à respecter des normes qui font passer l'intérêt public avant leurs intérêts personnels lorsque les deux entrent en conflit. La commissaire a également pour mandat de donner des conseils au premier ministre, à titre confidentiel, sur les questions de conflits d'intérêts et d'éthique. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans les rapports annuels de la commissaire qui se trouvent sur le site Web du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique à <http://www.ciec-ccie.gc.ca>.

Le président de la Chambre des communes est le ministre compétent de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016		2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
			Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires					
Crédits votés					
1 Dépenses du programme	5 157 753	6 178 280	6 178 280	6 178 280	6 178 280
Total des crédits votés	5 157 753	6 178 280	6 178 280	6 178 280	6 178 280
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>600 385</i>	<i>792 373</i>	<i>792 373</i>	<i>723 271</i>	<i>723 271</i>
Total des dépenses budgétaires	5 758 138	6 970 653	6 970 653	6 901 551	6 901 551

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le budget de fonctionnement du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique est utilisé pour appuyer la réalisation du mandat législatif de la commissaire. Les principales responsabilités du Commissariat consistent à conseiller les titulaires de charge publique et les députés relativement à leurs obligations en vertu de la Loi et du Code; à recevoir et à examiner les rapports confidentiels concernant les biens, les dettes, les revenus et les activités des titulaires de charge publique principaux et des députés en vue de les conseiller relativement aux mesures d'observation adéquates et de mettre ces mesures d'observations en place; à tenir des dossiers confidentiels des renseignements devant être divulgués; à tenir des registres publics des renseignements devant être publiquement déclarés; à appliquer un régime de pénalités pour le non-respect de certaines obligations en matière de déclaration; et à effectuer des enquêtes et des examens relativement à des allégations de contraventions à la Loi et au Code. Une partie importante du budget est allouée aux salaires et aux ententes de services internes partagés.

Pour obtenir plus de renseignements sur les opérations du Commissariat, veuillez consulter les rapports annuels de la commissaire sur son site Web au <http://www.ciec-ccie.gc.ca/>.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Le public peut avoir confiance que les titulaires de charge publique et les députés rencontrent les exigences des mesures d'observation régissant leur conduite en ce qui concerne les conflits d'intérêts.</i>			
Application de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts</i> et du <i>Code régissant les conflits d'intérêts des députés</i>	3 818 993	4 784 816	5 213 144
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	1 939 145	2 185 837	1 688 407
Total	5 758 138	6 970 653	6 901 551

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Commissariat aux langues officielles

Raison d'être

Le commissaire aux langues officielles doit veiller à la mise en œuvre intégrale de la *Loi sur les langues officielles*, protéger les droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes et promouvoir la dualité linguistique et le bilinguisme au Canada.

L'article 56 de la *Loi sur les langues officielles* énonce ce qui suit : « Il incombe au commissaire de prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la présente Loi et l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, et notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne. »

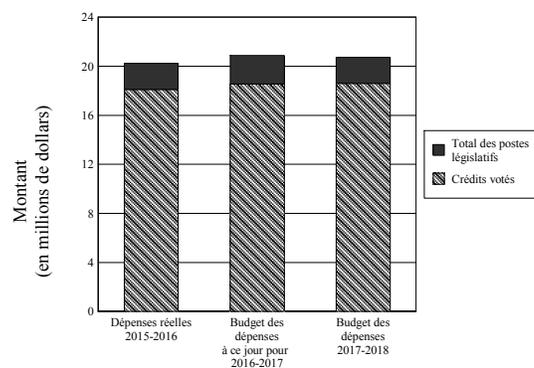
Ainsi, en vertu de la Loi, le commissaire a pour mandat de prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures nécessaires à la réalisation des trois grands objectifs de la *Loi sur les langues officielles*, soit :

- l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada, de l'administration fédérale et des institutions assujetties à la Loi;
- l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada;
- la progression vers l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le commissaire aux langues officielles est nommé par commission sous le grand sceau, après approbation par résolution de la Chambre des communes et du Sénat. Il relève directement du Parlement.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016		2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
			Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires					
Crédits votés					
1 Dépenses du programme	18 114 091	18 559 402	18 559 402	18 559 402	18 595 492
Total des crédits votés	18 114 091	18 559 402	18 559 402	18 559 402	18 595 492
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>2 115 940</i>	<i>2 332 217</i>	<i>2 332 217</i>	<i>2 332 217</i>	<i>2 134 492</i>
Total des dépenses budgétaires	20 230 031	20 891 619	20 891 619	20 891 619	20 729 984

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Commissariat aux langues officielles prévoit des dépenses budgétaires de 20,7 millions de dollars pour 2017-2018. De cette somme, un montant de 18,6 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 2,1 millions de dollars représente des autorisations législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Le financement sera utilisé pour les programmes suivants :

- la protection des droits linguistiques;
- la promotion de la dualité linguistique.

En 2017-2018, la priorité principale du Commissariat aux langues officielles sera la suivante :

- tirer parti du 150e anniversaire du Canada pour accroître la centralité de la dualité linguistique du Canada et la nécessité de réfléchir à l'avenir de la politique linguistique canadienne.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du Commissariat aux langues officielles.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Les droits garantis en vertu de la Loi sur les langues officielles sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.</i>			
Protection des droits linguistiques	6 673 506	6 967 574	7 255 494
Promotion de la dualité linguistique	6 059 233	6 971 568	6 840 895
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	7 497 292	6 952 477	6 633 595
Total	20 230 031	20 891 619	20 729 984

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada

Raison d'être

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

À titre d'agent du Parlement, le commissaire à la protection de la vie privée du Canada relève directement de la Chambre des communes et du Sénat. Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) a pour mandat de surveiller le respect de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, laquelle porte sur les pratiques de traitement des renseignements personnels utilisées par les ministères et organismes fédéraux, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, qui est la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, ainsi que de certains aspects de la Loi canadienne anti-pourriel. Le CPVP a pour mission de protéger et de promouvoir le droit des individus à la vie privée.

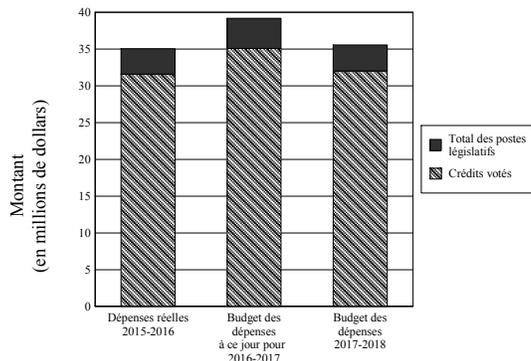
Commissariat à l'information du Canada

La commissaire à l'information du Canada relève directement de la Chambre des communes et du Sénat. Le Commissariat à l'information du Canada veille au respect des droits que la *Loi sur l'accès à l'information* confère, ce qui en retour favorise la transparence et la responsabilisation à l'échelle du gouvernement fédéral.

Sur le plan administratif, le ministre de la Justice a la responsabilité de soumettre le plan ministériel et les rapports ministériels sur le rendement pour ces organisations.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Commissariat à l'information du Canada – Dépenses du programme	9 731 861	9 927 361	13 058 474	9 946 659
5 Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – Dépenses du programme	21 834 186	22 036 920	22 036 920	22 075 133
Total des crédits votés	31 566 047	31 964 281	35 095 394	32 021 792
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>3 453 604</i>	<i>3 845 049</i>	<i>4 066 357</i>	<i>3 517 184</i>
Total des dépenses budgétaires	35 019 651	35 809 330	39 161 751	35 538 976

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants**COMMISSARIAT À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU CANADA**

Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) prévoit des dépenses budgétaires de 24,34 millions de dollars en 2017-2018, ce qui est identique à l'exercice précédent. De cette somme, un montant de 22,07 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 2,27 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Le financement permanent du CPVP en 2017-2018 et pour les années futures restera stable et servira à mener à bien les efforts et les activités du CPVP en vue de réaliser l'unique résultat stratégique du CPVP, à savoir que le droit des individus à la vie privée est protégé, ainsi que les priorités de l'organisation pour 2017-2018 :

- faire progresser les nouvelles priorités pour la protection de la vie privée;
- appuyer les initiatives du gouvernement et du Parlement visant à réformer la législation fédérale sur la protection des renseignements;
- renforcer la capacité et la souplesse organisationnelles;
- améliorer les possibilités de partenariat stratégique et de collaboration.

COMMISSARIAT À L'INFORMATION DU CANADA

Le Commissariat à l'information du Canada (le Commissariat) prévoit des dépenses budgétaires de 11,19 millions de dollars en 2017-2018. De cette somme, un montant de 9,95 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,25 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Le Commissariat prévoit des dépenses budgétaires de 11,19 millions de dollars dans le Budget principal des dépenses 2017-2018, ce qui correspond à une diminution de 115 899 \$ par rapport à l'exercice précédent en raison d'une réduction du taux du Régime d'avantages sociaux des employés, qui est passé de 17,2 p. 100 à 15,7 p. 100 et une augmentation de 19 298 \$ associée aux négociations collectives.

En 2017-2018, le financement servira avant tout à mener des enquêtes efficaces, justes et confidentielles sur des plaintes ou problèmes concernant la façon dont les institutions fédérales traitent les demandes d'accès à l'information provenant du public. D'autres activités seront menées pour appuyer la commissaire dans son rôle consultatif auprès du Parlement sur toutes les questions relatives à l'accès à l'information. Au besoin, le personnel du Commissariat aidera également la commissaire à porter les questions d'interprétation et d'application de la Loi devant les tribunaux.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
	<i>(dollars)</i>		
Budgétaire			
<i>Le droit des personnes à la protection de la vie privée est protégé.</i>			
Activités relatives à la conformité	11 963 491	11 406 623	11 619 666
Recherche et élaboration des politiques	2 942 391	3 381 673	3 234 249
Sensibilisation du grand public	2 296 196	2 401 395	2 869 950
<i>Les droits en vertu de la Loi sur l'accès à l'information sont protégés.</i>			
Conformité avec les obligations prévues à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	8 482 910	8 694 136	8 619 753
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes – Commissariat à la protection de la vie privée	6 979 326	7 328 553	6 620 626
Services internes – Commissariat à l'information	2 355 337	2 596 950	2 574 732
Total	35 019 651	35 809 330	35 538 976

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
<u>Contributions</u>			
Programme de contributions relatif à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i>	468 817	500 000	500 000

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Raison d'être

Le ministre des Ressources naturelles est responsable de cette organisation.

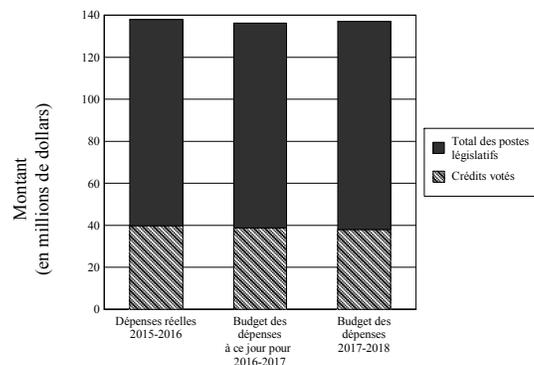
En 1946, le Parlement a adopté la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* et a créé la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Celle-ci a le pouvoir de réglementer l'ensemble des activités nucléaires liées au développement et à l'utilisation de l'énergie atomique au Canada.

Plus d'un demi-siècle plus tard, en mai 2000, la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) entrain en vigueur et créait la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), appelée à succéder à la Commission de contrôle de l'énergie atomique. La CCSN a les responsabilités et les pouvoirs lui permettant de réglementer un secteur qui englobe tous les segments du cycle du combustible nucléaire et une vaste gamme d'utilisations industrielles, médicales et universitaires des substances nucléaires.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de la CCSN.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	39 835 227	38 686 934	38 772 935	37 939 524
Total des crédits votés	39 835 227	38 686 934	38 772 935	37 939 524
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>98 133 441</i>	<i>97 479 282</i>	<i>97 479 282</i>	<i>98 980 935</i>
Total des dépenses budgétaires	137 968 668	136 166 216	136 252 217	136 920 459

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) prévoit des dépenses budgétaires de 136,9 millions de dollars en 2017-2018. De cette somme, 37,9 millions de dollars doivent être approuvés par le Parlement. Le solde de 99,0 millions de dollars correspond aux prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire; il est fourni à titre d'information.

La CCSN a l'autorisation législative, en vertu du paragraphe 21(3) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, de dépenser au cours d'un exercice toutes les recettes qu'elle tire, au cours de l'exercice courant ou précédent, de la conduite de ses activités. La CCSN tire ses revenus des droits réglementaires qu'elle facture pour les permis et les demandes de permis, conformément au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*.

En plus de cette autorisation législative, la CCSN tire aussi son financement d'une autorisation budgétaire votée par le Parlement (crédit 1 – Dépenses du programme). Cette autorisation votée fournit des fonds pour des activités exemptes de droits en vertu du *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (c.-à-d. hôpitaux et universités), puisque ces entités se consacrent au bien public. De plus, la CCSN ne perçoit pas de droits pour les activités découlant des obligations du Canada qui ne présentent pas d'avantages directs pour les titulaires de permis identifiables. Parmi celles-ci, on compte les activités concernant les obligations internationales du Canada (y compris les activités de non-prolifération), les responsabilités publiques comme la gestion des situations d'urgence et les programmes d'information publique, et la mise à jour de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et de ses règlements d'application.

Le Budget principal des dépenses de la CCSN pour 2017-2018 a augmenté de 0,7 million de dollars, ou de 0,6 p. 100, comparativement au Budget principal des dépenses 2016-2017. Cette augmentation est attribuable à une hausse de 1,5 million de dollars des dépenses législatives découlant d'une augmentation générale des dépenses projetées en raison des augmentations salariales. Elle s'explique également par une hausse des revenus perçus grâce aux formules de droits, dont l'utilisation avec le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* a été progressivement révisée afin d'harmoniser les coûts avec les activités de réglementation réalisées pour les divers types de permis. L'augmentation des dépenses législatives est partiellement compensée par une diminution des dépenses du programme de 0,8 million de dollars, dont 0,5 million de dollars est attribuable à l'élimination graduelle du financement associé à l'initiative horizontale du guichet unique décrite dans le document *Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité et de la compétitivité économique à l'intérieur du périmètre* (également appelé le Plan d'action Par-delà la frontière). Le solde de 0,3 million de dollars découle de réductions annoncées dans le budget fédéral de 2016 relativement aux services professionnels, aux déplacements et à la publicité.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le plan ministériel de la CCSN.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et un public informé sur l'efficacité du régime de réglementation nucléaire du Canada.</i>			
Réacteurs nucléaires	40 002 299	39 242 207	39 698 384
Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics	26 696 945	26 840 929	26 494 116
Substances nucléaires et équipement réglementé	13 930 082	12 161 854	13 824 249
Cycle du combustible nucléaire	10 173 578	11 784 983	10 096 285
Non-prolifération nucléaire	5 982 791	6 442 749	5 937 337
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	41 182 973	39 693 494	40 870 088
Total	137 968 668	136 166 216	136 920 459

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

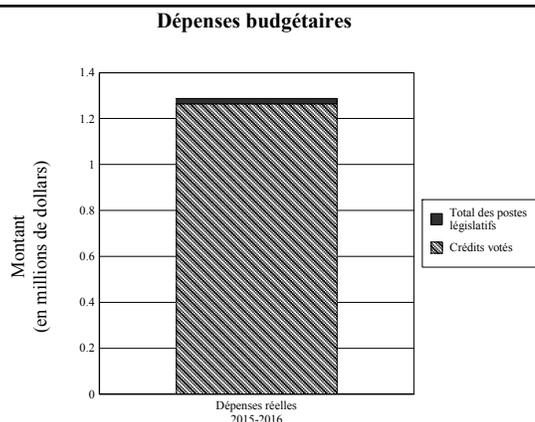
	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
<u>Subventions</u>			
Subventions pour faciliter la recherche, le développement et la gestion des activités qui contribueront à la réalisation des objectifs du Programme de recherche et de soutien	74 655	75 000	75 000
<u>Contributions</u>			
Programme d'aide financière aux participants	170 760	925 000	925 000
Contributions pour faciliter la recherche, le développement et la gestion des activités qui contribueront à la réalisation des objectifs du Programme de recherche et de soutien ainsi que du Programme canadien à l'appui des garanties	1 391 382	770 000	770 000

Commission canadienne des affaires polaires

Raison d'être

Conformément à la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014*, la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires* a été abrogée le 1er juin 2015. Les droits, biens – meubles, immeubles, personnels et réels – et obligations de la Commission canadienne des affaires polaires ont été transférés à la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	1 264 603
Total des crédits votés	1 264 603
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>23 324</i>
Total des dépenses budgétaires	1 287 927

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Sans objet

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Accroissement des connaissances sur les régions polaires du Canada.</i>			
Facilitation de la recherche et communications	1 186 672
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	101 255
Total	1 287 927

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Commission canadienne des droits de la personne

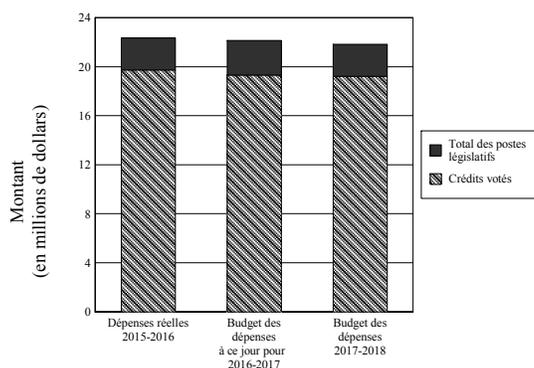
Raison d'être

La Commission canadienne des droits de la personne (la Commission) a été constituée en 1977 en vertu de l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP). La Commission a la responsabilité de l'application de la LCDP et veille au respect de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (LEE). La LCDP interdit la discrimination et la LEE favorise la réalisation de l'équité en milieu de travail. Les deux lois imposent les principes de l'égalité des chances et de la non-discrimination aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, aux sociétés d'État et aux organisations du secteur privé sous réglementation fédérale.

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	19 737 003	19 307 335	19 307 335	19 222 932
Total des crédits votés	19 737 003	19 307 335	19 307 335	19 222 932
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>2 615 151</i>	<i>2 841 837</i>	<i>2 841 837</i>	<i>2 600 188</i>
Total des dépenses budgétaires	22 352 154	22 149 172	22 149 172	21 823 120

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Commission canadienne des droits de la personne prévoit des dépenses budgétaires de 21,82 millions de dollars pour 2017-2018. De cette somme, un montant de 19,22 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 2,6 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

L'écart de 326 000 \$ entre le Budget principal des dépenses 2016-2017 et celui de 2017-2018 est principalement attribuable à la réduction du taux de cotisation au régime d'avantages sociaux des employés. En 2017-2018, il y a également une réduction de 123 000 \$ au chapitre des services professionnels, des déplacements et la publicité annoncée dans le budget fédéral de 2016. Les dépenses prévues de la Commission resteront stables en 2016-2017 et en 2017-2018.

Au cours de la prochaine année, la Commission mettra l'accent sur :

- la sensibilisation et la mobilisation des intervenants autour de questions liées aux droits de la personne pour influencer positivement les opinions et les actions;

- l'évaluation des façons de créer un processus de plainte plus convivial auquel les gens peuvent accéder facilement et participer pleinement;
- la façon dont les services sont conçus, gérés et livrés en mettant les gens au centre des processus de la Commission.

Des renseignements supplémentaires se trouvent dans le plan ministériel de la Commission.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Cette organisation a mis en œuvre la Politique sur les résultats; elle a donc établi les documents du budget des dépenses par responsabilité essentielle.</i>			
Plaintes relatives aux droits de la personne	9 297 057
Mobilisation et promotion des intérêts	4 737 991
Vérifications d'équité en matière d'emploi	1 159 629
<i>Pour appuyer l'ensemble des responsabilités de l'organisation.</i>			
Services internes	6 628 443
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	22 352 154	22 149 172
Total	22 352 154	22 149 172	21 823 120

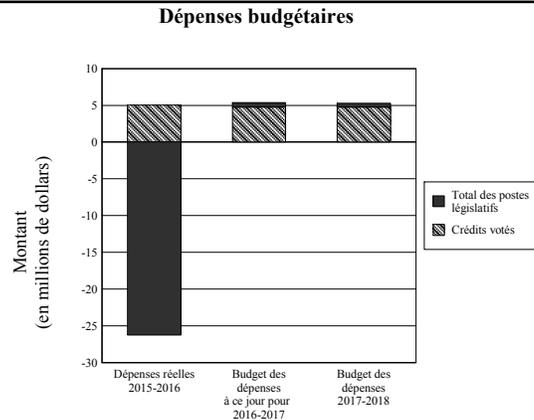
Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Commission canadienne des grains

Raison d'être

La Commission canadienne des grains (CCG) est un ministère du gouvernement fédéral qui administre les dispositions de la *Loi sur les grains du Canada* (LGC). Aux termes de la LGC, la CCG a pour mandat de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grains, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention du grain au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieurs et étrangers. La vision de la CCG est d'être un « fournisseur de classe mondiale en matière de services d'assurance de la qualité fondés sur la science ». Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de la CCG.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	5 021 047	4 776 362	4 776 362	4 746 362
Total des crédits votés	5 021 047	4 776 362	4 776 362	4 746 362
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>(26 230 190)</i>	<i>605 562</i>	<i>605 562</i>	<i>552 751</i>
Total des dépenses budgétaires	(21 209 143)	5 381 924	5 381 924	5 299 113

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La CCG prévoit des dépenses budgétaires de 5,3 millions de dollars en 2017-2018. De ce montant, 4,7 millions de dollars doivent être approuvés par le Parlement. Le solde de 0,6 million de dollars servira à remplir les obligations au titre du régime d'avantages sociaux des employés.

Les autorisations demandées dans le cadre du Budget principal des dépenses 2017-2018 correspondent aux autorisations accordées dans le Budget principal des dépenses 2016-2017.

La structure de financement actuelle de la CCG est fondée sur des autorisations budgétaires qui sont composées d'autorisations législatives et de crédits votés. Les autorisations législatives comprennent l'autorisation du régime d'avantages sociaux des employés pour les postes financés par les crédits et l'autorisation des fonds renouvelables de la CCG qui permet à la CCG de dépenser de nouveau les droits qu'elle a perçus. Le crédit voté est le crédit 1, Dépenses du programme, qui comprend le crédit annuel et tout crédit ponctuel pour l'exercice.

Un fonds renouvelable a été établi pour la CCG en 1995 dans l'espoir que l'organisation puisse s'autofinancer en grande partie par les droits perçus pour ses services. La CCG a adopté un nouveau barème des droits en 2013-2014. Les frais d'utilisation actualisés sont entrés en vigueur le 1er août 2013. Le nouveau barème des droits a éliminé le besoin de financement ponctuel annuel. Les recettes versées au fonds renouvelable devraient être de 57,0 millions de dollars en 2017-2018.

Le plan ministériel de la CCG contient des renseignements supplémentaires.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Le grain du Canada est salubre, fiable et commercialisable, et les producteurs de grain canadiens sont rémunérés convenablement pour les livraisons de grain aux compagnies céréalières agréées.</i>			
Programme de recherches sur la qualité des grains	7 795 591	5 136 924	5 054 113
Programme d'assurance de la qualité	(41 890 675)
Programme d'assurance de la quantité	(4 388 290)
Programme de protection des producteurs	1 275 020
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	15 999 211	245 000	245 000
Total	(21 209 143)	5 381 924	5 299 113

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

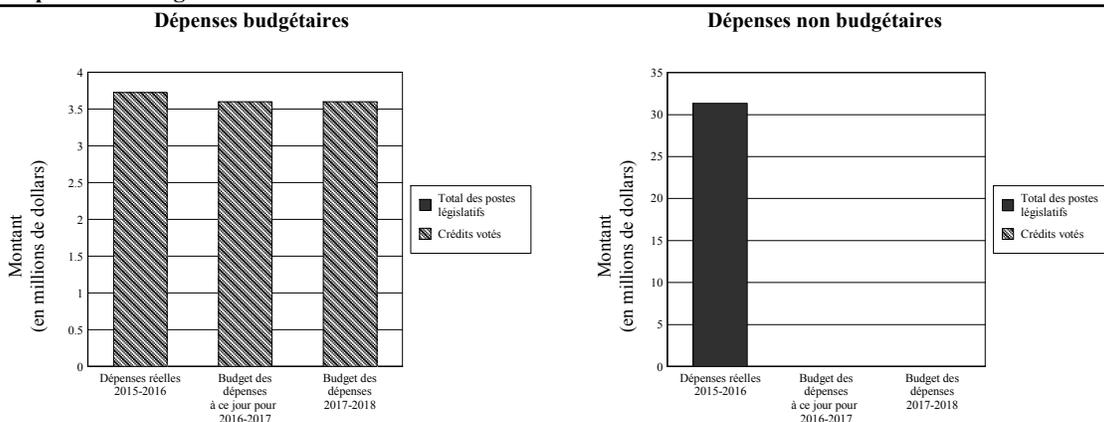
Commission canadienne du lait

Raison d'être

La Commission canadienne du lait (CCL) est une société d'État fédérale constituée en 1966 aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Ses objectifs législatifs comprennent deux volets : permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leur investissement et assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

La CCL joue un rôle central de facilitateur auprès de l'industrie laitière canadienne, qui représente plusieurs milliards de dollars. Les ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces accordent désormais à la CCL les pouvoirs associés à bon nombre de programmes et d'activités qui sont administrés par ses employés au jour le jour. La CCL tient compte des intérêts de tous les intervenants de l'industrie laitière, soit les producteurs, les transformateurs, les transformateurs secondaires, les exportateurs, les consommateurs et les gouvernements.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		<i>(dollars)</i>		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	3 723 258	3 599 617	3 599 617	3 599 617
Total des crédits votés	3 723 258	3 599 617	3 599 617	3 599 617
Total des dépenses budgétaires	3 723 258	3 599 617	3 599 617	3 599 617
Dépenses non budgétaires				
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>31 338 616</i>
Total des dépenses non budgétaires	31 338 616

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le système canadien de la gestion de l'offre dans l'industrie laitière repose sur trois piliers : la gestion de la production, l'établissement des prix et les contrôles d'importation. La CCL participe directement à l'administration de deux des trois piliers (gestion de la production et établissement des prix) grâce à l'établissement du quota de lait de transformation et des prix de soutien.

La CCL administre les trois mises en commun des revenus et des marchés qui existent entre les producteurs laitiers. La CCL reçoit des offices provinciaux de mise en marché des données mensuelles et calcule les transferts de paiements entre les provinces pour égaliser les revenus; elle ajuste aussi l'allocation de quota aux provinces pour tenir compte du partage des marchés.

La CCL administre plusieurs programmes en faveur de l'industrie laitière. Afin d'assurer un approvisionnement continu de produits laitiers sur le marché canadien, la CCL administre les Programmes intérieurs de saisonnalité. Pour veiller à ce que les composants du lait pour lesquels il n'existe pas de marché au Canada soient retirés en temps opportun, la CCL administre le Programme de retrait des surplus. Enfin, le Fonds d'investissement partagé et le Programme d'innovation laitière sont destinés à favoriser la croissance et l'innovation dans la fabrication et l'utilisation de produits laitiers et de composants. La CCL administre également, au nom de l'industrie, le Programme de permis des classes spéciales de lait (PPCSL) et le Programme d'exportation de produits laitiers (PEPL). L'industrie établit les paramètres de ces programmes.

La CCL importe le contingent tarifaire de beurre et vend ce beurre aux participants du PPCSL par l'entremise des fabricants de beurre. Les profits que la CCL génère ainsi servent à financer des initiatives qui profitent à l'industrie. Par exemple, la CCL finance la grappe de recherche laitière.

La CCL contrôle aussi les exportations subventionnées de produits laitiers canadiens grâce à l'émission de permis d'exportation. Ce système de permis a été mis en place pour veiller à ce que les exportations de produits laitiers canadiens n'excèdent pas les limites imposées au Canada par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour les exportations subventionnées.

Pour stimuler les investissements et la croissance dans l'utilisation du lait et des ingrédients laitiers canadiens, la CCL a créé le programme Lait pour la croissance.

Les producteurs et les transformateurs ont annoncé, en juillet 2016, la conclusion fructueuse de leurs négociations pour faire évoluer le système laitier canadien dans le futur. La CCL évalue actuellement les répercussions de la mise en œuvre de cette stratégie sur les programmes qu'elle administre.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Accroître la vitalité de l'industrie laitière canadienne au profit de tous les partenaires de l'industrie.</i>			
Administre le système de gestion des approvisionnements du lait	3 723 258	3 599 617	3 599 617
Total	3 723 258	3 599 617	3 599 617
Non budgétaire			
<i>Accroître la vitalité de l'industrie laitière canadienne au profit de tous les partenaires de l'industrie.</i>			
Administre le système de gestion des approvisionnements du lait	31 338 616
Total	31 338 616

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Commission canadienne du tourisme

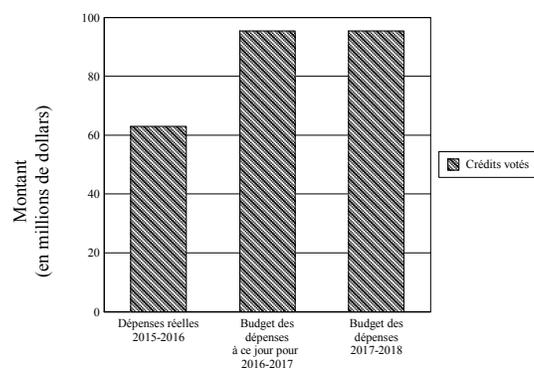
Raison d'être

La Commission canadienne du tourisme, qui exerce ses activités sous le nom de Destination Canada (DC), est l'organisme national de marketing touristique du Canada. À titre de société d'État à part entière du gouvernement du Canada, le mandat de DC consiste à veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie du tourisme en faisant la promotion du Canada en tant que destination touristique quatre saisons de premier choix et concurrentielle sur la scène internationale, une destination où les voyageurs peuvent vivre des expériences extraordinaires. DC rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie et doit se conformer aux dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*. En partenariat et de concert avec le secteur privé, les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires, DC collabore avec le secteur du tourisme pour conserver le caractère concurrentiel du Canada dans ce secteur et créer de la richesse pour les Canadiens en stimulant la demande pour l'économie touristique canadienne. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter le plan d'entreprise 2016-2020 de DC.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la Commission	62 975 770	70 475 770	95 475 770	95 475 770
Total des crédits votés	62 975 770	70 475 770	95 475 770	95 475 770
Total des dépenses budgétaires	62 975 770	70 475 770	95 475 770	95 475 770

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

DC a été créée en 1995 en tant qu'organisme de service spécial au sein du ministère de l'Industrie, puis est devenue une société d'État en 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

Depuis 2013-2014, les crédits de base de DC (ce qui exclut le financement ponctuel pour les programmes spéciaux) ont été de 58,0 millions de dollars. En 2015-2016, DC a reçu pour l'initiative de marketing Accueillir l'Amérique un montant supplémentaire de 30,0 millions de dollars en financement spécial, réparti sur 3 ans : 5,0 millions de dollars en 2015-2016, 12,5 millions de dollars en 2016-2017 et 12,5 millions de dollars en 2017-2018.

Le budget fédéral de 2016 accordait à DC un financement ponctuel supplémentaire pour promouvoir le Canada comme destination touristique de choix. À compter de 2016, le gouvernement du Canada verse donc 50 millions de dollars sur 2 ans pour renforcer les initiatives de marketing dans les marchés internationaux importants, comme les États-Unis et la Chine.

Les activités de DC sont organisées de façon à concentrer les ressources sur les marchés d'importance stratégique pour l'industrie du tourisme au Canada.

Le plan d'entreprise 2016-2020 de DC énonce son but qui est de soutenir l'industrie alors qu'elle fait augmenter le nombre d'arrivées à 20 millions de visiteurs internationaux par année, pour des recettes d'exportation du tourisme de 20 milliards de dollars.

Les objectifs de DC sont

- d'accroître la demande pour le Canada grâce à un marketing novateur;
- de renforcer la compétitivité commerciale du secteur touristique;
- d'accroître l'efficacité et l'efficacités au sein de l'organisation.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>L'économie canadienne profite de la demande touristique soutenue des marchés de la Commission canadienne du tourisme (CCT).</i>			
Marketing et ventes	60 680 457	84 443 025
Recherches et communications relatives au tourisme	2 238 243	1 961 000
Développement de produits axés sur les expériences	952 008	952 008
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	6 605 062	8 119 737
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	62 975 770
Total	62 975 770	70 475 770	95 475 770

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada

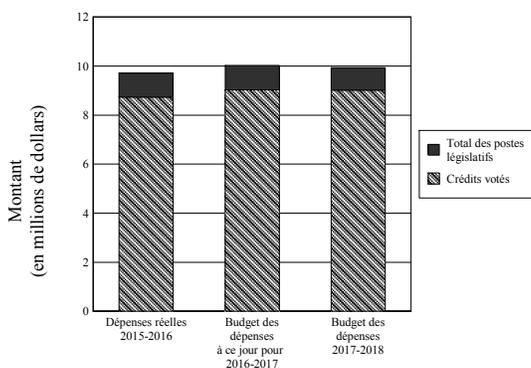
Raison d'être

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada (la Commission) est un organisme autonome institué par le Parlement, qui ne fait pas partie de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Son rôle fondamental consiste à assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, veillant ainsi à ce que la GRC rende des comptes au public. La Commission s'assure que les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC sont examinées de manière équitable et objective. Elle formule des conclusions et des recommandations visant à identifier et à corriger les problèmes relatifs au maintien de l'ordre imputables à la conduite de membres de la GRC ou à des lacunes dans les politiques et les pratiques de la GRC. De plus, la Commission examine certaines activités de la GRC, rend compte aux provinces qui utilisent les services contractuels de la GRC, mène des projets de recherche, organise des activités de sensibilisation et d'éducation du public et fait appel aux services d'observateurs indépendants dans le cadre d'enquêtes sur des incidents graves mettant en cause des membres de la GRC.

Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	8 736 312	9 025 809	9 025 809	9 020 809
Total des crédits votés	8 736 312	9 025 809	9 025 809	9 020 809
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>981 751</i>	<i>1 002 508</i>	<i>1 002 508</i>	<i>915 080</i>
Total des dépenses budgétaires	9 718 063	10 028 317	10 028 317	9 935 889

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada prévoit des dépenses budgétaires de 9,9 millions de dollars en 2017-2018. De cette somme, un montant de 9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 0,9 million de dollars représente les autorisations législatives ne nécessitant pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Les dépenses prévues ont diminué de 0,1 million de dollars de 2016-2017 à 2017-2018 principalement en raison des diminutions liées aux contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés en vertu des autorisations législatives.

En 2017-2018, la Commission continuera de cerner et de résoudre les questions relatives à la police qui préoccupent quotidiennement la population canadienne. La Commission examinera la conduite de membres de la GRC dans le cadre de plaintes et surveillera les

changements des politiques et des pratiques de la GRC ainsi que les tendances générales à cet égard. Elle fournira des recommandations en vue d'accroître la responsabilité de la GRC et d'aider la Gendarmerie et ses membres à gagner la confiance du public. La Commission assume ses nouvelles responsabilités définies dans la *Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada*, notamment examiner certaines activités de la GRC, améliorer l'établissement des rapports à l'intention des provinces qui utilisent les services de police contractuels de la GRC, de même que mener des projets de recherche et organiser des efforts de sensibilisation.

Des renseignements supplémentaires sur les priorités de la Commission sont fournis dans le plan ministériel 2017-2018.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Confiance du public envers la GRC.</i>			
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	6 529 281	6 317 800	7 333 382
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	3 188 782	3 710 517	2 602 507
Total	9 718 063	10 028 317	9 935 889

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire

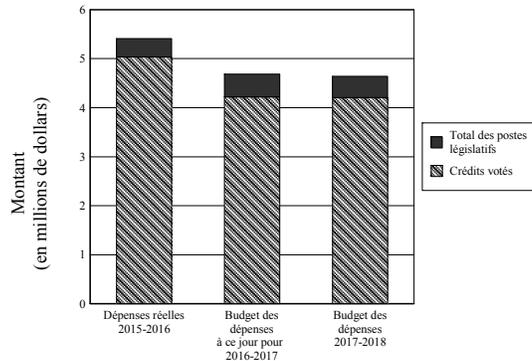
Raison d'être

Au nom de tous les Canadiens, la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada (CPPM) a pour but d'aider la police militaire et la chaîne de commandement à mieux rendre compte à la population des activités militaires de nature policière. Le mandat de la CPPM a été formulé en vertu de la partie IV de la *Loi sur la défense nationale* (LDN).

Bien qu'elle relève directement du Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Défense nationale, elle jouit d'une indépendance administrative et légale par rapport au ministère de la Défense nationale et aux Forces armées canadiennes.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	5 031 875	4 217 527	4 217 527	4 207 948
Total des crédits votés	5 031 875	4 217 527	4 217 527	4 207 948
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>375 364</i>	<i>467 784</i>	<i>467 784</i>	<i>430 352</i>
Total des dépenses budgétaires	5 407 239	4 685 311	4 685 311	4 638 300

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada (CPPM) révise et fait enquête sur les plaintes concernant la conduite d'un policier militaire et fait enquête sur les allégations d'ingérence dans des enquêtes menées par des policiers militaires. La CPPM prévoit des dépenses budgétaires de 4,6 millions de dollars pour 2017-2018. De cette somme, un montant de 4,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 0,4 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information. Les dépenses prévues sont à peu près les mêmes que celles de l'exercice précédent.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire (CPPM) assure que la police militaire des Forces canadiennes applique les normes déontologiques les plus élevées, conformément aux meilleures pratiques du droit et de la police, et soit libre de toute forme d'ingérence dans ses enquêtes.</i>			
Règlement des plaintes	2 545 782	2 354 280	2 343 627
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	2 861 457	2 331 031	2 294 673
Total	5 407 239	4 685 311	4 638 300

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

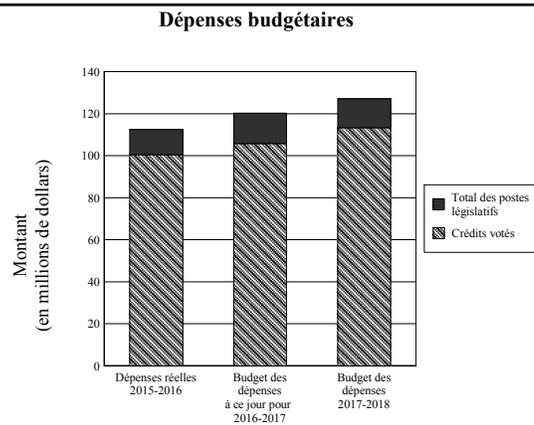
Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Raison d'être

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) est un tribunal administratif, responsable et indépendant créé par le Parlement le 1er janvier 1989, pour régler les cas d'immigration et de statut de réfugié de manière efficace, équitable et conforme à la loi. La CISR assure des avantages aux Canadiens : en acceptant seulement les demandeurs d'asile ayant besoin d'une protection, conformément aux obligations internationales et au droit canadien; en contribuant à l'intégrité du système d'immigration, à la sûreté et à la sécurité des Canadiens, à la réputation canadienne de défenseur de la justice et de l'équité pour les personnes, et à la réunification des familles. La CISR contribue également à la qualité de vie des collectivités du Canada en renforçant la structure sociale du pays et en réaffirmant les valeurs essentielles, soit le respect des droits de la personne, la paix, la sécurité et la primauté du droit, qui importent aux Canadiens.

Le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	100 430 708	100 834 047	105 776 895	113 251 545
Total des crédits votés	100 430 708	100 834 047	105 776 895	113 251 545
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>11 966 465</i>	<i>13 668 619</i>	<i>14 496 206</i>	<i>13 832 325</i>
Total des dépenses budgétaires	112 397 173	114 502 666	120 273 101	127 083 870

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié prévoit des dépenses budgétaires de 127,1 millions de dollars en 2017-2018. De ce montant, la somme de 113,2 millions de dollars doit être approuvée par le Parlement. Le solde de 13,8 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation, et il est fourni à titre d'information.

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 présente une augmentation globale de 12,6 millions de dollars ou de 11 p. 100 par rapport à celui de 2016-2017. Cette augmentation est principalement attribuable à :

- une augmentation de 13,2 millions de dollars du financement temporaire pour les dépenses de fonctionnement associées à la résolution de cas à la suite de la levée de l'obligation du visa pour le Mexique, exemptant ainsi les citoyens mexicains de présenter une demande de visa de résident temporaire, ce qui entraînera une augmentation prévue du nombre de demandeurs d'asile;
- une diminution de 0,9 million de dollars découlant des mesures de réduction annoncées dans le budget fédéral de 2016;
- une augmentation nette de 0,3 million de dollars des coûts des avantages sociaux des employés et du financement de conventions collectives particulières.

Des renseignements supplémentaires se trouvent dans le plan ministériel 2017-2018.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.</i>			
Protection des réfugiés	41 540 255	42 860 946	47 194 694
Appels des réfugiés	11 907 468	16 219 236	21 991 696
Appels en matière d'immigration	15 889 895	15 718 195	16 332 231
Enquêtes et contrôles des motifs de détention	11 465 244	11 100 604	11 683 941
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	31 594 311	28 603 685	29 881 308
Total	112 397 173	114 502 666	127 083 870

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Commission de la capitale nationale

Raison d'être

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

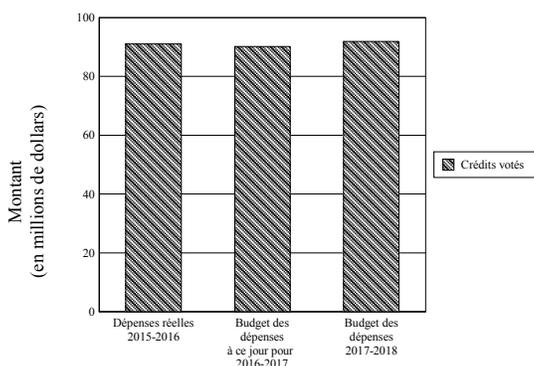
La Commission de la capitale nationale, créée par le Parlement en 1959, exerce le mandat suivant :

- établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à leur réalisation afin de doter le siège du gouvernement d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;
- approuver le design d'édifices et l'utilisation des terrains fédéraux de la région.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan d'entreprise de la Commission de la capitale nationale.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la Commission pour les dépenses de fonctionnement	68 344 322	66 412 180	67 338 180	67 590 380
5 Paiements à la Commission pour les dépenses en capital	22 665 000	22 380 000	22 789 114	24 304 870
Total des crédits votés	91 009 322	88 792 180	90 127 294	91 895 250
Total des dépenses budgétaires	91 009 322	88 792 180	90 127 294	91 895 250

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Une augmentation nette de 3,1 millions de dollars des dépenses prévues est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une diminution nette de 2,1 millions de dollars des dépenses de fonctionnement en raison du financement au cours de l'exercice précédent pour le Monument national de l'Holocauste;
- une augmentation nette de 2,9 millions de dollars des dépenses de fonctionnement et de 1,6 million de dollars des dépenses en capital liée à la phase III du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux;
- une augmentation nette de 0,3 million de dollars des dépenses de fonctionnement en raison du financement pour l'Initiative fédérale liée aux infrastructures de 2016 relativement au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux;
- une augmentation nette de 0,4 million de dollars des dépenses en capital en raison du financement pour la partie des améliorations des résidences officielles attribuée à Rideau Cottage.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>La région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour les Canadiennes et les Canadiens.</i>			
Intendance et protection de la capitale	55 928 000	59 255 250
Planification de la capitale	2 964 000	4 189 000
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	29 900 180	28 451 000
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	91 009 322
Total	91 009 322	88 792 180	91 895 250

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Commission de la fonction publique

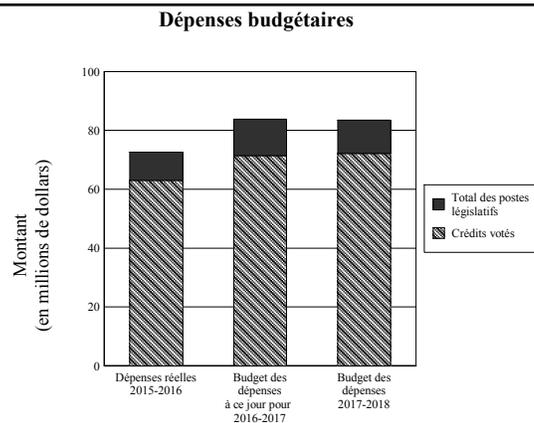
Raison d'être

Le ministre des Services publics et de l'Approvisionnement est responsable de la Commission de la fonction publique (CFP) aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et du dépôt du rapport annuel de la CFP en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP). La CFP rend compte indépendamment de l'exercice de son mandat au Parlement.

Le mandat de la CFP consiste à promouvoir et à protéger les nominations fondées sur le mérite et, de concert avec les autres intervenants, à préserver l'impartialité politique de la fonction publique. Conformément au système de dotation fondé sur la délégation des pouvoirs établi en vertu de la LEFP, la CFP remplit son mandat en fournissant des orientations et une expertise stratégiques, ainsi qu'en exerçant une surveillance efficace. De plus, la CFP offre des services de dotation et d'évaluation novateurs.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires dans le rapport annuel de la CFP.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	63 002 583	71 160 178	71 412 179	72 137 719
Total des crédits votés	63 002 583	71 160 178	71 412 179	72 137 719
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>9 607 123</i>	<i>12 442 885</i>	<i>12 442 885</i>	<i>11 373 214</i>
Total des dépenses budgétaires	72 609 706	83 603 063	83 855 064	83 510 933

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Commission de la fonction publique (CFP) prévoit des dépenses budgétaires de 83,5 millions de dollars en 2017-2018, ce qui est pratiquement identique à l'exercice précédent. De ce montant, le Parlement doit approuver 72,1 millions de dollars. Le solde de 11,4 millions de dollars représente les prévisions législatives, lesquelles n'exigent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

En 2017-2018, les ressources de la CFP seront consacrées à la réalisation des priorités suivantes :

- faire preuve de leadership, en collaboration avec les administrateurs généraux, afin de promouvoir et de préserver l'impartialité politique de la fonction publique;
- assurer l'intégrité du système de dotation grâce au soutien en matière de politiques et à une surveillance continue en travaillant de concert avec les administrateurs généraux;
- contribuer au développement d'une fonction publique compétente et professionnelle par la prestation de services de grande qualité;
- mobiliser un effectif très productif dans un milieu de travail sain, respectueux et moderne.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le plan ministériel de la CFP sur son site Web au <http://www.psc-cfp.gc.ca>.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Une fonction publique hautement compétente, non partisane et représentative, capable d'offrir des services dans les deux langues officielles et où les nominations sont fondées sur le mérite et les valeurs que sont la justice, l'accès, la représentativité et la transparence.</i>			
Services de dotation et d'évaluation	20 036 629	25 043 506	25 938 789
Surveillance de l'intégrité de la dotation et de l'impartialité politique	15 511 737	16 567 345	15 213 129
Intégrité du système de dotation et impartialité politique	12 398 985	14 723 892	12 208 868
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	24 662 355	27 268 320	30 150 147
Total	72 609 706	83 603 063	83 510 933

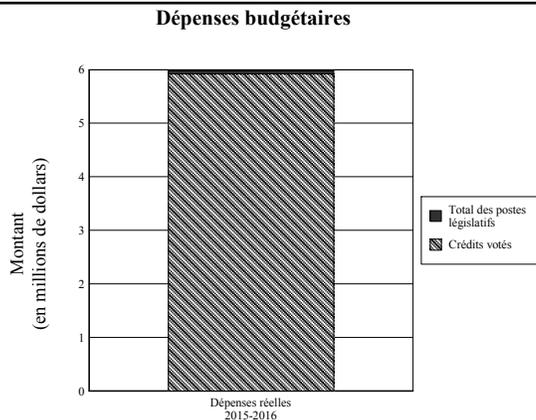
Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens

Raison d'être

La Commission a rempli son mandat et a déposé son rapport final le 15 décembre 2015. L'organisation a mis fin à ses activités le 31 décembre 2015.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	5 922 532
Total des crédits votés	5 922 532
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>59 401</i>
Total des dépenses budgétaires	5 981 933

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Sans objet

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Divulguer et reconnaître la vérité concernant les pensionnats indiens afin de favoriser la guérison et la réconciliation parmi les personnes et les communautés touchées.</i>			
Vérité et réconciliation	4 530 570
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	1 451 363
Total	5 981 933

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Commission des champs de bataille nationaux

Raison d'être

La Commission des champs de bataille nationaux (CCBN), en tant que gestionnaire du parc des Champs-de-Bataille, permet aux Canadiens de bénéficier du premier parc historique national au Canada et de l'un des plus prestigieux parcs urbains au monde.

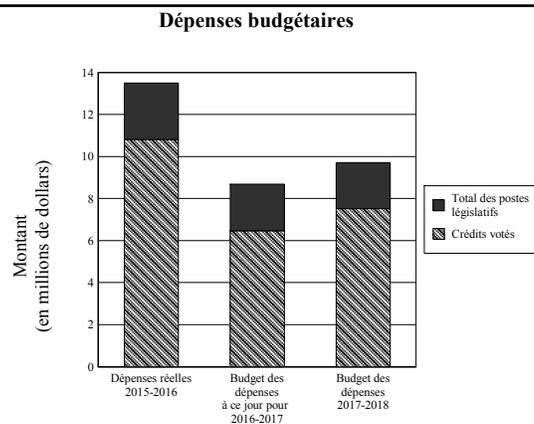
La CCBN assume la responsabilité de l'administration, de la gérance, de la conservation et de la mise en valeur du parc des Champs-de-Bataille (situé dans la ville de Québec) ainsi que de la gestion des fonds attribués à cette fin.

La CCBN tient son mandat de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, 7–8 Édouard VII, ch. 57, promulguée le 17 mars 1908, et ses amendements.

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de la CCBN.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	10 818 552	6 461 761	6 461 761	7 520 761
Total des crédits votés	10 818 552	6 461 761	6 461 761	7 520 761
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>2 681 794</i>	<i>2 225 953</i>	<i>2 225 953</i>	<i>2 193 166</i>
Total des dépenses budgétaires	13 500 346	8 687 714	8 687 714	9 713 927

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

En 2017-2018, la CCBN continuera son travail de conservation et de mise en valeur du parc des Champs-de-Bataille. De plus, elle offrira à ses visiteurs une grande diversité d'expositions et d'activités d'animation à caractère historique. Un vaste choix d'activités sportives sera également offert sur le site, dont le patin, le ski de fond et la raquette en hiver, ainsi que le patin à roues alignées, la course et la marche en été, en plus du sentier des plaines d'Abraham, qui a été inauguré en mai 2016.

Cette année, la CCBN entreprendra la construction de l'escalier de contournement des lacets du sentier des plaines d'Abraham. Cet escalier permettra d'offrir aux utilisateurs une alternative de parcours plus court et d'accroître de manière significative la sécurité des piétons et des cyclistes.

De plus, l'état général du territoire doit être maintenu et certains travaux doivent être effectués pour assurer la sécurité des usagers et le bien-être de ceux-ci. Notamment, la CCBN prévoit faire le resurfaçage de la piste de patin à roues alignées et faire l'installation de buvettes supplémentaires sur son territoire.

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 s'élèvera à 9,7 millions de dollars ce qui représente une augmentation de 1 million de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017. Cet écart est attribuable principalement au financement de 1,1 million de dollars pour les projets de santé et sécurité.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Le parc des Champs-de-Bataille de Québec est un site historique et urbain prestigieux, naturel, accessible, sécuritaire et éducatif.</i>			
Conservation et mise en valeur	2 267 140	2 425 493	2 375 539
Éducation et services publics	1 018 014	1 033 227	1 075 665
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	10 215 192	5 228 994	6 262 723
Total	13 500 346	8 687 714	9 713 927

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Raison d'être

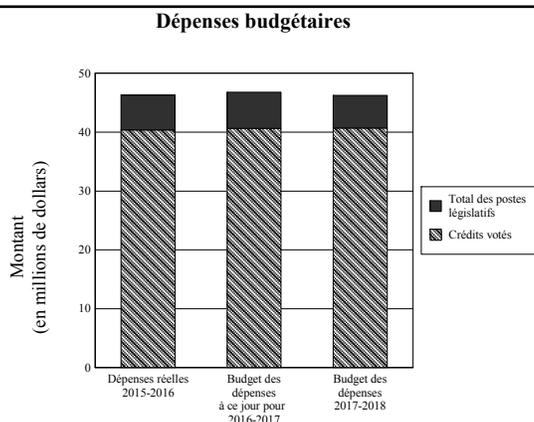
La Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) est un organisme qui fait partie du portefeuille de Sécurité publique et Protection civile.

La CLCC est un tribunal administratif indépendant qui, en vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC), a toute compétence et latitude pour accorder, annuler, faire cesser et révoquer une semi-liberté ou une libération conditionnelle totale, et pour autoriser ou approuver une permission de sortir. La CLCC peut aussi donner suite à une recommandation de révoquer ou de faire cesser une libération d'office.

La CLCC a toute compétence et latitude pour ordonner, refuser ou révoquer la suspension du casier en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire*. En outre, la CLCC a le pouvoir de modifier ou d'annuler toute interdiction de conduire en cours d'exécution en vertu de l'article 109 de la LSCMLC et d'enquêter sur des demandes de prérogative royale de clémence en vertu de l'article 110 de la LSCMLC. La CLCC fournit également des recommandations concernant la clémence au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		<i>(dollars)</i>		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	40 375 622	40 671 103	40 671 103	40 677 794
Total des crédits votés	40 375 622	40 671 103	40 671 103	40 677 794
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>5 955 317</i>	<i>6 118 853</i>	<i>6 118 853</i>	<i>5 586 177</i>
Total des dépenses budgétaires	46 330 939	46 789 956	46 789 956	46 263 971

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Commission prévoit des dépenses de 46,3 millions de dollars pour 2017-2018. De cette somme, 40,7 millions de dollars doivent être approuvés chaque année par le Parlement. Le solde de 5,6 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Dans l'ensemble, la Commission prévoit une diminution des dépenses de 0,5 million de dollars, ou de 1,1 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Ce montant de 0,5 million de dollars est entièrement lié à la diminution du taux du régime d'avantages sociaux des employés.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Cette organisation a mis en œuvre la Politique sur les résultats; elle a donc établi les documents du budget des dépenses selon ses responsabilités essentielles.</i>			
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	34 172 754
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	4 681 030
Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence	503 782
<i>Pour appuyer l'ensemble des responsabilités de l'organisation.</i>			
Services internes	6 906 405
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	46 330 939	46 789 956
Total	46 330 939	46 789 956	46 263 971

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

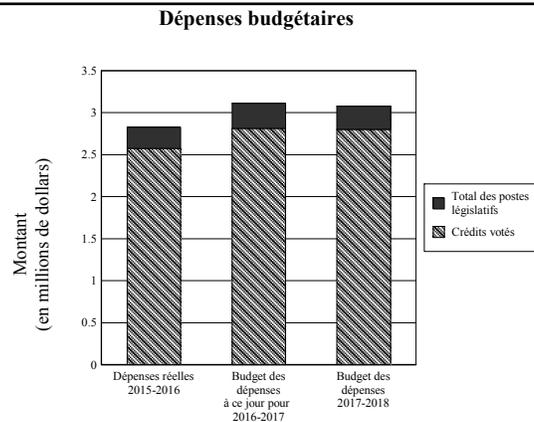
Commission du droit d'auteur

Raison d'être

La Commission du droit d'auteur est un organisme de réglementation économique investi du pouvoir d'établir, soit de façon obligatoire, soit à la demande d'un intéressé, les redevances à verser pour l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur, lorsque la gestion de ce droit est confiée à une société de gestion collective. Par ailleurs, la Commission exerce un pouvoir de surveillance des ententes intervenues entre utilisateurs et sociétés de gestion, et délivre elle-même des licences lorsque le titulaire du droit d'auteur est introuvable.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	2 573 491	2 813 641	2 813 641	2 802 641
Total des crédits votés	2 573 491	2 813 641	2 813 641	2 802 641
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>255 214</i>	<i>298 083</i>	<i>298 083</i>	<i>272 088</i>
Total des dépenses budgétaires	2 828 705	3 111 724	3 111 724	3 074 729

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Commission du droit d'auteur du Canada prévoit des dépenses budgétaires de 3,1 millions de dollars en 2017-2018. De ce montant, 2,8 millions de dollars requièrent l'approbation du Parlement. Le solde de 272 milles de dollars représente les prévisions législatives qui n'exigent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

La Commission du droit d'auteur du Canada continuera de prendre des décisions équilibrées pour créer des conditions adéquates en vue de stimuler la création et l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur. La Commission examinera aussi des façons d'améliorer les pratiques et les procédures en place afin de les simplifier et de réduire l'incertitude, tout en s'assurant que le processus demeure juste.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Instaurer un processus décisionnel équitable qui incite à la création et à l'utilisation des œuvres protégées par un droit d'auteur.</i>			
Établissement de tarifs et octroi de licences liés au droit d'auteur	2 285 991	2 520 496	2 490 530
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	542 714	591 228	584 199
Total	2 828 705	3 111 724	3 074 729

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Commission mixte internationale (section canadienne)

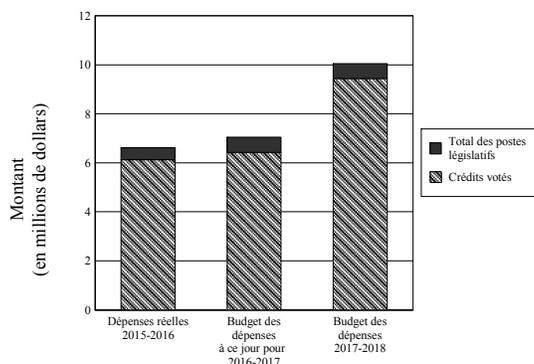
Raison d'être

La Commission mixte internationale a pour mandat la prévention et/ou la résolution prompt et efficace des différends possibles aux termes du Traité des eaux limitrophes et de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs pour éviter et prévenir des répercussions nuisibles aux relations canado-américaines.

Le ministre des Affaires étrangères est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	6 132 731	6 169 075	6 419 075	9 434 410
Total des crédits votés	6 132 731	6 169 075	6 419 075	9 434 410
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>485 992</i>	<i>602 992</i>	<i>627 992</i>	<i>615 283</i>
Total des dépenses budgétaires	6 618 723	6 772 067	7 047 067	10 049 693

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Commission mixte internationale (CMI), afin de s'acquitter du mandat qui lui est confié aux termes du Traité des eaux limitrophes, continue d'élaborer et de mettre en œuvre des outils et des approches scientifiques dans le cadre de son Initiative internationale sur les bassins hydrographiques en vue d'aider les gouvernements à prévoir, à prévenir et à régler les questions relatives à l'eau à l'échelle locale. En font partie :

- une augmentation de 3,3 millions de dollars comparativement au Budget principal des dépenses 2016-2017 en raison de la mise en œuvre des affectations à la CMI prévues dans le budget fédéral de 2016 relativement à la poursuite d'étude de plans, y compris les bassins du lac Champlain, de la rivière Richelieu et de la rivière Souris aux fins de prévision, de gestion et d'atténuation des inondations;
- l'harmonisation des données hydrographiques dans les bassins transfrontaliers dont la date d'achèvement cible correspond à juin 2017;
- l'achèvement, d'ici l'été 2017, du projet binational de modélisation de l'information sur la qualité de l'eau dans les bassins des Grands Lacs et de la rivière à la Pluie et au lac des Bois;
- la mise en œuvre d'une approche de gestion adaptative à la régulation des niveaux d'eau dans le réseau hydrographique des Grands Lacs et du Saint-Laurent, en prenant en considération les changements climatiques;
- l'accroissement de l'efficacité des activités de la CMI, particulièrement dans les domaines de la gestion de l'information et de la technologie de l'information;
- l'accroissement de la sensibilisation du public et des efforts de communication, par l'entremise d'un site Web amélioré, plus fiable et interactif (<http://ijc.org/fr>).

Conformément à sa responsabilité de maintenir la réglementation efficace de certaines eaux frontalières et transfrontalières et au rôle précis qui lui est confié dans la Convention sur le lac à la Pluie de 1938, la CMI examine son ordonnance sur la régularisation des niveaux d'eau dans le système des lacs à la Pluie et Namakan. Afin d'éclairer cet examen, plus de 20 études parrainées par la CMI sont analysées en vue d'alimenter l'élaboration d'éventuelles solutions de rechange en matière de réglementation. Des consultations approfondies menées auprès du public et d'intervenants, y compris des séances exclusives pour les Premières Nations, les Métis et les tribus sont menées dans le bassin. La CMI prendra en considération les recommandations fondées sur l'évaluation de l'étude et les commentaires du public au cours de l'été 2017, avant la tenue d'audiences publiques officielles sur le bassin.

Elle s'acquitte du rôle qui lui est assigné dans l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. En particulier, la CMI accomplira ce qui suit :

- recueillir et résumer les commentaires du public sur le Rapport d'étape des Parties;
- produire une évaluation triennale du rapport d'étape;
- consulter le public sur des questions touchant la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, surtout dans la mesure où elles touchent l'évaluation des progrès réalisés;
- continuer de formuler des conseils sur des questions scientifiques liées à l'écosystème du bassin des Grands Lacs et produire des rapports spéciaux portant sur la qualité des eaux des Grands Lacs.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Prévention et/ou résolution prompte et efficace des différends possibles sous le régime du Traité des eaux limitrophes et de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs pour éviter et prévenir des répercussions nuisibles aux relations canado-américaines.</i>			
Traité des eaux limitrophes	4 805 959	4 852 047	8 230 578
Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	1 812 764	1 920 020	1 819 115
Total	6 618 723	6 772 067	10 049 693

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Conseil canadien des normes

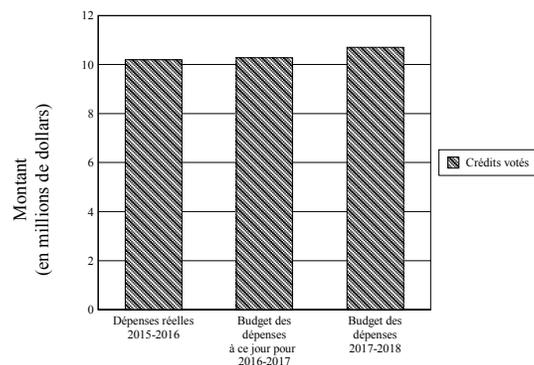
Raison d'être

Le Conseil canadien des normes (CCN) est une société d'État fédérale qui a pour mandat d'encourager une normalisation efficace et efficace au Canada. Il coordonne et surveille les travaux du réseau canadien de normalisation, qui est formé d'organisations et de particuliers canadiens qui prennent part à des activités d'élaboration de normes volontaires et d'évaluation de la conformité. Quelque 15 000 bénévoles canadiens participent aux travaux des comités qui élaborent des normes nationales et internationales. Les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité constituent un élément clé du bien-être économique et social des Canadiens. Elles offrent aux entreprises et à l'industrie des assises garantes de succès, et elles facilitent la circulation des biens et des services à l'échelle tant nationale qu'internationale.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Conseil	10 194 937	9 329 000	10 274 000	10 706 000
Total des crédits votés	10 194 937	9 329 000	10 274 000	10 706 000
Total des dépenses budgétaires	10 194 937	9 329 000	10 274 000	10 706 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le CCN prévoit des dépenses budgétaires de 10,7 millions de dollars pour 2017-2018. Ce montant représente une augmentation de 0,4 million de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison du financement continu accordé à l'initiative « Normes visant à soutenir les codes et les guides sur la résilience des infrastructures » du CCN.

Le solde des crédits sert à soutenir le mandat du CCN qui est de stimuler la croissance économique du Canada en encourageant l'innovation et une normalisation efficace et efficace. Les normes sont établies pour protéger la santé et la sécurité de la population canadienne, faciliter le mouvement des biens et l'échange des services au Canada et à l'échelle internationale, ainsi que réduire les formalités administratives et les coûts de la conformité pour les entreprises canadiennes. La vision du CCN consiste à devenir un chef de file mondial qui favorise la prospérité et le bien-être de la population canadienne grâce à des solutions de normalisation novatrices.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Le Canada dispose d'un Système national de normes efficient et efficace.</i>			
Programmes des normes	6 997 000	8 038 000
Programmes de l'évaluation de la conformité
Politiques des normes et de l'évaluation de la conformité
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	2 332 000	2 668 000
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	<i>10 194 937</i>
Total	10 194 937	9 329 000	10 706 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

Raison d'être

Créé par le Parlement en 1987, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi judiciaires. Il est investi d'un double mandat :

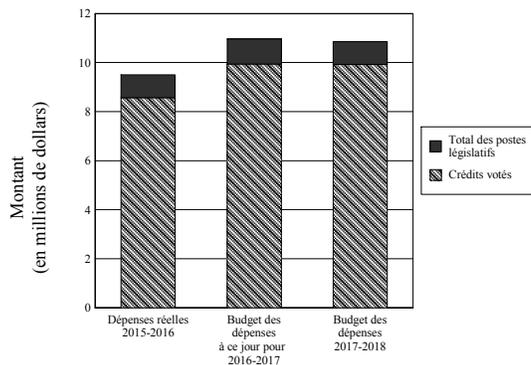
- réglementation – veiller à ce que les prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada ne soient pas excessifs;
- rapport – faire rapport des tendances des prix de tous les médicaments ainsi que des dépenses des brevetés dans la R-D au Canada.

Dans l'exécution de son mandat, le CEPMB veille à la protection des Canadiens en s'assurant que les médicaments brevetés ne sont pas vendus au Canada à des prix excessifs et que les intervenants sont tenus informés des tendances relatives aux produits pharmaceutiques.

Le ministre de la Santé est responsable de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	8 572 500	9 943 258	9 943 258	9 930 556
Total des crédits votés	8 572 500	9 943 258	9 943 258	9 930 556
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>925 861</i>	<i>1 021 850</i>	<i>1 021 850</i>	<i>935 765</i>
Total des dépenses budgétaires	9 498 361	10 965 108	10 965 108	10 866 321

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le CEPMB prévoit des dépenses de 10,87 millions de dollars en 2017-2018. De cette somme, un montant de 9,93 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 0,94 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 du CEPMB est de 10,87 millions de dollars, soit essentiellement le même montant que celui de 2016-2017.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme du CEPMB se trouvent dans le plan ministériel du CEPMB.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Les médicaments brevetés ne peuvent être vendus au Canada à des prix excessifs, afin de protéger les intérêts de la population canadienne. La population canadienne est également tenue informée.</i>			
Le programme de réglementation du prix des médicaments brevetés	5 399 127	6 646 758	6 706 989
Le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques	1 688 584	1 704 508	1 575 179
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	2 410 650	2 613 842	2 584 153
Total	9 498 361	10 965 108	10 866 321

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

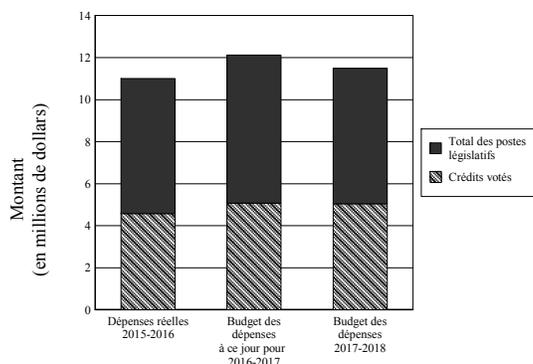
Raison d'être

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un tribunal administratif qui réglemente et surveille la radiodiffusion et les télécommunications canadiennes dans un intérêt public, tout en contribuant à protéger les Canadiens contre les communications non sollicitées.

Le CRTC rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	4 582 800	5 072 595	5 072 595	5 040 595
Total des crédits votés	4 582 800	5 072 595	5 072 595	5 040 595
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>6 415 617</i>	<i>7 051 100</i>	<i>7 051 100</i>	<i>6 445 602</i>
Total des dépenses budgétaires	10 998 417	12 123 695	12 123 695	11 486 197

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) prévoit des dépenses budgétaires nettes de 11,5 millions de dollars pour 2017-2018. De cette somme, un montant de 5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 6,5 millions de dollars représente les prévisions législatives ne nécessitant pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Ceci représente une diminution de 0,6 million de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017. Cette différence est attribuable à une diminution des dépenses budgétaires législatives liées aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Des renseignements supplémentaires seront accessibles dans le plan ministériel de l'organisation une fois qu'il aura été déposé à la Chambre des communes.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Les Canadiens ont accès à un système de communication de calibre mondial.</i>			
Protection au sein du système de communication	4 730 514	5 152 005	5 038 233
Connexion au système de communication	2 163 097	2 542 213	2 327 711
Création de contenu canadien	1 148 085	1 986 234	1 822 198
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	2 956 721	2 443 243	2 298 055
Total	10 998 417	12 123 695	11 486 197

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Conseil de recherches en sciences humaines

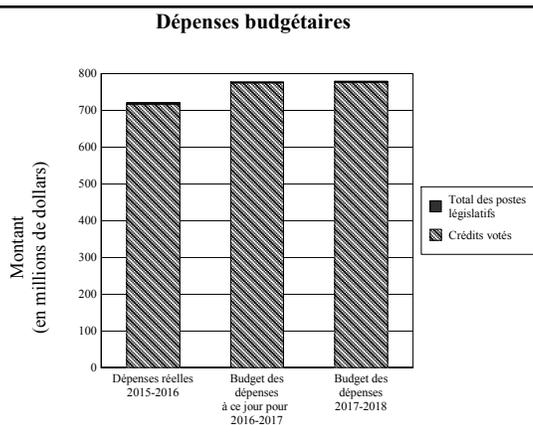
Raison d'être

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) finance la recherche et la formation en recherche, ce qui permet de mieux comprendre les personnes d'hier et d'aujourd'hui en vue de bâtir un avenir meilleur. Qu'il s'agisse de famille, de culture ou d'emploi, la recherche concernant les personnes, notamment leur mode de vie, leur conception des choses et leur comportement permet de produire de nouvelles connaissances sur les enjeux qui importent le plus pour les Canadiens.

Le CRSH joue un rôle unique au sein du système canadien des sciences, de la technologie et de l'innovation en attribuant des bourses et des subventions aux chercheurs et aux étudiants qui travaillent individuellement, en petits groupes ou en partenariat afin de développer le talent, susciter de nouvelles idées et établir des connexions qui permettent de répondre aux besoins de tous les secteurs de la société.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	23 578 208	23 665 745	25 316 257	24 768 257
5 Subventions	693 713 463	693 536 144	749 471 430	751 814 696
Total des crédits votés	717 291 671	717 201 889	774 787 687	776 582 953
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>3 000 468</i>	<i>2 810 920</i>	<i>2 963 542</i>	<i>2 660 903</i>
Total des dépenses budgétaires	720 292 139	720 012 809	777 751 229	779 243 856

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 comprend un certain nombre de rajustements des niveaux de référence par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017. Le Conseil de recherches en sciences humaines prévoit des dépenses budgétaires de 779,2 millions de dollars pour 2017-2018. De cette somme, un montant de 776,6 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 2,7 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

L'écart entre le Budget principal des dépenses 2017-2018 et le Budget principal des dépenses 2016-2017 dénote une augmentation nette de 59,2 millions de dollars ou de 8,2 p. 100 des dépenses prévues. Les éléments principaux contribuant à cet écart sont les suivants :

- une augmentation de 11,0 millions de dollars pour les Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada, une initiative conjointe de trois organismes, afin d'aider les établissements à exceller à l'échelle mondiale dans des domaines de recherche qui procurent des avantages économiques à long terme au Canada;

- une augmentation de 34,8 millions de dollars provenant du budget fédéral de 2016 pour appuyer les travaux de recherche axée sur la découverte dans le domaine des sciences humaines ainsi que pour appuyer le Fonds de soutien à la recherche;
- une augmentation de 16,0 millions de dollars provenant du budget fédéral de 2015 pour appuyer la collaboration entre les chercheurs universitaires, les entreprises et d'autres partenaires, ainsi que pour appuyer le Fonds de soutien à la recherche;
- une augmentation de 1,3 million de dollars pour le Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada, qui appuie des chercheurs de calibre mondial et leur équipe pour qu'ils mettent sur pied d'ambitieux programmes de recherche dans des universités canadiennes;
- une diminution de 1,1 million de dollars pour le programme des Centres d'excellence en commercialisation et en recherche, une initiative conjointe de trois organismes, afin de créer des façons plus efficaces et efficaces de cerner des possibilités de commercialisation;
- une diminution de 2,7 millions de dollars pour le Fonds d'innovation sociale destiné aux communautés et aux collèges pour financer des projets de recherche en innovation sociale menés dans les collèges et les écoles polytechniques;
- une diminution de 0,1 million de dollars relativement à divers éléments tels que la réduction au chapitre des services professionnels, des déplacements et la publicité annoncée dans le budget fédéral de 2016.

De plus amples renseignements au sujet des dépenses prévues par l'organisme se trouvent dans le plan ministériel.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Le Canada est un chef de file mondial de la recherche et de la formation en sciences humaines.</i>			
Savoir : de nouvelles connaissances en sciences humaines	162 450 407	159 789 803	179 931 376
Talent : attirer, garder au pays et former les étudiants et les chercheurs des sciences humaines	169 294 848	173 493 111	174 512 591
Connexion : mobilisation des connaissances en sciences humaines	32 964 773	28 590 819	29 484 082
<i>Que le Canada ait la capacité organisationnelle pour favoriser la recherche et les activités connexes dans le domaine des sciences humaines, des sciences naturelles, du génie et de la santé.</i>			
Coûts indirects de la recherche	340 666 298	341 615 386	369 620 441
Fonds d'excellence en recherche « Apogée Canada »	2 545 724	2 494 438	13 506 758
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	12 370 089	14 029 252	12 188 608
Total	720 292 139	720 012 809	779 243 856

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
<u>Subventions</u>			
Fonds de soutien à la recherche	340 434 112	341 403 000	369 403 000
Subventions et bourses	257 179 544	256 389 591	275 602 916
Bourses d'études supérieures du Canada	68 689 226	68 983 500	68 983 500
Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada	1 912 756	1 935 556	12 927 180
Réseaux de centres d'excellence	8 911 000	8 911 000	8 770 000
Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 300 000	8 300 000	8 300 000
Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	6 719 789	5 711 093	4 634 100
Réseaux de centres d'excellence dirigés par les entreprises	1 419 000	1 477 000	1 494 000
Chaires d'excellence en recherche du Canada	1 400 000
Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	25 000	300 000	300 000

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

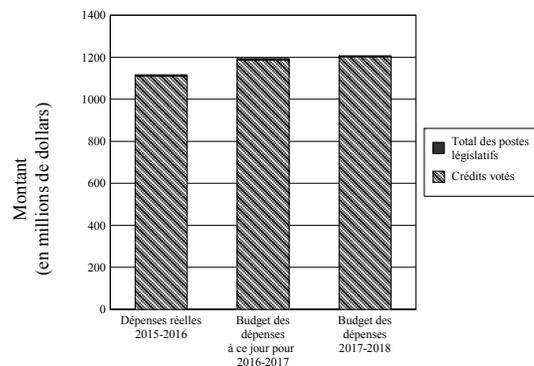
Raison d'être

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) est un acteur clé en ce qui a trait à faire du Canada un chef de file en matière de découverte et d'innovation. Le CRSNG compte maximiser la valeur des investissements publics dans la recherche et le développement afin de contribuer à la prospérité du Canada et à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens. Compte tenu de l'économie mondiale hautement concurrentielle d'aujourd'hui, le CRSNG joue un rôle clé de soutien quant à l'écosystème d'innovation du Canada. Le CRSNG appuie la recherche qui bénéficie à tous les Canadiens. En rapprochant cette recherche innovatrice avec l'industrie par l'entremise d'initiatives de partenariats, le CRSNG facilite la collaboration entre le secteur privé et le milieu universitaire ainsi que l'accès à la richesse qu'offre le système canadien d'enseignement postsecondaire de premier ordre. Le CRSNG prend part à la formation de la prochaine génération de chercheurs et d'ingénieurs talentueux en accordant des bourses et des allocations de recherche, et accroît la visibilité de la recherche canadienne.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	42 397 704	43 401 516	45 519 141	44 692 641
5 Subventions	1 068 045 169	1 071 265 060	1 142 126 816	1 156 971 837
Total des crédits votés	1 110 442 873	1 114 666 576	1 187 645 957	1 201 664 478
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>5 210 321</i>	<i>5 518 093</i>	<i>5 693 093</i>	<i>5 365 667</i>
Total des dépenses budgétaires	1 115 653 194	1 120 184 669	1 193 339 050	1 207 030 145

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 comprend un certain nombre de rajustements des niveaux de référence par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017. CRSNG prévoit des dépenses budgétaires de 1,2 milliard de dollars pour 2017-2018 qui doivent être approuvées par le Parlement. De cette somme, un montant de 5,4 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

L'écart entre le Budget principal des dépenses 2017-2018 et le Budget principal des dépenses 2016-2017 dénote une augmentation nette de 86,8 millions de dollars ou de 7,2 p. 100 des dépenses prévues. Les éléments principaux contribuant à cet écart sont les suivants :

- une augmentation de 70,2 millions de dollars pour les Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada, une initiative conjointe de trois organismes, afin d'aider les établissements à exceller à l'échelle mondiale dans des domaines de recherche qui procurent des avantages économiques à long terme au Canada;

- une augmentation de 29,9 millions de dollars provenant du budget fédéral de 2016 pour appuyer la recherche fondamentale en sciences naturelles et en génie;
- une augmentation de 15,0 millions de dollars provenant du budget fédéral de 2015 pour appuyer les partenariats entre les entreprises et les chercheurs universitaires, ainsi que le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (ICC);
- une diminution de 9,0 millions de dollars pour le Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada en raison de la conclusion du premier cycle de subventions;
- une diminution de 7,0 millions de dollars transférés à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour le programme Mitacs Accélération visant à appuyer les stages en recherche industrielle pour les étudiants des cycles supérieurs et les boursiers postdoctoraux;
- une diminution de 7,0 millions de dollars pour le programme de recherche sur les changements climatiques et l'atmosphère en raison de la fin du programme;
- une diminution de 3,0 millions de dollars pour l'initiative du Centre d'excellence en recherche Canada-Inde en raison de la fin du programme;
- une diminution de 1,7 million de dollars pour le programme des Centres d'excellence en commercialisation et en recherche, qui appuie des chercheurs de calibre mondial et leur équipe pour qu'ils mettent sur pied d'ambitieux programmes de recherche dans des universités canadiennes;
- une diminution de 0,6 million de dollars relativement à divers éléments tels que la réduction au chapitre des services professionnels, des déplacements et la publicité annoncée dans le budget fédéral de 2016.

De plus amples renseignements au sujet des dépenses prévues par l'organisme se trouvent dans le plan ministériel.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Le Canada est un chef de file mondial dans l'avancement, la mise à profit et l'application des nouvelles connaissances en sciences naturelles et en génie.</i>			
La découverte – avancement des connaissances	454 997 430	435 524 044	522 502 495
L'innovation – partenariats de recherche	369 402 138	375 358 463	378 552 344
Les gens – chercheurs de talent	273 271 214	287 561 563	287 882 897
<i>L'activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	17 982 412	21 740 599	18 092 409
Total	1 115 653 194	1 120 184 669	1 207 030 145

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
<u>Subventions</u>			
Subventions et bourses	858 143 860	856 488 686	887 833 122
Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada	31 234 943	31 607 277	101 820 801
Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	40 655 749	40 673 157	52 530 071
Bourses d'études supérieures du Canada	42 572 667	42 580 000	42 580 000
Réseaux de centres d'excellence	33 430 050	33 430 050	31 590 000
Chaires d'excellence en recherche du Canada	25 050 000	25 200 000	16 216 667
Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	8 925 237	12 494 569	9 754 676
Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 286 944	8 350 000	8 350 000
Réseaux de centres d'excellence dirigés par les entreprises	6 917 000	6 551 000	6 296 500

Conseil des Arts du Canada

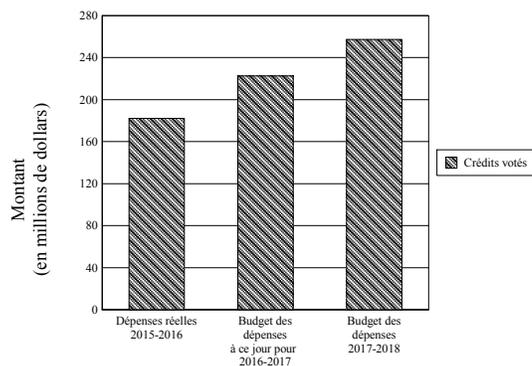
Raison d'être

Créé en 1957, le Conseil des arts du Canada (CAC) est une société d'État dont le rôle consiste à « favoriser et à promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art ». Ses subventions aux artistes et aux organismes artistiques contribuent au dynamisme de la scène artistique canadienne. Ses prix en arts et en sciences célèbrent la créativité de Canadiens exceptionnels. La Banque d'œuvres d'art du CAC est une collection nationale de plus de 17 000 œuvres d'art contemporain canadien, accessibles au public grâce à ses programmes de location, de prêt et de rayonnement. La Commission canadienne pour l'UNESCO mène ses activités sous l'autorité générale du CAC.

Le CAC rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Conseil	182 224 388	182 347 387	222 574 389	257 347 387
Total des crédits votés	182 224 388	182 347 387	222 574 389	257 347 387
Total des dépenses budgétaires	182 224 388	182 347 387	222 574 389	257 347 387

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

L'exercice 2017-2018 est la deuxième année du Plan stratégique 2016-2021 du Conseil des arts du Canada, Façonner un nouvel avenir, et la deuxième année du nouvel investissement fédéral annoncé dans le budget fédéral de 2016. Les nouveaux fonds sont investis conformément aux quatre priorités définies dans le plan stratégique : une stratégie numérique pour les arts; le renouvellement des relations avec les artistes autochtones; la visibilité des arts du Canada à l'international; et l'investissement dans les artistes et l'économie.

Les principaux secteurs d'activités sont les suivants :

- lancement du nouveau modèle de financement en avril 2017, qui consiste en une structure simplifiée d'attribution des subventions axée sur les résultats conçue pour parvenir à des résultats concrets pour la communauté artistique et les Canadiens;
- lancement du Fonds pour les arts à l'ère numérique et de la première stratégie numérique du Conseil des arts du Canada;
- activités d'engagement du public marquant le 150e anniversaire du Canada et le 60e anniversaire du Conseil des arts du Canada;
- les autres priorités comprennent notamment les mesures du rendement, le suivi des résultats et la mise en œuvre d'un nouveau cadre pour la planification et les rapports intégrés.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Une offre artistique excellente, diversifiée et renouvelée qui favorise la participation des Canadiens, enrichit leurs communautés et permet d'accéder aux marchés internationaux.</i>			
Inspirer et susciter la participation	103 635 283
Explorer and Innovate	77 900 617
Catalyser et multiplier les liens	63 547 127
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	10 466 471	12 264 360
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	<i>182 224 388</i>	<i>171 880 916</i>	<i>.....</i>
Total	182 224 388	182 347 387	257 347 387

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Conseil national de recherches du Canada

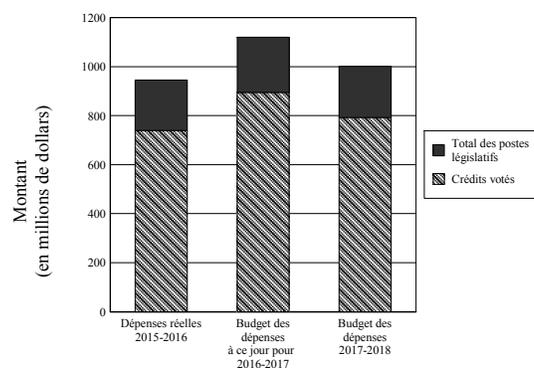
Raison d'être

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable du Conseil national de recherches du Canada (CNRC).

Le CNRC comble le vide qui existe entre les activités préliminaires de recherche et de développement (R-D) et la commercialisation en favorisant la création de retombées socio-économiques pour le Canada et l'augmentation du rendement national en matière de R-D et d'innovation dirigées par les entreprises. Chef de file fédéral du développement technologique, le CNRC aide l'industrie canadienne à améliorer ses capacités d'innovation et à accroître sa productivité concernant le développement et le déploiement de produits, de méthodes et de services novateurs destinés à des marchés d'importance nationale. Présent dans toutes les provinces canadiennes, le CNRC met sa solide plateforme nationale et ses contacts internationaux au service de l'augmentation de la productivité du Canada et du maintien de sa compétitivité mondiale. Le CNRC travaille en collaboration avec des représentants de l'industrie, des gouvernements et des universités afin d'optimiser l'investissement global du Canada dans la R-D.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	391 307 126	400 731 653	384 952 601	349 138 111
5 Dépenses en capital	45 670 638	108 758 789	112 108 789	90 392 058
10 Subventions et contributions	302 516 706	319 874 894	398 196 264	353 335 834
Total des crédits votés	739 494 470	829 365 336	895 257 654	792 866 003
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>205 583 125</i>	<i>224 293 240</i>	<i>224 497 451</i>	<i>207 486 231</i>
Total des dépenses budgétaires	945 077 595	1 053 658 576	1 119 755 105	1 000 352 234

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

En 2017-2018, le CNRC continuera de se concentrer sur ses 38 programmes de recherche et développement (R-D) et le réseau national d'installations de R-D afin de répondre aux besoins socioéconomiques du Canada. Il continuera également de tirer parti de son expertise en science et technologie afin de contribuer au programme d'innovation fédéral, tout en assurant une gestion efficace et durable de ses ressources. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le plan ministériel.

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 du CNRC prévoit des dépenses budgétaires de 1 000,4 millions de dollars. De cette somme, un montant de 792,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 207,5 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Les changements importants entre le Budget principal des dépenses 2016-2017 et celui de 2017-2018 incluent :

- une diminution de 59,6 millions de dollars afin de soutenir les activités stratégiques du CNRC visant à élaborer et à déployer des solutions scientifiques et technologiques pertinentes pour l'industrie qui contribueront à soutenir la croissance des entreprises innovatrices au Canada;
- une augmentation de 31,7 millions de dollars pour la participation du Canada à la construction et la mise en service de l'observatoire international du Télescope de trente mètres;
- une diminution de 31,1 millions de dollars liée à l'initiative fédérale des infrastructures de 2014;
- une augmentation de 14,2 millions de dollars liée à l'initiative fédérale des infrastructures de 2016;
- une diminution de 7,0 millions de dollars provenant des recettes législatives.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Les entreprises canadiennes prospèrent grâce à l'innovation technologique.</i>			
Développement et progrès technologiques	326 830 511	382 178 045	278 362 056
Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)	288 919 078	269 541 644	269 123 074
<i>Infrastructure de R-D pour une économie du savoir novatrice.</i>			
Infrastructure scientifique et mesures	116 379 686	167 739 242	199 164 722
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	212 948 320	234 199 645	253 702 382
Total	945 077 595	1 053 658 576	1 000 352 234

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Subventions			
Affiliations internationales	559 998	560 000	560 000
Contributions			
Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions aux entreprises	168 542 673	158 214 000	157 844 000
Contributions au Programme des observatoires astronomiques internationaux	15 406 533	63 523 209	96 334 149
Contribution à TRIUMF (Laboratoire national canadien pour la recherche en physique nucléaire et en physique des particules)	50 832 800	53 672 800	54 572 800
Contributions pour le Programme canadien des accélérateurs et incubateurs	18 198 272	24 445 885	24 565 885
Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions aux organisations	13 050 751	13 800 000	13 800 000
Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions à la Stratégie emploi jeunesse	23 706 342	5 000 000	5 000 000
Paiement de la quote-part versée au Bureau international des poids et mesures	673 126	659 000	659 000

Corporation commerciale canadienne

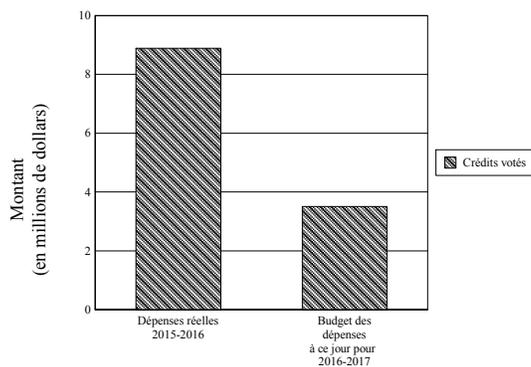
Raison d'être

La Corporation commerciale canadienne (CCC) est régie par la loi qui l'a créée, soit la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* de 1946. Elle énonce le mandat général de la CCC, c'est-à-dire contribuer à l'expansion du commerce extérieur du Canada en aidant les exportateurs canadiens à accéder aux marchés étrangers et les acheteurs étrangers à se procurer des marchandises au Canada. La Loi confère aussi à la CCC un certain nombre de pouvoirs, dont la capacité d'effectuer l'exportation de marchandises ou de denrées du Canada, en qualité de mandant ou de mandataire, selon les modalités et dans la mesure qu'elle juge utiles. Par conséquent, la CCC négocie et exécute des accords d'approvisionnement bilatéraux de gouvernement à gouvernement, facilitant ainsi des transactions à l'exportation pour le compte des exportateurs canadiens.

La CCC rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Commerce international.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la Société	8 880 000	3 510 000	3 510 000
Total des crédits votés	8 880 000	3 510 000	3 510 000
Total des dépenses budgétaires	8 880 000	3 510 000	3 510 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Cette organisation ne reçoit aucun crédit voté dans le cadre du Budget principal des dépenses 2017-2018.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Un meilleur accès aux marchés pour les exportateurs canadiens en ce qui concerne les marchés complexes du secteur public international.</i>			
Défense	3 510 000
Marchés émergents et en développement
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	8 880 000
Total	8 880 000	3 510 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

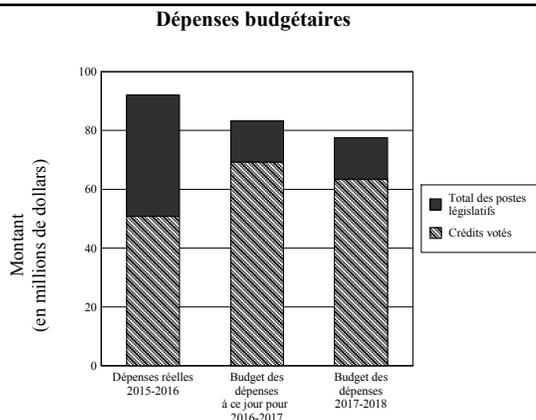
École de la fonction publique du Canada

Raison d'être

L'École de la fonction publique du Canada (l'École) est le fournisseur de services d'apprentissage communs de la fonction publique du Canada. L'École a pour mandat législatif de fournir une gamme d'activités d'apprentissage qui renforcent les capacités des employés et des organisations de la fonction publique, et qui favorisent l'excellence de la gestion au sein de la fonction publique. L'École a le résultat stratégique suivant : Les fonctionnaires fédéraux ont les connaissances, les habiletés et les compétences communes dont ils ont besoin pour exercer leurs responsabilités envers les Canadiens.

Le président du Conseil du Trésor est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	50 823 726	69 217 505	69 217 505	63 416 105
Total des crédits votés	50 823 726	69 217 505	69 217 505	63 416 105
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>41 328 405</i>	<i>14 027 439</i>	<i>14 027 439</i>	<i>14 161 432</i>
Total des dépenses budgétaires	92 152 131	83 244 944	83 244 944	77 577 537

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

L'École prévoit des dépenses budgétaires de 77,6 millions de dollars en 2017-2018. De ce montant, la somme de 63,4 millions de dollars doit être approuvée par le Parlement. Le solde de 14,2 millions de dollars représente les prévisions législatives pour lesquelles il n'est pas nécessaire d'obtenir une approbation supplémentaire, et il est indiqué à titre d'information.

Par rapport à celui de 2016-2017, le Budget principal des dépenses 2017-2018 affiche une baisse de 5,6 millions de dollars. Cette baisse est attribuable à l'achèvement, en 2016-2017, des initiatives de transformation menées par l'École afin de rendre l'apprentissage plus accessible aux fonctionnaires de toutes les régions.

De plus amples renseignements sont disponibles dans le plan ministériel 2017-2018.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Les fonctionnaires fédéraux ont les connaissances, les habiletés et les compétences communes dont ils ont besoin pour exercer leurs responsabilités envers les Canadiens.</i>			
Services d'apprentissage	59 000 898	62 098 772	58 009 726
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	33 151 233	21 146 172	19 567 811
Total	92 152 131	83 244 944	77 577 537

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Énergie atomique du Canada, Limitée

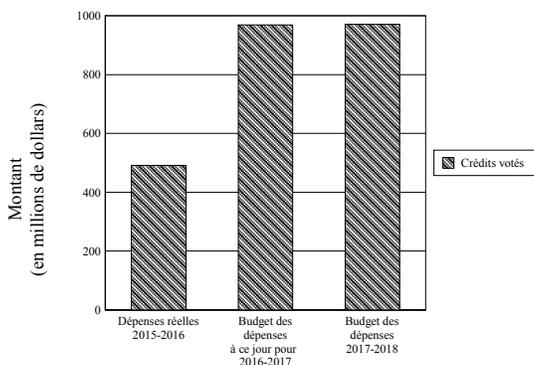
Raison d'être

Le mandat d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) consiste à s'acquitter des responsabilités du gouvernement du Canada en matière de gestion des déchets radioactifs et de déclassement, à fournir son savoir-faire dans le domaine nucléaire à l'appui des responsabilités du gouvernement fédéral au bénéfice des Canadiens, et à offrir des services aux utilisateurs des laboratoires nucléaires sur une base commerciale.

Le ministre des Ressources naturelles est responsable d'EACL.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la société pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	491 064 000	968 615 589	968 615 589	971 055 162
Total des crédits votés	491 064 000	968 615 589	968 615 589	971 055 162
Total des dépenses budgétaires	491 064 000	968 615 589	968 615 589	971 055 162

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

EACL réalise son mandat par l'entremise d'un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Selon ce modèle de gouvernance, les sites, les installations et les biens d'EACL sont gérés et exploités par les Laboratoires Nucléaires Canadiens.

À partir de 2016-2017, EACL reçoit l'ensemble du financement nécessaire à la réalisation de son mandat par l'entremise du budget principal des dépenses. Cette façon de procéder diffère des années précédentes, alors qu'EACL recevait du financement provenant de plusieurs sources, y compris du budget principal des dépenses, des budgets supplémentaires des dépenses, des transferts de Ressources naturelles Canada et, à l'occasion, des crédits centraux du Conseil du Trésor. Ceci explique, en partie, l'écart entre les dépenses inscrites pour 2015-2016 et le Budget principal des dépenses 2017-2018.

Le financement pour 2017-2018 a été regroupé en un seul programme, soit les installations et activités nucléaires, qui comprend tout le financement nécessaire à la réalisation du mandat d'EACL. Comme il est précisé dans le sommaire du plan d'entreprise de l'organisme, les activités d'EACL sont axées sur deux secteurs principaux, soit :

Déclassement et gestion des déchets 520,1 millions de dollars

L'objectif est de réduire de façon sécuritaire et économique les responsabilités du Canada en matière de déchets radioactifs, y compris les risques pour la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement qui y sont liés. L'accent est mis sur la prestation de solutions novatrices par les Laboratoires Nucléaires Canadiens, le déclassement des infrastructures, la restauration des sites et la gestion des déchets pour le

Canada. Le financement de ces activités provenait auparavant d'initiatives de Ressources naturelles Canada, soit le Programme des responsabilités nucléaires héritées et l'Initiative de la région de Port Hope, ainsi que du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité. Ce financement n'a donc pas été inclus dans les crédits parlementaires d'EACL des exercices qui précèdent 2016-2017. À compter de 2016-2017, EACL reçoit l'ensemble du financement pour ces activités à même le budget principal des dépenses, ce qui comprend une augmentation du financement afin d'accélérer les activités qui permettront de diminuer les risques et de s'acquitter de façon plus rapide des responsabilités du Canada en matière de déchets radioactifs.

Laboratoires nucléaires 450,9 millions de dollars

L'objectif est de faciliter la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur et de permettre ainsi aux Laboratoires Nucléaires Canadiens de gérer et d'exploiter les sites d'EACL de manière efficace et économique. Les Laboratoires Nucléaires Canadiens fourniront expertise, produits et services et capacité en sciences et technologies afin de soutenir (i) le rôle fédéral du Canada, ses responsabilités et ses priorités; (ii) les services aux tierces parties sur une base commerciale; (iii) les projets d'infrastructure et autres activités organisationnelles aux laboratoires nucléaires. L'activité comprend le renouvellement et la modernisation du site de Chalk River, ce qui permettra d'augmenter la capacité des Laboratoires Nucléaires Canadiens à fournir des services sécuritaires de classe mondiale en matière de sciences et technologies et autres pour le Canada.

Le sommaire du plan d'entreprise d'EACL présente davantage d'information concernant les activités de l'entreprise.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Être le principal fournisseur mondial de produits et de services nucléaires. Protéger la santé et la sécurité du public, de notre personnel et de l'environnement. Réduire au minimum les obligations liées aux déchets nucléaires pour les générations futures.</i>			
Installations et activités nucléaires	968 615 589	971 055 162
Affaires commerciales
Recherche et développement
Déclassement et gestion des déchets
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	491 064 000
Total	491 064 000	968 615 589	971 055 162

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Gendarmerie royale du Canada

Raison d'être

Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable de cette organisation.

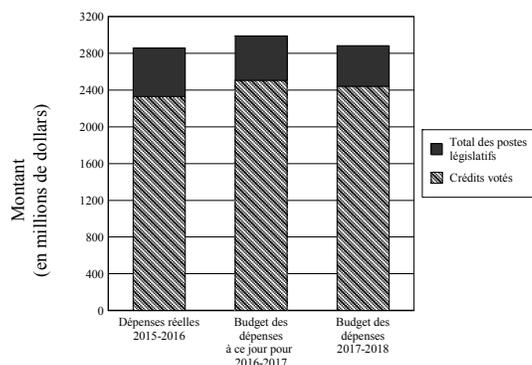
Comme service de police national du Canada, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) est au cœur de l'engagement du gouvernement fédéral à assurer la sécurité de la population canadienne. En combattant le crime à l'échelle municipale, provinciale et territoriale, fédérale et internationale, la GRC apporte des solutions intégrées en matière de sécurité, une cohérence dans son rôle fédéral et une présence d'un océan à l'autre.

Le mandat de la GRC, tel que le définit l'article 18 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, comporte de multiples facettes, dont les suivantes : prévention du crime et enquêtes criminelles, maintien de l'ordre et de la paix, exécution des lois, contribution à la sécurité nationale, protection des représentants de l'État, des dignitaires en visite et des missions à l'étranger, et prestation de services de soutien opérationnel cruciaux à des services de police et organismes d'application de la loi au Canada et à l'étranger.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
<i>(dollars)</i>				
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	1 881 921 442	1 835 514 525	2 004 208 566	1 888 011 496
5 Dépenses en capital	264 600 732	246 780 724	288 400 376	327 465 645
10 Subventions et contributions	184 500 180	194 973 483	213 073 483	223 573 483
Total des crédits votés	2 331 022 354	2 277 268 732	2 505 682 425	2 439 050 624
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>525 205 217</i>	<i>482 059 102</i>	<i>482 667 236</i>	<i>443 508 216</i>
Total des dépenses budgétaires	2 856 227 571	2 759 327 834	2 988 349 661	2 882 558 840

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La GRC prévoit des dépenses budgétaires de 2,9 milliards de dollars en 2017-2018. De cette somme, 2,4 milliards de dollars doivent être approuvés par le Parlement. Le solde de 0,5 milliard de dollars correspond aux prévisions législatives qui ne nécessitent pas une approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 représente une augmentation de 123,2 millions de dollars, ou de 4,5 p. 100, par rapport aux crédits fédéraux demandés dans le Budget principal des dépenses 2016-2017. Cette somme correspond à des augmentations de 80,7 millions de dollars des dépenses en capital, de 52,5 millions de dollars des dépenses de fonctionnement et de 28,6 millions de dollars

des subventions et contributions, qui sont compensées en partie par une diminution de 38,6 millions de dollars du programme législatif.

Voici quelques-uns des éléments d'importance qui contribuent à l'augmentation nette de 123,2 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017 :

- une augmentation de 64,1 millions de dollars en 2017-2018 relativement à un règlement intervenu entre la GRC et les demanderesse dans deux recours collectifs intentés par des membres régulières, des membres civiles et des employées de la fonction publique, actuelles et anciennes;
- le budget fédéral de 2016 annonçait le financement de deux projets particuliers. D'abord, la GRC recevra 47,3 millions de dollars en 2017-2018 dans le cadre des Initiatives visant les infrastructures fédérales, afin de rénover ses installations de formation et de transformer certaines installations pour qu'elles répondent mieux aux besoins du programme. Ensuite, le Budget principal des dépenses 2017-2018 comportera un montant de 29,2 millions de dollars pour le projet de déménagement du laboratoire de Vancouver afin de construire un nouveau laboratoire sous le même toit que l'administration régionale de la GRC à Surrey, en Colombie Britannique;
- Enfin, les subventions nécessaires à l'indemnisation des membres blessés dans l'exercice de leurs fonctions ont été bonifiées de 28,6 millions de dollars en raison de la hausse du nombre de membres qui touchent une pension d'invalidité et de l'augmentation annuelle en raison de l'indexation des prestations d'invalidité.

Outre la réduction du programme législatif, d'autres diminutions permettent de compenser ces hausses, notamment la temporisation du financement lié à des projets d'infrastructure d'une valeur de 11,8 millions de dollars annoncés dans le budget fédéral de 2013 et une diminution au chapitre des services professionnels, des déplacements et de la publicité annoncée dans le budget fédéral de 2016 dont 8,1 millions de dollars figurent dans le Budget principal des dépenses 2017-2018.

Les autorisations de dépenser inscrites dans le Budget principal des dépenses 2017-2018 sont essentielles à la réalisation des plans et des priorités du Ministère. Pour obtenir plus de précisions, veuillez consulter le plan ministériel 2017-2018 de la GRC.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Réduction des activités criminelles touchant les Canadiens.</i>			
Opérations policières	1 768 230 682	1 663 704 437	1 628 412 337
Services canadiens d'application de la loi	155 007 056	165 984 656	193 627 855
<i>Sécurité du revenu pour les membres de la GRC et leurs survivants en cas de décès ou d'invalidité.</i>			
Paiements de transfert	179 890 362	190 486 483	218 086 483
<i>Collaboration et assistance de la police canadienne sur la scène internationale, tout en maintenant le riche patrimoine de la police nationale.</i>			
Opérations policières internationales	53 755 447	53 766 203	53 067 195
Culture et patrimoine de la police canadienne	13 369 819	11 151 561	11 604 175
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	685 974 205	674 234 494	777 760 795
Total	2 856 227 571	2 759 327 834	2 882 558 840

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
<u>Subventions</u>			
Indemnisation des membres de la Gendarmerie royale du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions (L.R.C. (1985), ch. R-11)	167 435 603	176 900 000	205 500 000
Plan de prestations des survivants de la GRC	2 062 976	2 586 483	2 586 483
Subvention pour promouvoir l'application de la loi par le biais de la prévention du crime, la formation et les relations publiques	771 155	1 000 000	1 000 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>10 391 783</i>	<i>11 000 000</i>	<i>10 000 000</i>
<u>Contributions</u>			
Contributions aux provinces, aux territoires et aux communautés autochtones et/ou à d'autres communautés ou organismes (sans but lucratif)	14 230 446	14 487 000	14 487 000

Instituts de recherche en santé du Canada

Raison d'être

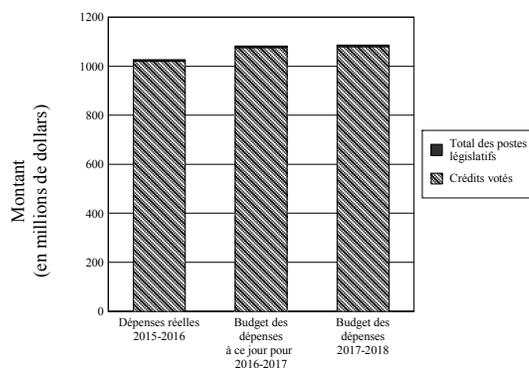
Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) sont l'organisme de financement de la recherche en santé du gouvernement du Canada. Le ministre de la Santé en est responsable. Ils ont été créés en juin 2000 en vertu de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada* avec le mandat d'« exceller, selon les normes internationales reconnues de l'excellence scientifique, dans la création de nouvelles connaissances et leur application en vue d'améliorer la santé de la population canadienne, d'offrir de meilleurs produits et services de santé, et de renforcer le système de santé au Canada ».

Le mandat des IRSC vise à transformer la recherche en santé au Canada conformément à l'éthique :

- en finançant la recherche libre et la recherche priorisée;
- en renforçant les capacités de recherche dans des secteurs sous-développés et en formant la prochaine génération de chercheurs en santé;
- en mettant l'accent sur l'application des connaissances qui facilite l'utilisation des résultats de la recherche et la transformation de ces résultats en nouvelles politiques, pratiques, procédures, produits et services.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	47 989 555	47 308 587	51 508 102	52 633 510
5 Subventions	972 822 921	972 339 220	1 024 787 143	1 027 148 842
Total des crédits votés	1 020 812 476	1 019 647 807	1 076 295 245	1 079 782 352
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>5 565 677</i>	<i>5 972 196</i>	<i>6 325 424</i>	<i>5 818 621</i>
Total des dépenses budgétaires	1 026 378 153	1 025 620 003	1 082 620 669	1 085 600 973

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) prévoient des dépenses de 1 085,6 millions de dollars en 2017-2018. De ce montant, la somme de 1 079,8 millions de dollars doit être approuvée par le Parlement. Le solde de 5,8 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Les dépenses prévues de 1 085,6 millions de dollars en 2017-2018 représentent une augmentation de 60 millions de dollars ou de 5,8 p. 100 par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017.

Cette augmentation est principalement attribuable à l'affectation de nouveaux fonds permanents dans le cadre des budgets fédéraux de 2015 et de 2016. Dans le budget fédéral de 2015, 15 millions de dollars ont été alloués aux IRSC, à compter de 2016-2017, pour élargir la Stratégie de recherche axée sur le patient et pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens au moyen de recherches en santé. Le budget

fédéral de 2016 a affecté 30 millions de dollars aux IRSC, à compter de 2016-2017, pour maintenir et renforcer la position du Canada en tant que chef de file au sein de l'économie mondiale du savoir en augmentant l'aide offerte par les IRSC aux chercheurs en début de carrière.

L'augmentation restante de 15 millions de dollars est le résultat de la participation des IRSC aux programmes des trois organismes, en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines. Le financement de ces programmes varie d'un exercice à l'autre étant donné que le financement est attribué aux IRSC à la suite de chaque concours distinct, selon la corrélation entre les candidats retenus et le mandat des IRSC en matière de santé.

Par exemple, à compter de 2016-2017, les IRSC se sont vu attribuer du financement à la suite du deuxième concours pour le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada, un programme qui aide les établissements postsecondaires à exceller à l'échelle mondiale dans des domaines de recherche qui procurent des avantages économiques à long terme au Canada. Sur une période de sept exercices, les IRSC financeront en partie 8 des 13 récipiendaires pour un total de 164,8 millions de dollars sur les 900 millions de dollars accordés.

Des fonds ont également été attribués aux IRSC à compter de 2017-2018 en lien avec la troisième cohorte du Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada, lequel vise à positionner le Canada à l'avant-garde de la recherche dans des domaines prioritaires pour le bénéfice social et économique des Canadiens. Pendant sept exercices, les IRSC financeront une des trois nouvelles chaires pour un total de 12 millions de dollars sur les 24 millions de dollars accordés.

D'autres détails sur les dépenses prévues des IRSC pour 2017-2018 se trouvent dans le plan ministériel 2017-2018 des IRSC.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Le Canada est un chef de file mondial dans la création, la dissémination et l'application de connaissances issues de la recherche en santé.</i>			
Recherche libre	705 412 045	692 439 221	729 420 974
Recherche priorisée	308 482 516	304 974 917	328 536 075
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	12 483 592	28 205 865	27 643 924
Total	1 026 378 153	1 025 620 003	1 085 600 973

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
<u>Subventions</u>			
Subventions pour les projets de recherche et le soutien du personnel	867 669 698	866 871 648	907 125 027
Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada	16 246 614	16 440 279	34 646 332
Réseaux de centres d'excellence	22 589 000	22 589 400	21 740 400
Bourses d'études supérieures du Canada	21 216 528	21 250 000	21 250 000
Subventions d'appui aux instituts	12 916 667	13 000 000	13 000 000
Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	11 116 947	10 771 143	9 679 500
Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 284 309	8 350 000	8 350 000
Chaires d'excellence en recherche du Canada	9 800 000	9 800 000	7 933 333
Réseaux de centres d'excellence dirigés par les entreprises	2 798 750	3 106 750	3 344 250
Chaires de recherche industrielle dans les collèges	160 000	160 000	80 000

La Société des ponts fédéraux Limitée

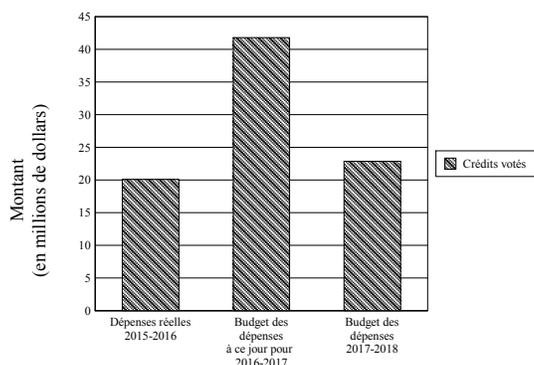
Raison d'être

La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) est une société d'État mère, initialement créée en 1998, et ensuite fusionnée avec sa filiale en propriété exclusive, la Société du pont de la rivière Ste. Marie, le 27 janvier 2015, et avec l'Administration du pont Blue Water, une société d'État mère, le 1er février 2015. La SPFL fournit une fonction de surveillance et de responsabilité au gouvernement du Canada pour des ponts internationaux particuliers et des structures associées en Ontario, incluant les parties canadiennes des ponts internationaux à Cornwall, aux Mille-Îles, à Sault Ste. Marie et à Point Edward.

La SPFL rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Transports.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la Société	20 119 299	31 414 312	41 781 864	22 885 386
Total des crédits votés	20 119 299	31 414 312	41 781 864	22 885 386
Total des dépenses budgétaires	20 119 299	31 414 312	41 781 864	22 885 386

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Société des ponts fédéraux Limitée prévoit des dépenses budgétaires de 22,9 millions de dollars pour 2017-2018. De ce montant, 3,6 millions de dollars serviront à des réfections majeures de la voie de circulation de l'île de Cornwall reliant de chenal Nord et le chenal Sud du pont international de la Voie maritime à Cornwall. Un montant de 19,3 millions de dollars est destiné au projet de réhabilitation du port d'entrée au pont des Mille-Îles.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Le transport sécuritaire et efficient sur l'infrastructure est maintenu, exploité et géré par La Société des ponts fédéraux Limitée.</i>			
Construction du nouveau pont à bas niveau à Cornwall, Ontario, ainsi que les améliorations d'infrastructure connexes	31 414 312	22 885 386
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	20 119 299
Total	20 119 299	31 414 312	22 885 386

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.

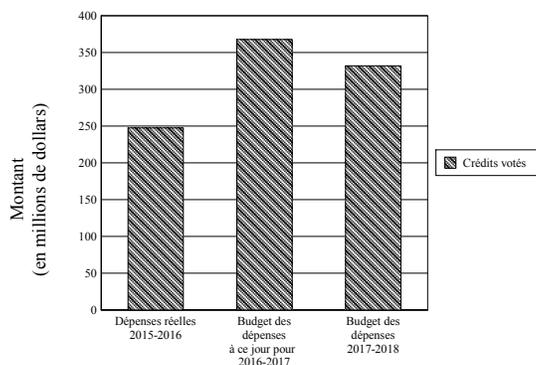
Raison d'être

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée est une société d'État créée en 1978 et dont la mission consiste, en plus d'en être propriétaire, à gérer, à exploiter et à entretenir le pont Jacques-Cartier, le pont Champlain et son estacade (structure de contrôle des glaces), le pont de l'Île-des-Sœurs, le tunnel de Melocheville et les sections fédérales du pont Honoré-Mercier, de l'autoroute Bonaventure et de façon à fournir au public un système de transport sécuritaire et efficace.

Le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la société	247 328 089	351 919 000	367 525 000	331 777 000
Total des crédits votés	247 328 089	351 919 000	367 525 000	331 777 000
Total des dépenses budgétaires	247 328 089	351 919 000	367 525 000	331 777 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée prévoit des dépenses budgétaires de 331,8 millions de dollars en 2017-2018.

L'écart entre le Budget principal des dépenses 2016-2017 et celui de 2017-2018 est attribuable à la diminution de la portée des travaux sur le pont Honoré-Mercier et sur le pont Jacques-Cartier. Les dépenses prévues en 2017-2018 incluront des travaux de réparation au pont Champlain et des travaux d'entretien sur les autres structures, dont le pont Jacques-Cartier et le pont Honoré-Mercier.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Passage efficace et sécuritaire sur les infrastructures entretenues, exploitées et gérées par Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée.</i>			
Gestion d'infrastructures fédérales telles que des ponts, des autoroutes et des tunnels, ainsi que des propriétés de la région de Montréal	351 919 000	331 777 000
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	247 328 089
Total	247 328 089	351 919 000	331 777 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Marine Atlantique S.C.C.

Raison d'être

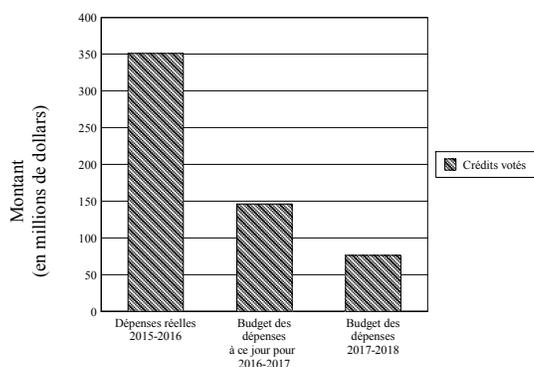
Marine Atlantique S.C.C. (Marine Atlantique) est une société d'État mère créée en 1986 en vertu de la *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.*, et elle a remplacé la Canadian National Marine pour fournir un service de traversier à longueur d'année prévu par la Constitution, entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Port aux Basques, à Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.). Il s'agit du seul service de traversier au pays prévu dans la Constitution. La société exploite également un service non constitutionnel saisonnier, entre North Sydney et Argentia, à T.-N.-L. Marine Atlantique assure le transport de plus de 25 p. 100 de tous les visiteurs non-résidents vers T.-N.-L. ainsi que le transport de 66 p. 100 des marchandises et de 90 p. 100 des denrées périssables et d'une durée de vie critique. Le service est considéré comme vital pour les entreprises du Canada qui participent à l'économie régionale et pour la circulation des personnes en provenance et à destination de l'île de Terre-Neuve.

Le ministre des Transports est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan d'entreprise de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la société	350 859 000	140 122 000	146 222 000	76 545 000
Total des crédits votés	350 859 000	140 122 000	146 222 000	76 545 000
Total des dépenses budgétaires	350 859 000	140 122 000	146 222 000	76 545 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Marine Atlantique prévoit des dépenses budgétaires de 76,5 millions de dollars en 2017-2018 qui doivent être approuvées par le Parlement. Ce montant représente une diminution du financement sur douze mois de 69,7 millions de dollars, dont des réductions de 15,3 millions de dollars des dépenses en capital et de 54,5 millions de dollars des dépenses de fonctionnement. Ces réductions sont liées à l'expiration de l'enveloppe budgétaire actuelle de Marine Atlantique, laquelle prend fin le 31 mars 2017, et ne sont pas représentatives du montant total du financement requis pour l'exercice (Marine Atlantique a reçu un financement de 517,2 millions de dollars sur 3 ans à compter de 2015-2016, qui comprend des fonds pour l'achat de 2 navires et le maintien de la location d'un navire, ainsi que pour les déficits de fonctionnement de l'organisme en 2015-2016 et en 2016-2017). Le financement de 76,5 millions de dollars pour l'exercice 2017-2018 comprend des fonds de 19,4 millions de dollars provenant des niveaux de référence, des fonds de 41,5 millions de dollars pour les frais de location et les dépenses liées au renouvellement de la flotte provenant du financement sur 3 ans, et des fonds de 15,6 millions de dollars pour les infrastructures fédérales qui ont été approuvés en 2016-2017.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Un service de traversier sûr, fiable, efficace, abordable et écologique entre l'île de Terre-Neuve et la province de la Nouvelle-Écosse.</i>			
Services de traversier	140 122 000	76 545 000
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	350 859 000
Total	350 859 000	140 122 000	76 545 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor –
<http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

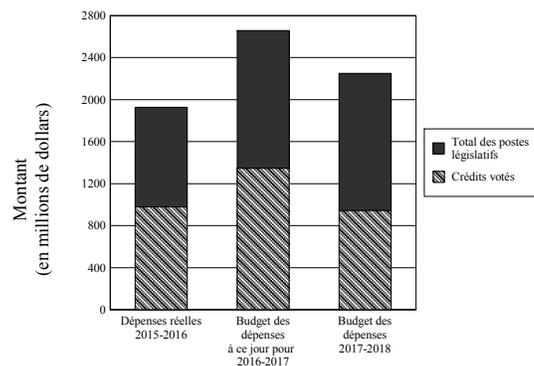
Raison d'être

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a été créé en 1868 – un an après la Confédération – en raison de l'importance de l'agriculture pour le développement économique, social et culturel du Canada. Aujourd'hui, le Ministère aide à réunir les conditions propices à la rentabilité, à la durabilité et à l'adaptabilité à long terme du secteur agricole canadien. Agriculture et Agroalimentaire appuie le secteur au moyen d'initiatives qui favorisent l'innovation, la compétitivité et la gestion proactive des risques. Son but est de positionner les industries de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels de façon à ce qu'elles puissent réaliser leur plein potentiel en tirant parti des nouveaux débouchés sur les marchés nationaux et internationaux en croissance.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	546 207 488	534 827 658	883 056 701	535 624 241
5 Dépenses en capital	49 307 846	74 750 000	91 297 489	74 339 571
10 Subventions et contributions	382 607 834	343 252 000	373 326 850	335 932 000
Total des crédits votés	978 123 168	952 829 658	1 347 681 040	945 895 812
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>950 286 424</i>	<i>1 310 903 598</i>	<i>1 311 005 263</i>	<i>1 305 287 886</i>
Total des dépenses budgétaires	1 928 409 592	2 263 733 256	2 658 686 303	2 251 183 698

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Agriculture et Agroalimentaire Canada prévoit des dépenses budgétaires de 2,25 milliards de dollars en 2017-2018. De ce montant, 945,9 millions de dollars proviennent de crédits votés qui exigent l'approbation du Parlement. Le solde de 1,3 milliard de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas une approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information seulement.

L'essentiel du financement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada appuie des programmes dans le cadre de Cultivons l'avenir 2, un cadre stratégique quinquennal (2013-2018) des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux destiné au secteur agricole et agroalimentaire du Canada. Cultivons l'avenir 2 appuie des investissements stratégiques qui font la promotion des initiatives en matière d'innovation, de compétitivité et de développement des marchés afin d'aider les producteurs à répondre à la demande croissante, au Canada et à l'échelle internationale, tout en continuant de gérer le risque de manière proactive. Une partie importante de cet investissement de 3,0 milliards de dollars prend la forme de subventions et de contributions.

Comparativement à 2016-2017, le budget principal des dépenses a diminué de 12,5 millions de dollars. Les changements importants comprennent ce qui suit :

- une diminution de 6,0 millions de dollars des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés en raison d'une modification du taux établi pour 2017-2018;
- une diminution prévue de 4,6 millions de dollars liée à la fin du Programme d'utilisation du port de Churchill;
- un transfert de 4,5 millions de dollars à Diversification de l'économie de l'Ouest en appui au projet de la Canadian Cattlemen's Association de la Saskatchewan dans le cadre du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest;
- une diminution de 3,9 millions de dollars liée à des réductions prévues des dépenses pangouvernementales, telles qu'annoncées dans le budget fédéral de 2016;
- une diminution de 1,7 million de dollars pour l'Initiative d'infrastructure fédérale;
- une augmentation de 4,6 millions de dollars pour soutenir la génomique, la numérisation et la mobilisation des données liées aux collections biologiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, telle qu'annoncée dans le budget fédéral de 2016;
- une augmentation de 2,6 millions de dollars pour améliorer l'accès aux marchés internationaux pour les produits d'agriculture, telle qu'annoncée dans le budget fédéral de 2015.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le plan ministériel d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive.</i>			
Gestion des risques de l'entreprise	923 685 461	1 305 927 027	1 306 311 287
Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance	198 590 662	171 704 257	173 414 582
Conseil des produits agricoles du Canada	3 087 351	3 036 170	3 008 456
<i>Un secteur innovateur et durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.</i>			
Sciences, innovation, adoption et durabilité	600 370 331	560 789 990	563 745 548
Capacité de l'industrie	50 436 622	73 027 026	61 514 447
Agence canadienne du pari mutuel	(962 575)
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	153 201 740	149 248 786	143 189 378
Total	1 928 409 592	2 263 733 256	2 251 183 698

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
<u>Subventions</u>			
Subventions versées à des bénéficiaires étrangers pour la participation auprès d'organisations internationales qui appuient l'agriculture	847 849	883 000	1 883 000
Paiements de subvention pour le programme des initiatives Agri-risques	100 000	100 000	100 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>140 911 335</i>	<i>167 300 000</i>	<i>167 300 000</i>
<u>Contributions</u>			
Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de Cultivons l'avenir 2 pour l'innovation	110 033 641	100 179 252	100 179 252
Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de Cultivons l'avenir 2 pour la compétitivité et le développement des marchés	78 772 226	60 869 892	60 869 892
Paiements de contribution pour le programme Agri-innovation dans le cadre de Cultivons l'avenir 2	62 908 011	60 455 000	60 455 000
Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de Cultivons l'avenir 2 pour l'adaptabilité et la capacité du secteur	28 955 199	44 830 856	44 830 856
Paiements de contribution pour le programme Agri-marketing dans le cadre de Cultivons l'avenir 2	28 867 797	35 500 000	35 500 000
Contributions pour le programme des initiatives Agri-risques	5 270 710	16 400 000	17 150 000
Contributions à l'appui du programme canadien d'adaptation agricole	2 667 292	10 061 000	5 591 000
Contributions à l'appui du programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture	3 008 614	5 382 000	5 382 000
Paiements de contribution pour le programme Agri-compétitivité dans le cadre de Cultivons l'avenir 2	2 858 375	3 127 000	3 127 000
Contributions en vertu du programme Objectif carrière de la Stratégie emploi jeunesse	800 921	864 000	864 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>746 388 995</i>	<i>1 075 124 348</i>	<i>1 075 124 348</i>

Ministère de l'Emploi et du Développement social

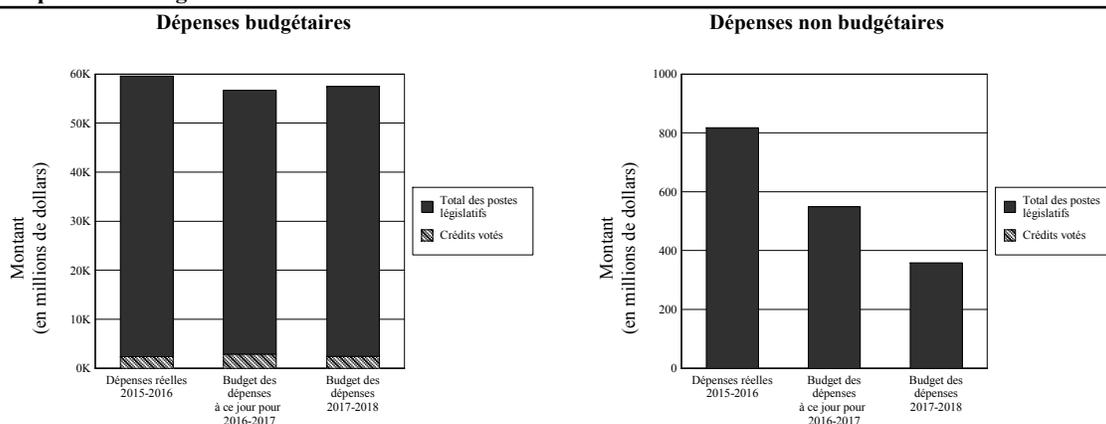
Raison d'être

Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail et le ministre des Sports et des Personnes handicapées sont responsables de cette organisation.

La mission d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), y compris le Programme du travail et Service Canada, est de bâtir un Canada plus fort et plus concurrentiel, d'aider les Canadiens à faire les bons choix afin que leur vie soit plus productive et gratifiante, et d'améliorer leur qualité de vie.

EDSC fournit une gamme de programmes et de services qui touchent les Canadiens tout au long de leur vie. Le Ministère garantit aux aînés un revenu de base, appuie les travailleurs sans emploi, aide les étudiants à financer leurs études postsecondaires et soutient les parents qui élèvent de jeunes enfants. Le Programme du travail est responsable des lois et des politiques s'appliquant aux milieux de travail de compétence fédérale. Service Canada aide les citoyens à accéder aux programmes d'EDSC, de même qu'à d'autres programmes et services du gouvernement du Canada. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	628 710 808	607 999 524	647 951 504	576 846 158
5 Subventions et contributions	1 559 677 506	1 692 443 880	2 023 568 756	1 846 494 791
– Radiation de dettes – Compte des rentes sur l'État	62 290
– Radiation de dettes – Prêts canadiens aux étudiants	172 045 002	178 370 098
Total des crédits votés	2 360 495 606	2 300 443 404	2 849 890 358	2 423 340 949
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>57 237 532 414</i>	<i>59 337 438 404</i>	<i>53 819 910 504</i>	<i>54 999 514 666</i>
Total des dépenses budgétaires	59 598 028 020	61 637 881 808	56 669 800 862	57 422 855 615
Dépenses non budgétaires				
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>817 148 156</i>	<i>979 969 792</i>	<i>549 150 322</i>	<i>358 762 888</i>
Total des dépenses non budgétaires	817 148 156	979 969 792	549 150 322	358 762 888

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

EDSC prévoit des dépenses budgétaires totalisant 57,4 milliards de dollars pour ses programmes et services en 2017-2018. Plus de 96 p. 100 des dépenses budgétaires prévues aideront directement la population canadienne par l'entremise du programme de la Sécurité de la vieillesse et d'autres programmes de paiements de transfert législatifs.

De cette somme, un montant de 2,4 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 55,0 milliards de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Les dépenses prévues pour 2017-2018 représentent une diminution de 2,2 milliards de dollars, ou d'environ 4 p. 100, comparativement aux dépenses réelles de 2015-2016, qui se chiffraient à 59,6 milliards de dollars. Cette diminution est attribuable en partie à une réduction de la Prestation universelle pour la garde d'enfants, qui a été remplacée par la nouvelle Allocation canadienne pour enfants. La diminution est compensée par une augmentation des paiements de la pension de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti en raison du vieillissement de la population et de la hausse prévue des versements mensuels moyens.

Comparativement aux dépenses budgétaires du Budget principal des dépenses 2016-2017, qui s'élevaient à 61,6 milliards de dollars, les dépenses prévues pour 2017-2018 constituent une diminution de 4,2 milliards de dollars, qui porte principalement sur des postes législatifs. Plus particulièrement, la Prestation universelle pour la garde d'enfants représente une diminution de 7,7 milliards de dollars. Cette importante diminution est compensée par des augmentations aux postes suivants :

- une augmentation de 2,8 milliards de dollars des versements de la pension de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, qui s'explique par des changements apportés aux taux mensuels moyens et au nombre de bénéficiaires;
- une augmentation de 461,5 millions de dollars du Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et aux apprentis, principalement en raison d'une hausse des bourses canadiennes aux fins d'études découlant des mesures du budget fédéral de 2016 en vue de rendre les études postsecondaires plus abordables pour les étudiants de famille à revenu faible ou moyen;
- une augmentation de 107,0 millions de dollars des dépenses prévues pour les Subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité et les Bonds canadiens pour l'épargne-invalidité, en raison de la hausse constante de l'ensemble des régimes enregistrés d'épargne-invalidité et de la participation accrue au programme.

Le Ministère prévoit dépenser 576,8 millions de dollars en 2017-2018 en dépenses de fonctionnement nettes (crédit 1), ce qui représente une diminution de 31,2 millions de dollars par rapport aux 608,0 millions de dollars inscrits au Budget principal des dépenses 2016-2017. Cette diminution nette est principalement liée à une réduction des ressources pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Les subventions et contributions votées (crédit 5) devraient atteindre 1,8 milliard de dollars en 2017-2018, ce qui représente une augmentation de 154,1 millions de dollars comparativement au Budget principal des dépenses 2016-2017. L'augmentation est principalement attribuable aux investissements annoncés dans le budget fédéral de 2016 relatifs au programme Emplois d'été Canada et à la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.

Quant aux prêts non budgétaires, on constate une diminution nette de 621,2 millions de dollars par rapport aux autorisations inscrites au Budget principal des dépenses 2016-2017, principalement en raison des mesures du budget fédéral de 2016 qui auront pour effet d'augmenter le versement des bourses et de réduire les prêts consentis puisqu'un plus grand nombre d'emprunteurs verront leurs besoins financiers comblés par la hausse des bourses.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Sécurité du revenu, accès aux possibilités et mieux-être des personnes, des familles et des collectivités.</i>			
Sécurité du revenu	46 108 407 989	49 042 853 716	51 916 187 629
Développement social	8 961 100 867	7 933 212 853	311 001 403
<i>Une main-d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace.</i>			
Apprentissage	2 489 519 002	2 479 065 886	2 969 076 593
Compétences et emploi	1 587 159 057	1 693 306 935	1 783 515 753
<i>Milieus de travail sécuritaires, équitables et productifs, où règne la coopération.</i>			
Travail	123 719 176	161 240 615	160 249 779
<i>Excellence du service à l'échelle du gouvernement.</i>			
Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement	49 259 236	51 132 597	56 037 812
Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada	17 442 316	23 418 496	20 654 469
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	261 420 377	253 650 710	206 132 177
Total	59 598 028 020	61 637 881 808	57 422 855 615
Non budgétaire			
<i>Une main-d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace.</i>			
Apprentissage	817 148 156	979 969 792	358 762 888
Total	817 148 156	979 969 792	358 762 888

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Subventions			
Subventions aux apprentis	100 928 500	114 552 200	114 552 200
Programme Nouveaux Horizons pour les aînés	34 836 993	41 340 000	41 340 000
Subventions pour des projets de petite envergure du Fonds pour l'accessibilité	13 531 118	13 650 000	15 650 000
Subventions à des organismes sans but lucratif, à but lucratif, et autochtones, et aux gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux pour l'apprentissage, l'alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes	14 800 000	14 800 000
Subventions aux organismes sans but lucratif pour les activités admissibles à l'aide financière du Programme de partenariats pour le développement social	7 798 333	14 775 000	14 275 000
Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus	52 780	10 000 000	10 000 000
Subvention Passeport pour ma réussite Canada	9 500 000	9 500 000	9 500 000
Programme de financement du travail	1 203 000	1 703 000	1 703 000
Subventions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri	250 000	500 000
Subventions désignées à l'Organisation de coopération et de développement économiques	81 005	100 000	100 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>56 353 817 132</i>	<i>58 339 214 355</i>	<i>53 921 370 909</i>
Contributions			
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation de ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien	497 729 310	563 032 566	677 223 000
Contributions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour appuyer les activités visant à atténuer et à prévenir le problème des sans-abri au Canada et pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri	104 249 179	111 494 275	158 762 578
Contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux, conseils de bande ou de tribu, détenteurs d'accord de la Stratégie pour la formation et les compétences des Autochtones, administrations municipales, organismes sans but lucratif, associations professionnelles, entreprises et organisations du secteur privé, consortiums, groupes de l'industrie, syndicats, organismes de réglementation, associations spéciales, établissements de santé publique, commissions scolaires, universités, collèges, cégeps, conseils sectoriels, conseils intersectoriels afin d'accroître la compétitivité et la productivité des milieux de travail en favorisant l'investissement dans les compétences de même que la reconnaissance et l'utilisation des compétences	16 576 408	27 144 123	43 240 013

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Contributions à des organisations afin d'appuyer le développement des ressources humaines, la croissance économique, la création d'emplois et le maintien en poste dans les communautés minoritaires de langue officielle	11 980 750	12 000 000	12 000 000
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail ou des affaires, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au développement social des Canadiens et des autres participants à la vie canadienne	6 271 827	5 840 000	5 840 000
Contributions à des organismes sans but lucratif, à but lucratif, et autochtones, et aux gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux pour l'apprentissage, l'alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes	8 375 806	3 209 000	3 209 000
Paiements aux organismes sans but lucratif pour mettre au point des activités d'éducation et de sensibilisation de portée nationale ou provinciale/territoriale/régionale afin de réduire l'incidence de la violence et de la fraude à l'égard des aînés	2 438 380	1 800 000	1 800 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>518 565 138</i>	<i>593 556 097</i>	<i>684 843 230</i>
<u>Autres paiements de transfert</u>			
Paiements aux provinces et aux territoires pour la prestation de programmes et de services d'emploi dans le cadre du Fonds canadien pour la création d'emplois et dans le cadre des Ententes sur le marché du travail	500 000 000	500 000 000	500 000 000
Paiements aux provinces et aux territoires en vertu du Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées	222 000 000	222 000 000	222 000 000

Ministère de l'Environnement

Raison d'être

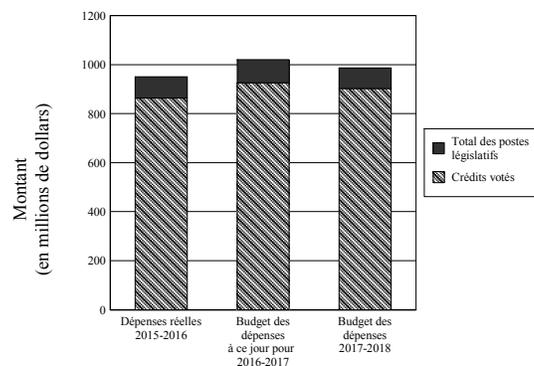
Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique est responsable de cette organisation.

Environnement et Changement climatique Canada est le ministère fédéral responsable d'un vaste éventail d'enjeux liés à l'environnement. Le Ministère aborde ces enjeux par l'entremise de diverses mesures, comme la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, la collaboration avec nos partenaires stratégiques, notamment les provinces, les territoires et les peuples autochtones, la surveillance, la recherche scientifique, l'élaboration de politiques et de règlements, ainsi que par l'application des lois environnementales. Les programmes du Ministère visent à minimiser les menaces que représente la pollution pour les Canadiens et pour leur environnement, à doter les Canadiens des outils nécessaires afin de prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat, et à préserver et à restaurer l'environnement naturel du Canada.

L'orientation du programme du Ministère reflète l'interdépendance entre la durabilité de l'environnement et le bien-être économique.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	683 915 798	605 313 460	711 627 907	700 976 667
5 Dépenses en capital	61 845 115	60 539 382	64 580 407	82 361 087
10 Subventions et contributions	118 530 623	154 303 510	149 433 359	119 485 748
Total des crédits votés	864 291 536	820 156 352	925 641 673	902 823 502
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>86 635 859</i>	<i>81 932 846</i>	<i>94 326 087</i>	<i>84 450 913</i>
Total des dépenses budgétaires	950 927 395	902 089 198	1 019 967 760	987 274 415

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) prévoit des dépenses budgétaires de 987,3 millions de dollars en 2017-2018. De cette somme, 902,8 millions de dollars représentent des crédits votés qui nécessitent l'approbation du Parlement. Le solde de 84,5 millions de dollars correspond aux prévisions législatives qui n'exigent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Comparativement au Budget principal des dépenses 2016-2017, le Budget principal des dépenses 2017-2018 d'ECCC prévoit une augmentation nette des dépenses de 85,2 millions de dollars ou de 9 p. 100 attribuable à une augmentation de 95,7 millions de dollars des dépenses de fonctionnement, une augmentation de 21,8 millions de dollars des dépenses en immobilisations, une diminution de

34,8 millions de dollars au titre des subventions et des contributions et une augmentation de 2,5 millions de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés.

Les principales augmentations sont :

- une augmentation de 59,6 millions de dollars pour s'attaquer à la pollution de l'air;
- une augmentation de 57,0 millions de dollars pour la croissance propre et lutter contre les changements climatiques;
- une augmentation de 13,5 millions de dollars pour la revitalisation du réseau de radars météorologiques du Canada;
- une augmentation de 8,7 millions de dollars pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux;
- une augmentation de 6,1 millions de dollars pour les projets d'assainissement des sédiments contaminés;
- une augmentation de 2,5 millions de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés;
- une augmentation de 1,5 million de dollars pour l'initiative fédérale liée aux infrastructures.

Ces augmentations sont compensées par les diminutions suivantes :

- une diminution de 46,2 millions de dollars en raison du transfert de Technologies du développement durable Canada : Fonds de technologie du développement durable à Innovation, Sciences et Développement économique Canada;
- une diminution de 7,5 millions de dollars pour le Fonds d'assainissement du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne;
- une diminution de 4,5 millions de dollars liée aux réductions annuelles prévues dans le budget fédéral de 2016 au chapitre des services professionnels, des déplacements et des publicités gouvernementales;
- une diminution de 2,8 millions de dollars pour l'initiative du Bassin du lac Winnipeg;
- une diminution de 2,0 millions de dollars pour le système de sécurité de classe mondiale pour les navires-citernes – phase II;
- d'autres diminutions totalisant un montant net de 0,7 million de dollars.

Après le dépôt à Chambre des communes, d'autres renseignements seront accessibles dans le plan ministériel d'Environnement et Changement climatique Canada.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.</i>			
Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	150 399 093	137 912 691	135 322 453
Écosystèmes durables	78 790 925	88 026 739	84 520 845
Ressources en eau	81 784 289	80 035 023	69 722 840
Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	19 971 764	16 652 429	16 297 080
<i>Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.</i>			
Changements climatiques et qualité de l'air	119 607 526	97 030 449	147 118 686
Gestion des substances et des déchets	83 529 612	74 912 985	84 357 041
Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution	40 634 373	34 672 528	41 696 948
<i>La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.</i>			
Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	181 347 768	174 382 678	194 578 410
Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	15 321 848	19 267 384	18 728 707
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	179 540 197	179 196 292	194 931 405
Total	950 927 395	902 089 198	987 274 415

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
<u>Subventions</u>			
Subventions à l'appui du Programme de conservation des zones naturelles	22 500 000	22 500 000	22 500 000
Subvention pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	2 674 256	2 800 000	2 800 000
Subventions à l'appui de Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	18 000	44 000	44 000
<u>Contributions</u>			
Contributions à l'appui de Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	30 310 084	30 119 314	30 418 713
Contributions à l'appui de Changements climatiques et qualité de l'air	8 684 618	5 497 653	22 519 229
Programme de contribution à l'intendance de l'habitat	12 151 876	14 584 584	14 584 584
Contributions à l'appui d'Écosystèmes durables	17 841 669	14 927 349	8 130 993
Programme de financement communautaire ÉcoAction	4 183 693	4 525 000	4 525 000
Contributions à l'appui du Programme de stages pour les jeunes Horizons Sciences relevant du volet Objectif carrière de la Stratégie d'emploi jeunesse	3 295 663	3 069 000	3 069 000
Contributions à l'appui de services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	2 957 059	2 941 150	2 981 150
Contribution obligatoire à la Commission de coopération environnementale (CCE)	2 391 100	2 767 818	2 767 818
Contribution obligatoire à l'Organisation météorologique mondiale (OMM)	2 796 500	2 167 785	2 167 785
Contributions à l'appui de Gestion des substances et des déchets	1 380 975	1 200 965	1 495 965
Contributions à l'appui de Ressources en eau	771 000	469 158	964 157
Contribution obligatoire à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)	198 974	206 140	206 140
Contribution obligatoire à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	253 942	190 000	190 000
Contribution obligatoire à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	121 214	121 214	121 214

Ministère de l'Industrie

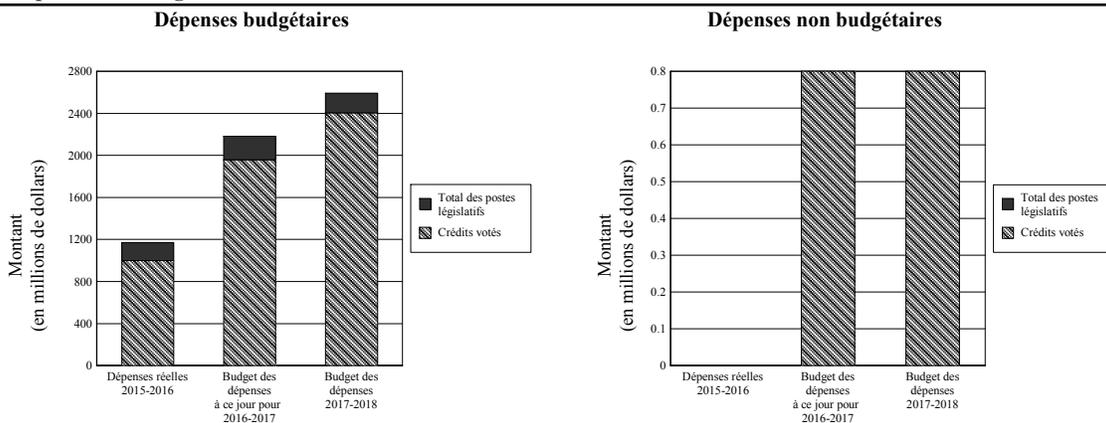
Raison d'être

Innovation, Sciences et Développement économique Canada aide les entreprises canadiennes à prendre de l'expansion, à innover et à exporter leurs produits afin qu'elles puissent créer des emplois de qualité et assurer la prospérité des Canadiens. Il collabore avec les provinces, les territoires, les municipalités, les représentants du système d'enseignement postsecondaire, les employeurs et les travailleurs de manière à améliorer la qualité et l'incidence de ses programmes à l'appui de l'innovation, de la recherche scientifique, et de l'entrepreneuriat, afin de bâtir un Canada plus prospère et innovateur.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

Nota : Jusqu'à ce que la législation soit modifiée, l'appellation légale du ministère aux fins des lois de crédits demeure le ministère de l'Industrie.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	340 146 745	342 868 928	355 437 770	356 511 722
5 Dépenses en capital	22 532 288	7 833 000	19 699 408	11 234 609
10 Subventions et contributions	635 155 778	723 984 677	1 582 925 423	2 038 304 873
Total des crédits votés	997 834 811	1 074 686 605	1 958 062 601	2 406 051 204
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>171 999 686</i>	<i>222 388 065</i>	<i>223 347 252</i>	<i>184 854 942</i>
Total des dépenses budgétaires	1 169 834 497	1 297 074 670	2 181 409 853	2 590 906 146
Dépenses non budgétaires				
Crédits votés				
L15 Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	300 000	300 000	300 000
L20 Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	500 000	500 000	500 000
Total des crédits votés	800 000	800 000	800 000
Total des dépenses non budgétaires	800 000	800 000	800 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le ministère de l'Industrie, dénommé Innovation, Sciences et Développement économique Canada, remplit son mandat en s'appuyant sur trois résultats stratégiques :

- le marché canadien est efficace et concurrentiel;
- les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie, des connaissances et de l'innovation renforcent l'économie canadienne;
- les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives.

Pour obtenir plus de renseignements sur les priorités clés qui appuient ces résultats stratégiques, veuillez consulter le plan ministériel 2017-2018.

Le Ministère prévoit des dépenses budgétaires de 2 590,9 millions de dollars en 2017-2018. De cette somme, un montant de 2 406,1 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 184,9 millions de dollars constitue les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information seulement.

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 présente une augmentation globale de 1 293,8 millions de dollars par rapport à 2016-2017. Cette augmentation est principalement attribuable à de nouveaux fonds provenant du budget fédéral de 2016 pour les programmes suivants :

- le Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires (1 000,3 millions de dollars);
- le programme Brancher pour innover (69,6 millions de dollars);
- le Fonds pour l'appui technologique au développement durable (102,3 millions de dollars), qui comprend un financement législatif de 800 000 \$ pour les biocarburants de la prochaine génération;
- le Centre de recherche et de développement sur les médicaments (16,0 millions de dollars);
- le Réseau de cellules souches (6,0 millions de dollars).

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 reflète également des augmentations dans les programmes suivants :

- Mitacs Inc. (27,6 millions de dollars);
- Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile (36,0 millions de dollars) et du Programme d'innovation pour les fournisseurs du secteur de l'automobile (7,9 millions de dollars);
- Programme d'amélioration du soutien aux entrepreneurs (2,5 millions de dollars);
- Stratégie d'approvisionnement en matière de défense (6,0 millions de dollars);
- Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (2,6 millions de dollars);
- Fondation canadienne pour l'innovation (52,4 millions de dollars) et le Programme de démonstration de technologies (2,1 millions de dollars) ;
- l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, en raison principalement des investissements prévus pour moderniser son infrastructure des TI ainsi que pour développer des services d'affaires en vue de répondre aux besoins des clients (9,1 millions de dollars).

Ces augmentations sont partiellement compensées par les diminutions suivantes :

- la temporisation des fonds pour l'Institut canadien de recherche avancée (5,0 millions de dollars), l'Institut d'informatique quantique (5,0 millions de dollars) et Futurpreneur Canada (7,0 millions de dollars);
- une diminution liée aux réclamations anticipées des prêteurs pour des prêts consentis en vertu de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (8,9 millions de dollars);
- une diminution des subventions et des contributions à Génome Canada (4,5 millions de dollars) en raison des changements dans les besoins de trésorerie approuvés de ce programme;
- une diminution du financement de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense selon le profil de financement approuvé de ce programme (10,4 millions de dollars);
- une diminution pour tenir compte de l'initiative gouvernementale visant à réduire les dépenses au titre des services professionnels, de la publicité et des déplacements (2,6 millions de dollars);
- une diminution en raison des rajustements aux cotisations du Régime d'avantages sociaux des employés (3,6 millions de dollars).

Pour obtenir plus de renseignements sur les budgets des dépenses, veuillez consulter les budgets des dépenses valables. Pour obtenir plus de détails sur les tendances, veuillez consulter le plan ministériel 2017-2018.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie, des connaissances et de l'innovation renforcent l'économie canadienne.</i>			
Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation	311 415 582	342 834 370	1 531 761 184
Financement de la recherche-développement industrielle	244 450 613	326 898 851	359 430 758
<i>Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives.</i>			
Développement économique des collectivités	156 421 933	142 379 294	213 105 186
Recherche, financement et services pour les petites entreprises	85 392 842	97 653 630	84 501 977
Compétitivité et capacité industrielles	33 947 200	34 316 964	35 618 706
<i>Le marché canadien est efficace et concurrentiel.</i>			
Spectre, télécommunications et économie numérique	117 906 335	106 285 898	98 327 554
Cadres et réglementation du marché	42 207 492	66 943 247	73 477 129
Concurrence dans le marché et investissements	46 107 684	46 563 535	41 903 401
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	131 984 816	133 198 881	152 780 251
Total	1 169 834 497	1 297 074 670	2 590 906 146
Non budgétaire			
<i>Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives.</i>			
Compétitivité et capacité industrielles	800 000	800 000
Total	800 000	800 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Subventions			
Subvention au Conseil consultatif canadien de la radio	85 000	85 000	4 808 000
Subvention à l'Organisation de coopération et de développement économiques	300 000	300 000	550 000
Subvention à l'Union internationale des télécommunications, Genève (Suisse)	5 725 000	4 808 000	300 000
Subvention pour la Corporation du secrétariat du commerce intérieur	337 500	550 000	85 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>7 400 000</i>	<i>6 200 000</i>	<i>2 500 000</i>
Contributions			
Contributions en vertu du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	995 423 553
Contributions à la Fondation canadienne pour l'innovation	177 100 000	198 550 000	250 900 000
Contributions en vertu de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense	122 576 689	188 349 000	177 912 000
Contributions à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	101 540 514
Contributions en vertu du Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile	92 266 600	64 700 099	98 566 809
Contributions en vertu du programme Un Canada branché	66 980 458	76 000 000	76 000 000
Contribution en vertu du programme Brancher pour innover	65 874 564
Contributions en vertu du Programme de démonstration de technologies	15 067 258	46 882 120	49 025 560
Contributions à Mitacs Inc.	19 000 000	11 900 000	39 500 000
Contributions à Genome Canada	7 500 000	5 000 000	35 400 000
Contributions en vertu du programme du Fonds spécial pour le développement du Nord de l'Ontario	35 279 600	31 840 000	31 840 000
Contributions dans le cadre du Programme d'innovation pour les fournisseurs du secteur de l'automobile	4 031 418	16 545 128	24 484 628
Contributions à CANARIE Inc.	15 000 000	23 500 000	23 800 000
Contribution au Centre pour la recherche et le développement sur les médicaments	16 000 000
Contributions à l'Institut Perimeter pour la physique théorique	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	8 360 008	8 360 008	8 360 008
Contributions au Réseau de cellules souches	6 000 000
Contributions en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150	2 600 000	5 200 000
Contributions dans le cadre du programme Ordinateurs pour les écoles	5 523 922	5 250 000	5 000 000
Contributions dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse – programme Ordinateurs pour les écoles	3 625 485	3 200 242	3 200 242
Contributions au Conseil des académies canadiennes	2 000 000	3 000 000	3 000 000
Contributions à Parlons sciences	2 000 000	2 700 000	2 600 000
Contributions en vertu du Programme pour les organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles	1 025 158	1 690 000	1 690 000
Contributions en vertu de l'initiative de développement économique	1 335 400	925 000	1 000 000
Contributions en vertu du Programme d'activités stratégiques	769 782	250 080	243 995
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>115 199 806</i>	<i>139 708 000</i>	<i>100 429 621</i>

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration

Raison d'être

On dit souvent que le Canada est un pays d'immigration, et les chiffres confirment cette affirmation : 15 millions d'immigrants sont arrivés au Canada depuis la Confédération (plus de six millions de nouveaux immigrants depuis 1990); un Canadien sur cinq est né à l'extérieur du Canada; 86 p.100 des immigrants admissibles ont obtenu la citoyenneté canadienne, et le Canada compte plus de 200 communautés ethniques.

La gestion de la sélection et de l'établissement des nouveaux arrivants – en leur offrant des voies vers la citoyenneté – a façonné un pays d'une grande diversité qui déborde de personnes compétentes et novatrices qui contribuent à la société canadienne et à l'économie génération après génération.

En regardant vers l'avenir, nous constatons que la gestion de la migration au Canada sera toute aussi essentielle à la cohésion sociale et à la prospérité futures du pays. Les tendances démographiques et les prévisions relatives au marché du travail attestent le rôle primordial que jouera l'immigration pour stimuler la croissance économique dans un monde de mobilité et d'interdépendance accrues. À titre de société accueillante possédant un bilan fructueux en matière de gestion des voies vers la citoyenneté, le Canada est bien placé pour :

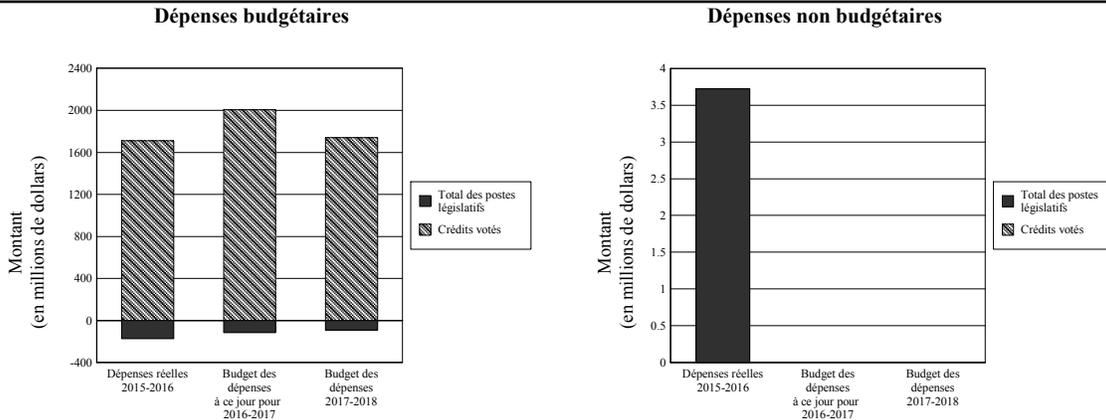
- attirer les talents du monde;
- réunir les familles;
- intervenir en cas de crises et offrir une protection;
- faciliter les déplacements, les études et le travail temporaire;
- maintenir des taux de naturalisation parmi les plus élevés au monde;
- offrir un excellent service à la clientèle.

Cet organisme est placé sous la responsabilité du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.

Nota : Jusqu'à ce que la législation soit modifiée, l'appellation légale du ministère aux fins des lois de crédits demeure le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel :

<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rpp/index.asp>.

Budget des dépenses de l'organisation

	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		<i>(dollars)</i>		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	619 503 316	604 119 156	679 139 112	545 294 901
5 Dépenses en capital	6 776 691	13 706 741	24 875 413	23 756 038
10 Subventions et contributions	1 083 445 380	1 152 355 205	1 301 132 271	1 170 171 545
– Radiation de dettes – prêts aux immigrants	1 991 528
Total des crédits votés	1 709 725 387	1 770 181 102	2 007 138 324	1 739 222 484
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>(173 228 121)</i>	<i>(119 348 875)</i>	<i>(113 975 926)</i>	<i>(92 262 896)</i>
Total des dépenses budgétaires	1 536 497 266	1 650 832 227	1 893 162 398	1 646 959 588
Dépenses non budgétaires				
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>3 721 648</i>	<i>.....</i>	<i>.....</i>	<i>.....</i>
Total des dépenses non budgétaires	3 721 648

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Les dépenses budgétaires du Budget principal des dépenses 2017-2018 d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada se chiffrent à 1 647,0 millions de dollars, ce qui représente une diminution nette de 3,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

De ce montant, 1 739,2 millions de dollars demandent une approbation du Parlement. Le solde de 92,3 millions de dollars représente les prévisions législatives (essentiellement les régimes d'avantages sociaux des employés combinés au surplus du Programme de passeport) qui n'exigent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information seulement.

Les principaux éléments ayant contribué à cette baisse de 3,9 millions de dollars d'un exercice à l'autre sont les suivants :

- une augmentation de 33,3 millions de dollars pour réinstaller 10 000 réfugiés supplémentaires parrainés par le gouvernement en 2016;
- une augmentation de 33,2 millions de dollars en raison de rajustements législatifs liés au fonds renouvelable de Passeport Canada;
- une augmentation de 33,2 millions de dollars pour la subvention aux fins de l'Accord Canada Québec sur l'immigration;
- une augmentation de 18,1 millions de dollars pour réduire les délais de traitement des demandes et atteindre de plus hauts niveaux d'admission pour les résidents permanents;
- une augmentation de 15,4 millions de dollars afin de poursuivre l'expansion du dépistage biométrique dans le système d'immigration du Canada;
- une augmentation de 4,1 millions de dollars pour la levée de l'obligation de visa pour les citoyens du Mexique;
- une diminution de 80,1 millions de dollars liée à la réinstallation de 25 000 réfugiés syriens résultant d'un réalignement financier aux prochaines années afin de poursuivre la réinstallation de ces réfugiés;
- une diminution de 29,3 millions de dollars en raison de la temporisation du financement liée à la mise en œuvre et à l'administration des réformes du programme des travailleurs étrangers temporaires et au programme de mobilité internationale;

- une diminution de 14,2 millions de dollars en raison du transfert du budget et des responsabilités du Programme du multiculturalisme à Patrimoine canadien;
- une diminution de 8,7 millions de dollars liée aux principaux éléments de l'initiative d'autorisation de voyage électronique (AVE) dont la mise en œuvre est terminée et maintenant opérationnelle.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le plan ministériel à :
<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rpp/index.asp>.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Participation des nouveaux arrivants et des citoyens à l'appui d'une société intégrée.</i>			
Établissement et intégration des nouveaux arrivants	1 107 030 857	1 174 026 452	1 201 496 174
Citoyenneté pour les nouveaux arrivants et tous les Canadiens	77 993 946	62 018 218	61 730 209
<i>Mouvement migratoire de résidents permanents et temporaires qui renforce l'économie canadienne.</i>			
Résidents permanents profitables à l'économie	58 368 375	44 243 952	41 914 494
Résidents temporaires profitables à l'économie	29 371 737	53 069 957	24 549 632
<i>Mouvement migratoire familial et humanitaire qui réunit les familles et offre une protection aux personnes déplacées et persécutées.</i>			
Immigration pour motifs familiaux et discrétionnaires	33 620 196	36 932 907	34 139 406
Protection des réfugiés	104 261 333	28 013 358	31 211 048
<i>Gestion des mouvements migratoires et facilitation des déplacements qui favorisent les intérêts canadiens et protègent la santé et la sécurité des Canadiens.</i>			
Contrôle des mouvements migratoires et gestion de la sécurité	108 005 276	154 340 892	130 472 436
Protection de la santé	41 760 082	75 135 278	63 786 532
Influence du Canada sur les orientations internationales liées aux mouvements migratoires et à l'intégration	6 480 611	5 908 956	6 113 693
Passeport	(252 405 048)	(184 207 868)	(151 037 689)
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	217 846 347	189 249 864	202 583 653
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>			
	4 163 554	12 100 261
Total	1 536 497 266	1 650 832 227	1 646 959 588
Non budgétaire			
<i>Participation des nouveaux arrivants et des citoyens à l'appui d'une société intégrée.</i>			
Établissement et intégration des nouveaux arrivants	3 721 648
Total	3 721 648

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor –
<http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
<u>Subventions</u>			
Subvention aux fins de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration	345 059 000	345 059 000	378 213 000
Subvention pour l'élaboration des politiques sur les migrations	348 114	350 000	350 000
<u>Contributions</u>			
Programme d'établissement	578 437 254	631 057 002	701 528 602
Aide à la réinstallation	154 790 378	162 869 437	85 625 943
Aide mondiale aux migrants irréguliers	670 000	3 000 000	3 000 000
Organisation internationale pour les migrations	2 002 843	1 454 000	1 454 000

Ministère de la Défense nationale

Raison d'être

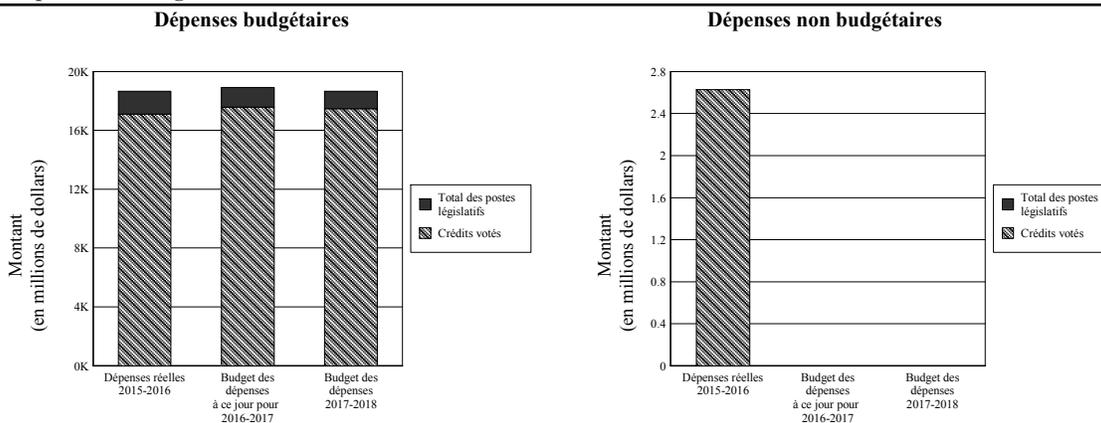
Au nom de la population canadienne, les Forces armées canadiennes (FAC) et le ministère de la Défense nationale (MDN) sont prêts à exécuter trois rôles essentiels :

- défendre le Canada en atteignant l'excellence au pays;
- défendre l'Amérique du Nord en demeurant un partenaire solide et fiable des États-Unis pour la défense du continent;
- contribuer à la paix et à la sécurité internationale en faisant preuve de leadership sur la scène internationale.

En vertu de la *Loi sur la Défense nationale*, le MDN et les FAC sont deux entités distinctes travaillant ensemble au quartier général de la Défense nationale à s'acquitter de leur principale responsabilité, qui consiste à assurer la défense du Canada et des Canadiens.

Le ministre de la Défense nationale est responsable du MDN.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	13 775 156 234	13 765 146 779	14 021 406 376	14 201 614 868
5 Dépenses en capital	3 182 342 740	3 395 930 409	3 404 237 773	3 102 710 864
10 Subventions et contributions	150 998 684	164 592 820	162 992 820	164 695 408
Total des crédits votés	17 108 497 658	17 325 670 008	17 588 636 969	17 469 021 140
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 557 575 585</i>	<i>1 314 598 925</i>	<i>1 319 707 585</i>	<i>1 193 046 094</i>
Total des dépenses budgétaires	18 666 073 243	18 640 268 933	18 908 344 554	18 662 067 234
Dépenses non budgétaires				
Crédits votés				
– Compte d'avance du fonds de roulement	2 628 008
Total des crédits votés	2 628 008
Total des dépenses non budgétaires	2 628 008

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le ministère de la Défense nationale prévoit des dépenses budgétaires de 18,7 milliards de dollars pour l'exercice 2017-2018.

De cette somme, un montant de 17,5 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,2 milliard de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation, et il est fourni à titre d'information.

L'augmentation nette de l'autorisation de crédit de 21,8 millions de dollars, soit environ 0,1 p. 100 du Budget principal des dépenses 2017-2018 par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017 du ministère de la Défense nationale, est attribuable à une augmentation des coûts de fonctionnement de 436,5 millions de dollars, à une diminution des coûts d'immobilisation de 293,2 millions de dollars, à une augmentation des subventions et des contributions de 0,1 million de dollars et à une diminution des paiements législatifs de 121,6 millions de dollars.

Parmi les importants facteurs qui contribuent à la diminution des dépenses nettes, mentionnons les suivants :

- une diminution des dépenses liées aux grands projets d'acquisition de biens d'équipement et d'infrastructure afin d'harmoniser les ressources financières et les délais d'acquisition des projets actuels. Ce financement comprend des investissements dans de grands projets d'immobilisation comme les navires de patrouille extracôtiers de l'Arctique ainsi que la modernisation des navires de la classe Halifax et la prolongation de la vie des frégates;
- une diminution du financement supplémentaire lié à la maintenance de la flotte. La maintenance de l'équipement majeur a été maintenue ou augmentée en utilisant le facteur de progression annuel des dépenses de la Défense;
- une diminution du financement destiné à la construction et au renouvellement de l'infrastructure pour ce qui est des propriétés des Forces armées canadiennes et d'autres propriétés de la Défense, comme annoncé dans le budget fédéral de 2014, dans le cadre du Plan fédéral d'investissement dans les infrastructures, et ce, en raison de l'achèvement du projet.

Ces diminutions sont compensées par l'augmentation des dépenses nettes suivantes :

- une augmentation du facteur de progression annuel des dépenses de la Défense, comme annoncé dans le budget fédéral de 2015, visant à fournir un financement prévisible et à long terme.

En 2017-2018, le ministère de la Défense nationale continuera d'assurer une saine gestion financière du budget de défense et l'exécution des trois rôles constants des Forces armées canadiennes, soit défendre le Canada, défendre l'Amérique du Nord et contribuer à la paix et à la sécurité internationale.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter le plan ministériel 2017-2018 du Ministère.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>La Défense demeure continuellement préparée à s'acquitter de la défense nationale et des services de la Défense en conformité avec les valeurs et intérêts canadiens.</i>			
Production des éléments de capacité de la Défense	12 577 878 081	12 775 597 776	12 805 778 436
Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action	3 401 386 557	3 469 027 157	3 366 635 148
Recherche et développement concernant les capacités de la Défense	424 789 408	397 614 790	395 158 296
<i>Les opérations et services de la Défense améliorent la stabilité et la sécurité, et promeuvent les valeurs et intérêts canadiens.</i>			
Opérations de soutien et de combat de la Défense	1 360 079 139	1 235 618 328	1 204 608 692
Services de la Défense et contributions au gouvernement	453 694 400	323 558 922	431 792 517
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	448 245 658	438 851 960	458 094 145
Total	18 666 073 243	18 640 268 933	18 662 067 234
Non budgétaire			
<i>Les opérations et services de la Défense améliorent la stabilité et la sécurité, et promeuvent les valeurs et intérêts canadiens.</i>			
Opérations de soutien et de combat de la Défense	1 997 472
<i>La Défense demeure continuellement préparée à s'acquitter de la défense nationale et des services de la Défense en conformité avec les valeurs et intérêts canadiens.</i>			
Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action	950 473
Production des éléments de capacité de la Défense	(319 937)
Total	2 628 008

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
<u>Subventions</u>			
Subventions à l'appui du Programme de dédommagement des employeurs de réservistes	2 350 000	2 400 000
Subventions à l'appui du Programme d'engagement de la Défense	496 644	500 000	500 000
Programme de subventions pour les bureaux nationaux des ligues de cadets du Canada : Ligue navale du Canada	450 000	458 000	467 000
Programme de subventions pour les bureaux nationaux des ligues de cadets du Canada : Ligue des cadets de l'Armée du Canada	450 000	458 000	467 000
Programme de subventions pour les bureaux nationaux des ligues de cadets du Canada : Ligue des cadets de l'Air du Canada	450 000	458 000	467 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>24 046</i>	<i>25 700</i>	<i>26 000</i>
<u>Contributions</u>			
Programme de contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : Budget militaire de l'OTAN (Programmes de l'OTAN)	82 591 502	92 495 731	77 992 408
Programme de contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : Programme de l'OTAN d'investissement au service de la sécurité (Programmes de l'OTAN)	45 922 989	45 755 000	60 100 000
Contributions à l'appui au Programme d'instruction et de coopération militaires	10 360 427	11 389 000	11 389 000
Contributions à l'appui du Programme d'aide aux immobilisations	3 307 738	5 450 000	5 500 000
Contribution à l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens	2 818 087	3 100 000	3 100 000
Programme de contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : Autres activités de l'OTAN	2 254 358	2 050 000	2 182 000
Contribution au Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique	126 682	129 089	131 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>2 553 041</i>	<i>3 300 000</i>	<i>2 600 000</i>

Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

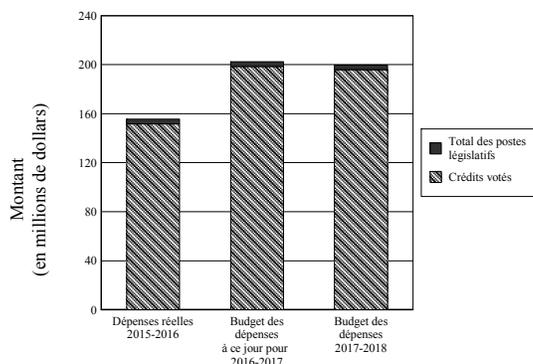
Raison d'être

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a été établi en 1987 afin de promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien et de faire valoir les intérêts de cette région lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets dans le cadre de la politique économique nationale.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	35 329 465	34 870 554	34 870 554	34 394 598
5 Subventions et contributions	116 332 625	134 432 914	163 559 924	161 523 000
Total des crédits votés	151 662 090	169 303 468	198 430 478	195 917 598
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>4 029 284</i>	<i>4 088 068</i>	<i>4 088 068</i>	<i>3 701 461</i>
Total des dépenses budgétaires	155 691 374	173 391 536	202 518 546	199 619 059

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada prévoit des dépenses budgétaires de 199,6 millions de dollars en 2017-2018. De ce montant, 195,9 millions de dollars doivent être approuvés par le Parlement. Le solde de 3,7 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

L'augmentation des dépenses nettes de 26,2 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017 est attribuable à une hausse de 27,1 millions de dollars des contributions et des autres paiements de transfert ainsi qu'à une diminution de 0,9 million de dollars des coûts de fonctionnement. Les facteurs contribuant à l'augmentation nette du Budget principal des dépenses 2017-2018 comprennent les suivants :

- une hausse de 23,1 millions de dollars pour financer le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;
- une hausse de 4,5 millions de dollars du financement sous forme de contribution d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour l'établissement d'un centre d'excellence en matière de bétail et de forage;
- une baisse de 0,9 million de dollars pour la prestation de programmes au nom d'Infrastructure Canada, baisse liée aux réductions annoncées dans le budget fédéral de 2016 pour les services professionnels, les déplacements et la publicité;
- une baisse nette de 0,5 million de dollars du financement pour la Fondation Rick Hansen et d'autres rajustements de trésorerie touchant de petits projets.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Une économie diversifiée et en croissance dans l'Ouest canadien.</i>			
Développement des entreprises et innovation	97 298 416	95 135 450	98 714 063
Croissance économique des collectivités	35 240 300	57 322 492	80 086 272
Politique, représentation et coordination	8 922 602	8 414 266	8 665 668
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	14 230 056	12 519 328	12 153 056
Total	155 691 374	173 391 536	199 619 059

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Subventions			
Subventions pour le Programme de diversification de l'Ouest	5 000 000	5 000 000
Contributions			
Contributions en vertu du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest	82 739 434	74 246 592	78 266 678
Contributions en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150	23 100 000	46 200 000
Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	29 790 691	28 186 322	28 156 322
Contributions en vertu de l'Initiative pour les femmes entrepreneurs	3 802 500	3 900 000	3 900 000

Ministère de la Justice

Raison d'être

Le ministère de la Justice a pour mandat de soutenir la double fonction de ministre de la Justice et de procureur général du Canada.

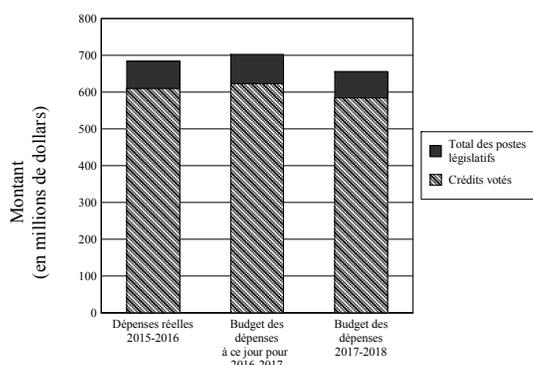
Dans le cadre du régime fédéral canadien, l'administration de la justice est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le Ministère assiste le ministre de la Justice dans l'exécution de ses responsabilités, qui englobent 53 lois et secteurs du droit fédéral, en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique, principalement dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la justice pour les victimes d'actes criminels et la justice pénale pour les adolescents), la justice familiale, l'accès à la justice, le droit applicable aux Autochtones, le droit public et le droit international privé.

Le Ministère soutient également le procureur général dans ses fonctions de premier conseiller juridique de la Couronne, tant dans les activités courantes de l'État que dans l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services pour les Canadiens.

Le Ministère fournit des avis juridiques au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux, représente la Couronne dans les contentieux des affaires civiles et devant les tribunaux administratifs, et rédige des textes législatifs.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	260 403 258	234 999 799	239 366 714	234 300 919
5 Subventions et contributions	349 694 923	365 233 777	383 816 278	350 315 319
Total des crédits votés	610 098 181	600 233 576	623 182 992	584 616 238
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>73 121 626</i>	<i>78 626 954</i>	<i>79 256 537</i>	<i>71 543 418</i>
Total des dépenses budgétaires	683 219 807	678 860 530	702 439 529	656 159 656

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le ministère de la Justice prévoit des dépenses budgétaires nettes de 656,16 millions de dollars en 2017-2018, dont 350,32 millions de dollars pour les dépenses liées à des subventions et à des contributions; 234,3 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement, et 71,54 millions de dollars pour les dépenses législatives. En tant que fournisseur principal de services juridiques aux autres ministères et organismes, le ministère de la Justice perçoit les frais pour les services rendus. Une somme supplémentaire de 296,2 millions de dollars devrait être perçue et reportée en 2017-2018 aux termes de l'autorisation de revenus nets en vertu d'un crédit du ministère.

Les fonds présentés dans ce budget principal des dépenses permettront au ministère de la Justice de s'acquitter de trois rôles distinctifs au sein du gouvernement du Canada. Il agit :

- en tant que ministère stratégique ayant des responsabilités étendues, chargé de superviser toutes les questions touchant l'administration de la justice qui relèvent du domaine fédéral, et, à ce titre, il s'efforce de garantir à tous les Canadiens l'accès à un système de justice équitable et pertinent;
- en tant que fournisseur d'un vaste éventail de services de consultation juridique, de soutien juridique et d'ordre législatif aux ministères et organismes du gouvernement;
- en tant qu'organisme central responsable de soutenir le ministre dans sa formulation de conseils au Cabinet sur toutes les questions juridiques.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le plan ministériel 2017-2018 du ministère de la Justice.

Les crédits totaux du ministère de la Justice diminueront de 22,7 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017. Les principaux changements comprennent notamment les suivants :

- une augmentation de 12,0 millions de dollars du financement sous la forme de contributions pour les systèmes d'aide juridique et les services d'accès à la justice;
- une augmentation de 6,17 millions de dollars du financement pour appuyer des services d'aide aux victimes adaptés à leur culture, ainsi que des unités de liaison pour l'information à l'intention des familles des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées et des familles participant à l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées;
- une augmentation de 4,0 millions de dollars du financement sous la forme de contributions en vue de soutenir le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones;
- une augmentation de 2,55 millions de dollars liée à un rajustement de rémunération pour le groupe professionnel Gestion du droit;
- une diminution de 16,60 millions de dollars liée à l'élimination graduelle du financement versé dans le cadre de l'Initiative de soutien des familles vivant une séparation ou un divorce;
- une diminution de 11,5 millions de dollars liée à l'élimination graduelle du financement lié à l'offre d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés dans les provinces et les territoires;
- une diminution de 11,0 millions de dollars liée à l'élimination graduelle du financement destiné au Programme de justice autochtone (anciennement connu sous le nom de Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones);
- une diminution de 6,8 millions de dollars afin de tenir compte d'une baisse du taux applicable au régime d'avantages sociaux des employés;
- une diminution de 1,78 million de dollars liée à une réduction prévue dans le budget fédéral de 2016 relativement aux services professionnels, à la publicité et aux voyages.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.</i>			
Gestion responsable du cadre juridique canadien	384 331 448	400 491 696	385 118 141
Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1 115 554	1 324 227	1 312 105
<i>Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité.</i>			
Programme des services juridiques au gouvernement	194 449 097	199 619 747	195 920 770
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	103 323 708	77 424 860	73 808 640
Total	683 219 807	678 860 530	656 159 656

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
<u>Subventions</u>			
Subventions provenant du Fonds d'aide aux victimes	1 432 852	3 250 000	3 250 000
Subvention à l'appui du Programme juridique de partenariat et d'innovation	1 564 610	1 749 158	1 749 158
Subventions versées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	197 275	600 000	600 000
Subventions à l'appui du Fonds pour le renouvellement du système de justice pour les jeunes	69 823	79 655	79 655
<u>Contributions</u>			
Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice destinés aux jeunes	141 692 415	141 692 415	141 692 415
Contributions aux provinces afin de contribuer aux services d'aide juridique	120 327 507	119 827 507	119 727 507
Contributions provenant du Fonds d'aide aux victimes	12 434 287	18 255 723	24 537 265
Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice destinés aux jeunes – Placement et surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation	11 003 383	11 048 000	11 048 000
Contributions à la mise en œuvre des obligations linguistiques de la <i>Loi sur les contraventions</i>	3 363 960	9 094 900	9 094 900
Contributions aux provinces en vertu du Fonds pour le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones	5 259 779	4 911 363	7 961 363
Contributions aux territoires pour les services d'accès à la justice (à savoir l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridiques)	4 856 593	4 856 593	6 406 593
Contributions versées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	6 268 735	5 892 845	5 892 845
Contributions à l'appui du Fonds de justice pour les jeunes	3 854 957	4 425 345	4 425 345
Contributions visant la composante relative au service d'un avocat rémunéré par l'État du Programme d'aide juridique	4 150 000
Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie	3 579 700	3 631 276	3 631 276
Contributions versées en vertu du Fonds du Programme de la justice applicable aux Autochtones	12 900 000	12 650 000	2 900 000
Contributions à l'appui du Programme juridique de partenariat et d'innovation	1 046 170	1 188 997	1 288 997
Contributions versées en vertu du Programme des avocats spéciaux	153 405	1 000 000	1 000 000
Fonds de réserve des équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés	550 000	550 000
Contributions versées à la Conférence de la Haye de droit international privé	295 090	250 000	250 000
Contributions versées à l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)	193 925	80 000	80 000

Ministère de la Santé

Raison d'être

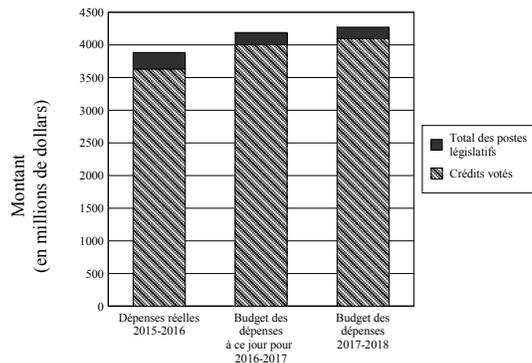
Santé Canada réglemente certains produits et substances contrôlées, travaille avec des partenaires en vue de favoriser de meilleurs résultats en santé pour les Premières Nations et les Inuits, encourage l'innovation et l'échange d'information au sein du système de santé canadien pour aider la population canadienne à maintenir et à améliorer son état de santé, et contribue à renforcer le bilan du Canada comme pays comptant l'une des populations les plus en santé au monde.

Le ministre de la Santé est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont accessibles dans le plan ministériel 2017-2018 de Santé Canada.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (<i>dollars</i>)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	1 804 922 604	1 768 947 706	1 933 822 900	1 943 584 804
5 Dépenses en capital	30 601 816	25 407 249	32 249 195	37 230 214
10 Contributions	1 791 950 569	1 785 339 382	2 039 368 714	2 116 553 920
Total des crédits votés	3 627 474 989	3 579 694 337	4 005 440 809	4 097 368 938
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>253 657 163</i>	<i>176 910 600</i>	<i>181 759 613</i>	<i>170 992 070</i>
Total des dépenses budgétaires	3 881 132 152	3 756 604 937	4 187 200 422	4 268 361 008

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Grâce à des autorisations de 4,3 milliards de dollars prévues dans le cadre du budget principal des dépenses, Santé Canada continuera d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens afin que la santé de la population canadienne soit l'une des meilleures du monde en matière de longévité, de style de vie et d'utilisation efficace du système public de soins de santé. Les autorisations totales de Santé Canada pour 2017-2018 représentent une augmentation nette de 511,8 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017.

Cette augmentation du financement permettra d'appuyer les objectifs de Santé Canada et les priorités du gouvernement du Canada dans les domaines suivants :

Améliorer les résultats de santé pour les Premières Nations et les Inuits :

- financement pour mettre en œuvre des réformes intérimaires des politiques fédérales liées au Principe de Jordan afin d'améliorer l'accès aux services sociaux et de santé des enfants des Premières Nations vivant dans les réserves;
- financement pour honorer les obligations du Canada en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens;

- financement pour fournir aux Premières Nations et aux Inuits un soutien immédiat et ciblé visant à favoriser leur bien être mental.

Soutenir l'innovation dans le domaine des soins de santé et de la recherche médicale :

- financement destiné à l'Inforoute Santé du Canada pour mettre en œuvre les technologies d'ordonnance électronique et le programme des télésoins à domicile;
- financement à la Fondation Brain Canada;
- financement à la Fondation canadienne pour l'innovation dans le domaine des soins de santé.

Évaluer et aborder les effets sur la santé de l'environnement :

- financement pour soutenir la recherche scientifique sur les effets de la pollution atmosphérique sur la santé;
- financement pour soutenir les programmes sur l'adaptation aux changements climatiques afin d'atténuer les risques pour la santé.

Soutenir les investissements dans les infrastructures :

- financement pour effectuer des réparations des immobilisations, des projets d'expansion et de nouvelles constructions dans les installations sociales et de santé au sein des réserves;
- financement pour renouveler et améliorer les services de santé publique liés à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées dans les réserves;
- financement pour maintenir et mettre à niveau les infrastructures fédérales.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Les collectivités des Premières Nations et des Inuits bénéficient de services de santé et des prestations qui répondent à leurs besoins de sorte à améliorer leur état de santé.</i>			
Prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits	1 138 729 982	1 180 001 880	1 238 036 465
Soins de santé primaires aux membres des Premières Nations et aux Inuits	888 041 558	843 780 295	1 099 570 276
Soutien à l'infrastructure de santé dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits	672 276 324	683 792 972	796 373 302
<i>Les risques et avantages pour la santé associés aux aliments, aux produits, aux substances et aux facteurs environnementaux sont gérés de façon appropriée et sont communiqués aux Canadiens.</i>			
Produits de santé	145 641 623	146 005 296	147 322 313
Risques pour la santé liés à l'environnement	87 559 410	72 844 578	96 356 868
Usage et abus des substances psychoactives	84 450 294	87 797 766	88 941 061
Salubrité des aliments et nutrition	63 941 395	68 562 778	67 881 855
Pesticides	41 360 034	40 238 976	39 983 502
Sécurité des produits de consommation et des matières dangereuses utilisées au travail	34 513 091	37 562 015	38 015 185
Radioprotection	20 871 026	13 148 978	18 294 915
<i>Un système de santé qui répond aux besoins des Canadiens.</i>			
Politique du système de santé canadien	329 580 184	260 866 701	297 012 268
Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire	37 221 431	38 093 638	35 328 730
Services de santé spécialisés	15 260 199	18 685 517	18 326 068
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	321 685 601	265 223 547	286 918 200
Total	3 881 132 152	3 756 604 937	4 268 361 008

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
<u>Subventions</u>			
<i>Total des postes législatifs</i>	82 700 467
<u>Contributions</u>			
Contributions aux soins de santé primaires des Premières Nations et des Inuits	659 852 641	621 858 728	802 295 540
Contributions au soutien à l'infrastructure de la santé des Premières Nations et des Inuits	637 662 686	645 276 337	752 465 894
Contributions aux prestations supplémentaires en santé des Premières Nations et des Inuits	200 370 251	210 928 523	220 707 524
Contribution à l'Institut canadien d'information sur la santé	78 508 979	78 748 979	78 748 979
Contribution au Partenariat canadien contre le cancer	47 296 994	47 500 000	47 500 000
Programme de contribution pour les langues officielles en santé	36 399 999	36 400 000	33 800 000
Contribution à Inforoute Santé du Canada	29 000 000
Programme du fonds canadien de recherche sur le cerveau	6 180 793	5 794 032	27 000 000
Programme de contributions pour les politiques en matière de soins de santé	17 839 928	25 509 000	26 874 000
Programme sur l'usage et les dépendances aux substances	25 467 729	26 350 014	26 350 014
Contribution à la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé	2 000 000	12 000 000	17 000 000
Contribution à l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé	16 058 769	16 058 769	16 058 769
Programme de contribution de la Commission de la santé mentale du Canada	14 250 000
Programme de contributions aux survivants de la thalidomide	8 000 000	8 160 000	8 323 200
Contribution à l'Institut canadien sur la sécurité des patients	7 600 000	7 600 000	7 600 000
Société canadienne du sang : programme de recherche et de développement sur le sang	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Contribution destinée à renforcer le système de don et de transplantation de tissus et d'organes au Canada	3 580 000	3 580 000	3 580 000
<i>Total des postes législatifs</i>	960 441

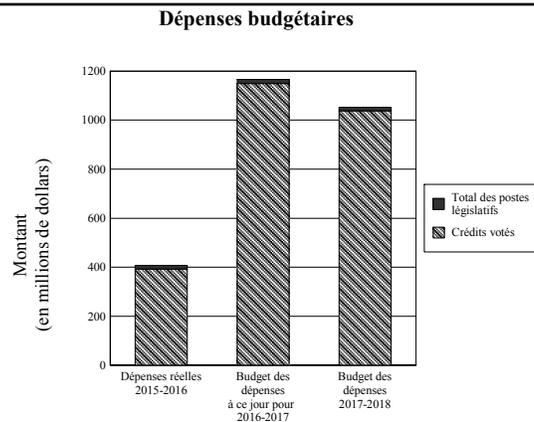
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile

Raison d'être

Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (SPPC) joue un rôle clé en assumant la responsabilité fondamentale du gouvernement pour la sécurité de ses citoyens. Le ministre de la SPPC est responsable du Ministère. La législation régissant le Ministère établit trois rôles essentiels : (i) appuyer le ministre dans ses responsabilités quant aux questions liées à la sécurité publique et à la gestion des mesures d'urgence qui ne sont pas attribuées à un autre organisme fédéral, (ii) assumer, à l'échelle nationale, un rôle de premier plan en matière de sécurité publique et de protection civile, et (iii) appuyer le ministre dans ses responsabilités liées à la coordination des organismes du portefeuille de la Sécurité publique.

Le Ministère offre des conseils et un soutien stratégiques au ministre de la SPPC sur divers enjeux, notamment la sécurité nationale, les stratégies frontalières, la lutte contre le crime et la gestion des mesures d'urgence. Il met également en œuvre un certain nombre de programmes de subventions et de contributions liés à la gestion des mesures d'urgence, à la sécurité nationale et à la sécurité des collectivités.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	120 889 337	128 080 019	130 085 340	123 231 161
5 Subventions et contributions	271 862 285	952 867 801	1 019 949 158	914 540 358
Total des crédits votés	392 751 622	1 080 947 820	1 150 034 498	1 037 771 519
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>14 031 105</i>	<i>16 010 588</i>	<i>16 223 409</i>	<i>14 822 340</i>
Total des dépenses budgétaires	406 782 727	1 096 958 408	1 166 257 907	1 052 593 859

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (SPPC) prévoit des dépenses budgétaires de 1 052,6 millions de dollars en 2017-2018, ce qui comprend des prévisions législatives de 14,8 millions de dollars.

On constate une diminution nette des dépenses de 44,4 millions de dollars, ou 4 p. 100, par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Parmi les principaux facteurs ayant contribué à la diminution nette de 44,4 millions de dollars, notons les diminutions qui suivent :

- 38,3 millions de dollars liée à la fin de l'aide financière offerte à la province de Québec pour les frais de décontamination découlant de l'explosion qui a suivi le déraillement de train à Lac Mégantic, au Québec;
- 10,5 millions de dollars liée aux exigences non discrétionnaires visant à faire face aux obligations existantes et futures aux termes du

programme des Accords d'aide financière en cas de catastrophe;

- 2,2 millions de dollars liée à la fin d'un programme ayant une durée fixe dans le cadre de Par-delà la frontière, qui visait à renforcer la sécurité du périmètre commun du Canada et des États Unis et à faciliter le commerce et les déplacements en toute sécurité entre les frontières;
- 2,1 millions de dollars du financement visant à faire progresser la phase II de la Stratégie de cybersécurité du Canada, qui instaure des mesures en vue de sécuriser des cybersystèmes à l'extérieur du gouvernement du Canada;
- 1,2 million de dollars des postes législatifs liés à une réduction du taux des régimes d'avantages sociaux des employés qui est passé de 17,2 p. 100 à 15,7 p. 100 à la suite d'une augmentation de la portion des cotisations des employés;
- 0,4 million de dollars liée à d'autres initiatives.

Ces diminutions sont compensées par les augmentations qui suivent :

- 4,6 millions de dollars pour la création du bureau de la sensibilisation des collectivités et de la lutte contre la radicalisation;
- 3,1 millions de dollars pour la création du Programme de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd;
- 2,7 millions de dollars pour le Programme national d'atténuation des catastrophes, qui vise à réduire les répercussions des catastrophes naturelles sur les Canadiens.

Sécurité nationale

SPPC continuera de faire progresser des enjeux clés de sa politique de sécurité nationale, comme la lutte contre la radicalisation menant à la violence, la lutte contre le terrorisme, la cybersécurité et la cybercriminalité. Le Ministère continuera de jouer un rôle de leadership en vue d'améliorer la résilience de l'infrastructure essentielle du Canada aux cybermenaces, ainsi que de consulter des organes multilatéraux clés.

Stratégies frontalières

SPPC poursuivra sa collaboration avec les États Unis et ses partenaires pour garantir les activités commerciales et les déplacements légitimes. SPPC continuera de moderniser et de renforcer son approche à l'égard de la gestion frontalière et de l'infrastructure essentielle et interreliée.

Lutte au crime

SPPC continuera d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de la prévention du crime, en soutenant des recherches et l'élaboration de politiques dans les domaines des services de police, des services correctionnels et de la sécurité des collectivités. Le Ministère continuera également de faire progresser le programme de la criminalité et de la sécurité, en mettant l'accent sur les populations à risque et vulnérables, y compris les Autochtones et ceux aux prises avec des maladies mentales à l'échelle du système de justice pénale.

Gestion des mesures d'urgence

SPPC continuera de diriger la modernisation de la gestion des mesures d'urgence, en renforçant sa résilience communautaire à l'égard des urgences, en collaboration avec des intervenants clés, ainsi que sa capacité à fournir une intervention de niveau stratégique au nom du gouvernement du Canada. Le Ministère investira dans la recherche et l'innovation, dans le cadre du Programme national d'atténuation des catastrophes, en offrant un soutien, s'il y a lieu, par l'entremise des Accords d'aide financière en cas de catastrophe.

Services internes

SPPC continuera d'assurer la saine gestion des fonds publics et de mettre en œuvre des pratiques de gestion fondées sur des valeurs organisationnelles, en mettant l'accent sur la santé mentale au travail.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du ministère.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Un Canada sécuritaire et résilient.</i>			
Gestion des mesures d'urgence	175 134 875	801 835 100	757 517 869
Lutte au crime	148 943 506	210 453 512	213 711 559
Sécurité nationale	24 346 071	30 655 523	29 645 423
Stratégies frontalières	3 902 107	3 730 870	2 338 110
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	54 456 168	50 283 403	49 380 898
Total	406 782 727	1 096 958 408	1 052 593 859

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
<u>Subventions</u>			
Programme de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd	3 100 000
Subventions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	191 185	1 758 500	2 460 000
Autres organismes nationaux de bénévolat actifs dans le secteur de la justice pénale	1 796 143	1 796 144	1 796 144
Fonds pour la résilience communautaire	400 000
Programme de coopération en matière de cybersécurité	64 334	150 000	150 000
<u>Contributions</u>			
Contributions versées aux provinces à titre d'aide financière en cas de catastrophes naturelles	139 348 326	689 825 000	679 300 000
Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, ainsi qu'aux conseils de bande, aux représentants officiels des Autochtones vivant dans les réserves, aux collectivités autochtones établies sur les terres de la Couronne et aux groupes inuits conformément au Programme de services de police des Premières Nations	81 281 859	123 821 662	125 081 662
Contributions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	26 093 038	41 167 893	41 167 892
Programme national d'atténuation des catastrophes	32 725 000	36 897 000
Programme de contributions pour les analyses biologiques	6 900 000	6 900 000	6 900 000
Programme de contributions à l'appui du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage	4 808 820	6 733 502	6 818 554
Programme de contribution pour combattre les crimes graves et le crime organisé	1 950 345	2 551 000	2 281 000
Programme de contribution visant à combattre l'exploitation sexuelle des enfants et la traite de personnes	2 629 650	2 035 600	2 035 600
Programme de contribution pour les coûts extraordinaires des services de police de la capitale nationale	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Fonds pour la résilience communautaire	2 000 000
Programme de contributions à l'amélioration de la sécurité des collectivités autochtones	700 319	700 000	700 000
Association internationale des pompiers, Canada	500 000	500 000	500 000
Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés pour appuyer des activités complémentaires à celles du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	356 878	362 000	362 000
Programme de contribution de l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage	375 000	500 000	250 506
Programme de contribution au Secrétariat de COSPAS-SARSAT	142 500	190 000	190 000
Programme de coopération en matière de cybersécurité	272 671	150 000	150 000

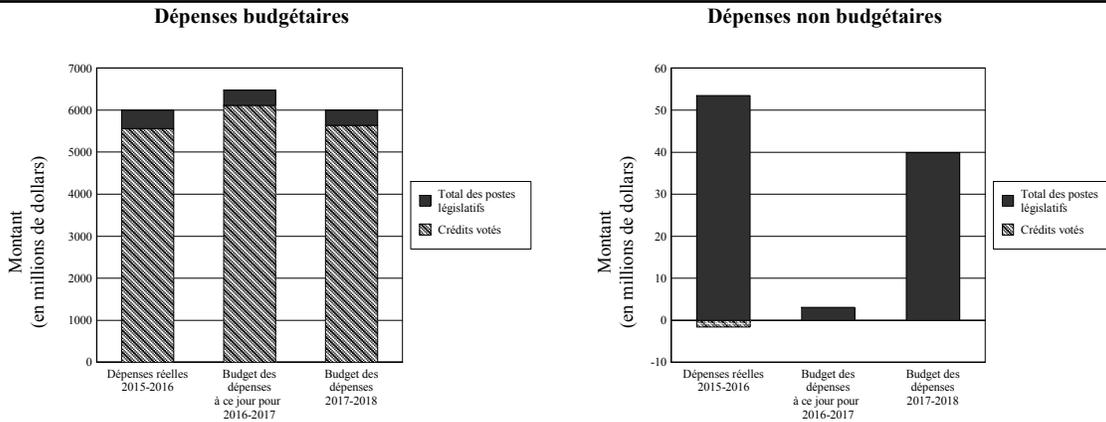
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement

Raison d'être

Sous la direction du ministre des Affaires étrangères, du ministre du Commerce international et du ministre du Développement international et de la Francophonie, Affaires mondiales Canada est responsable de la conduite des relations internationales du Canada, y compris les affaires étrangères, le commerce international, le développement international, les services consulaires aux Canadiens et le réseau mondial des missions du gouvernement du Canada à l'étranger.

Nota : Jusqu'à ce que la législation soit modifiée, l'appellation légale du ministère aux fins des lois de crédits demeure le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		<i>(dollars)</i>		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	1 529 980 770	1 458 048 856	1 602 891 841	1 557 659 937
5 Dépenses en capital	135 740 375	124 444 220	177 876 478	106 313 014
10 Subventions et contributions	3 834 875 859	3 529 676 551	4 251 965 821	3 903 486 753
15 Paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada, ou au titre de l'administration de ces programmes ou conventions	64 032 147	50 779 000	64 706 000	66 273 000
20 Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , paiements aux institutions financières internationales – Paiements directs	1	1	1
– Remise de créances – Prêts consentis au gouvernement de la République de Cuba	18 009 733
Total des crédits votés	5 564 629 151	5 162 948 628	6 115 449 874	5 633 732 705
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>432 223 415</i>	<i>352 592 269</i>	<i>359 929 125</i>	<i>368 393 362</i>
Total des dépenses budgétaires	5 996 852 566	5 515 540 897	6 475 378 999	6 002 126 067

Budget des dépenses de l'organisation

	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses non budgétaires				
Crédits votés				
L25 Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , paiements aux institutions financières internationales – Souscription au capital	1	1	1
– Avances de fonds de roulement – Prêts et avances	1 864 632
– Avances de fonds de roulement – Avances consentis aux missions à l'étranger	(3 449 639)
Total des crédits votés	(1 585 007)	1	1	1
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>53 481 420</i>	<i>3 098 450</i>	<i>3 098 450</i>	<i>39 860 000</i>
Total des dépenses non budgétaires	51 896 413	3 098 451	3 098 451	39 860 001

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement prévoit des dépenses budgétaires de 6,0 milliards de dollars pour 2017-2018. De ce montant, une somme de 5,6 milliards de dollars exige l'approbation du Parlement. Le solde de 368,4 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'autre approbation, et il est fourni à titre d'information.

L'augmentation nette de 486,6 millions de dollars des dépenses en comparaison avec le Budget principal de dépenses 2016-2017 est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une augmentation de 239,6 millions de dollars pour faire face aux crises en Iraq et en Syrie et atténuer leurs répercussions dans la région. Les fonds soutiendront la réponse du Canada aux crises du Moyen-Orient et aux besoins des personnes touchées par le conflit en Iraq, en Syrie, en Jordanie et au Liban. Les mesures comprennent la fourniture de ressources militaires pour former, conseiller et aider les forces de sécurité irakiennes dans leurs efforts visant à affaiblir et à vaincre Daesh; la stabilisation, l'aide humanitaire et l'aide au développement en Iraq et dans la région afin de répondre aux besoins à court terme et de soutenir la résilience, la stabilité et la prospérité à long terme; ainsi que l'engagement diplomatique;
- une augmentation de 213,9 millions de dollars visant le Programme pour la stabilisation et les opérations de paix. Dans le cadre de ce programme, le Canada travaille en collaboration avec ses pays alliés, ses partenaires et l'ONU afin d'aider à mettre fin à la violence, à favoriser la stabilité et à créer un milieu propice au dialogue et à la résolution de conflits. Le programme finance des projets axés sur l'avancement des priorités clés en matière de paix et de sécurité, y compris le soutien des efforts de consolidation de la paix au Moyen-Orient, ainsi que le déploiement d'experts civils dans les régions fragiles;
- une augmentation de 41,3 millions de dollars pour aider les pays en développement en Asie et dans le Pacifique à faire face aux répercussions des changements climatiques par l'entremise du Fonds climatique pour le secteur privé en Asie;
- une augmentation de 31,1 millions de dollars pour appuyer la gestion de l'initiative sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis, y compris des négociations en vue d'un nouvel accord et la surveillance continue des exportations ainsi que les préparatifs juridiques en vue d'un recours commercial potentiel;
- une réduction de 25,3 millions de dollars des coûts des contributions à quotes-parts, en raison des changements aux budgets des organisations internationales ainsi que des fluctuations des devises étrangères puisque ces contributions sont versées dans la devise étrangère prescrite, conformément aux obligations du Canada découlant de traités et aux engagements juridiques du Canada envers des organisations internationales comme les Nations Unies et l'Organisation mondiale de la santé;
- une réduction de 11,9 millions de dollars liée aux effets des fluctuations des devises étrangères sur les dépenses encourues dans les missions à l'étranger.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le plan ministériel 2017-2018.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Développement international et réduction de la pauvreté - La pauvreté est réduite et la sécurité internationale et la démocratie sont accrues pour les gens vivant dans des pays où le Canada intervient.</i>			
Développement international	2 480 948 658	2 332 030 755	2 337 159 353
Assistance humanitaire internationale	700 103 212	561 725 322	726 422 468
Sécurité internationale et développement démocratique	364 417 410	237 453 939	475 406 438
<i>Programme international du Canada - Le programme international est modelé pour faire avancer la sécurité, la prospérité, les intérêts et les valeurs du Canada.</i>			
Diplomatie, défense des intérêts et accords internationaux	954 956 846	949 769 188	975 067 088
Politiques intégrées en matière d'affaires étrangères, de commerce et de développement international	76 209 297	80 118 760	82 495 830
<i>Réseau du Canada à l'étranger - Le ministère entretient un réseau de missions offrant une infrastructure et des services qui permettent au gouvernement du Canada d'atteindre ses priorités internationales.</i>			
Gouvernance, orientations stratégiques et services communs pour le réseau des missions	693 665 951	667 852 766	673 226 550
Gestion des conditions du gouvernement du Canada à l'égard de l'emploi à l'étranger	234 377 684	203 620 216	234 213 875
<i>Services de commerce international et consulaires destinés aux Canadiens - Les Canadiens sont satisfaits des services commerciaux et consulaires.</i>			
Commerce international	164 459 301	194 782 982	199 530 308
Services consulaires et gestion des urgences	48 404 466	52 012 000	54 513 189
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	279 309 741	236 174 969	244 090 968
Total	5 996 852 566	5 515 540 897	6 002 126 067
Non budgétaire			
<i>Réseau du Canada à l'étranger - Le ministère entretient un réseau de missions offrant une infrastructure et des services qui permettent au gouvernement du Canada d'atteindre ses priorités internationales.</i>			
Gouvernance, orientations stratégiques et services communs pour le réseau des missions	(1 585 007)
<i>Développement international et réduction de la pauvreté - La pauvreté est réduite et la sécurité internationale et la démocratie sont accrues pour les gens vivant dans des pays où le Canada intervient.</i>			
Développement international	53 481 420	3 098 451	39 860 001
Total	51 896 413	3 098 451	39 860 001

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
<u>Subventions</u>			
Subventions pour la programmation multilatérale : Subventions pour l'aide au développement, l'assistance humanitaire ou la planification préalable aux catastrophes, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels mondiaux au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition	1 940 967 993	1 962 345 854	2 107 623 251
Subventions à l'appui du Programme de paix et de stabilisation des opérations	140 000 000
Subventions pour la programmation des partenariats avec les Canadiens :	22 397 552	38 900 000	38 900 001
Subventions pour les programmes, les projets et les activités d'aide au développement destinés à appuyer des initiatives liées au développement au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition ou visant à augmenter la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des Canadiens à l'égard du développement			
Programme de partenariat mondial pour la destruction, l'élimination et la protection des armes de destruction massive ainsi que des matières et de l'expertise connexes	18 286 083	20 550 000	20 550 000
Subventions en remplacement de taxes sur les propriétés diplomatiques, consulaires et celles des organisations internationales au Canada conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil	13 804 944	15 854 000	15 854 000
Subventions pour le Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes	8 642 706	5 470 000	13 970 000
Subventions pour le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité	7 683 323	9 500 000	9 500 000
Subventions pour la programmation bilatérale : Subventions pour la coopération avec d'autres pays donateurs au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition	9 900 000	7 832 776
Subventions dans le domaine des relations avec les universités	1 185 825	2 530 000	2 530 000
Soutien financier annuel pour le pays hôte de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique	1 182 489	1 188 519	1 195 243
Fonds volontaire des Nations Unies pour les victimes de la torture	60 000	60 000	60 000
Fonds des Nations Unies pour les populations autochtones	30 000	30 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>241 205</i>	<i>250 000</i>	<i>250 000</i>
<u>Contributions</u>			
Paiements de quotes-parts aux organisations internationales :			
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies (229 451 187 \$US)	323 932 304	313 561 622	289 915 299
Organisation des Nations Unies (93 973 191 \$US)	107 815 896	126 614 400	123 405 594
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) – Administration civile (17 163 217 euros)	36 637 479	25 577 573	25 156 127
Organisation mondiale de la santé (7 709 632 \$US) (7 160 240 francs suisses)	17 853 723	18 607 036	19 678 197
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (8 149 050 \$US) (5 921 037 euros)	19 022 922	19 605 874	19 379 796
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (12 070 516 euros)	17 792 563	19 938 878	17 691 755
Agence internationale de l'énergie atomique (9 998 948 euros) (1 502 661 \$US)	14 706 139	16 589 976	16 628 752
Organisation internationale du travail (11 705 612 francs suisses)	14 827 277	16 068 293	15 618 798
Organisation internationale de la Francophonie (10 264 401 euros)	15 742 901	15 073 146	15 044 532

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Organisation de coopération et de développement économiques (9 939 954 euros)	14 503 008	14 807 287	14 568 991
Organisation panaméricaine de la santé (10 198 573 \$US)	13 392 766
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (4 247 352 euros) (5 421 164 \$US)	13 182 412	14 098 608	13 344 417
Cour pénale internationale (8 466 000 euros)	10 078 233	10 822 827	12 408 616
Organisation des États américains (9 025 311 \$US)	11 959 822	11 556 780	11 852 039
Organisation mondiale du commerce (5 434 900 francs suisses)	7 198 867	7 460 488	7 251 787
Secrétariat du Commonwealth (3 972 109 livres sterling)	6 839 170	6 971 361	6 927 756
Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (2 384 640 euros) (1 224 721 \$US)	4 726 264	5 082 252	5 103 470
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (3 101 792 \$US)	4 062 234	4 091 903	4 073 273
Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (2 186 090 euros)	2 953 326	3 253 769	3 204 152
Commission du parc international Roosevelt de Campobello (1 842 899 \$US)	1 903 942	2 145 719	2 420 095
Organisation de l'aviation civile internationale	2 701 997	2 382 785	2 410 492
Agence internationale de l'énergie (975 978 euros)	1 433 818	1 425 988	1 430 491
Centre international de Recherche sur le Cancer (882 900 euros)	1 294 067
Fondation du Commonwealth (690 365 livres sterling)	1 347 689	1 401 020	1 204 066
Programme du Commonwealth pour la jeunesse (640 561 livres sterling)	1 533 759	1 602 711	1 117 202
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (596 234 euros)	788 984	411 710	873 900
Agence de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour l'énergie nucléaire (563 750 euros)	737 474	788 102	826 289
Secrétariat de coopération économique avec l'Asie-Pacifique (122 800 \$US) (574 400 SGD)	724 237	706 327	716 878
Convention sur la diversité biologique (512 259 \$US)	633 014	637 140	672 698
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (454 867 francs suisses)	617 292	625 663	606 929
Tribunal international du droit de la mer (411 393 euros)	546 789	565 813	602 978
Organisation mondiale des douanes (402 551 euros)	558 292	570 393	590 019
Organisation maritime internationale (211 453 livres sterling)	398 376	429 121	368 796
Autorité internationale des fonds marins (257 760 \$US)	301 219	338 122	338 490
Non-prolifération des armes nucléaires, contrôle des armements et désarmement (231 092 \$US)	172 230	241 006	303 470
La Convention de Vienne et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (206 730 \$US)	202 212	205 958	271 478
Conseil de mise en œuvre de l'accord de paix (181 799 euros)	270 442	283 393	266 463
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (199 165 \$US)	281 959	252 702	261 543
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (182 668 \$US)	238 563	231 655	239 880
Organisation de coopération et de développement économiques – Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (145 769 euros)	214 151	213 015	213 654
Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (103 782 \$US)	129 457	131 614	136 287
Entente de Wassenaar (75 767 euros)	95 297	107 885	111 051

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Secrétariat technique permanent des conférences ministérielles de l'éducation, de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (21 364 157 CFA) (26 273 euros)	85 897	86 698	87 026
Cour permanente d'arbitrage (49 813 euros)	65 566	72 436	73 011
Organisations internationales de produits de base (28 551 euros)	47 440	42 595	41 847
Commission internationale d'établissement des faits (11 481 francs suisses)	15 068	15 376	15 319
Contributions pour la programmation bilatérale : Contributions pour l'aide au développement, contributions pour la coopération avec les pays en transition et contributions à l'appui de programmes, de projets et d'activités d'aide au développement visant des pays ou des régions donnés au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition	704 536 880	440 728 986	444 827 759
Contributions pour la programmation des partenariats avec les Canadiens : Contributions pour les programmes, les projets et les activités d'aide au développement destinés à appuyer des initiatives liées au développement au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition ou visant à augmenter la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des Canadiens à l'égard du développement	238 795 161	218 292 015	218 292 015
Contributions pour la programmation multilatérale : Contributions pour l'aide au développement, l'assistance humanitaire ou la planification préalable aux catastrophes à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels mondiaux au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition	17 072 872	9 051 550	53 480 000
Contributions à l'appui du Programme de paix et de stabilisation des opérations	43 800 000
Contributions, dans le cadre du Programme de partenariat mondial visant la destruction, l'élimination et la mise en sécurité des armes et des matières de destruction massive, ainsi que l'expertise connexe	29 968 958	42 940 000	42 940 000
Fonds canadien d'initiatives locales	13 859 610	34 100 000	34 100 000
Programme de soutien au commerce mondial	6 256 127	17 955 855	17 955 855
Contributions pour le Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes	16 700 522	4 900 000	8 222 565
Projets et activités de développement découlant des sommets de la Francophonie	8 300 000	8 000 000	8 000 000
Contributions pour le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité	6 682 940	7 092 625	7 092 625
Programme canadien de l'innovation à l'international	327 614	5 852 500	5 852 500
Contributions dans le domaine des relations avec les universités	6 110 096	4 587 627	4 587 627
Contributions volontaires annuelles	3 242 770	3 450 000	3 450 000
Volet nordique de la politique étrangère du Canada	576 487	700 000	700 000
<u>Autres paiements de transfert</u>			
<i>Total des postes législatifs</i>	287 539 955	245 000 000	227 048 000

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Raison d'être

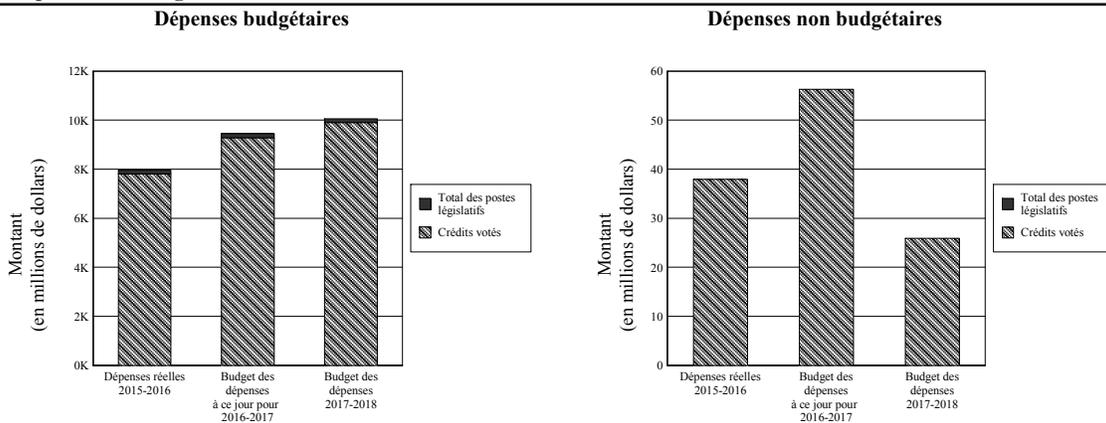
Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) appuie les Autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) et les résidents du Nord dans leurs efforts pour :

- améliorer leur bien-être social et leur prospérité économique;
- établir des collectivités saines et plus autosuffisantes;
- participer plus pleinement au développement politique, social et économique du Canada dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Le ministre des Affaires autochtones et du Nord est responsable de cette organisation.

Nota : Jusqu'à ce que la législation soit modifiée, l'appellation légale du ministère aux fins des lois de crédits demeure Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		<i>(dollars)</i>		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	1 264 223 992	658 200 538	967 190 737	892 342 724
5 Dépenses en capital	57 134 402	41 432 179	55 098 478	44 496 010
10 Subventions et contributions	6 486 296 604	6 652 765 968	8 260 274 763	8 966 692 676
Total des crédits votés	7 807 654 998	7 352 398 685	9 282 563 978	9 903 531 410
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>147 639 668</i>	<i>153 153 455</i>	<i>165 580 627</i>	<i>153 259 103</i>
Total des dépenses budgétaires	7 955 294 666	7 505 552 140	9 448 144 605	10 056 790 513
Dépenses non budgétaires				
Crédits votés				
L15 Prêts à des revendicateurs autochtones	19 232 247	25 903 000	25 903 000	25 903 000
L20 Prêts aux Premières Nations de la Colombie-Britannique	18 729 430	30 400 000	1
Total des crédits votés	37 961 677	25 903 000	56 303 000	25 903 001
Total des dépenses non budgétaires	37 961 677	25 903 000	56 303 000	25 903 001

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

AANC prévoit des dépenses budgétaires et non budgétaires de 10,1 milliards de dollars en 2017-2018. De ce montant, 9,9 milliards de dollars requièrent l'approbation du Parlement. Le solde correspond aux prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire; et il est fourni à titre d'information.

L'augmentation nette des dépenses budgétaires et non budgétaires d'environ 2,6 milliards de dollars, soit 34 p.100 par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017, reflète principalement les investissements historiques prévus dans le budget fédéral de 2016 ainsi que les changements au profil des ressources destinées à des initiatives ciblées :

- une augmentation de 540,2 millions de dollars du flux de trésorerie destiné à la négociation, au règlement et à la mise en œuvre des revendications particulières et globales (principalement une augmentation du financement pour des revendications particulières afin de tenir compte du niveau de règlement anticipé);
- une augmentation de 416,4 millions de dollars visant à appuyer la prestation des services d'eau potable et d'eaux usées dans les réserves des Premières Nations ainsi que les infrastructures de gestion des déchets solides dans les réserves (budget fédéral de 2016);
- une augmentation de 320,4 millions de dollars pour des investissements supplémentaires pour l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations (budget fédéral de 2016);
- une augmentation de 304,2 millions de dollars pour des projets liés au logement abordable et à l'infrastructure sociale (budget fédéral de 2016);
- une augmentation de 282,5 millions de dollars afin de soutenir le Fonds accru pour l'infrastructure scolaire des Premières Nations (budget fédéral de 2016);
- une augmentation de 273,3 millions de dollars pour l'évaluation, la gestion et l'assainissement des sites contaminés fédéraux;
- une augmentation de 149,4 millions de dollars afin d'aider les collectivités des Premières Nations à construire des infrastructures publiques dans les réserves par l'intermédiaire du Fonds d'infrastructure des Premières Nations (budget fédéral de 2016);
- une augmentation de 98,5 millions de dollars pour soutenir les investissements urgents dans le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (budget fédéral de 2016).

Pour plus de renseignements concernant les plans et les priorités du Ministère, veuillez consulter le plan ministériel 2017-2018.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Les gens – Bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières Nations et des Inuits.</i>			
Éducation	1 805 134 484	1 855 472 918	2 203 184 787
Développement social	1 767 363 171	1 764 360 798	1 876 199 107
Résolution des questions des pensionnats	316 813 828	165 991 965	196 289 577
Affaires individuelles des Premières Nations	29 564 330	28 911 620	28 961 879
<i>Les terres et l'économie – Participation entière des personnes et des collectivités des Premières Nations, des Métis, des Indiens non inscrits et des Inuits à l'économie.</i>			
Infrastructure et capacité	1 294 213 707	1 212 699 364	2 223 946 873
Développement économique des communautés	293 179 002	209 574 311	373 226 056
Entrepreneuriat autochtone	40 562 630	42 636 070	47 280 254
Partenariats stratégiques	39 648 489	39 583 926	32 407 433
Participation des Autochtones vivant en milieu urbain	50 336 798	29 645 997	29 582 303
<i>Le gouvernement – Soutenir la bonne gouvernance, les droits et les intérêts des peuples autochtones.</i>			
Droits et intérêts des peuples autochtones	176 996 399	487 447 240	1 035 735 011
Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités	1 058 167 714	806 628 418	873 311 740
Gouvernance et institutions gouvernementales	422 158 084	397 170 892	413 808 860
Autres revendications
<i>Le Nord – Autonomie, prospérité et bien-être des gens et des collectivités du Nord.</i>			
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord	180 587 234	58 614 753	264 322 708
Gouvernance et gens du Nord	147 466 620	134 894 297	176 213 122
Science et technologies du Nord	64 447 283	47 822 067	47 546 846
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	268 654 893	224 097 504	234 773 957
Total	7 955 294 666	7 505 552 140	10 056 790 513
Non budgétaire			
<i>Le gouvernement – Soutenir la bonne gouvernance, les droits et les intérêts des peuples autochtones.</i>			
Droits et intérêts des peuples autochtones	37 961 677	25 903 000	25 903 001
Total	37 961 677	25 903 000	25 903 001

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Subventions			
Subventions aux Premières Nations pour le règlement de revendications particulières et spéciales négocié par le Canada ou imposé par le Tribunal des revendications particulières	29 213 199	377 608 693	920 692 361
Subventions pour la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale	436 540 831	470 925 141	498 302 311
Subvention pour le financement du soutien des bandes	157 748 998	229 300 671	229 274 186
Subventions au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et au gouvernement du Nunavut pour les services de santé dispensés aux Indiens et aux Inuits	53 301 000	54 367 000	55 454 000
Subvention à la bande indienne de Miawpukek pour appuyer des programmes désignés	10 633 304	10 845 970	11 062 889
Subventions visant à fournir un soutien au revenu aux personnes qui habitent dans les réserves indiennes	7 323 654	10 000 000	10 000 000
Subventions pour l'évolution politique des territoires, particulièrement en ce qui concerne le transfert des responsabilités	7 356 558	8 250 036	8 250 036
Subventions pour favoriser l'essor du régime d'éducation postsecondaire des Premières Nations et des Inuits	994 120	1 500 000	1 500 000
Subventions aux Premières Nations participantes et à l'Autorité scolaire des Premières Nations en vertu de la <i>Loi sur la compétence des Premières Nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique</i>	600 000	600 000
Subvention accordée à l'Administration financière des Premières Nations en vertu de la <i>Loi sur la gestion financière et statistique des Premières Nations</i>	500 000	500 000	500 000
Subventions aux bandes indiennes de la Colombie-Britannique tenant lieu d'une rente par habitant	300 000	300 000	300 000
Subventions pour favoriser l'essor du régime d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations	9 258	150 000	150 000
Subventions visant à accroître la participation des jeunes Inuits et des Premières Nations aux possibilités en éducation et sur le marché du travail	45 000	45 000	45 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>59 265 776</i>	<i>67 717 287</i>	<i>63 489 036</i>
Contributions			
Contributions pour appuyer la construction et l'entretien des infrastructures communautaires	1 124 511 157	1 091 038 543	2 149 035 493
Contributions pour favoriser l'essor du régime d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations	1 399 815 020	1 435 744 670	1 769 322 759
Contributions visant à fournir un soutien au revenu aux personnes qui habitent dans les réserves indiennes	1 032 502 927	1 034 663 082	1 031 377 987
Contributions pour fournir des services de protection et de prévention aux femmes, aux enfants et aux familles	708 789 784	704 594 372	818 270 358
Contributions pour favoriser l'essor du régime d'éducation postsecondaire des Premières Nations et des Inuits	335 101 393	349 306 107	358 918 206
Contributions pour appuyer la négociation et la mise en œuvre d'ententes ou d'initiatives de traités, de revendications et d'autonomie gouvernementale	338 726 631	262 724 157	306 779 080
Contributions pour appuyer la gestion des terres et le développement économique	180 935 241	178 933 159	202 237 355
Contributions servant à la prestation de services publics dans le domaine du soutien aux gouvernements indiens et à l'établissement de systèmes solides de gouvernance, d'administration et de responsabilisation	222 925 961	125 837 198	134 211 324
Contributions pour appuyer l'accès aux aliments sains dans les collectivités isolées du Nord	68 498 325	53 930 000	84 641 748

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Contributions pour appuyer la gestion des urgences dans le cadre des activités dans les réserves	111 982 318	64 977 822	64 977 822
Contributions versées aux Premières Nations pour la gestion de sites contaminés	22 882 344	3 287 071	63 874 716
Paiements de transfert au gouvernement du Yukon pour la préservation et l'entretien, l'assainissement et la gestion de la fermeture des sites contaminés au Yukon	42 852 121	56 068 435
Contributions visant à accroître la participation des jeunes Inuits et des Premières Nations aux possibilités en éducation et sur le marché du travail	36 390 789	41 376 000	41 376 000
Contributions au titre des consultations et de l'élaboration des politiques	16 074 751	28 795 000	31 011 532
Contributions à l'appui de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain	48 999 433	27 313 051	27 363 051
Contributions pour appuyer la capacité organisationnelle de base des organismes représentant les Autochtones	21 172 161	10 940 796	25 285 531
Contributions pour appuyer l'Initiative sur les partenariats stratégiques pour le développement économique des Autochtones	30 652 147	31 700 000	24 750 000
Contributions pour promouvoir l'utilisation, le développement, la conservation et la protection sécuritaires des ressources naturelles ainsi que le développement scientifique dans le Nord	11 378 185	16 243 003	24 209 640
Contributions aux bandes indiennes pour l'administration de l'inscription	4 522 379	8 066 674	8 110 515
Programme de contributions de l'Interlocuteur fédéral	14 901 192	14 943 588	3 943 588
Contributions pour promouvoir le développement social et politique dans le Nord et pour les résidents du Nord	3 477 265	1 907 111	3 901 053
Contributions aux groupes de survivants des pensionnats indiens qui souhaitent régler leur réclamation de façon collective dans le cadre du processus d'évaluation indépendant	654 500	750 000
Paiements de transfert au gouvernement du Yukon pour la restauration de la fosse de bitume de Marwell dans le cadre du Programme des sites contaminés	1 717 900	1 979 970	145 700
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>26 730 568</i>	<i>28 067 096</i>	<i>28 067 096</i>

Ministère des Anciens Combattants

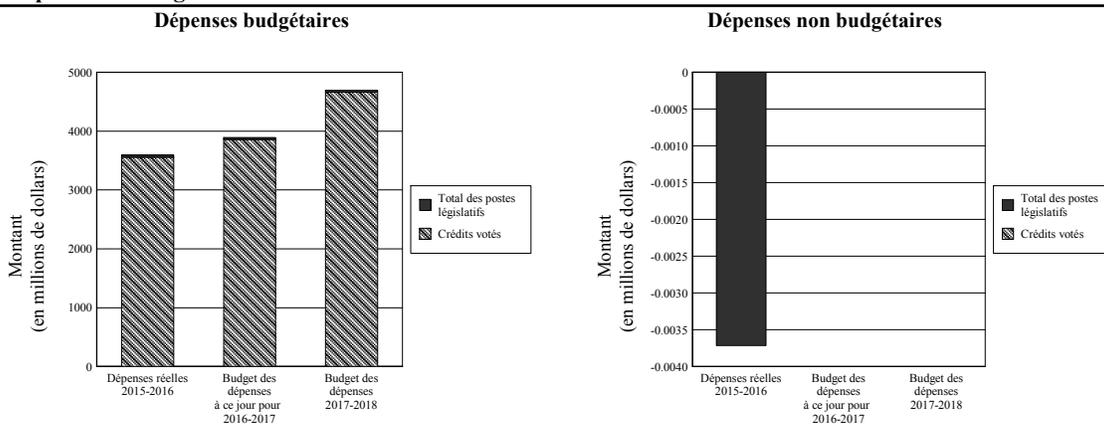
Raison d'être

Si le Canada est devenu un pays indépendant doté d'une identité unique, c'est en partie grâce à ses réalisations militaires. Le ministère des Anciens Combattants (ACC) est chargé d'aider les personnes qui, par leurs valeureux efforts, nous ont légué cet héritage et ont contribué à la croissance de notre pays.

Le mandat d'ACC est énoncé clairement dans la *Loi sur le ministère des Anciens Combattants*. Il confère au ministre la responsabilité de voir « aux soins, au traitement ou à la réinsertion dans la vie civile de personnes ayant servi soit dans les Forces armées canadiennes ou dans la marine marchande du Canada, soit dans la marine, la marine marchande, l'armée de terre ou l'aviation de Sa Majesté, de personnes qui ont pris part, d'une autre manière, à des activités reliées à la guerre, et de personnes désignées [...], et aux soins de leurs survivants ou des personnes à leur charge ». ACC est également chargé de perpétuer le souvenir des réalisations et des sacrifices de ceux et de celles qui ont servi en temps de guerre, en temps de conflit armé et en temps de paix.

Le ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		<i>(dollars)</i>		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	864 706 848	870 518 397	997 978 805	931 958 962
5 Subventions et contributions	2 693 998 960	2 725 592 000	2 861 462 000	3 728 239 000
Total des crédits votés	3 558 705 808	3 596 110 397	3 859 440 805	4 660 197 962
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>36 328 396</i>	<i>32 171 305</i>	<i>33 651 554</i>	<i>31 201 620</i>
Total des dépenses budgétaires	3 595 034 204	3 628 281 702	3 893 092 359	4 691 399 582
Dépenses non budgétaires				
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>(3 716)</i>	<i>.....</i>	<i>.....</i>	<i>.....</i>
Total des dépenses non budgétaires	(3 716)

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le budget d'ACC fluctue d'un exercice à l'autre en raison de la nature de ses programmes, qui sont axés sur la demande, ainsi que sur les besoins et les droits des vétérans. Autrement dit, tous les vétérans qui demandent une prestation à laquelle ils ont droit doivent la toucher, qu'ils soient 10 ou 10 000 à le faire.

Le total des dépenses prévues pour l'exercice 2017-2018 est de 4,69 milliards de dollars. Plus de 90 p. 100 du budget du Ministère (4,4 milliards de dollars ou 93,6 p. 100) est affecté aux paiements versés aux vétérans, à leur famille et à d'autres bénéficiaires de programmes.

En mars 2016, on estimait à 670 100 le nombre de vétérans dans l'ensemble du pays. Seulement quelque 69 700 d'entre eux sont des vétérans ayant servi en temps de guerre. Leur moyenne d'âge étant de 91 ans, leur nombre diminue de mois en mois. Parallèlement, de plus en plus de vétérans des Forces armées canadiennes ou de l'ère moderne se tournent vers ACC pour obtenir de l'aide.

Le budget principal des dépenses d'ACC a augmenté de 29,3 p. 100 (1,06 milliard de dollars) en 2017-2018, comparativement à celui de 2016-2017. Plus de 80 p. 100 de cette augmentation est liée à l'engagement du budget fédéral de 2016 à rétablir l'accès essentiel aux services à l'intention des anciens combattants et des vétérans ainsi qu'à veiller à la sécurité financière à long terme des anciens combattants et vétérans handicapés. Le présent budget principal des dépenses reflète également un rajustement annuel fondé sur la mise à jour de la participation des clients et des dépenses de programme, ce qui donne lieu à un accroissement des demandes des vétérans des Forces armées canadiennes et de leur famille qui est compensé partiellement par une diminution des demandes des anciens combattants ayant servi en temps de guerre (guerres mondiales ou guerre de Corée) et de leur famille.

Au cours de 2017-2018, le Ministère continuera de mettre l'accent sur le bien être des anciens combattants et des vétérans et de leur famille, sur la reconnaissance de leur service et de leurs sacrifices, sur l'excellence du service, et sur l'offre d'un milieu de travail de choix aux employés.

Pour en savoir plus sur les dépenses prévues et les priorités du Ministère, veuillez consulter le dernier rapport ministériel d'ACC.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Mieux-être financier, physique et mental des vétérans admissibles.</i>			
Indemnités d'invalidité et de décès	2 143 780 278	2 141 757 279	2 853 756 218
Programme de soins de santé et services de réinsertion	1 070 454 796	1 089 248 862	1 141 330 144
Programme de soutien financier	246 513 877	278 039 229	572 051 974
<i>Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance.</i>			
Programme Le Canada se souvient	50 028 142	46 317 506	45 585 347
<i>Les droits des vétérans relativement aux services et aux avantages qui satisfont à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants.</i>			
Ombudsman des vétérans	4 600 441	5 306 217	5 234 308
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	79 656 670	67 612 609	73 441 591
Total	3 595 034 204	3 628 281 702	4 691 399 582
Non budgétaire			
<i>Mieux-être financier, physique et mental des vétérans admissibles.</i>			
Indemnités d'invalidité et de décès	(3 716)
Total	(3 716)

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
<u>Subventions</u>			
Indemnités et allocations d'invalidité	659 960 662	695 968 000	1 491 817 000
Pensions d'invalidité et de décès, y compris les pensions accordées en vertu de l'ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État, C.P. 45/8848 du 22 novembre 1944, qui sont régies par les dispositions de la <i>Loi sur les pensions</i> ; indemnisation pour les anciens prisonniers de guerre en vertu de la <i>Loi sur les pensions</i> ; et allocations spéciales dans le cas de Terre-Neuve	1 404 329 502	1 367 494 000	1 286 182 000
Allocation pour perte de revenus et prestation de retraite supplémentaire	231 917 515	260 809 000	551 398 000
Entretien ménager et entretien du terrain	271 345 644	280 947 000	275 733 000
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth	12 040 538	12 848 000	12 848 000
Fonds du Souvenir	9 050 000	11 324 000	11 514 000
Allocations aux anciens combattants et allocations de guerre pour les civils	7 490 919	6 697 000	6 366 000
Allocation pour relève d'un aidant familial	1 290 058	2 000 000	5 125 000
Allocation de sécurité du revenu de retraite	315 425	2 100 000	3 779 000
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	892 108	1 229 000	1 674 000
Paiements effectués en vertu du Règlement sur l'indemnisation en cas d'accidents d'aviation	681 063	975 000	975 000
Aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants décédés	676 600	845 000	917 000
Subvention pour partenariats de commémoration	653 113	750 000	750 000
Allocation de traitement	401 411	625 000	625 000
Indemnité pour blessure grave	7 939 400	100 000	500 000
Aide accordée en conformité avec les dispositions du Règlement sur le fonds de secours	231 227	420 000	420 000
Aide aux anciens combattants canadiens – District d'outre-mer	108 564	140 000	130 000
Cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée	21 535	70 000	70 000
Services de transition de carrière	23 980	50 000	61 000
Paiements de prestations pour bravoure	9 743	15 000	7 000
Association canadienne des anciens combattants du Royaume-Uni	5 000	5 000	5 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>47 711</i>	<i>197 000</i>	<i>197 000</i>
<u>Contributions</u>			
Contributions accordées aux anciens combattants, en vertu du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, afin de les aider à payer les coûts des services complémentaires de santé non couverts par les programmes de soins médicaux provinciaux	81 270 261	78 226 000	75 731 000
Contributions, en vertu du Programme de partenariat pour la commémoration, aux organisations, institutions et autres ordres de gouvernement, à l'appui des projets afférents à la santé et au mieux-être des anciens combattants, et des activités et événements commémoratifs	3 066 326	1 955 000	1 612 000

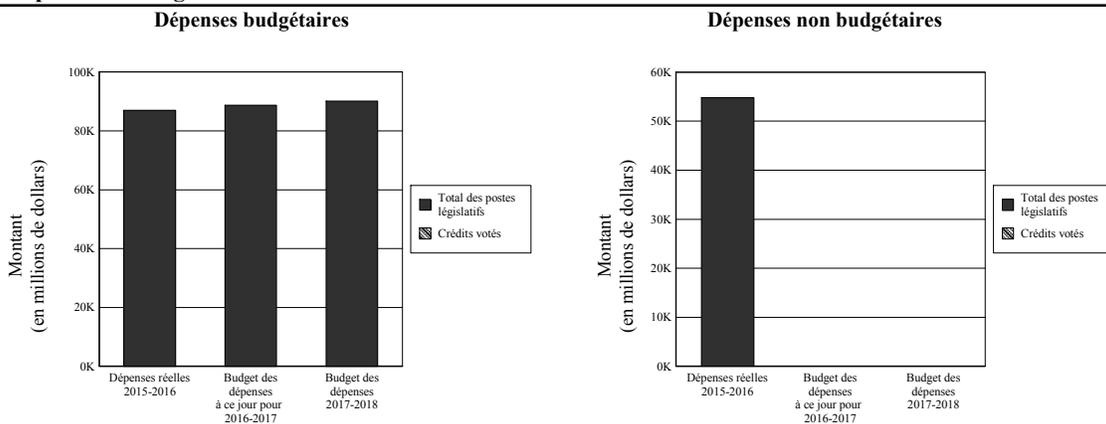
Ministère des Finances

Raison d'être

Le ministère des Finances Canada (Ministère) contribue à la vigueur de l'économie et à l'intégrité des finances publiques pour les Canadiens. Pour ce faire, il surveille l'évolution de la situation au Canada et ailleurs dans le monde afin de fournir une analyse et de dispenser des conseils de premier ordre au gouvernement du Canada, et il élabore et met en œuvre les politiques économiques et financières qui soutiennent les objectifs socio-économiques du Canada et de ses citoyens. Il joue aussi un rôle de premier plan pour garantir que les dépenses de l'État soient effectuées en fonction des résultats et constituent une utilisation judicieuse des deniers publics. Il interagit de façon importante avec d'autres organismes fédéraux et il permet de relayer le point de vue des différents acteurs économiques de partout au Canada.

Le ministre des Finances est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	100 498 865	90 740 545	98 060 618	89 280 597
5 Autorisation pour le montant de l'aide en paiements directs à l'Association internationale de développement conformément à la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i>	1	1	1
– Autorisation d'augmenter la limite des prêts assurés en vertu de la <i>Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle</i>	1
Total des crédits votés	100 498 865	90 740 546	98 060 620	89 280 598
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>86 906 813 294</i>	<i>89 373 051 964</i>	<i>88 672 716 812</i>	<i>90 054 330 703</i>
Total des dépenses budgétaires	87 007 312 159	89 463 792 510	88 770 777 432	90 143 611 301
Dépenses non budgétaires				
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>54 811 893 118</i>
Total des dépenses non budgétaires	54 811 893 118

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le ministère des Finances prévoit des dépenses budgétaires de 90,1 milliards de dollars en 2017-2018. De cette somme, 90,0 milliards de dollars, ou 99 p. 100, constituent des prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire; ce montant est fourni à titre d'information. Le solde de 89,3 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement.

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 de 90,1 milliards de dollars représente une augmentation de 679,8 millions de dollars comparativement au Budget principal des dépenses 2016-2017 de 89,5 milliards de dollars. Cette hausse est attribuable à une augmentation de 681,3 millions de dollars au titre des crédits législatifs qui est compensée par une diminution de 1,5 million de dollars au titre des dépenses votées.

L'augmentation de 681,3 millions de dollars au titre des crédits législatifs est principalement attribuable à ce qui suit :

- Transfert canadien en matière de santé (TCS) – une augmentation de 1,1 milliard de dollars reflétant l'augmentation annuelle de l'engagement de financement inclus dans la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable, 2012*. À compter de 2017-2018, le rythme de progression du TCS correspondra à une moyenne mobile sur 3 ans de la croissance du produit intérieur brut nominal et sera assorti d'une hausse garantie d'au moins 3 p. 100 par année. De 2006-2007 à 2016-2017, le TCS a augmenté de 6 p. 100 par année;
- Transfert canadien en matière de programmes sociaux – une augmentation de 400,4 millions de dollars reflétant l'accroissement annuel de 3 p. 100 de l'engagement de financement qui a commencé en 2009-2010 et qui s'est poursuivi en vertu de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable, 2012* pour 2014-2015 et les exercices subséquents;
- Péréquation fiscale – une augmentation de 373,2 millions de dollars qui représente l'augmentation attribuable au résultat du multiplicateur fondé sur le produit intérieur brut de 2,09 p. 100, appliqué sur le niveau de 2016-2017;
- Financement des territoires – une augmentation de 145,5 millions de dollars en raison de l'utilisation de données nouvelles et mises à jour pour calculer les besoins en matière de dépenses et la capacité de générer des revenus des territoires dans le calcul de la formule de financement des territoires;
- Paiements de remplacement pour programmes permanents – une diminution du recouvrement de 20,5 millions de dollars en raison de la diminution de la valeur des points d'impôt sur le revenu des particuliers transférée à la province de Québec;
- Achat de monnaie canadienne – une augmentation de 8,0 millions de dollars due principalement à des modifications proposées à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* qui abroge la stipulation selon laquelle la Monnaie royale canadienne ne peut avoir en vue la réalisation de bénéfices relativement à la fourniture de pièces de monnaie de circulation;
- Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes – une diminution du recouvrement de 2,0 millions de dollars en raison de la diminution de la valeur estimée des points d'impôt sur le revenu des particuliers transférée à la province de Québec;
- Paiement de péréquation compensatoire supplémentaire à la Nouvelle-Écosse – une diminution de 13,3 millions de dollars en raison de la baisse des revenus tirés des ressources pétrolières et gazières extracôtières reçus par la Nouvelle-Écosse. L'Entente sur les ressources extracôtières de 2005 conclue entre le Canada et la Nouvelle-Écosse garantit que les revenus de la province tirés des ressources pétrolières et gazières extracôtières qui sont pris en compte dans la formule de péréquation n'affectent pas ses paiements de péréquation. Par conséquent, la province reçoit des paiements équivalents à la réduction des paiements de péréquation qui découlent de ces revenus;
- Paiement de péréquation supplémentaire à la Nouvelle-Écosse – une diminution de 43,9 millions de dollars en raison des nouvelles données utilisées dans la formule, qui correspondent à une moyenne des données pour trois exercices. Ce programme garantit que les paiements de péréquation et les paiements compensatoires au titre de l'Entente sur les ressources extracôtières de 2005 combinés ne diminuent pas par rapport à la formule de péréquation précédente (avant 2007);
- Autres frais d'intérêt – une diminution de 528,0 millions de dollars reflétant la prévision à la baisse du taux moyen escompté des obligations à long terme du gouvernement du Canada par des économistes du secteur privé dans l'Énoncé économique de l'automne 2016, qui ont une incidence sur le taux moyen des obligations à long terme servant à calculer l'intérêt sur les obligations des régimes de retraite de la fonction publique en ce qui a trait au service antérieur au 1er avril 2000;
- Intérêt sur la dette non échue – une diminution de 764,0 millions de dollars en raison de la révision à la baisse des taux d'intérêts par des économistes du secteur privé pour 2017-2018, conformément à l'Énoncé économique de l'automne 2016.

La réduction de 1,5 million de dollars au titre du crédit 1, Dépenses du programme, est principalement attribuable à une diminution du financement pour :

- des initiatives du budget fédéral de 2015 (1,0 million de dollars): le Groupe de travail du Cadre du G20 (0,6 million de dollars); l'Examen de la gestion des actifs du gouvernement (0,4 million de dollars);
- les réductions des dépenses liées aux services professionnels, à la publicité et aux déplacements annoncées dans le budget fédéral de 2016 (0,5 million de dollars).

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Une économie forte et de saines finances publiques pour les Canadiens.</i>			
Programmes de paiements de transfert et d'impôt	64 106 557 531	66 484 237 172	68 450 488 707
Trésorerie et affaires financières	22 793 429 403	22 878 000 000	21 594 000 000
Cadre des politiques économique et budgétaire	63 516 872	60 440 111	60 243 914
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	43 808 353	41 115 227	38 878 680
Total	87 007 312 159	89 463 792 510	90 143 611 301
Non budgétaire			
<i>Une économie forte et de saines finances publiques pour les Canadiens.</i>			
Programmes de paiements de transfert et d'impôt	168 760 887
Trésorerie et affaires financières	54 643 132 231
Total	54 811 893 118

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Contributions			
Soutien à des initiatives stratégiques et de recherche	27 500	35 000	35 000
Autres paiements de transfert			
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>64 102 274 400</i>	<i>66 482 746 634</i>	<i>68 449 209 566</i>

Ministère des Pêches et des Océans

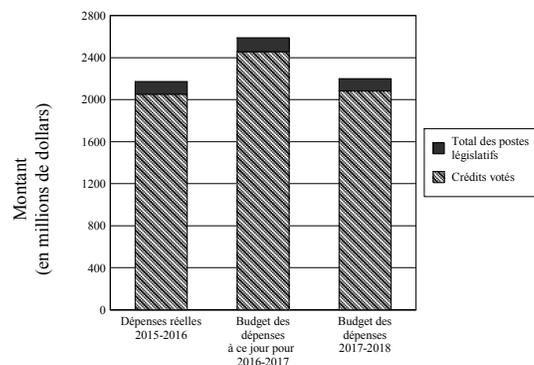
Raison d'être

Pêches et Océans Canada appuie une croissance économique vigoureuse et durable de nos secteurs maritimes et des pêches. Il contribue également à une économie prospère axée sur le commerce mondial en soutenant les exportations et en favorisant un commerce maritime sécuritaire. Le Ministère appuie l'innovation nécessaire à une économie fondée sur le savoir au moyen de la recherche dans des secteurs en expansion, tels que l'aquaculture et la biotechnologie. Les activités du Ministère fournissent aux Canadiens un environnement propre et sain ainsi que des écosystèmes aquatiques durables grâce à la protection de l'habitat, à la gestion des océans, ainsi qu'à la recherche sur les écosystèmes.

La Garde côtière canadienne, un organisme de service spécial au sein de Pêches et Océans Canada, se charge des services et des programmes qui soutiennent l'atteinte des trois résultats stratégiques du Ministère, tout en contribuant considérablement à la sûreté, à la sécurité et à l'accessibilité des voies navigables du Canada. La Garde côtière canadienne appuie également les autres organisations gouvernementales en fournissant une flotte civile et une vaste infrastructure côtière. Cet organisme est placé sous la responsabilité du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
<i>(dollars)</i>				
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	1 253 876 670	1 238 519 588	1 396 910 931	1 258 375 596
5 Dépenses en capital	705 255 421	809 655 097	958 127 130	751 805 774
10 Subventions et contributions	94 266 293	65 510 981	101 998 451	70 969 884
Total des crédits votés	2 053 398 384	2 113 685 666	2 457 036 512	2 081 151 254
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>119 399 551</i>	<i>127 363 923</i>	<i>133 318 730</i>	<i>119 805 674</i>
Total des dépenses budgétaires	2 172 797 935	2 241 049 589	2 590 355 242	2 200 956 928

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le ministère des Pêches et des Océans a trois résultats stratégiques découlant de son mandat :

- des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères;
- des écosystèmes aquatiques durables;
- des eaux sécuritaires et sécurisées.

Le ministère des Pêches et des Océans estime que ses dépenses budgétaires totaliseront 2,2 milliards de dollars en 2017-2018. En comparaison avec le Budget principal des dépenses 2016-2017, celui de 2017-2018 a diminué de 40,1 millions de dollars. Parmi les changements importants, on compte :

- une augmentation de 41,2 millions de dollars pour investir dans la recherche sur les océans et les eaux douces au Canada;
- une augmentation de 20,0 millions de dollars pour contrer la menace des polluants du *N/M Kathryn Spirit*;
- une augmentation de 15,7 millions de dollars pour protéger les aires marines et côtières;
- une diminution de 43,6 millions de dollars liée à des navires hauturiers de science halieutique pour la Garde côtière canadienne;
- une diminution de 39,9 millions de dollars liée à l'Initiative de l'infrastructure fédérale;
- une diminution de 16,0 millions de dollars liée au combustible des navires pour la Garde côtière canadienne.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le plan ministériel.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Des eaux sécuritaires et sécurisées.</i>			
État de préparation opérationnelle de la flotte	778 918 291	863 517 816	730 802 589
État de préparation des actifs terrestres	103 264 378	101 167 711	121 188 483
Produits et services hydrographiques	28 200 785	29 428 016	34 556 501
Services de recherche et sauvetage	31 104 607	31 613 840	33 890 834
Services de communications et de trafic maritimes	42 256 838	34 101 584	33 679 329
Prévisions océaniques	15 077 397	8 463 792	16 390 301
Collège de la Garde côtière canadienne	15 612 170	13 096 266	12 946 128
Sécurité maritime	7 111 947	8 491 010	8 415 573
<i>Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères.</i>			
Ports pour petits bateaux	217 947 740	277 650 414	213 252 617
Gestion intégrée des pêches	131 253 481	128 176 269	147 811 981
Stratégies et gouvernance autochtones	86 077 797	56 234 640	55 786 486
Navigation maritime	43 632 492	46 288 327	46 011 571
Programme d'aquaculture durable	23 961 078	27 951 814	30 475 056
Programme de mise en valeur des salmonidés	29 496 542	29 458 464	29 195 310
Engagement à l'échelle internationale	14 210 564	14 010 930	13 127 462
Santé des animaux aquatiques	5 764 048	5 515 751	6 114 231
Biotechnologie et génomique	3 778 332	3 382 084	3 192 457
Programme d'adaptation au changement climatique	2 208 729	2 385 497
Délimitation du territoire	1 329 507	1 625 067	1 182 400
<i>Des écosystèmes aquatiques durables.</i>			
Conformité et application de la loi	99 549 696	103 320 201	102 351 038
Protection des pêches	61 653 577	63 121 302	71 359 349
Gestion des océans	47 134 443	40 202 708	54 268 898
Services d'intervention environnementale	17 819 882	17 926 048	34 918 463
Espèces en péril	21 092 704	22 534 830	22 354 201
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	344 340 910	313 770 705	375 300 173
Total	2 172 797 935	2 241 049 589	2 200 956 928

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Subventions			
Programme de subvention globale pour la disposition de ports pour petits bateaux	1 600 000	500 000	500 000
Subventions pour l'aliénation des phares excédentaires	1 480 000	500 000	500 000
Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	139 944	238 000	245 500
Subvention pour supporter les groupes autochtones dans les négociations de mesures de conservation	100 000
Contributions			
Contributions à l'appui d'une participation accrue des Autochtones aux pêches commerciales, aux ententes de gestion des pêches coopératives et aux consultations liées aux ententes de pêches des Autochtones	45 585 599	27 002 530	27 002 530
Contributions en vertu du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques	20 679 290	16 435 706	15 882 140
Contributions à l'appui du Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives	11 277 179	10 000 000	10 000 000
Ententes de contributions pour permettre aux associations liées à la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) de procéder à des activités autorisées relatives aux opérations de recherche et de sauvetage en mer (SAR), de la prévention SAR et d'autres activités liées à la sécurité	5 533 536	5 521 000	6 021 000
Programme de contribution aux sciences marines et d'eaux douces	5 220 000
Contributions à l'appui du Programme de contribution à la recherche universitaire afin de soutenir le perfectionnement et la recherche universitaire relativement aux priorités scientifiques	2 310 415	2 839 228	1 544 728
Contribution à la Fondation du saumon du Pacifique	1 497 513	962 000	962 000
Programme volontaire pour les bateaux des collectivités autochtones	750 000
Contributions à l'appui du Programme de contributions de catégorie de ports pour petits bateaux	698 887	500 000	500 000
Programme de Fonds d'aide financière aux participants pour les examens liés aux poissons, à leur habitat et à la navigation	500 000
Contribution visant à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de conservations	495 000
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	3 215 830	758 217	485 486
Contribution au Sous-comité du saumon de la Commission de gestion du poisson et de la faune du Yukon en vue de mettre en œuvre les responsabilités qui se rapportent aux règlements des revendications territoriales globales	248 100	254 300	261 500

Ministère des Ressources naturelles

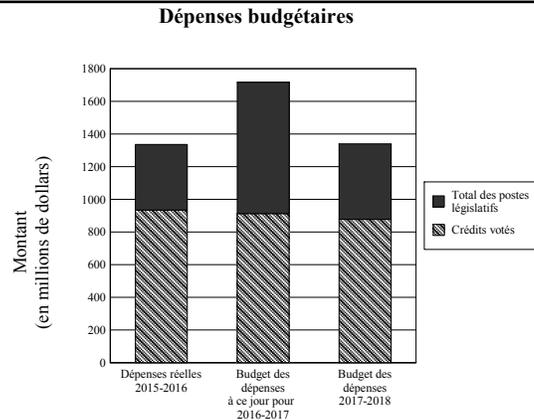
Raison d'être

Le ministre des Ressources naturelles est responsable de ce ministère.

Ressources naturelles Canada (RNC) vise à améliorer la qualité de vie des Canadiens en veillant à ce que nos ressources naturelles soient exploitées de façon durable, en fournissant une source d'emplois et de prospérité, de même qu'en préservant notre environnement et en respectant nos communautés et les peuples autochtones.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	630 741 319	450 234 684	541 604 315	496 759 758
5 Dépenses en capital	49 589 000	53 318 447	82 818 947	55 781 300
10 Subventions et contributions	253 327 009	292 249 050	287 577 468	324 921 046
Total des crédits votés	933 657 328	795 802 181	912 000 730	877 462 104
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>401 521 341</i>	<i>796 716 572</i>	<i>803 245 391</i>	<i>462 484 346</i>
Total des dépenses budgétaires	1 335 178 669	1 592 518 753	1 715 246 121	1 339 946 450

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La diminution de 252,6 millions de dollars (ou de 15,9 p. 100) du budget principal des dépenses, qui est passé de 1 592,5 millions de dollars en 2016-2017 à 1 339,9 millions de dollars en 2017-2018, est attribuable à l'effet net d'une augmentation de 46,6 millions de dollars des dépenses de fonctionnement, d'une augmentation de 2,5 millions de dollars des dépenses en capital et d'une réduction de 301,7 millions de dollars des paiements de transfert. Les facteurs principaux ayant contribué à la diminution nette comprennent notamment :

- une diminution de 334,7 millions de dollars pour les accords législatifs des zones extracôtières de l'Atlantique;
- une diminution de 46,2 millions de dollars pour Technologies du développement durable Canada pour le financement du Fonds d'appui technologique au développement durable;
- une diminution de 27,9 millions de dollars des paiements incitatifs pour la production de biocarburants;
- une diminution de 23,9 millions de dollars pour définir les limites extérieures du plateau continental du Canada dans l'océan Arctique;
- une diminution de 18,4 millions de dollars pour le programme écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable;
- une diminution de 7,4 millions de dollars pour le renforcement de la surveillance sismique à l'échelle nationale;
- une diminution de 4,8 millions de dollars pour les réductions budgétaires liées aux services professionnels et aux dépenses de voyage;

- une diminution de 4,0 millions de dollars pour le Programme d'encouragement à la production d'énergie éolienne;
- une diminution nette de 1,1 million de dollars liée à tous les autres programmes.

Ces diminutions sont compensées par :

- une augmentation de 145,5 millions de dollars pour les initiatives sous l'enveloppe de la Croissance propre et des changements climatiques;
- une augmentation de 50,1 millions de dollars pour les initiatives sous l'enveloppe de l'Infrastructure verte;
- une augmentation de 14,3 millions de dollars pour les sites contaminés ainsi que pour les investissements dans les infrastructures de recherches et de laboratoires (Initiative sur les infrastructures fédérales);
- une augmentation de 3,2 millions de dollars pour les objectifs de conservation marine;
- une augmentation de 2,7 millions de dollars pour soutenir les mesures intérimaires dans le cadre de l'examen du processus fédéral d'évaluation environnementale.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Les secteurs des ressources naturelles canadiens sont concurrentiels à l'échelle mondiale.</i>			
Programmes législatifs – zones extracôtières de l'Atlantique	347 989 273	743 336 158	408 998 253
Innovation menant à de nouveaux produits et procédés	93 375 233	96 074 981	109 154 844
Investissement dans les secteurs des ressources naturelles	68 270 162	62 900 219	73 163 653
Accès au marché et diversification	75 927 073	43 993 476	60 190 597
<i>Les secteurs des ressources naturelles et les consommateurs sont respectueux de l'environnement.</i>			
Innovation technologique	143 620 407	115 838 434	219 965 182
Pratiques écoénergétiques et sources d'énergie à plus faible émission de carbone	211 012 423	183 336 817	183 461 546
Gestion responsable des ressources naturelles	121 598 627	29 619 508	27 437 623
<i>Les Canadiens ont l'information nécessaire pour gérer leurs terres et leurs ressources naturelles, et sont protégés contre les risques associés.</i>			
Protection des Canadiens et des ressources naturelles	73 709 947	57 808 743	70 418 079
Information sur la masse terrestre	74 110 670	75 092 662	49 150 177
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	125 564 854	184 517 755	138 006 496
Total	1 335 178 669	1 592 518 753	1 339 946 450

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
<u>Subventions</u>			
Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, au développement et à la promotion des activités qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Ministère	1 504 948	1 628 000	1 823 000
Subventions à l'appui du programme Géocartographie de l'énergie et des minéraux	789 652	800 000	800 000
Subventions à l'appui de l'Initiative géoscientifique ciblée	600 000	600 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>337 616</i>	<i>.....</i>	<i>.....</i>
<u>Contributions</u>			
Contributions à l'appui d'ÉNERGIE pour l'électricité renouvelable	125 428 503	137 939 000	119 553 000
Contributions à l'appui du programme d'innovation énergétique	20 749 145	106 059 835
Contributions à l'appui du programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière	20 950 000	34 800 000	35 020 728
Contributions à l'appui du programme de promotion de l'innovation en foresterie	21 592 945	19 600 000	19 600 000
Programme de contribution pour le développement des marchés	11 508 776	11 600 000	11 600 000
Contributions à l'appui des transports et des carburants de remplacement	180 000	10 909 883
Contribution à l'appui de la phase de nettoyage de l'installation minière d'uranium de Gunnar	3 111 670	4 667 500
Contributions à l'appui du programme d'efficacité énergétique	1 599 525	3 630 100
Renouvellement et augmentation des fonds pour les instituts de recherche forestière	2 368 000	2 368 000	2 368 000
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, au développement et à la promotion des activités qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Ministère	2 633 529	1 498 000	1 505 000
Contributions à l'appui du Fonds d'aide financière aux participants pour les consultations auprès des Autochtones	1 476 000
Programme scientifique d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures	1 250 000	1 250 000
Contributions à l'appui de l'adaptation aux changements climatiques	2 488 106	1 000 000
Contributions à l'appui du développement économique des Autochtones	902 054	1 000 000	1 000 000
Contributions à l'appui de la participation des Autochtones aux dialogues sur les politiques	1 000 000
Stratégie emploi jeunesse	551 349	558 000	558 000
Programme GéoConnexions	500 253	500 000	500 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>347 989 273</i>	<i>743 336 158</i>	<i>408 998 253</i>

Ministère des Transports

Raison d'être

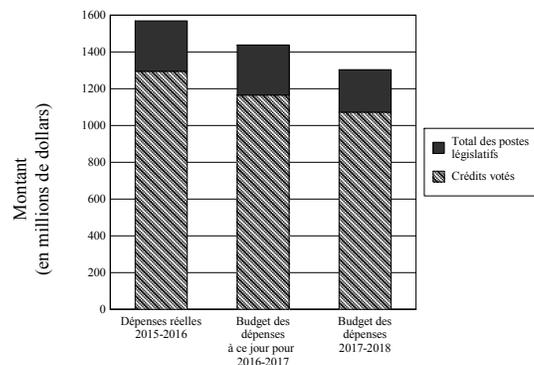
Un réseau sécuritaire et sûr permet d'assurer le transport fiable et efficace des marchandises et des personnes partout au pays et dans le monde entier. Dans le respect de l'environnement, il surmonte les défis que posent la topographie et la géographie, tout en liant les collectivités et en atténuant les effets causés par la distance qui sépare les gens. Ces rôles essentiels mettent en évidence les relations d'interdépendance du transport dans tous les secteurs de l'économie et de la société.

Transports Canada (le Ministère) est responsable des politiques et des programmes en matière de transport du gouvernement du Canada. Le Ministère élabore des cadres législatifs et réglementaires et il assure la surveillance du transport au moyen d'activités liées aux lois, à la réglementation, à la surveillance et à l'application de la loi. Bien qu'il n'assume pas la responsabilité directe de tous les aspects du transport ou modes de transport, le Ministère joue un rôle de premier plan afin de veiller à ce que toutes les parties du réseau de transport, à l'échelle du Canada, fonctionnent conjointement de manière efficace.

Le ministre des Transports est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	650 159 269	480 702 203	584 379 417	596 606 256
5 Dépenses en capital	119 165 993	119 226 521	144 602 584	138 591 900
10 Subventions et contributions – Portes d'entrée et corridors	258 354 429	257 904 429	113 975 543
15 Subventions et contributions – Infrastructures de transport	103 219 554	128 658 967	185 061 604
20 Subventions et contributions – Autre	38 062 477	50 414 499	37 739 369
– Subventions et contributions	525 375 006
Total des crédits votés	1 294 700 268	999 565 184	1 165 959 896	1 071 974 672
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>274 426 794</i>	<i>266 342 413</i>	<i>272 640 822</i>	<i>230 857 877</i>
Total des dépenses budgétaires	1 569 127 062	1 265 907 597	1 438 600 718	1 302 832 549

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le ministère des Transports prévoit des dépenses budgétaires de 1,3 milliard de dollars en 2017-2018. De ce montant, la somme de 1,07 milliard de dollars nécessite l'approbation du Parlement. Le solde de 231,0 millions de dollars représente les prévisions législatives qui n'exigent aucune approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information seulement. En comparaison avec le Budget principal

des dépenses 2016-2017, le présent budget des dépenses représente une augmentation de 72,4 millions de dollars des dépenses votées totales, qui comprennent une augmentation de 116,0 millions de dollars du crédit pour les dépenses de fonctionnement, une augmentation de 81,8 millions de dollars du crédit pour subventions et contributions – Infrastructures de transport et une augmentation de 19,4 millions de dollars du crédit pour les dépenses en capital. Cette augmentation est compensée par une diminution de 144,4 millions de dollars du crédit pour subventions et contributions – Portes d'entrée et corridors, ainsi que par une diminution de 0,3 million de dollars du crédit pour subventions et contributions – Autre.

Fonctionnement

Les dépenses prévues devraient augmenter, principalement en raison du financement annoncé dans le budget fédéral de 2016 pour des initiatives comme le renforcement de la sécurité des chemins de fer et du transport des marchandises dangereuses, le financement lié à l'évaluation, à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés fédéraux, le financement pour faire face aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique, et le financement accru dans le Programme de transfert des installations portuaires.

Immobilisations

Les dépenses prévues devraient augmenter, principalement en raison de l'augmentation du financement accordé au Programme de contributions aux services de traversier, au Programme de transfert des installations portuaires et aux initiatives visant les infrastructures fédérales.

Subventions et contributions – Portes d'entrée et corridors

Les dépenses prévues devraient diminuer pour ce crédit au titre du Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers ainsi que du Fonds d'infrastructure de transport de la Porte d'entrée et du Corridor de l'Asie-Pacifique, étant donné que ces programmes arrivent à leur date d'échéance.

Subventions et contributions – Infrastructures de transport

Les dépenses prévues devraient augmenter pour ce crédit en raison d'une augmentation du financement dans le cadre du Programme de transfert des installations portuaires ainsi que des changements dans le flux de trésorerie lié à l'Entente sur le développement du réseau routier de l'Outaouais.

Subventions et contributions – Autre

Les dépenses prévues devraient diminuer légèrement pour ce crédit en raison de la temporisation du financement pour le Programme de contribution Ocean Networks Canada – Océans intelligents et d'une baisse du financement pour le Programme de financement de la participation communautaire, étant donné que ce programme arrive à sa date d'échéance. Ces diminutions sont partiellement compensées par une augmentation du financement des programmes de sécurité ferroviaire, notamment le regroupement de divers programmes ferroviaires en un Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire.

Ce changement des dépenses prévues à l'égard de tous les crédits pour subventions et contributions est également touché par des changements du flux de trésorerie de divers autres programmes afin de mieux harmoniser les budgets avec les dépenses prévues.

Pour obtenir plus de renseignements sur les priorités, les activités de base et les besoins en ressources connexes du ministère des Transports, veuillez consulter son plan ministériel.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Un réseau de transport efficient.</i>			
Infrastructures de transport	412 254 667	415 437 562	488 050 696
Portes d'entrée et corridors	405 981 642	259 603 003	114 474 688
Cadres qui appuient le marché des transports	26 968 970	21 711 678	23 746 340
<i>Un réseau de transport sécuritaire et sûr.</i>			
Sécurité aérienne	181 487 089	179 090 581	185 527 899
Sécurité maritime	66 315 354	56 814 328	55 107 933
Sécurité ferroviaire	110 551 604	35 124 187	52 895 273
Transport des marchandises dangereuses	26 620 570	15 841 719	38 374 885
Sécurité des véhicules automobiles	23 671 194	22 077 988	30 597 609
Sûreté aérienne	29 041 124	29 781 105	29 541 304
Sûreté maritime	12 260 662	12 950 665	13 123 176
Sécurité et sûreté multimodale	19 771 236	11 363 639	12 017 844
Sûreté du transport terrestre et intermodal	5 049 956	4 586 439	6 510 672
<i>Un réseau de transport respectueux de l'environnement.</i>			
Gérance de l'environnement – Transport	42 227 322	13 132 224	56 475 221
Air pur – Transport	16 606 208	12 017 045	27 911 832
Eau propre – Transport	26 686 601	29 181 758	18 410 376
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	163 632 863	147 193 676	150 066 801
Total	1 569 127 062	1 265 907 597	1 302 832 549

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Subventions			
Programme de transfert des biens portuaires	150 000	46 987 200
Subvention à la province de la Colombie-Britannique à l'égard de la prestation de services de traversier et de cabotage pour marchandises et voyageurs	28 729 747	29 446 554	29 784 793
Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire	800 000
Subventions à l'appui des initiatives en matière de transports propres	250 000	450 000
Programme de financement de la participation communautaire	11 100	1 600 000	200 000
Subvention au Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	130 000	130 000	130 000
Contributions			
Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers	330 368 813	221 635 643	81 422 921
Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires	46 935 184	37 850 000	38 000 000
Fonds d'infrastructure de transport de la Porte d'entrée et du Corridor de l'Asie-Pacifique	43 867 173	36 718 786	32 552 622
Fonds pour le Programme de transfert des installations portuaires	27 036 763
Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire	20 725 000
Programme de contributions aux services de traversier	31 657 222	16 720 000	16 720 000
Contributions aux provinces pour défrayer le coût des améliorations des systèmes routiers dans le but d'augmenter leur efficacité globale et de promouvoir la sécurité, tout en encourageant, d'un point de vue régional et économique, le développement industriel et le tourisme: Entente pour le développement du réseau routier de l'Outaouais	392 610	4 350 000	11 829 848
Programme ferroviaire voyageur dans les collectivités éloignées (PFVCE)	11 355 924	11 200 000	11 200 000
Contributions à l'appui des initiatives en matière de transports propres	2 720 615	9 460 380	8 177 704
Programme de paiements de transfert pour la sécurité routière	3 048 363	4 442 681	4 442 681
Programme pour l'exploitation et l'entretien des aéroports	1 681 470	1 600 000	1 600 000
Contribution pour le Centre d'excellence pour le transport maritime des hydrocarbures et du gaz naturel liquéfié	849 600	1 360 416	1 489 984
Programme de réfection des bandes d'atterrissage de la côte du Labrador	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Contribution à l'appui de la sécurité nautique	1 167 388	1 000 000	1 000 000
Allocations aux anciens employés des services des chemins de fer, des navires à vapeur et des télécommunications de Terre-Neuve mutés aux Chemins de fer nationaux du Canada	275 098	484 000	484 000
Association des transports du Canada	432 575	419 000	419 000
Programme de Fonds d'aide financière aux participants pour les examens liés aux poissons, à leur habitat et à la navigation	200 000
Versements aux autres gouvernements ou organismes internationaux pour l'exploitation et l'entretien des aéroports, des installations de navigation aérienne et des voies aériennes	43 137	100 000	100 000
Programme de bourses pour le Groupe de recherches sur les transports au Canada	21 000	24 000	24 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>65 634 630</i>	<i>68 643 888</i>	<i>69 145 012</i>

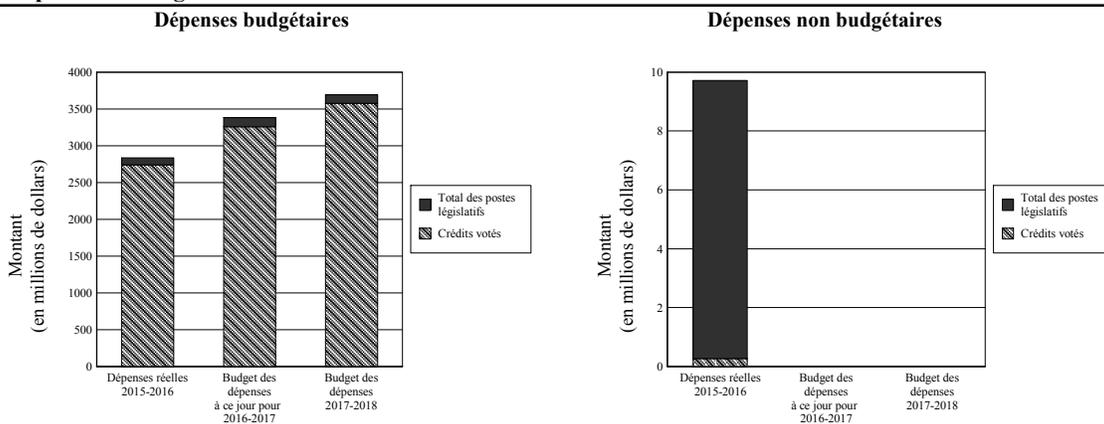
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Raison d'être

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) joue un rôle important dans les activités quotidiennes du gouvernement du Canada. En sa qualité d'acheteur central, de gestionnaire de biens immobiliers, de spécialiste des questions linguistiques, de trésorier, de comptable, d'administrateur de la paye et des pensions du gouvernement et de fournisseur de services communs, il aide les ministères et organismes fédéraux à réaliser les objectifs visés par leur mandat. La vision du Ministère consiste à exceller dans les opérations gouvernementales, et son résultat stratégique et sa mission consistent à offrir des services et des programmes centraux de grande qualité qui assurent une saine intendance au profit de la population canadienne et qui répondent aux besoins des institutions fédérales en matière de programmes.

Le ministre des Services publics et de l'Approvisionnement est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses à ce jour pour 2016-2017	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	1 684 654 681	1 563 893 483	1 947 236 828	2 134 161 650
5 Dépenses en capital	1 057 647 220	1 183 196 646	1 308 417 771	1 441 927 728
Total des crédits votés	2 742 301 901	2 747 090 129	3 255 654 599	3 576 089 378
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>91 013 809</i>	<i>123 369 269</i>	<i>126 993 478</i>	<i>117 992 806</i>
Total des dépenses budgétaires	2 833 315 710	2 870 459 398	3 382 648 077	3 694 082 184
Dépenses non budgétaires				
Crédits votés				
– Caisses d'avance fixe, avances à justifier et avances recouvrables. Limite 22 000 000 \$ (Net)	264 736
Total des crédits votés	264 736
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>9 457 130</i>
Total des dépenses non budgétaires	9 721 866

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) estime des dépenses budgétaires de 3 694,1 millions de dollars pour 2017-2018. De ce montant, 3 576,1 millions de dollars requiert l'approbation du Parlement. La portion restante, soit 118 millions de dollars, représente les autorités législatives ne nécessitant pas d'approbation additionnelle et est uniquement fournie à titre d'information.

Une augmentation des dépenses nettes de 823,6 millions de dollars, allant de 2 870,5 millions de dollars en 2016-2017 à 3 694,1 millions de dollars en 2017-2018, est essentiellement liée aux éléments suivants :

- 365,4 millions de dollars pour l'intégrité du programme des biens immobiliers pour la réparation et l'entretien des bâtiments fédéraux afin de fournir un lieu de travail sûr, sain et sécuritaire;
- 105,5 millions de dollars pour la réhabilitation de la Cité parlementaire afin de poursuivre la mise en œuvre de la réhabilitation de la cité parlementaire qui vise à préserver les édifices du Parlement à titre de biens patrimoniaux et de symboles nationaux;
- 75,2 millions de dollars pour les ouvrages techniques pour réhabiliter de grandes infrastructures publiques, afin de réduire les risques liés à la santé et à la sécurité, et d'assurer l'intendance à long terme de ces actifs;
- 68,4 millions de dollars pour le projet d'acquisition de services énergétiques pour entreprendre une modernisation du réseau énergétique dans les centrales qui desservent les édifices fédéraux de la région de la capitale nationale;
- 35,7 millions de dollars pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux pour renouveler le soutien aux activités d'assainissement sur divers sites fédéraux contaminés dans le but de réduire les passifs correspondants et atténuer les risques pour la santé humaine et pour l'environnement;
- 21,9 millions de dollars pour les services d'acceptation des cartes et les frais postaux pour fournir aux organismes fédéraux la possibilité d'accepter les paiements électroniques des Canadiens et de soutenir l'augmentation des frais postaux causés par les fluctuations des prix et du volume des transactions.

Le programme de Gestion des locaux et des services immobiliers gère la subvention législative « Paiement en remplacement d'impôts fonciers versés aux municipalités et à d'autres autorités taxatrices », totalisant 594,6 millions de dollars, dont le montant est récupéré par TPSGC auprès des ministères ayant la garde des biens immobiliers.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Des services et des programmes centraux de grande qualité qui assurent une saine intendance au nom de la population canadienne et qui répondent aux besoins opérationnels des institutions fédérales.</i>			
Gestion des locaux et services immobiliers	2 112 305 111	2 192 828 508	2 994 281 728
Approvisionnements	151 557 532	148 255 037	153 731 765
Receveur général du Canada	109 908 581	106 647 604	128 471 892
Administration de la paye et des pensions fédérales	128 954 893	81 761 681	80 895 164
Gestion linguistique et services connexes	51 299 267	60 707 474	64 762 500
Programmes et services spécialisés	24 537 710	29 454 041	27 562 369
Programmes et services d'intégrité	20 273 364	15 184 073	18 651 926
Ombudsman de l'approvisionnement	3 830 009	4 118 152	4 080 925
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	230 649 243	231 502 828	221 643 915
Total	2 833 315 710	2 870 459 398	3 694 082 184
Non budgétaire			
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	9 721 866
Total	9 721 866

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Ministère du Patrimoine canadien

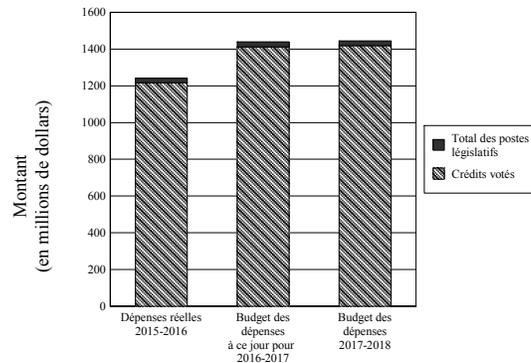
Raison d'être

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

Le ministère du Patrimoine canadien et les principales institutions culturelles canadiennes jouent un rôle vital dans la vie culturelle, civique et économique des Canadiens. Nous travaillons ensemble pour appuyer la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la participation communautaire, ainsi que les initiatives liées aux langues et aux cultures autochtones, à la jeunesse et aux sports.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	178 864 610	183 944 057	206 922 600	208 821 920
5 Subventions et contributions	1 037 186 919	1 084 961 970	1 204 970 171	1 210 058 005
Total des crédits votés	1 216 051 529	1 268 906 027	1 411 892 771	1 418 879 925
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>24 895 795</i>	<i>25 599 451</i>	<i>26 873 045</i>	<i>25 816 845</i>
Total des dépenses budgétaires	1 240 947 324	1 294 505 478	1 438 765 816	1 444 696 770

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le ministère du Patrimoine canadien prévoit des dépenses budgétaires de 1,44 milliard de dollars pour l'exercice 2017-2018. De cette somme, un montant de 1,41 milliard de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 25,8 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information. Ceci représente une augmentation de 150,2 millions de dollars comparativement au Budget principal des dépenses 2016-2017.

L'augmentation globale s'explique par une hausse de 24,9 millions de dollars au titre du crédit 1 (Dépenses de fonctionnement), de 125,1 millions de dollars au titre du crédit 5 (Subventions et contributions) et de 0,2 million de dollars des prévisions législatives.

L'augmentation de 24,9 millions de dollars au titre du crédit 1 est principalement attribuable à :

- une augmentation de 10,5 millions de dollars pour le projet de l'Initiative de modernisation des subventions et contributions (incluant la réparation du toit à l'Institut canadien de la conservation (ICC));
- une augmentation de 6,3 millions de dollars pour les célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération, incluant un report de fonds de 0,5 million de dollars;
- une augmentation de 4,8 millions de dollars pour le transfert du financement et des responsabilités pour le Programme du multiculturalisme;
- une augmentation de 2,4 millions de dollars pour soutenir la promotion des artistes et des industries culturelles du Canada à l'étranger;

- une augmentation de 1,3 million de dollars pour Infrastructure sociale – Fonds du Canada pour les espaces culturels;
- une baisse de 0,9 million de dollars liée aux réductions annoncées dans le budget fédéral de 2016.

L'augmentation de 125,1 millions de dollars au titre du crédit 5 est principalement attribuable à :

- une augmentation de 82,8 millions de dollars pour Infrastructure sociale – Fonds du Canada pour les espaces culturels;
- une augmentation de 17,6 millions de dollars pour la préservation des langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavut;
- une augmentation de 8,6 millions de dollars pour le transfert du financement et des responsabilités pour le Programme du multiculturalisme;
- une augmentation de 6,4 millions de dollars pour appuyer les célébrations du 375e anniversaire de Montréal;
- une augmentation de 5,0 millions de dollars pour le Programme de financement du Harbourfront Centre;
- une augmentation de 2,6 millions de dollars pour soutenir la promotion des artistes et des industries culturelles du Canada à l'étranger;
- une augmentation de 1,9 million de dollars pour appuyer le Programme de contestation judiciaire.

Pour plus d'information concernant Patrimoine canadien, ses opérations et l'utilisation des fonds, veuillez consulter le plan ministériel 2017-2018.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.</i>			
Langues officielles	358 867 075	353 724 557	363 467 127
Appartenance au Canada	96 962 680	150 174 516	159 884 857
Engagement et participation communautaire	45 728 308	60 446 783	92 288 905
Multiculturalisme	3 684 723
<i>Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger.</i>			
Industries culturelles	298 962 377	302 463 015	307 637 660
Arts	110 935 368	116 651 447	206 997 272
Patrimoine	28 745 475	32 530 362	33 412 967
<i>Les Canadiens participent et excellent dans les sports.</i>			
Sport	219 676 973	206 246 850	206 380 884
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	77 384 345	72 267 948	74 627 098
Total	1 240 947 324	1 294 505 478	1 444 696 770

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Subventions			
Subventions pour le Fonds du Canada pour les périodiques	69 803 639	72 775 054	72 775 054
Subventions à l'appui du Programme des célébrations et commémorations	7 910 072	47 520 000	44 480 000
Subventions à l'appui du programme Développement des communautés de langue officielle	6 556 111	33 322 973	33 322 973
Subventions au Programme d'aide aux athlètes	27 680 000	28 000 000	28 000 000
Subventions pour le Fonds du Canada pour l'investissement en culture	17 729 525	20 000 000	20 000 000
Subventions pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts	9 516 354	13 500 000	16 500 000
Subventions pour financer le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	8 387 986	14 355 000	14 355 000
Subventions au Fonds du livre du Canada	1 686 995	8 300 000	8 300 000
Subvention à TV5 Monde	7 922 730	8 000 000	8 000 000
Subventions pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels	2 371 893	5 000 000	7 000 000
Subventions à l'appui du programme Mise en valeur des langues officielles	676 060	5 599 842	5 599 842
Subventions en vertu du Programme d'aide aux musées	2 565 649	4 663 680	4 663 680
Subventions à l'appui du Programme du multiculturalisme	653 971	3 000 000
Subventions au Fonds de la musique du Canada	2 000 000	2 000 000
Subventions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada	1 000	1 150 060	1 150 060
Subventions aux lieutenants-gouverneurs de chaque province du Canada à titre d'indemnités pour les frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions :			
Québec	147 372	147 372	147 372
Ontario	105 627	105 627	105 627
Colombie-Britannique	97 814	97 814	97 814
Terre-Neuve-et-Labrador	77 590	77 590	77 590
Alberta	75 940	75 940	75 940
Manitoba	73 762	73 762	73 762
Saskatchewan	73 758	73 758	73 758
Nouvelle-Écosse	64 199	64 199	64 199
Nouveau-Brunswick	62 947	62 947	62 947
Île-du-Prince-Édouard	57 071	57 071	57 071
Subventions à l'appui de projets Échange-Jeunesse innovateurs	20 000	100 000	100 000
Subventions à l'appui du programme Les jeunes s'engagent	100 000	100 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 163 827</i>	<i>819 000</i>	<i>819 000</i>
Contributions			
Contributions à l'appui du programme Développement des communautés de langue officielle	217 629 716	192 349 017	201 849 017
Contributions au Programme de soutien au sport	148 895 558	146 315 064	146 615 064
Contributions pour soutenir le Fonds des médias du Canada	134 149 077	134 146 077	134 146 077
Contributions à l'appui du programme Mise en valeur des langues officielles	117 791 291	105 923 289	105 923 289
Contributions pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels	21 813 455	20 358 613	101 158 613
Contributions à l'appui du Programme des célébrations et commémorations	27 918 034	52 703 767	62 370 962
Contributions au Fonds du livre du Canada	34 865 958	28 366 301	28 866 301
Contributions au Fonds de la musique du Canada	23 684 854	22 299 231	24 374 231
Contributions pour le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts	22 719 000	22 779 440	22 779 440
Contributions au Programme d'accueil	30 549 231	19 865 000	19 865 000
Contributions à l'appui du Programme des Autochtones	15 561 315	11 514 078	19 156 935

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
Contributions à l'appui de l'initiative Échanges Canada	17 882 378	17 686 359	17 686 359
Contributions pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts	23 373 182	18 477 742	15 477 742
Contributions en vertu du Programme d'aide aux musées	12 165 510	11 076 284	11 076 284
Contributions à l'appui du Programme du multiculturalisme	1 917 127	5 521 316
Contribution au Harbourfront Centre	5 000 000
Contributions pour financer le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	8 287 687	3 300 000	3 300 000
Contributions à l'appui du Programme de contestation judiciaire	284 576	1 406 017	3 291 234
Contributions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada	4 202 342	2 887 330	3 087 330
Contributions à TV5	2 745 200	2 960 900	2 960 900
Contributions pour le Fonds du Canada pour les périodiques	3 208 165	1 999 544	1 999 544
Contributions pour le Fonds du Canada pour l'investissement en culture	1 195 605	1 972 205	1 972 205
Contributions à l'appui du programme Les jeunes s'engagent	1 659 410	1 353 023	1 353 023
Contributions au Groupe de travail pour la coopération internationale sur la recherche, la mémoire et l'enseignement de l'Holocauste	44 250	44 450

Musée canadien de l'histoire

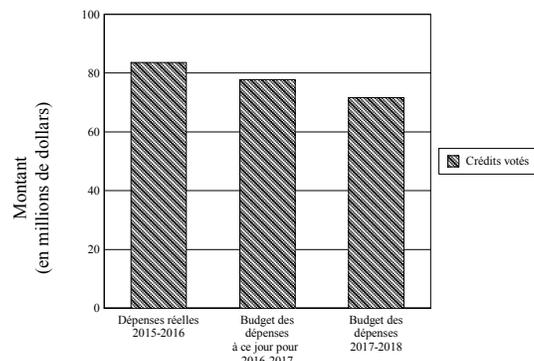
Raison d'être

La Société du Musée canadien de l'histoire est une société d'État constituée en vertu de la *Loi sur les musées* (Lois du Canada 2013, chapitre 38), qui est entrée en vigueur le 12 décembre 2013. En vertu de la Loi, le Musée canadien de l'histoire a pour mission « d'accroître la connaissance, la compréhension et le degré d'appréciation des Canadiens à l'égard d'événements, d'expériences, de personnes et d'objets qui incarnent l'histoire et l'identité canadiennes, qu'ils ont façonnées, ainsi que de les sensibiliser à l'histoire du monde et aux autres cultures ».

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	83 587 255	66 199 477	77 746 477	71 600 477
Total des crédits votés	83 587 255	66 199 477	77 746 477	71 600 477
Total des dépenses budgétaires	83 587 255	66 199 477	77 746 477	71 600 477

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Musée canadien de l'histoire a entrepris la création d'une exposition entièrement nouvelle sur l'histoire du Canada. L'inauguration de la Salle de l'histoire canadienne, qui constitue le plus important et le plus ambitieux projet d'exposition jamais réalisé par le Musée, aura lieu le 1er juillet 2017, à l'occasion du 150e anniversaire de la Confédération.

La présentation de l'exposition a pour but de raconter l'histoire du Canada et de sa population, depuis l'époque des tout premiers établissements humains jusqu'à nos jours. La nouvelle salle aidera le Musée à s'acquitter de son mandat.

En 2017-2018, les crédits budgétaires demandés sont de 71,6 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 5,4 millions de dollars depuis l'approbation de l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable à :

- une augmentation de 3,1 millions de dollars pour les paiements versés en remplacement d'impôts fonciers;
- une augmentation de 2,3 millions de dollars du financement pour les projets d'immobilisations de santé et sécurité.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Connaissance, appréciation et respect des réalisations culturelles humaines et du comportement humain, et intérêt pour ceux-ci, grâce à des collections d'objets historiques et culturels, des expositions, des programmes et des recherches reflétant un point de vue canadien.</i>			
Locaux	27 470 000	31 155 000
Exposition, éducation et communication	24 764 000	25 643 000
Collection et recherche	12 650 000	13 175 000
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	1 315 477	1 627 477
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	83 587 255
Total	83 587 255	66 199 477	71 600 477

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Raison d'être

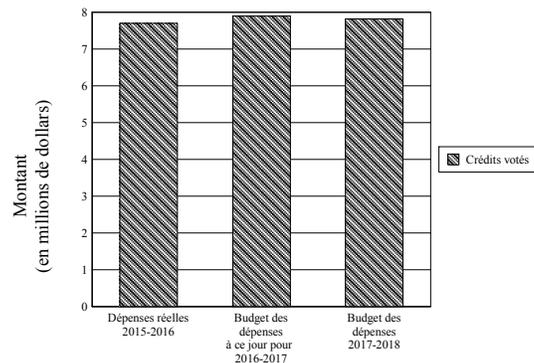
Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 a été constitué en 2010 en vertu d'une modification à la *Loi sur les musées*.

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 a pour mission « d'explorer le thème de l'immigration au Canada en vue d'accroître la compréhension du public à l'égard des expériences vécues par les immigrants au moment de leur arrivée au Canada, du rôle essentiel que l'immigration a joué dans le développement du Canada et de la contribution des immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie canadiens ».

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016		2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
			Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires					
Crédits votés					
1 Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	7 700 000	7 700 000	7 700 000	7 900 000	7 820 000
Total des crédits votés	7 700 000	7 700 000	7 700 000	7 900 000	7 820 000
Total des dépenses budgétaires	7 700 000	7 700 000	7 700 000	7 900 000	7 820 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 (le Musée) prévoit des dépenses budgétaires de 7,8 millions de dollars en 2017-2018, lesquelles nécessitent l'approbation du Parlement.

Les dépenses prévues du Musée sont sensiblement les mêmes que celles de l'exercice précédent.

Veuillez consulter le plan d'entreprise du Musée pour obtenir plus de détails.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Les Canadiens et Canadiennes participent à la création et à l'exploration des récits, des thèmes et de l'histoire de l'immigration au Canada, qui se poursuit de nos jours.</i>			
Installations	2 700 000	2 831 500
Expérience des visiteurs et création de liens	2 509 700	2 512 700
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services Internes	2 490 300	2 475 800
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	<i>7 700 000</i>
Total	7 700 000	7 700 000	7 820 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

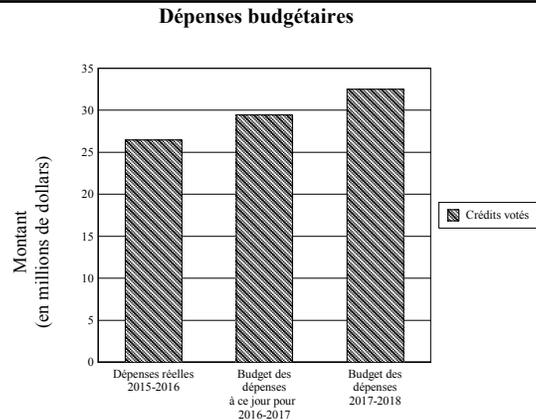
Musée canadien de la nature

Raison d'être

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

Le Musée canadien de la nature (le Musée) est devenu une société d'État le 1er juillet 1990 en vertu de la *Loi sur les musées*. Sa mission est d'accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt et le respect à l'égard de la nature, de même que sa connaissance et son degré d'appréciation par la constitution, l'entretien et le développement, aux fins de la recherche et pour la postérité, d'une collection d'objets d'histoire naturelle principalement axée sur le Canada ainsi que par la présentation de la nature, des enseignements et de la compréhension qu'elle génère.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	26 452 593	26 129 112	29 441 112	32 515 112
Total des crédits votés	26 452 593	26 129 112	29 441 112	32 515 112
Total des dépenses budgétaires	26 452 593	26 129 112	29 441 112	32 515 112

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

En 2017-2018, le Musée mènera la quatrième année d'un nouveau plan stratégique qui s'appuie sur ses forces de recherche et de collections dans les domaines de l'Arctique et de la découverte d'espèces. Les principaux objectifs sont les suivants :

- Créer un Centre de connaissance et d'exploration de l'Arctique qui transforme la compréhension qu'ont les gens de l'Arctique canadien et de sa relation avec le Canada dans le contexte mondial du XXI^e siècle.
- Créer un Centre de découverte et d'étude des espèces qui transforme la compréhension qu'ont les gens de la pertinence de la diversité des espèces dans leurs vies, maintenant et à l'avenir.
- Créer un Centre d'inspiration et d'engagement sur la nature qui transforme les attentes des gens envers le Musée en tant que destination pour la discussion et l'exploration de la nature du passé, du présent et de l'avenir, et la connexion avec celle-ci, permettant d'accroître la compréhension et le respect du monde naturel du Canada.
- Faire reconnaître le Campus du patrimoine naturel comme un centre d'excellence dans la gestion des collections et dans l'avancement, l'enrichissement et le partage des connaissances en devenant un collaborateur dans le domaine des collections et en agissant en partenariat avec des institutions du monde entier qui cherchent à recueillir, à préserver et à numériser des spécimens documentant la nature du Canada.
- Instituer un modèle d'entreprise durable qui exploite les impératifs stratégiques du Musée : la connaissance et la découverte, l'inspiration et l'engagement, la présence, la performance et l'avancement.

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 représente une augmentation de 6,4 millions de dollars par rapport l'exercice précédent en raison du financement accordé dans le budget fédéral de 2016 pour des projets de santé et de sécurité et des projets spéciaux comme l'achèvement de la galerie de l'Arctique et l'acquisition d'équipement scientifique essentiel à l'intégrité du programme.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan d'entreprise du Musée.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>L'intérêt et le respect à l'égard de la nature de même que la connaissance et le degré d'appréciation, par la collecte d'objets d'histoire naturelle, les programmes d'éducation du public et la recherche offrant une perspective principalement axée sur le Canada.</i>			
Édifices et terrains	10 620 872	12 278 511
Inspiration et engagement	6 097 324	8 564 185
Recherche et découverte	3 429 884	4 827 823
Entretien et accessibilité des collections	1 803 938	1 812 121
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	4 177 094	5 032 472
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	26 452 593
Total	26 452 593	26 129 112	32 515 112

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Musée canadien des droits de la personne

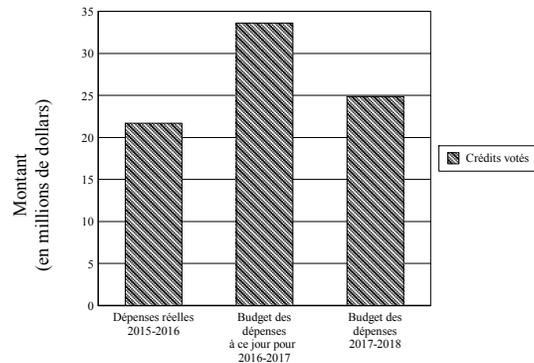
Raison d'être

Créé en 2008 en vertu d'une modification à la *Loi sur les musées*, le Musée canadien des droits de la personne (MCDP) est le premier musée national à être créé depuis 1967, et le premier à être établi à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Le mandat du Musée consiste à « explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue ».

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	21 700 000	21 700 000	33 604 000	24 865 000
Total des crédits votés	21 700 000	21 700 000	33 604 000	24 865 000
Total des dépenses budgétaires	21 700 000	21 700 000	33 604 000	24 865 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Les niveaux de référence du Musée canadien des droits de la personne (MCDP) affectés au crédit 1 pour les dépenses de fonctionnement et en capital en 2017-2018 s'élèvent à 24,865 millions de dollars.

Le conseil d'administration a mis à jour les buts du Musée à la lumière des leçons retenues au cours des deux premières années d'exploitation. Ces buts mis à jour orienteront le fonctionnement et les activités du Musée au cours des cinq prochaines années d'exploitation du MCDP. Ces buts serviront de feuille de route dans cinq domaines stratégiques – l'expérience des visiteurs, l'élargissement de l'auditoire, un chef de file reconnu, la viabilité financière et les personnes.

Le conseil d'administration et la haute direction du MCDP sont résolus à faire fond sur les réussites considérables du Musée. L'une des caractéristiques distinctives du Musée canadien des droits de la personne est sa capacité à inspirer des générations futures. Le MCDP songe à élargir son auditoire à l'échelle du Canada et du monde, et à mettre à jour et à faire évoluer continuellement ses expositions, son contenu et ses programmes pour veiller à ce que ses offres demeurent marquantes et pertinentes.

Le MCDP continuera de déployer des efforts en vue de maximiser le revenu net des droits d'entrée, des abonnements, des programmes, des ventes au détail, des locations de salles et des commissions issues du bistro et du service de traiteur. En collaboration avec les Amis du MCDP, il prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de parrainage en vue d'accroître les crédits et les recettes gagnées.

Par l'entremise de méthodologies d'amélioration opérationnelle, le MCDP examinera les processus de travail en vue de cerner tout chevauchement ou toute redondance dans les processus actuels et il mettra en œuvre des possibilités d'amélioration continue.

Selon le financement à long terme, le MCDP prévoit accroître le nombre de ses présentations à distance et sur le Web, s'assurer que les expositions demeurent à jour et pertinentes pour les visiteurs, lancer un programme d'expositions itinérantes, accueillir des expositions temporaires d'autres institutions, tout en les adaptant pour les harmoniser à son mandat, continuer à être novateur, étendre les liens à l'échelle nationale et internationale pour continuer à contribuer à l'augmentation des avantages économiques pour Winnipeg, le Manitoba et le Canada, concevoir des ressources pédagogiques nouvelles et pertinentes à l'échelle nationale et lancer le Programme national pour étudiants. Le financement destiné au MCDP a été augmenté dans le budget fédéral de 2016, notamment un financement continu des paiements versés en remplacement d'impôts et un financement pour les exigences prioritaires liées au capital, qui étaient surtout relatives à la santé et à la sécurité, ainsi qu'au matériel informatique et aux logiciels.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Connaissance approfondie des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue.</i>			
Contenu et programmation du Musée	10 200 000	12 360 000
Locaux	5 250 000	7 281 000
Intendance et gestion de la société	6 250 000	5 224 000
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	<i>21 700 000</i>
Total	21 700 000	21 700 000	24 865 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Musée des beaux-arts du Canada

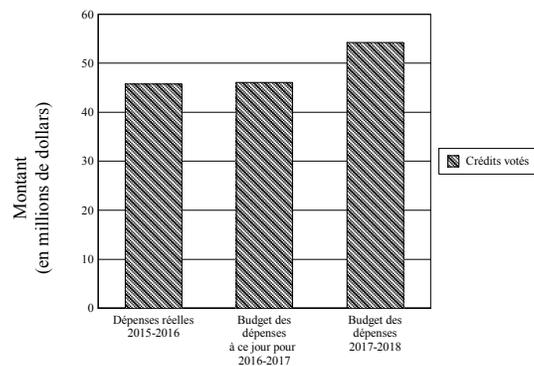
Raison d'être

Le Musée des beaux-arts du Canada (le Musée) a pour mandat de constituer, d'entretenir et de faire connaître, au Canada et à l'étranger, une collection d'œuvres d'art anciennes et contemporaines principalement axée sur le Canada, et d'amener tous les Canadiens à mieux connaître, comprendre et apprécier l'art en général. Le Musée est l'un des établissements d'art les plus respectés au monde; il est renommé pour la qualité exceptionnelle de ses collections, pour son érudition et pour sa capacité hors pair d'attirer des visiteurs de tous âges, quelles que soient leurs connaissances artistiques. Créé en 1880, le Musée compte parmi les plus anciennes institutions culturelles du pays.

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable du Musée.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	37 776 761	35 888 410	38 078 410	46 203 410
5 Paiements au Musée à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection du Musée et des frais connexes	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Total des crédits votés	45 776 761	43 888 410	46 078 410	54 203 410
Total des dépenses budgétaires	45 776 761	43 888 410	46 078 410	54 203 410

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Les dépenses budgétaires de 2017-2018 du Musée des beaux-arts du Canada s'élèvent à 54,2 millions de dollars, soit 34,9 millions pour les dépenses de fonctionnement, 11,3 millions de dollars pour les dépenses en capital et 8,0 millions de dollars réservés à l'acquisition d'objets pour la collection.

Le Musée reçoit un financement pour les dépenses en capital de base de 1,0 million de dollars au moyen de crédits parlementaires. De plus, en 2017-2018, le Musée recevra un financement unique de 8,6 millions de dollars pour remplacer les fenêtres et les puits de lumière du Pavillon de l'entrée principale et de la Colonnade. Il recevra également un financement unique de 1,7 million de dollars pour mener à bien des projets liés à la santé et à la sécurité.

Ce financement réduit considérablement la pression exercée sur le plan d'investissement à long terme. Toutefois, la demande pour des investissements dans l'entretien et les réparations des systèmes architecturaux, électriques et mécaniques pendant leur durée de vie existe toujours, tout comme les nouvelles demandes associées au fait de demeurer pertinent dans l'ère numérique. Le Musée continuera d'examiner son plan d'investissement à long terme et établira les priorités des ressources disponibles pour s'assurer que les projets les plus pressants sont achevés.

En 2017-2018, le Musée finalisera également ses projets d'investissement liés à l'expérience et à la mobilisation des visiteurs par la refonte de son site Web, la mise à niveau de l'équipement audiovisuel dans son auditorium et son amphithéâtre, ainsi que la signalisation et les panneaux indicateurs dans les espaces publics et les salles d'exposition, l'entrée pour les groupes et l'entrée principale, ainsi que le stationnement souterrain.

Pour célébrer le 150e anniversaire de la Confédération du Canada, les salles dédiées à l'art canadien et à l'art autochtone seront rouvertes en 2017 après avoir subi une importante transformation. Le Musée finance cette initiative à l'aide de ses actifs nets non affectés.

De plus, en 2017-2018, le Musée prévoit une augmentation des coûts non discrétionnaires associés aux hausses salariales et économiques, à l'exploitation et à l'entretien de ses installations, et à la protection de la collection.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Grâce à des collections d'œuvres d'art anciennes et contemporaines, à des programmes et à de la recherche reflétant un point de vue particulier mais non exclusif sur le Canada, favoriser l'intérêt, les connaissances, l'appréciation et le respect des arts visuels.</i>			
Installations	15 304 248	20 923 870
Rayonnement	9 768 754	13 648 648
Collection	12 884 379	12 811 189
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	5 931 029	6 819 703
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	45 776 761
Total	45 776 761	43 888 410	54 203 410

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Musée national des sciences et de la technologie

Raison d'être

Le Musée national des sciences et de la technologie (MNST) est une société d'État constituée le 1er juillet 1990 en vertu de la *Loi sur les musées*.

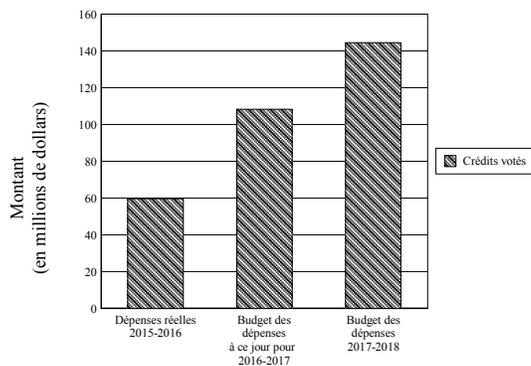
Le MNST a pour mission de promouvoir la culture scientifique et technique au Canada par la constitution, l'entretien et le développement d'une collection d'objets scientifiques et techniques principalement axée sur le Canada, et par la présentation de procédés et de productions de l'activité scientifique et technique, et de leurs rapports avec la société sur les plans économique, social et culturel.

Le MNST exerce ses activités sous le nom de la Société des musées de sciences et technologies du Canada (SMSTC). La Société gère trois établissements muséaux : le Musée des sciences et de la technologie du Canada, le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada et le Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le sommaire du plan d'entreprise du MNST.

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Musée à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	59 600 577	59 979 776	108 172 776	144 527 796
Total des crédits votés	59 600 577	59 979 776	108 172 776	144 527 796
Total des dépenses budgétaires	59 600 577	59 979 776	108 172 776	144 527 796

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 du Musée national des sciences et de la technologie (MNST) a augmenté de 84,5 millions de dollars comparativement à celui de l'exercice précédent en raison du financement accordé au projet de modernisation du Musée des sciences et de la technologie du Canada et de la construction du nouveau Centre de conservation des collections. D'abord, un financement de 78,0 millions de dollars a été alloué au MNST sur trois ans afin de remédier au problème de moisissures, de rénover l'immeuble, de construire une nouvelle façade extérieure et de mettre à jour les espaces d'exposition au Musée des sciences et de la technologie du Canada. Ensuite, un montant de 156,3 millions de dollars a été accordé au MNST sur une période de deux ans pour la construction d'un Centre de conservation des collections qui remplacera les installations de stockage des collections actuelles du MNST. En 2017-2018, le MNST concentrera ses efforts sur le renouvellement de l'infrastructure de l'édifice du Musée des sciences et de la technologie du Canada et sur l'instauration d'une présence nationale et la communication des connaissances, comme il est présenté de façon détaillée dans son plan d'entreprise. Les activités qui seront entreprises par le MNST afin de concrétiser les orientations stratégiques décrites dans le plan

d'entreprise comprennent ce qui suit :

- la stabilisation des immobilisations au moyen d'une rénovation relativement importante de l'édifice du Musée des sciences et de la technologie du Canada et la construction d'un nouveau Centre de conservation des collections;
- en célébration du 150^e anniversaire en 2017, la réouverture du Musée des sciences et des technologies du Canada et la présentation d'expositions et d'une programmation renouvelées dans ses musées afin de commérer la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation dans la transformation de notre pays, en ayant recours à ses collections;
- la poursuite de l'initiative énergétique pancanadienne. Au cours de la prochaine année, le MNST continuera d'intégrer les Canadiens dans des discussions significatives, espérant ainsi accroître la sensibilisation à l'égard des ressources alternatives et modifier les comportements dans le secteur de l'utilisation de l'énergie;
- accroître son accent sur la numérisation en créant un meilleur accès aux collections 2-D et 3-D du MNST, encourageant ainsi les données ouvertes et continuant à améliorer la présence dans les médias sociaux;
- continuer l'élaboration de la collection par l'intermédiaire d'une recherche nationale pertinente et de la rationalisation de la collection afin de créer une collection plus exhaustive et de mieux raconter l'histoire du Canada;
- solidifier l'assise financière du MNST et assurer la durabilité grâce à un accent accru sur la rentabilité et le renforcement des partenariats.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Intérêt, connaissance, appréciation et respect à l'égard de la science et la technologie par l'entremise de la collection des objets scientifiques et technologiques, des programmes et de la recherche reflétant un point de vue canadien.</i>			
Installations	35 915 000	117 967 500
Partage des connaissances	18 495 000	19 050 000
Préservation du patrimoine	4 225 000	4 350 000
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	1 344 776	3 160 296
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	59 600 577
Total	59 600 577	59 979 776	144 527 796

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Office des transports du Canada

Raison d'être

L'Office des transports du Canada (l'Office) est un tribunal quasi judiciaire indépendant et un organisme de réglementation ayant les pouvoirs d'une cour supérieure. L'Office est un organisme autonome qui se rapporte au Parlement par l'entremise du ministre des Transports.

L'Office a trois mandats :

- Il veille à ce que le réseau national de transport fonctionne efficacement et harmonieusement, dans l'intérêt économique et social de tous les Canadiens, y compris ceux qui y travaillent et y investissent, dont les producteurs, les expéditeurs, les usagers et les entreprises qui l'utilisent, et les collectivités où il est exploité.
- Il protège le droit fondamental des personnes ayant une déficience à un réseau de transport accessible.
- Il offre aux passagers aériens un régime de protection du consommateur.

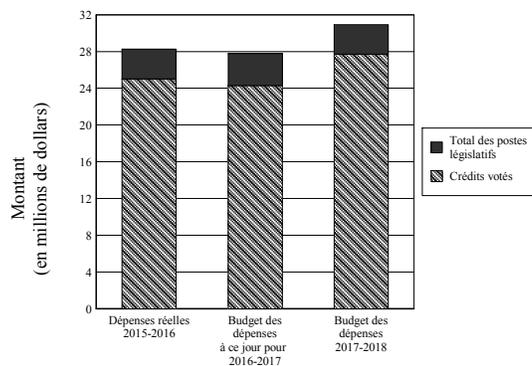
Pour s'acquitter de ses mandats, l'Office a trois outils à sa disposition :

- *Prise de règlements* : L'Office élabore et applique des règles de base pour encadrer les droits et les responsabilités des fournisseurs de services et des usagers et faire en sorte que les règles du jeu soient les mêmes pour tous parmi les concurrents. Ces règles se traduisent parfois par des règlements exécutoires, et parfois par des lignes directrices, des codes de pratiques et des notes d'interprétation à caractère moins officiel.
- *Règlement des différends* : L'Office règle des différends entre d'une part, des fournisseurs de services de transport, et d'autre part leurs clients et voisins, grâce à une gamme d'outils, soit la facilitation et la médiation, ainsi que l'arbitrage et le processus décisionnel formel.
- *Information* : L'Office fournit de l'information concernant le réseau de transport, les droits et responsabilités des fournisseurs de services de transport et des usagers, et la législation et les services de l'Office.

Pour en savoir plus sur le rôle, le mandat et la mission de l'Office, consultez le site Web de l'office.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	25 022 975	24 290 330	24 290 330	27 714 765
Total des crédits votés	25 022 975	24 290 330	24 290 330	27 714 765
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>3 231 257</i>	<i>3 501 757</i>	<i>3 501 757</i>	<i>3 199 401</i>
Total des dépenses budgétaires	28 254 232	27 792 087	27 792 087	30 914 166

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

L'Office des transports du Canada (l'Office) prévoit des dépenses budgétaires de 30,9 millions de dollars en 2017-2018. De ce montant, 27,7 millions de dollars requièrent l'approbation du Parlement. Le solde de 3,2 millions de dollars correspond aux prévisions réglementaires qui ne nécessitent pas une approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information. Par rapport à 2016-2017, le Budget principal des dépenses 2017-2018 a augmenté à cause d'un montant qui a été approuvé via une demande de repot inversé de fonds de l'office et qui sera utilisé pour payer les coûts liés aux *Normes d'aménagement du gouvernement du Canada relatives à l'initiative Milieu de travail 2.0*. Ce montant figure dans le programme Services internes et sera remboursé sur une période de 15 ans débutant en 2018-2019.

En se tournant vers l'avenir, l'Office a établi ses priorités stratégiques pour la période 2017-2020 :

Modernisation du cadre de gestion : Lois et règlements tenant compte des modèles de gestion actuels et émergents, des besoins des voyageurs et des expéditeurs et des pratiques exemplaires sur le plan des processus décisionnels judiciaires et réglementaires.

Excellence dans la prestation de services : Prestation opportune, équitable et efficace de services dans l'exercice des fonctions de réglementation, de règlement de différends et de surveillance de la conformité et de l'application de la loi, et s'appuyant sur le libellé et l'objet des lois et règlements applicables, sur la jurisprudence pertinente, et sur les éléments de preuve.

Sensibilisation des intervenants et du public : Diffusion d'informations claires et pertinentes aux intervenants et au grand public portant sur le réseau de transport national, sur les droits et responsabilités des fournisseurs et des utilisateurs de services de transport, et sur divers services offerts par l'Office.

Un organisme sain et hautement performant : un organisme indépendant, expert, impartial, engagé, agile et innovateur.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Règlement des différends et réglementation économique du réseau de transport national transparents, justes et rapides.</i>			
Réglementation économique	11 099 602	11 315 866	11 532 859
Processus décisionnel formel et modes alternatifs de règlement des différends	10 334 836	9 253 556	8 703 153
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	6 819 794	7 222 665	10 678 154
Total	28 254 232	27 792 087	30 914 166

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Office national de l'énergie

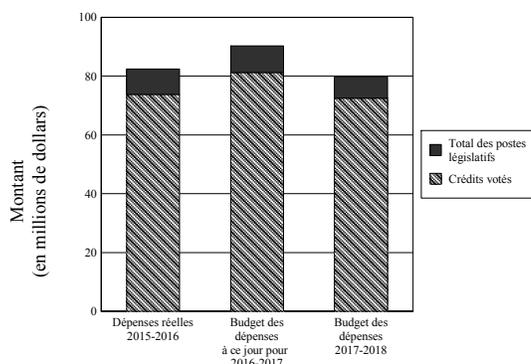
Raison d'être

L'Office national de l'énergie est un organisme fédéral indépendant qui réglemente plusieurs aspects du secteur énergétique au Canada. Il réglemente les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie, dans l'intérêt public canadien en plaçant la sécurité au cœur de ses préoccupations.

L'organisme relève du ministre des Ressources naturelles.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	73 773 845	80 581 081	81 269 710	72 478 474
Total des crédits votés	73 773 845	80 581 081	81 269 710	72 478 474
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>8 622 723</i>	<i>8 844 366</i>	<i>8 982 092</i>	<i>7 361 511</i>
Total des dépenses budgétaires	82 396 568	89 425 447	90 251 802	79 839 985

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

L'Office national de l'énergie prévoit des dépenses budgétaires de 79,8 millions de dollars en 2017-2018. De cette somme, un montant de 72,4 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 7,4 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent aucune autre approbation; il est fourni à titre de renseignement. La diminution des dépenses prévues comparativement à ce qu'elles étaient dans le Budget principal des dépenses 2016-2017 découle principalement d'une baisse de 4,0 millions de dollars liée à l'infrastructure de transport de l'énergie (budget fédéral de 2015), d'une baisse de 5,1 millions de dollars au titre des programmes de sécurité (budget fédéral de 2012) et d'une réduction de 4,2 millions de dollars relativement aux mégaprojets (budget fédéral de 2014); elle est en partie compensée par une hausse de 4,7 millions de dollars pour les programmes de la stratégie provisoire visant les pipelines (budget fédéral de 2016).

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Cette organisation a mis en œuvre la Politique sur les résultats; elle a donc établi les documents du budget des dépenses par responsabilité essentielle.</i>			
Processus décisionnel	28 225 875
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	22 559 815
Information sur l'énergie	5 365 717
Mobilisation	3 727 165
<i>Pour appuyer l'ensemble des responsabilités de l'organisation.</i>			
Services internes	19 961 413
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	82 396 568	89 425 447
Total	82 396 568	89 425 447	79 839 985

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Contributions			
Programme d'aide financière aux participants	3 002 692	4 264 067	5 364 067

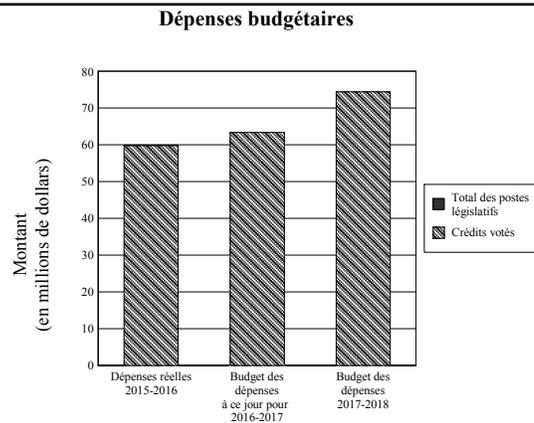
Office national du film

Raison d'être

L'Office national du film (ONF) a été créé par une loi du Parlement fédéral en 1939 et est une agence fédérale qui fait partie du portefeuille du ministère du Patrimoine canadien. L'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres originales et innovatrices lesquelles font mieux comprendre les enjeux auxquels doit faire face la population canadienne et font connaître les valeurs et les points de vue canadiens au pays et dans le monde. Au fil des décennies, il est devenu la norme en matière d'innovation audiovisuelle au Canada et joue un rôle important en soulignant les changements et les événements marquants de la société canadienne.

En tant que producteur et distributeur public d'œuvres audiovisuelles, l'ONF joue un rôle essentiel en offrant une perspective de la richesse et de la diversité canadiennes. C'est grâce à des documentaires d'auteur, des films d'animation et de nouveaux médias qu'il explore les enjeux sociaux contemporains. Aujourd'hui, nos artistes et artisans continuent à faire œuvre de pionniers en matière de contenu et de forme dans le domaine du documentaire, du film d'animation et du cinéma interactif.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	59 832 360	61 894 820	63 394 820	74 375 345
Total des crédits votés	59 832 360	61 894 820	63 394 820	74 375 345
Total des postes législatifs	88 829
Total des dépenses budgétaires	59 921 189	61 894 820	63 394 820	74 375 345

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

L'Office national du film (ONF) prévoit des dépenses budgétaires de 74,4 millions de dollars pour l'exercice 2017-2018 qui doivent être approuvées par le Parlement. En comparaison avec le Budget principal des dépenses 2016-2017, ce budget a été augmenté de 12,5 millions de dollars, soit le résultat net des éléments suivants :

- une augmentation de 10,0 millions de dollars pour la relocalisation du siège social de Montréal;
- une augmentation de 3,0 millions de dollars de fonds supplémentaires pour soutenir la production audiovisuelle, le développement des auditoires et la numérisation de la collection patrimoniale;
- une réduction de 476 475 \$ liée aux taux du régime d'avantages sociaux des employés;
- une réduction de 43 000 \$ des dépenses de voyage.

Tout en poursuivant la mise en œuvre de son plan stratégique quinquennal 2013-2018, l'ONF prépare le déménagement de son siège social dans le Quartier des spectacles à Montréal prévu en 2018. À cet égard, l'ONF a reçu une augmentation de 2,0 millions de dollars en

2016-2017 et recevra une avance de 12,0 millions de dollars en 2017-2018. Les dépenses de l'ONF diminueront par la suite de 1,2 million de dollars par année, et ce, durant 12 années à compter de 2018-2019.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Les histoires et les perspectives canadiennes sont présentes dans les médias audiovisuels et rendues accessibles à la population du Canada et du reste du monde.</i>			
Production audiovisuelle	34 911 829	35 877 615	43 323 228
Accessibilité et interaction avec l'auditoire	16 702 002	17 598 853	21 657 098
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	8 307 358	8 418 352	9 395 019
Total	59 921 189	61 894 820	74 375 345

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

PPP Canada Inc.

Raison d'être

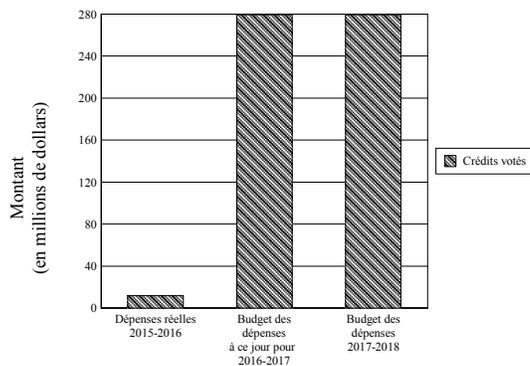
PPP Canada est une société d'État créée en 2008 en vue d'appuyer les partenariats public-privé (PPP). Le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités est responsable de cette organisation.

Les PPP sont une méthode de rechange pour la réalisation de projets d'infrastructure publique d'envergure et complexes. Ils offrent trois avantages importants : une meilleure gestion des coûts et des échéanciers, l'optimisation des risques et des ressources, et l'innovation. Les contrats de PPP sont généralement des engagements à long terme qui utilisent des structures financières particulières afin de tirer profit de l'innovation et de la capacité du secteur privé et de réduire, pour les contribuables, les risques liés à la conception, à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de l'infrastructure. PPP Canada agit en tant que source d'expertise sur les sujets relatifs aux PPP grâce au développement et au partage des connaissances.

En outre, PPP Canada fournit expertise et conseils relativement à l'évaluation et à la concrétisation de PPP à l'échelle fédérale et permet de tirer parti d'une meilleure optimisation des ressources provenant, des investissements fédéraux dans des projets d'infrastructures provinciaux, territoriaux, municipaux et ceux des Premières Nations par l'entremise du Fonds PPP Canada.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la société pour les dépenses de fonctionnement	11 800 000	11 800 000	11 800 000	11 800 000
5 Paiements à la société pour les investissements du Fonds PPP Canada	267 700 000	267 700 000	267 700 000
Total des crédits votés	11 800 000	279 500 000	279 500 000	279 500 000
Total des dépenses budgétaires	11 800 000	279 500 000	279 500 000	279 500 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

PPP Canada présente des dépenses budgétaires de 279,5 millions de dollars dans le Budget principal des dépenses 2017-2018, qui doivent être approuvées par le Parlement. Cette somme correspond au montant demandé dans le budget principal des dépenses du dernier exercice.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Transformer le Canada en chef de file des partenariats public-privé.</i>			
Initiatives fédérales concernant les partenariats public-privé	11 800 000	279 500 000	279 500 000
Total	11 800 000	279 500 000	279 500 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Registraire de la Cour suprême du Canada

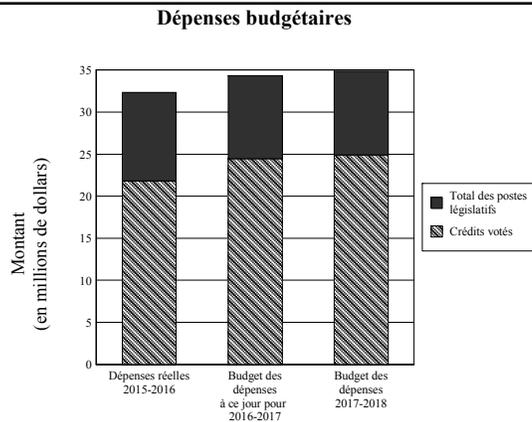
Raison d'être

Créée par une loi du Parlement en 1875, la Cour suprême du Canada est la juridiction d'appel de dernier ressort du pays. Elle sert les Canadiens en tranchant des questions de droit d'importance pour le public, contribuant ainsi à l'évolution de toutes les branches du droit au Canada. L'indépendance de la Cour, la qualité de ses travaux et le respect qu'on lui porte, tant ici qu'à l'étranger, sont autant d'éléments qui contribuent grandement aux fondements d'un pays fort, sécuritaire et démocratique, fondé sur la primauté du droit.

Le Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada fournit à la Cour tous les services et l'appui dont elle a besoin pour traiter, entendre et trancher les instances qui lui sont soumises. Il agit également comme interface entre les plaideurs et la Cour.

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	21 815 595	23 362 704	24 457 784	24 916 433
Total des crédits votés	21 815 595	23 362 704	24 457 784	24 916 433
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>10 524 153</i>	<i>9 854 498</i>	<i>9 890 737</i>	<i>9 966 489</i>
Total des dépenses budgétaires	32 339 748	33 217 202	34 348 521	34 882 922

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada (BRCS) prévoit des dépenses budgétaires de 34,9 millions de dollars en 2017-2018. De cette somme, des dépenses de 24,9 millions de dollars doivent être approuvées par le Parlement. Le solde de 10,0 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

L'augmentation nette de 1,67 million de dollars du Budget principal des dépenses 2017-2018 est attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 1,57 million de dollars liée au nouveau financement pour le renforcement de la sécurité à la Cour suprême du Canada;
- une augmentation de 0,07 million de dollars pour des conventions collectives;
- une diminution de 0,09 million de dollars des fonds de fonctionnement en raison de la réduction annoncée dans le budget fédéral de 2016;
- une augmentation de 0,28 million de dollars du financement des postes législatifs pour les traitements et les pensions des juges;
- une diminution de 0,17 million de dollars du financement des postes législatifs en raison d'un rajustement des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Grâce aux fonds attendus dans le cadre du présent budget principal des dépenses, le BRCSC continuera de se concentrer sur le traitement en temps utile des dossiers tout en continuant à donner satisfaction aux intervenants, ainsi qu'en maintenant des normes de service élevées. Pour ce faire, le BRCSC ne vise qu'un seul résultat stratégique soit : « l'administration du tribunal de dernier ressort du Canada est efficace et indépendante ».

En 2017-2018, le BRCSC accordera une priorité élevée à la poursuite de ses travaux visant à adapter les processus opérationnels à un environnement électronique, en vue d'améliorer de façon soutenue l'accès électronique aux dossiers d'instance de la Cour et à l'information dont elle dispose, aux fins d'usage interne par les membres et le personnel de la Cour ainsi que par les plaideurs et le public. Le BRCSC poursuivra également le renforcement de la sécurité physique et des TI de la Cour.

Des renseignements supplémentaires sont disponibles dans le plan ministériel.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>L'administration du tribunal de dernier ressort du Canada est efficace et indépendante.</i>			
Opérations de la Cour	15 491 294	16 067 392	15 546 765
Paiements aux juges de la Cour suprême du Canada conformément à la <i>Loi sur les juges</i>	7 933 812	7 425 442	7 708 915
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	8 914 642	9 724 368	11 627 242
Total	32 339 748	33 217 202	34 882 922

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Raison d'être

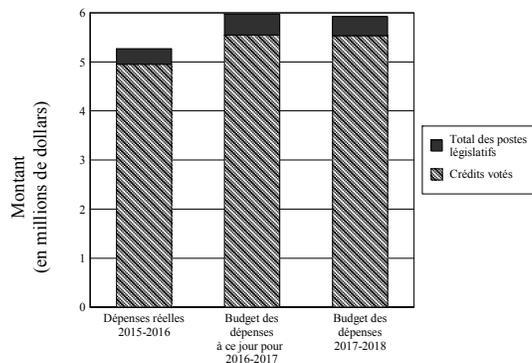
Le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada est responsable de cette organisation. Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC), qui a été créé suivant une entente intervenue à la Conférence des premiers ministres ayant eu lieu en mai 1973, est un organisme des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Son mandat est d'offrir des services administratifs de soutien et de planification aux conférences intergouvernementales entre premiers ministres, ministres et sous-ministres.

Les conférences intergouvernementales sont un précieux outil de consultation et de négociation entre les divers ordres de gouvernement. En outre, elles facilitent l'élaboration des politiques nationales, provinciales ou territoriales. Elles sont un élément essentiel du fonctionnement de la fédération canadienne, et elles illustrent l'un des principes fondamentaux de notre société démocratique.

En exécutant avec doigté la planification logistique de ces réunions et en assurant leur bon déroulement, le SCIC non seulement soulage les gouvernements de la tâche liée au processus administratif des conférences, mais il leur permet également de profiter grandement d'importantes économies d'échelle.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	4 955 984	5 547 133	5 547 133	5 534 133
Total des crédits votés	4 955 984	5 547 133	5 547 133	5 534 133
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>314 567</i>	<i>427 837</i>	<i>427 837</i>	<i>390 526</i>
Total des dépenses budgétaires	5 270 551	5 974 970	5 974 970	5 924 659

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Les dépenses de 2017-2018 du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes demeurent à peu près les mêmes qu'au cours de l'exercice précédent. Les fonds de 2017-2018 serviront aux priorités suivantes :

- mettre en œuvre les mesures nécessaires pour améliorer et développer des partenariats stratégiques;
- assurer une prestation de services pertinente et responsable;
- mettre en œuvre des initiatives afin d'assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources;
- bâtir un environnement d'apprentissage continu.

Notre plan ministériel 2017-2018 comprendra des renseignements plus détaillés sur nos priorités.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Les services aux conférences intergouvernementales de haut niveau sont exécutés avec professionnalisme et avec succès.</i>			
Services aux conférences	3 561 128	4 163 437	4 504 460
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	1 709 423	1 811 533	1 420 199
Total	5 270 551	5 974 970	5 924 659

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Secrétariat du Conseil du Trésor

Raison d'être

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (le Secrétariat) est l'organisme central qui agit comme organe administratif du Conseil du Trésor.

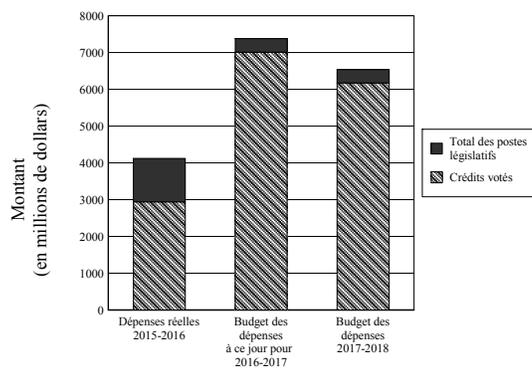
Le Conseil du Trésor est un comité du Cabinet qui assume les fonctions suivantes :

- jouer le rôle de conseil d'administration du gouvernement;
- superviser la gestion financière et les dépenses du gouvernement et s'occuper des questions relatives aux ressources humaines;
- être l'employeur de la fonction publique;
- établir les lignes de conduite et les normes générales en matière d'administration, de gestion du personnel, de finances et de pratiques organisationnelles pour l'ensemble du gouvernement;
- jouer le rôle de comité du Conseil en ce qui a trait à l'approbation de la politique de réglementation et des règlements, et de la plupart des décrets;
- rendre des comptes au Parlement.

Le président du Conseil du Trésor est le ministre responsable du Secrétariat.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		<i>(dollars)</i>		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	248 942 508	209 531 439	350 578 746	222 912 616
5 Dépenses éventuelles du gouvernement	750 000 000	750 000 000	750 000 000
10 Initiatives pangouvernementales	3 193 000	3 193 000	3 193 000
20 Assurances de la fonction publique	2 690 624 377	2 337 061 397	2 460 070 604	2 398 570 604
25 Report du budget de fonctionnement	1 600 000 000	1 600 000 000	1 600 000 000
30 Besoins en matière de rémunération	600 000 000	1 145 000 000	600 000 000
33 Report du budget des dépenses en capital	600 000 000	600 000 000	600 000 000
– Rajustements à la rémunération	101 631 812
Total des crédits votés	2 939 566 885	6 099 785 836	7 010 474 162	6 174 676 220
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 188 321 857</i>	<i>471 020 193</i>	<i>370 733 337</i>	<i>367 185 144</i>
Total des dépenses budgétaires	4 127 888 742	6 570 806 029	7 381 207 499	6 541 861 364

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Secrétariat prévoit des dépenses budgétaires de 6 541,9 millions de dollars en 2017-2018, dont un montant de 6 174,7 millions de dollars qui doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 367,2 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Le Budget principal des dépenses 2017-2018 présente une diminution globale de 28,9 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses précédent. Plus précisément, les principales modifications comprennent les suivantes :

- une diminution de 103,8 millions de dollars des prévisions législatives associées principalement à un rajustement des contributions de l'employeur en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et d'autres lois sur la retraite, et de la *Loi sur l'assurance-emploi*;
- une augmentation de 61,5 millions de dollars des crédits pangouvernementaux du crédit 20, Assurance de la fonction publique, principalement pour couvrir les coûts que représente la part de l'augmentation du taux de cotisation assumée par le gouvernement au titre du Régime d'assurance-revenu militaire;
- une augmentation nette de 13,4 millions de dollars des dépenses du programme associées principalement au financement à durée limitée pour l'Initiative de renouvellement de l'espace de travail et le Programme d'apprentissage mixte, au financement permanent pour améliorer l'accès à l'information, élargir la portée des initiatives de données ouvertes, appuyer l'élaboration d'une stratégie en matière de services axés sur la clientèle pour le gouvernement du Canada, et pour divers autres postes.

Des renseignements supplémentaires seront présentés dans le plan ministériel.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Cette organisation a mis en œuvre la Politique sur les résultats; elle a donc établi les documents du budget des dépenses par responsabilité essentielle.</i>			
Surveillance des dépenses	3 596 236 789
Employeur	2 793 646 260
Leadership administratif	61 764 271
Surveillance réglementaire	4 663 000
<i>Pour appuyer l'ensemble des responsabilités de l'organisation.</i>			
Services internes	85 551 044
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	4 127 888 742	6 570 806 029
Total	4 127 888 742	6 570 806 029	6 541 861 364

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
<u>Contributions</u>			
Contributions au Partenariat pour un gouvernement ouvert	281 690
Fédération internationale des comptables	200 000	200 000
<u>Autres paiements de transfert</u>			
Paiements, sous forme d'indemnités pour des accidents du travail, conformément aux régimes de la fonction publique de prestations versées aux survivants des employés décédés dans l'exercice de leurs fonctions	326 513	495 000	495 000
Régime spécial d'indemnisation pour les conjoints des attachés des Forces canadiennes	4 795	5 000	5 000
<i>Total des postes législatifs</i>	3 238

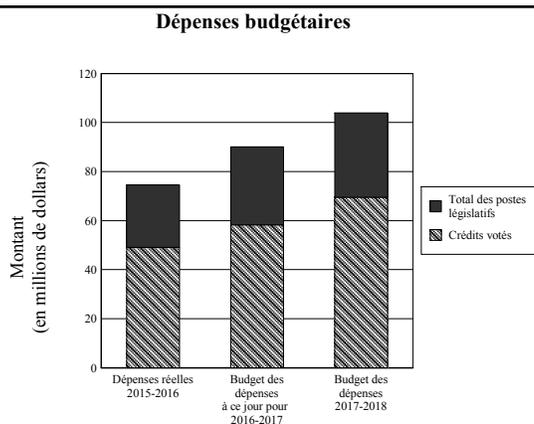
Sénat

Raison d'être

Le Sénat du Canada, créé en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, est une chambre indépendante et un complément de la Chambre des communes. Le Sénat compte 105 membres qui font l'objet d'une nomination et qui proviennent des provinces et des territoires. Son but premier est d'étudier toutes les mesures législatives émanant du Sénat ou adoptées par la Chambre des communes. Pour acquérir force de loi, chaque projet de loi doit être approuvé sous la même forme par le Sénat et la Chambre des communes. Le Sénat a le pouvoir d'adopter, d'amender ou de rejeter les projets de loi. Dans les faits, il rejette rarement les projets de loi, mais il les amende fréquemment. Par l'entremise de ses comités, le Sénat procède également à l'examen de questions d'intérêt public, un examen approfondi s'échelonnant souvent sur une longue période, afin d'être en mesure de bien conseiller le gouvernement et d'éclairer le débat sur des questions importantes pour les Canadiens.

Le président du Sénat est responsable de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	49 140 138	58 276 163	58 276 163	69 584 548
Total des crédits votés	49 140 138	58 276 163	58 276 163	69 584 548
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>25 431 956</i>	<i>31 839 145</i>	<i>31 839 145</i>	<i>34 289 817</i>
Total des dépenses budgétaires	74 572 094	90 115 308	90 115 308	103 874 365

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Sénat prévoit des dépenses budgétaires de 103,9 millions de dollars pour 2017-2018. De cette somme, un montant de 69,6 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 34,3 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et il est fourni à titre d'information.

Le Sénat continue de gérer ses ressources avec diligence et probité. La hausse du budget de 2017-2018 sera utilisée pour tenir compte d'une nouvelle série de priorités stratégiques en vue d'accroître les activités de rayonnement et mobiliser les Canadiens, de moderniser et rendre le Sénat plus efficace en respectant le cadre constitutionnel actuel, et pour faire progresser d'autres priorités.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Faire en sorte que le contexte soit le plus propice possible à une contribution efficace des sénateurs à la législation fédérale et aux politiques publiques dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens.</i>			
Sénateurs, agents supérieurs du Sénat, et bureaux des sénateurs	33 364 160	44 209 495	57 890 830
Soutien administratif	24 284 722	28 648 598	28 000 570
Chambre, comités et associations	16 923 212	17 257 215	17 982 965
Total	74 572 094	90 115 308	103 874 365

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Subventions			
<i>Total des postes législatifs</i>	47 664	167 000	167 000
Contributions			
Contributions aux associations parlementaires	418 679	405 609	430 000

Service administratif des tribunaux judiciaires

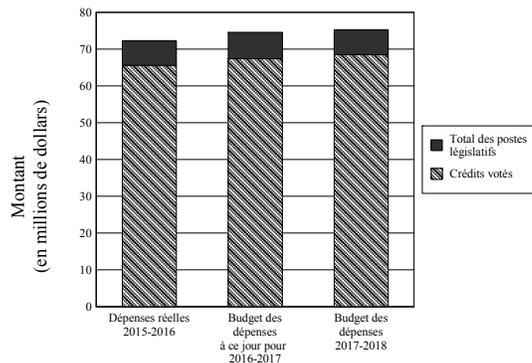
Raison d'être

Le Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) a été créé en 2003, au moment de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*. Le rôle du SATJ est de fournir, de manière efficace, des services judiciaires, des services de greffe et des services ministériels à quatre cours supérieures d'archives, soit à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt. La Loi accroît l'indépendance judiciaire en chargeant un organisme indépendant du gouvernement du Canada d'assurer les services administratifs des tribunaux et à accroître la responsabilité à l'égard de l'utilisation des fonds publics.

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	65 598 166	65 199 516	67 404 941	68 590 696
Total des crédits votés	65 598 166	65 199 516	67 404 941	68 590 696
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>6 696 504</i>	<i>7 152 127</i>	<i>7 182 509</i>	<i>6 657 003</i>
Total des dépenses budgétaires	72 294 670	72 351 643	74 587 450	75 247 699

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) prévoit des dépenses budgétaires de 75,25 millions de dollars en 2017-2018. De cette somme, un montant de 68,59 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 6,66 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Les principaux programmes du SATJ sont demeurés relativement constants au cours des années. Néanmoins, les niveaux de référence du SATJ ont été touchés par des changements législatifs affectant la charge de travail des cours fédérales, ainsi que par diverses initiatives du gouvernement. Les activités qui ont causé la majorité des écarts dans les niveaux de référence incluent :

- le renouvellement du financement pour les procédures prévues à la section 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* visant à surmonter les difficultés que pose la gestion des cas d'interdiction de territoire pour des motifs de sécurité, à protéger les renseignements classifiés dans les procédures d'immigration et à obtenir des assurances diplomatiques quant à la sécurité des personnes interdites de territoire exposées à un risque de torture;
- des fonds pour lever l'obligation de visa des citoyens du Mexique;
- le financement du budget fédéral de 2015 qui permettra d'apporter des améliorations à la sécurité physique, notamment l'ajout de caméras, de personnel de sécurité et d'instruments de contrôle, qui contribueront à assurer la sécurité et le fonctionnement adéquat des

cours fédérales. De plus, il permettra d'apporter des améliorations à la sécurité des TI pour mieux protéger les renseignements judiciaires et du SATJ;

- le financement du budget fédéral de 2016 pour investir dans les mises à niveau de l'infrastructure de la technologie de l'information afin d'assurer l'efficacité du système judiciaire fédéral;
- le financement du budget fédéral de 2016 pour faciliter le déménagement des locaux de la Cour fédérale de Québec, garantissant ainsi le maintien de la présence de la Cour fédérale dans cette ville.

Plus de détails sur les tendances et les écarts importants sont fournis dans le plan ministériel 2017-2018 du SATJ, ainsi que dans le document Commentaires et analyse des états financiers et les rapports financiers trimestriels.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Le public a accès en temps opportun et de manière équitable aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.</i>			
Services du greffe	23 639 751	24 278 931	27 475 819
Services judiciaires	27 134 101	27 994 392	24 689 653
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	21 520 818	20 078 320	23 082 227
Total	72 294 670	72 351 643	75 247 699

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

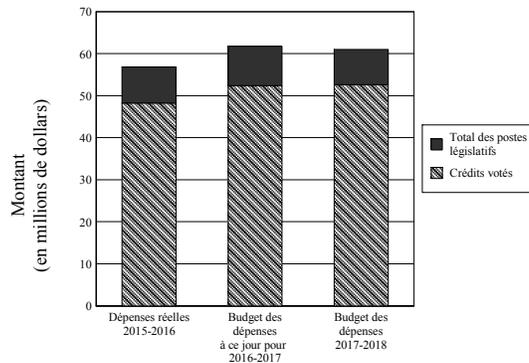
Raison d'être

Le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA) est responsable de la prestation des services de soutien et de la fourniture des installations qui sont nécessaires à chacun des tribunaux administratifs qu'il sert, afin qu'ils puissent exercer leurs pouvoirs et s'acquitter de leurs devoirs et fonctions en conformité avec les lois et les règles qui les régissent. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du SCDATA.

Le ministre de la Justice et procureure générale du Canada est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	48 209 042	48 879 363	52 354 017	52 628 925
Total des crédits votés	48 209 042	48 879 363	52 354 017	52 628 925
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>8 642 950</i>	<i>9 145 173</i>	<i>9 413 110</i>	<i>8 391 224</i>
Total des dépenses budgétaires	56 851 992	58 024 536	61 767 127	61 020 149

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le SCDATA prévoit des dépenses budgétaires de 61 millions de dollars en 2017-2018. De ce montant, 52,6 millions de dollars doivent être approuvés par le Parlement. Le solde de 8,4 millions de dollars représente les prévisions de dépenses législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire.

Comparativement à 2016-2017, le budget principal des dépenses du SCDATA a augmenté de 3,7 millions de dollars. Cette augmentation est principalement liée au report de fonds de 2015-2016 en sus du report du budget de fonctionnement et servira à la consolidation et à la modernisation des locaux à bureaux.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Services efficaces et efficaces qui appuient les présidents et les membres des tribunaux dans l'exercice de leurs responsabilités légales et protègent leur indépendance de façon à promouvoir la confiance des Canadiens dans le système des tribunaux fédéraux.</i>			
Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux	20 397 746	21 445 348	22 305 059
Paiements aux présidents et aux membres des tribunaux	11 106 695	12 830 814	11 783 427
Services du greffe	7 477 407	7 799 725	8 263 121
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	17 870 144	15 948 649	18 668 542
Total	56 851 992	58 024 536	61 020 149

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Service canadien du renseignement de sécurité

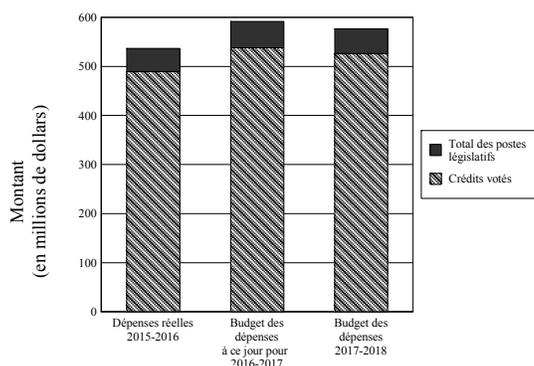
Raison d'être

Selon la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)*, le mandat du SCRS est de recueillir, d'analyser et de conserver des informations et des renseignements sur les activités susceptibles de constituer une menace pour la sécurité du Canada, et de faire rapport au gouvernement du Canada et de le conseiller à ce sujet. Le SCRS est responsable de la collecte d'information sur la sécurité nationale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada; de la collecte de renseignements étrangers au Canada; des évaluations de sécurité des employés de la fonction publique fédérale, des demandes de réfugié, d'immigration et de citoyenneté, et de certains autres secteurs tels que l'industrie nucléaire canadienne.

Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (<i>dollars</i>)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	489 566 324	518 483 607	537 807 157	526 615 028
Total des crédits votés	489 566 324	518 483 607	537 807 157	526 615 028
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>46 997 524</i>	<i>53 585 459</i>	<i>53 993 793</i>	<i>50 477 031</i>
Total des dépenses budgétaires	536 563 848	572 069 066	591 800 950	577 092 059

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le montant inscrit au budget principal des dépenses pour le Service canadien du renseignement de sécurité est de 577,1 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 5,0 millions de dollars par rapport au budget de l'exercice précédent. Les principaux changements sont les suivants :

- une augmentation de 8,6 millions de dollars à l'appui de la sécurité nationale du Canada et de la sécurité des Canadiens;
- une diminution de 3,6 millions de dollars liée à une initiative pangouvernementale annoncée dans le budget fédéral de 2016.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Les renseignements servent à assurer la sécurité du Canada et des Canadiens.</i>			
Programme de renseignement	495 644 733	524 459 826	528 939 177
Programme de filtrage de sécurité	40 919 115	47 609 240	48 152 882
Total	536 563 848	572 069 066	577 092 059

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Service correctionnel du Canada

Raison d'être

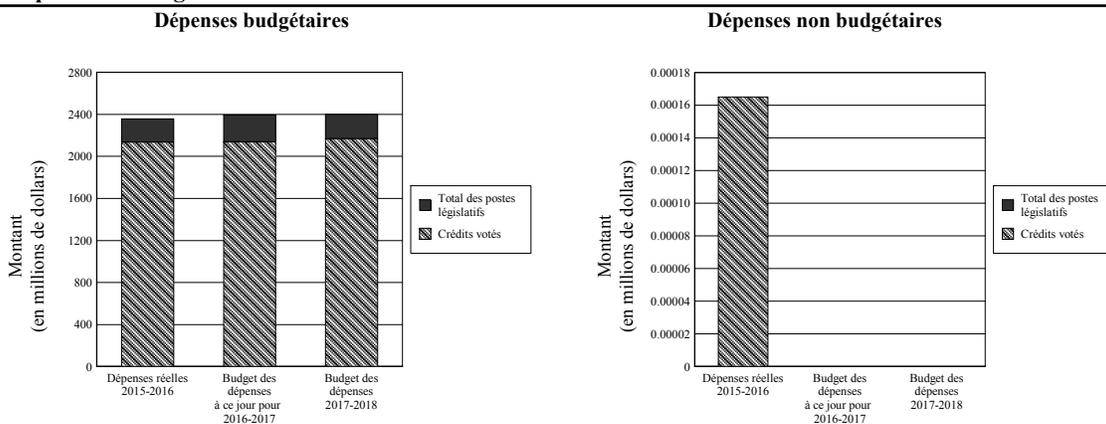
Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable du Service correctionnel du Canada.

Le but du système correctionnel fédéral, comme le définit la loi, est de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et d'autre part, en aidant au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, article 3).

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions	1 969 350 061	1 925 556 005	1 957 146 969	1 962 343 216
5 Dépenses en capital	168 684 074	185 711 724	184 573 409	208 941 724
Total des crédits votés	2 138 034 135	2 111 267 729	2 141 720 378	2 171 284 940
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>219 750 510</i>	<i>251 324 350</i>	<i>251 346 890</i>	<i>229 424 223</i>
Total des dépenses budgétaires	2 357 784 645	2 362 592 079	2 393 067 268	2 400 709 163
Dépenses non budgétaires				
Crédits votés				
– Prêts à des personnes sous surveillance obligatoire et aux libérés conditionnels en vertu du Compte de prêts aux libérés conditionnels	165
Total des crédits votés	165
Total des dépenses non budgétaires	165

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Service correctionnel du Canada prévoit des dépenses budgétaires de 2 400,71 millions de dollars en 2017-2018. De cette somme, un montant de 2 171,29 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 229,42 millions de dollars représente les

prévisions législatives qui ne nécessitent pas une approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information. Ce budget des dépenses représente une augmentation nette de 38,12 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017.

Les principaux changements sont les suivants :

- une augmentation de 40,95 millions de dollars relative aux fonds reçus afin d'assumer les dépenses attribuables aux changements liés à la population de délinquants et aux fluctuations des prix;
- une augmentation nette de 0,24 million de dollars liée à l'Initiative d'infrastructure fédérale;
- une augmentation de 0,43 million de dollars liée au financement de 2017-2018 du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF – phase III);
- une augmentation de 27,50 millions de dollars des investissements en capital attribuable principalement aux reports de fonds des années précédentes;
- une diminution de 4,86 millions de dollars liée au budget fédéral de 2016 pour la réduction des dépenses concernant les services professionnels, la publicité et les déplacements;
- une diminution de 4,27 millions de dollars liée à la cessation en 2017-2018 du financement du Programme accéléré d'infrastructures;
- une diminution de 21,90 millions de dollars liée à l'allocation pour la contribution de l'employeur aux coûts du régime d'avantages sociaux sociaux des employés;
- une augmentation de 0,03 million de dollars liée à divers rajustements.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.</i>			
Garde	1 519 751 744	1 512 168 537	1 528 166 844
Interventions correctionnelles	398 165 375	408 423 801	407 357 544
Surveillance dans la collectivité	141 891 344	137 257 516	157 830 355
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	297 976 182	304 742 225	307 354 420
Total	2 357 784 645	2 362 592 079	2 400 709 163
Non budgétaire			
<i>La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.</i>			
Interventions correctionnelles	165
Total	165

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
<u>Subventions</u>			
Subvention à l'Université de la Saskatchewan pour le Centre de recherche judiciaire	120 000	120 000	120 000

Service de protection parlementaire

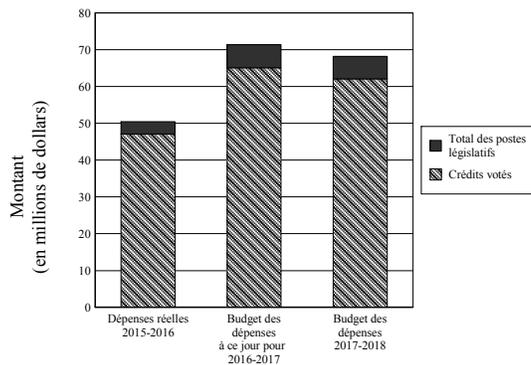
Raison d'être

Établi en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, le Service de protection parlementaire (SPP) est une entité parlementaire distincte chargée des questions concernant la sécurité physique partout dans la Cité parlementaire et sur la Colline du Parlement. Le SPP exerce ses devoirs et fonctions en respectant les pouvoirs, droits, privilèges et immunités du Sénat et de la Chambre des communes et de leurs membres. Le SPP est placé sous la responsabilité des présidents du Sénat et de la Chambre des communes agissant en qualité de gardiens des pouvoirs, droits, privilèges et immunités de leurs chambres respectives et de leurs membres.

Les présidents et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile ont conclu un arrangement en vue de la prestation, par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), de services de sécurité physique partout dans la Cité parlementaire et sur la Colline du Parlement. Le directeur du SPP, un membre de la GRC, est chargé de la gestion du Service.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	47 100 237	56 313 707	65 150 492	62 100 000
Total des crédits votés	47 100 237	56 313 707	65 150 492	62 100 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>3 370 694</i>	<i>5 801 403</i>	<i>6 258 070</i>	<i>6 162 800</i>
Total des dépenses budgétaires	50 470 931	62 115 110	71 408 562	68 262 800

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Service de protection parlementaire a été créé le 23 juin 2015, une fois que le projet de loi C-59 a reçu la sanction royale.

Le Service de protection parlementaire prévoit des dépenses budgétaires de 68,2 millions de dollars pour 2017-2018. De cette somme, un montant de 62,1 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 6,1 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

L'augmentation des dépenses budgétaires entre 2016-2017 et 2017-2018 est principalement attribuable au renforcement de la sécurité sur la Colline du Parlement.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>La sécurité physique des parlementaires, des employés, des visiteurs, des immeubles ou parties d'immeubles faisant partie de la Cité parlementaire, y compris les biens qui y sont situés ou les événements qui s'y déroulent, et de la Colline parlementaire.</i>			
Sécurité physique	50 470 931	62 115 110	68 262 800
Total	50 470 931	62 115 110	68 262 800

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Services partagés Canada

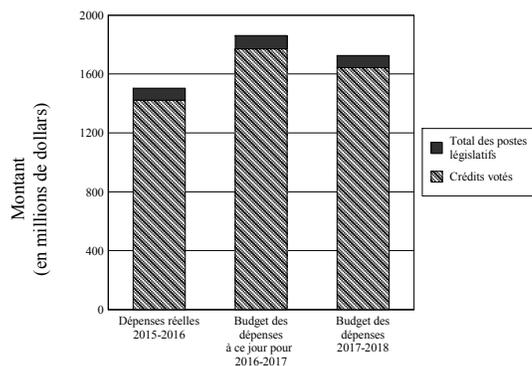
Raison d'être

Services partagés Canada (SPC) a été créé le 4 août 2011, afin de diriger la transformation des méthodes employées par le gouvernement du Canada pour gérer son infrastructure de technologie de l'information (TI). SPC fournit aux ministères et organismes des services de courriel, de centres de données, de réseaux et d'appareils technologiques en milieu de travail regroupés et uniformisés, afin d'appuyer l'exécution des programmes et la prestation des services du gouvernement du Canada. L'approche pangouvernementale permet à SPC de faire des économies d'échelle et d'offrir des services d'infrastructure de TI plus efficaces, fiables et sécurisés. SPC offre également à d'autres organisations certains services facultatifs, dans un cadre de recouvrement des coûts.

Le ministre des Services publics et de l'Approvisionnement est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	1 201 014 719	1 192 407 135	1 341 498 629	1 263 902 106
5 Dépenses en capital	220 030 555	268 084 298	429 344 844	379 955 130
Total des crédits votés	1 421 045 274	1 460 491 433	1 770 843 473	1 643 857 236
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>83 398 496</i>	<i>89 363 268</i>	<i>90 029 661</i>	<i>81 687 804</i>
Total des dépenses budgétaires	1 504 443 770	1 549 854 701	1 860 873 134	1 725 545 040

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

SPC prévoit des dépenses budgétaires de 1,7 milliard de dollars en 2017-2018. De cette somme, un montant de 1,6 milliard de dollars requiert l'approbation du Parlement. Le solde de 81,7 millions de dollars correspond aux prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Comparativement au Budget principal des dépenses 2016-2017, le Budget principal des dépenses 2017-2018 a augmenté de 175,7 millions de dollars. Cette augmentation est principalement répartie comme suit :

- 151,3 millions de dollars pour les systèmes de technologie de l'information essentiels à la mission afin de fournir des informations et des services numériques fiables et sécurisés;
- 29,8 millions de dollars pour le calcul de haute performance afin de fournir la prochaine génération de l'infrastructure de superinformatique;
- 17,4 millions de dollars pour l'infrastructure de technologie de l'information du gouvernement du Canada afin de mieux défendre le réseau et les systèmes du gouvernement contre les cybermenaces, les logiciels malveillants et l'accès non autorisé.

Ces augmentations sont compensées par une diminution de 21,8 millions de dollars pour le complexe Carling.

SPC continuera à moderniser l'infrastructure de la TI, notamment les systèmes de courriel, les centres de données et les réseaux des ministères et organisations partenaires, et continuera de réaliser des économies pour les Canadiens à mesure qu'il exécute ce mandat.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le plan ministériel 2017-2018.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Services d'infrastructure de technologie de l'information (TI) modernes, fiables, sécuritaires, opportuns et économiques à l'appui des priorités et de la prestation des programmes du gouvernement.</i>			
Centres de données	602 376 779
Télécommunications	582 236 511
Cybersécurité et sécurité de la TI	175 637 213
Courriel et technologie en milieu de travail	103 294 265
Gestion de programmes	102 460 709
Services infonuagiques publics fournis par des courtiers	787 384
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	138 577 535	158 367 457	158 752 179
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	<i>1 365 866 235</i>	<i>1 391 487 244</i>	<i>.....</i>
Total	1 504 443 770	1 549 854 701	1 725 545 040

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Raison d'être

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'organisme national responsable de l'habitation au Canada. Créée sous forme de société d'État fédérale en 1946 pour remédier à la pénurie de logements après la guerre, la SCHL a toutefois vu son rôle évoluer depuis en fonction des besoins des Canadiens. La SCHL a aujourd'hui pour mandat de faciliter l'accès au logement et de contribuer à la stabilité financière de manière à aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement.

La SCHL reçoit des crédits parlementaires pour financer les programmes de logement à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. En collaboration avec les provinces, les territoires, les Premières Nations, ainsi qu'avec les secteurs privé et sans but lucratif, la SCHL aide les Canadiens éprouvant des besoins en matière de logement en améliorant l'accès au logement abordable.

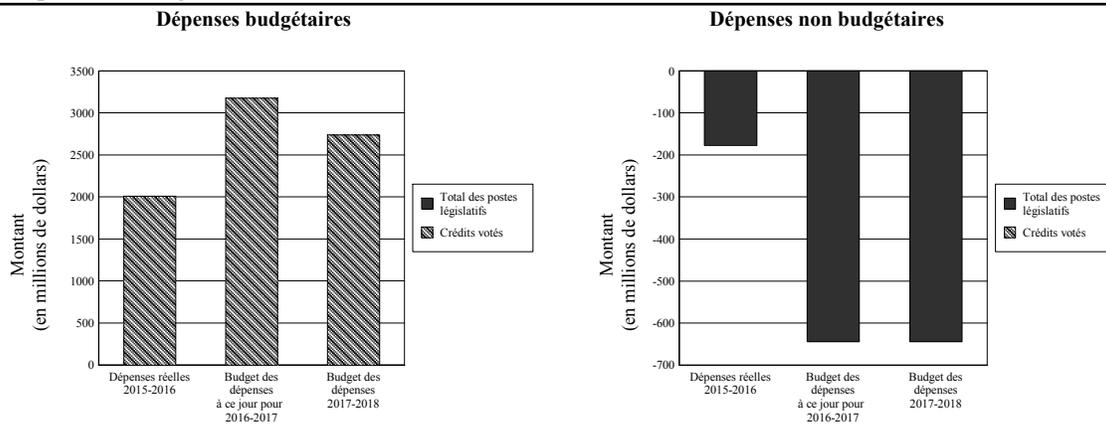
Le rôle de la SCHL quant au financement de l'habitation (offrir des produits d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation) contribue à la santé et à la stabilité du système de financement de l'habitation du Canada et facilite l'accès au financement des logements dans toutes les régions du pays.

Les activités d'analyse de marché et de recherche de la SCHL contribuent à la prise de décisions éclairées grâce à la production, à l'interprétation et à la transmission de données et d'information sur le logement.

La SCHL rend des comptes au Parlement, par l'intermédiaire du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

D'autres renseignements seront fournis dans le résumé du plan d'entreprise de la SCHL, disponible sur son site Web après le dépôt à la Chambre des communes.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
	2015-2016	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		<i>(dollars)</i>		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Remboursement en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> et la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>	2 008 369 383	2 027 901 048	3 176 101 049	2 735 001 048
Total des crédits votés	2 008 369 383	2 027 901 048	3 176 101 049	2 735 001 048
Total des dépenses budgétaires	2 008 369 383	2 027 901 048	3 176 101 049	2 735 001 048
Dépenses non budgétaires				
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>(177 166 331)</i>	<i>(644 314 000)</i>	<i>(644 314 000)</i>	<i>(644 790 000)</i>
Total des dépenses non budgétaires	(177 166 331)	(644 314 000)	(644 314 000)	(644 790 000)

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La SCHL prévoit des dépenses budgétaires de 2 735,0 millions de dollars en 2017-2018. Sont inclus dans les dépenses budgétaires 253,1 millions de dollars au titre de la quatrième année de la prolongation de cinq ans des fonds liés à l'investissement dans le logement abordable.

L'augmentation totale des dépenses budgétaires de 707,1 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017 est attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 576,5 millions de dollars pour les investissements dans l'infrastructure sociale, en vertu du budget fédéral de 2016;
- une augmentation de 72,6 millions de dollars pour le nouveau Fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable, en vertu du budget fédéral de 2016;
- une augmentation de 50 millions de dollars pour permettre le remboursement anticipé de prêts hypothécaires à long terme non renouvelables consentis par la SCHL et contractés par des coopératives d'habitation et des fournisseurs de logements sociaux sans but lucratif, en vertu du budget fédéral de 2015;
- une augmentation de 10 millions de dollars pour aider les propriétaires touchés par la pyrrhotite, en vertu du budget fédéral de 2016;
- une augmentation de 4 millions de dollars pour la construction ou la remise en état de logements dans les réserves;
- une diminution de 6 millions de dollars liée à la réserve pour variations des taux d'intérêt et d'inflation.

La SCHL prévoit des remboursements non budgétaires nets de 644,8 millions de dollars en 2017-2018, soit un montant correspondant aux remboursements nets de 644,3 millions de dollars projetés dans le Budget principal des dépenses 2016-2017.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
	<i>(dollars)</i>		
Budgétaire			
<i>Les Canadiens dans le besoin ont accès à des logements abordables.</i>			
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	1 670 346 270	1 674 922 048	1 721 941 048
Financement de nouveaux engagements visant le logement abordable	282 953 018	285 866 000	865 393 000
Aide au logement	12 150 674	16 025 000	89 774 000
<i>Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et novateur.</i>			
Information d'analyse de marché	19 468 999	27 419 000	30 149 000
Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement	23 450 422	23 669 000	27 744 000
Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés
Total	2 008 369 383	2 027 901 048	2 735 001 048
Non budgétaire			
<i>Les Canadiens dans le besoin ont accès à des logements abordables.</i>			
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	(43 503 144)	(508 422 000)	(514 179 000)
Financement de nouveaux engagements visant le logement abordable	45 000	500 000	500 000
Aide au logement	(133 708 187)	(136 392 000)	(131 111 000)
Total	(177 166 331)	(644 314 000)	(644 790 000)

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Société canadienne des postes

Raison d'être

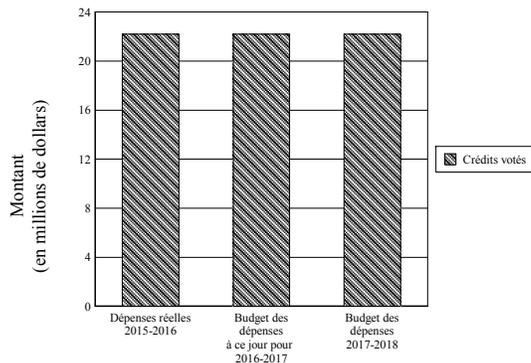
La Société canadienne des postes (la Société) a pour mandat de fournir un service postal efficient, efficace et de qualité aux Canadiens, d'être rentable et de maintenir ou d'augmenter sa valeur aux yeux des Canadiens.

En vertu de la *Loi sur la Société canadienne des postes*, la Société a le mandat d'assurer des services postaux de façon autonome sur le plan financier. En plus d'assurer le service postal de base, la Société exécute également certains programmes de politique publique pour le gouvernement.

Le ministre des Services publics et de l'Approvisionnement est responsable de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la Société à des fins spéciales	22 210 000	22 210 000	22 210 000	22 210 000
Total des crédits votés	22 210 000	22 210 000	22 210 000	22 210 000
Total des dépenses budgétaires	22 210 000	22 210 000	22 210 000	22 210 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Société reçoit un crédit annuel de 22,21 millions de dollars du gouvernement pour la livraison du courrier parlementaire et de la documentation à l'usage des aveugles. Ces articles sont transmis en franchise en vertu de la Loi. Le crédit aide à compenser l'incidence financière de ces programmes sur la Société.

Courrier parlementaire

La *Loi sur la Société canadienne des postes* offre un droit à la franchise postale pour le courrier expédié entre les Canadiens et le gouverneur général, le président ou le greffier du Sénat ou de la Chambre des communes, les sénateurs ou les députés, le bibliothécaire parlementaire ou le bibliothécaire associé, le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique ou le conseiller sénatorial en éthique, et le directeur du Service de protection parlementaire. En outre, les députés de la Chambre des communes peuvent, conformément à la Loi, expédier gratuitement jusqu'à quatre circulaires (Médiaposte sans adresse) à leurs électeurs au cours d'une année civile.

Documentation à l'usage des aveugles

La *Loi sur la Société canadienne des postes* prévoit un droit à la franchise postale pour l'envoi de documentation à l'usage des aveugles. Actuellement, des milliers de Canadiens ayant une déficience visuelle et de nombreuses bibliothèques partout au pays, y compris celle de l'Institut national canadien pour les aveugles, peuvent expédier gratuitement des livres audio et d'autres types de documents.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Compensation pour la prestation de services liés au courrier parlementaire et à la documentation à l'usage des personnes aveugles transmis en franchise en vertu de la Loi sur la Société canadienne des postes.</i>			
Paiements concernant les programmes publics	22 210 000	22 210 000
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	22 210 000
Total	22 210 000	22 210 000	22 210 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Société du Centre national des Arts

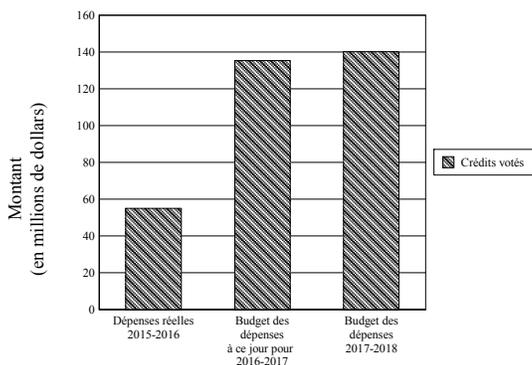
Raison d'être

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

La Société du Centre national des Arts (CNA) a été constituée en 1966 en vertu de la *Loi sur le Centre national des Arts*. Elle a pour mandat d'exploiter et d'administrer le Centre national des Arts, de développer les arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale et d'aider le Conseil des arts du Canada à développer les arts d'interprétation ailleurs au Canada. Le CNA organise et commandite des activités liées aux arts d'interprétation, encourage et facilite le développement de troupes, organise ou commandite la diffusion d'émissions Web, de radio et de télévision, loge les organisations nationales et locales œuvrant au développement des arts d'interprétation au Canada, organise ailleurs au Canada des spectacles et des représentations de troupes d'arts d'interprétation établies ou non au Canada, et organise des représentations hors du Canada de troupes d'arts d'interprétation établies au Canada.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la Société pour les dépenses de fonctionnement	54 897 056	79 397 056	135 309 431	140 034 681
Total des crédits votés	54 897 056	79 397 056	135 309 431	140 034 681
Total des dépenses budgétaires	54 897 056	79 397 056	135 309 431	140 034 681

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Les crédits alloués à la Société du Centre national des Arts au titre du fonctionnement s'établissent à 140,0 millions de dollars pour l'exercice 2017-2018. Ce montant représente, d'une part, des hausses de 76,9 millions de dollars pour le Projet de renouvellement des équipements de production et de 1,5 million de dollars pour le festival Scène Canada, et, d'autre part, une baisse de 17,8 millions de dollars liée au report de fonds du Projet de renouvellement architectural à l'exercice 2016-2017 en raison d'un resserrement des échéances.

Le Projet de renouvellement architectural s'est amorcé en 2015-2016, et la fin des travaux majeurs est prévue en 2018. La cérémonie d'inauguration officielle aura lieu le 1er juillet 2017. L'immeuble rénové comportera des aires de spectacle améliorées, des espaces publics destinés aux activités éducatives et aux événements, des aménagements rendant les lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'un atrium vitré et une entrée donnant sur la rue Elgin, faisant face à la Place de la Confédération et offrant des points de vue des plus saisissants sur des endroits emblématiques de la capitale du pays.

Le Projet de renouvellement des équipements de production s'est amorcé en 2016-2017 avec le réaménagement de la salle Southam, dont on a notamment remplacé les sièges et amélioré l'accessibilité. Les travaux se poursuivront, et la fin des rénovations est prévue en 2018. La majorité des améliorations qu'il reste à apporter se feront « en arrière-scène » et comprennent la mise à niveau des systèmes de production,

d'éclairage, de son et d'électricité. L'objectif est d'améliorer l'expérience du public en modernisant le système électrique et le système d'éclairage, et d'améliorer l'efficacité au sein de nos salles de spectacles afin de respecter les normes actuelles associées aux grands centres des arts de la scène.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Arts d'interprétation forts et dynamiques dans la région de la capitale nationale et à travers le Canada.</i>			
Aménagement	50 981 609	110 119 234
Programmation	16 734 647	18 234 647
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	11 680 800	11 680 800
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	54 897 056
Total	54 897 056	79 397 056	140 034 681

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Société Radio-Canada

Raison d'être

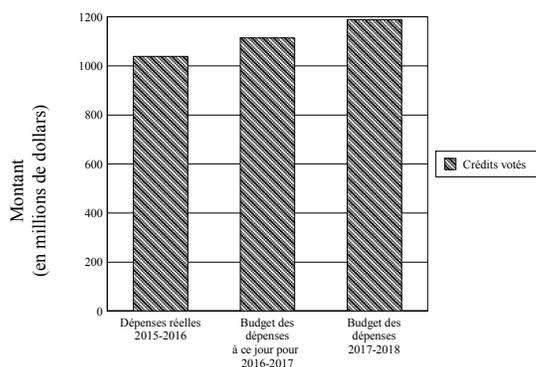
Au sens de la *Loi sur la radiodiffusion* de 1991, la Société Radio-Canada (la Société), à titre de radiodiffuseur public national, devrait offrir des services de radio et de télévision comportant une très large programmation qui renseigne, éclaire et divertit. La programmation de la Société devrait à la fois :

- être principalement et typiquement canadienne;
- refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions;
- contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre;
- être offerte en français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une ou de l'autre langue;
- chercher à être de qualité équivalente en français et en anglais;
- contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales;
- être offerte partout au Canada de la manière la plus adéquate et efficace, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens;
- refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada.

La Société rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la Société pour les dépenses de fonctionnement	928 331 798	927 306 798	1 002 306 798	1 076 202 798
5 Paiements à la Société pour le fonds de roulement	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
10 Paiements à la Société pour les dépenses en capital	105 692 000	106 717 000	106 717 000	107 821 000
Total des crédits votés	1 038 023 798	1 038 023 798	1 113 023 798	1 188 023 798
Total des dépenses budgétaires	1 038 023 798	1 038 023 798	1 113 023 798	1 188 023 798

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

L'exercice 2017-2018 sera la troisième année de la stratégie quinquennale, Stratégie 2020. La stratégie vise à mieux positionner le radiodiffuseur public pour répondre aux changements fondamentaux qui transforment l'univers médiatique et, par conséquent, à déterminer la façon dont il crée des liens avec les Canadiens. Stratégie 2020 reflète la promesse de CBC/Radio Canada d'approfondir et d'intensifier ses relations avec chaque Canadien, de travailler en partenariat avec le milieu de la création pour faire connaître la réalité canadienne

dans toutes ses dimensions, et de positionner clairement la Société pour assurer sa viabilité financière à long terme. La vision pour 2020 consiste à faire de CBC/Radio Canada un espace public au cœur de nos conversations et de nos expériences en tant que Canadiens.

Les crédits de la Société pour 2017-2018 comprennent le réinvestissement du financement du gouvernement de 150 millions de dollars annoncé dans le budget fédéral de 2016.

Ce réinvestissement assurera la transformation du radiodiffuseur public en un espace public numérique dans lequel les Canadiens pourront interagir entre eux et avec leur monde. Le réinvestissement permettra également à la Société de se protéger contre les pressions financières actuelles, de renforcer sa transformation en investissant dans la création de nouveaux contenus et de nouvelles émissions, et d'améliorer ses services.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Un service de radiodiffusion public national dont le contenu est principalement canadien et qui rassemble les citoyens autour d'un contenu canadien.</i>			
Services de télévision, de radio et nature numériques	985 915 196	1 134 536 219
Transmission et distribution des émissions	46 764 284	47 656 331
Chaînes spécialisées pour des auditoires spécifiques
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	5 344 318	5 831 248
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	1 038 023 798
Total	1 038 023 798	1 038 023 798	1 188 023 798

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique

Raison d'être

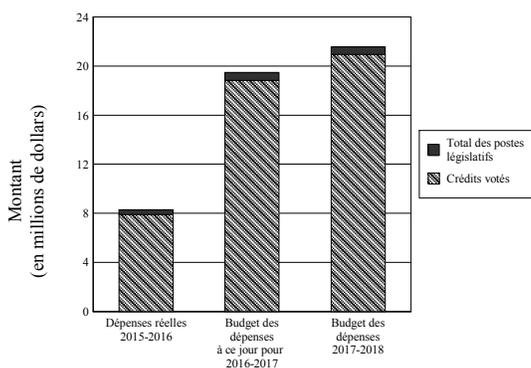
La Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique a été créée dans le but :

- d'approfondir les connaissances sur l'Arctique canadien en vue d'améliorer les perspectives économiques, la gestion environnementale et la qualité de vie des personnes qui y résident et de tous les autres Canadiens;
- de promouvoir le développement et la diffusion des connaissances relatives aux autres régions circumpolaires, y compris l'Antarctique;
- de renforcer le leadership du Canada relativement aux enjeux touchant l'Arctique;
- d'établir une plate-forme de recherche scientifique dans l'Arctique canadien.

Le ministre des Affaires autochtones et du Nord est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	7 896 157	18 853 197	18 853 197	20 963 206
Total des crédits votés	7 896 157	18 853 197	18 853 197	20 963 206
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>390 554</i>	<i>622 077</i>	<i>622 077</i>	<i>631 025</i>
Total des dépenses budgétaires	8 286 711	19 475 274	19 475 274	21 594 231

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique prévoit des dépenses budgétaires de 21,6 millions de dollars en 2017-2018. De cette somme, 21 millions de dollars doivent être approuvés par le Parlement. Le solde de 631 025 \$ représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

L'augmentation nette des dépenses budgétaires de 2017-2018 par rapport au Budget principal des dépenses 2016-2017 résulte principalement du report de fonds de 2,5 millions de dollars afin de faire face aux engagements liés aux demandes de contributions.

Des précisions sur les priorités de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique seront disponibles dans le plan ministériel 2017-2018.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Le Canada a une science et une technologie arctiques de calibre mondial qui appuient le développement et la gérance du Nord canadien, et il est reconnu comme un chef de file dans les questions associées à la recherche circumpolaire.</i>			
Sciences et technologie pour le Nord	5 391 920	13 679 282	13 599 331
Application des connaissances polaires	1 088 049	2 993 760	3 106 557
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	1 806 742	2 802 232	4 888 343
Total	8 286 711	19 475 274	21 594 231

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Subventions			
Subventions aux particuliers, aux organisations, aux associations et aux institutions pour soutenir la recherche et des activités qui ont trait aux régions polaires	156 000	1 086 000	1 286 000
Subventions afin d'appuyer l'avancement des sciences et des technologies nordiques	10 000	470 000	270 000
Contributions			
Contributions afin d'appuyer l'avancement des sciences et des technologies nordiques	1 726 972	8 175 000	8 427 518

Statistique Canada

Raison d'être

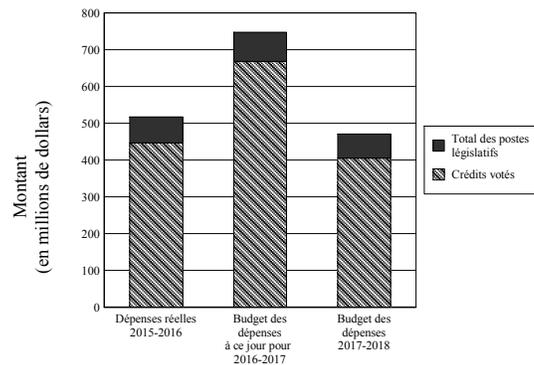
Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de Statistique Canada.

Statistique Canada a été fondé pour veiller à ce que les Canadiens aient accès à une source fiable de données statistiques sur le Canada qui répondent à leurs besoins d'information les plus prioritaires.

Le mandat de Statistique Canada découle principalement de la *Loi sur la statistique*. En vertu de cette loi, l'organisme doit recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements statistiques sur les conditions économiques, sociales et générales du pays et de sa population. La loi stipule également que Statistique Canada doit réaliser un recensement de la population et un recensement de l'agriculture tous les cinq ans, et que l'organisme doit protéger la confidentialité de l'information qui lui est confiée.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	446 719 866	672 646 985	668 347 557	405 558 550
Total des crédits votés	446 719 866	672 646 985	668 347 557	405 558 550
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>70 840 699</i>	<i>78 837 028</i>	<i>79 476 827</i>	<i>65 491 660</i>
Total des dépenses budgétaires	517 560 565	751 484 013	747 824 384	471 050 210

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Statistique Canada s'engage à fournir aux Canadiens les renseignements importants sur l'économie, la société et l'environnement du Canada dont ils ont besoin pour exercer efficacement leurs activités en tant que citoyens et décideurs dans un monde qui évolue rapidement.

Les principales priorités de Statistique Canada seront orientées de sorte à garantir que ses produits continuent de répondre aux besoins des Canadiens, à combler les lacunes dans les données à priorité élevée, à continuer d'accroître l'efficacité de ses activités; à favoriser un environnement d'innovation.

Dans le Budget principal des dépenses 2016-2017, les dépenses prévues (après déduction des recettes) s'élevaient à 751,5 millions de dollars et à 471,1 millions de dollars en 2017-2018. Cette baisse de 280,4 millions de dollars est principalement attribuable à :

- une baisse de 309,9 millions de dollars pour le Recensement de la population de 2016, étant donné que le programme touche à sa fin. Le financement applicable en 2017-2018 sera utilisé afin de terminer le traitement des questionnaires remplis, de poursuivre les études sur la qualité des données, de communiquer les résultats et de terminer les évaluations liées au Recensement de la population de 2016;

- une baisse de 12,1 millions de dollars pour le Recensement de l'agriculture de 2016 qui représente la fin de la période principale de collecte et de traitement. Le financement reçu en 2017-2018 servira à diffuser les données, à mener des études d'évaluation, à tenir des consultations sur le contenu auprès d'utilisateurs afin de déterminer les besoins en matière de données pour le cycle de 2021 et lier le Recensement de l'agriculture de 2016 avec le Recensement de la population de 2016, ainsi qu'avec des données fiscales en vue de créer une base de données riche et détaillée de renseignements socio-économiques sur les exploitants agricoles et leurs familles;
- une augmentation de 32,4 millions de dollars liée à un règlement extrajudiciaire. Ce règlement donnera lieu à des paiements rétroactifs de rajustements salariaux à des employés actuels et d'anciens employés des Opérations des enquêtes statistiques;
- une baisse de 3,3 millions de dollars pour l'Enquête sur la sécurité financière et les tableaux annuels de répartition de la richesse des ménages, puisque la portion du projet liée à la collecte des données a pris fin en 2016-2017. Le financement pour 2017-2018 sera axé sur le traitement, l'analyse et la diffusion des données. En outre, la planification pour le prochain cycle commencera;
- une augmentation de 2,5 millions de dollars pour rehausser les statistiques financières et sur la richesse du Canada, afin d'améliorer la surveillance du système financier et l'élaboration de politiques économiques. Le financement permettra l'élaboration de nouveaux produits statistiques liés aux prix des immeubles résidentiels et aux liens financiers entre les divers secteurs de l'économie canadienne.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le plan ministériel de Statistique Canada.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Les Canadiens ont accès à des renseignements statistiques actuels, pertinents et de qualité sur l'économie et la société canadiennes en pleine évolution, et qui servent à alimenter les débats de fond, la recherche et la prise de décisions sur des questions d'ordre social et économique.</i>			
Statistique économique et environnementale	130 488 036	128 535 138	129 398 587
Infrastructure statistique	87 473 605	97 950 720	120 393 990
Statistique socioéconomique	101 784 521	100 763 339	99 153 760
Recensements	135 027 740	366 148 539	44 636 261
<i>Les besoins particuliers des clients en matière de services statistiques de grande qualité offerts en temps opportuns sont satisfaits.</i>			
Services statistiques à frais recouvrables	12 560 000
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	62 786 663	58 086 277	64 907 612
Total	517 560 565	751 484 013	471 050 210

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Liste des paiements de transfert de 2017-2018

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 (dollars)	Budget principal des dépenses 2017-2018
Subventions			
Subvention à l'Organisation de coopération et de développement économiques	100 000	100 000

Téléfilm Canada

Raison d'être

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette société.

Téléfilm Canada (Téléfilm) est une société d'État qui a été constituée en vertu de la *Loi sur Téléfilm Canada*.

La vision de Téléfilm est la suivante : Des productions canadiennes, sur toutes les plateformes de consommation, au Canada et à l'étranger.

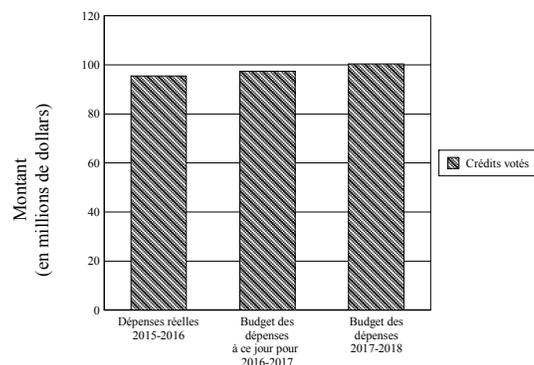
La mission de Téléfilm est de favoriser et d'encourager le développement de l'industrie audiovisuelle canadienne en jouant un rôle de chef de file grâce à son soutien financier et à ses initiatives qui alimentent le succès de l'industrie sur les plans commercial, culturel et industriel.

Téléfilm s'emploie à mettre en œuvre son plan stratégique 2015-2018, *Du talent. À portée de vue*, qui comporte six priorités :

- la reconnaissance de l'industrie;
- les pratiques de mise en marché;
- l'information commerciale;
- le financement de l'industrie;
- l'écosystème d'entreprises;
- l'excellence organisationnelle.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la société devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>	95 453 551	95 453 551	97 453 551	100 453 551
Total des crédits votés	95 453 551	95 453 551	97 453 551	100 453 551
Total des dépenses budgétaires	95 453 551	95 453 551	97 453 551	100 453 551

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Les programmes de financement de Téléfilm Canada sont essentiels à l'industrie audiovisuelle canadienne. Ils appuient des entreprises dynamiques et des talents créatifs en procurant une aide financière à des projets cinématographiques canadiens et en mettant en valeur les œuvres et les talents canadiens dans des festivals, des marchés et des événements régionaux, nationaux et internationaux.

Téléfilm a aussi la responsabilité de recommander des projets susceptibles d'être reconnus par le ministre du Patrimoine canadien comme des coproductions audiovisuelles régies par des traités.

Téléfilm prévoit des dépenses budgétaires de 100,5 millions de dollars en 2017-2018, comparativement à 95,5 millions de dollars en 2016-2017. La hausse des dépenses de 5 millions de dollars représente une augmentation du crédit parlementaire de 5 p. 100.

Les fonds supplémentaires serviront à :

- financer la contribution annuelle du Canada à Eurimages, qui vise à accroître le nombre de coproductions audiovisuelles régies par les traités;
- accroître la promotion nationale par l'entremise de campagnes de promotion, d'activités visant à renforcer la notoriété du contenu et des talents, ainsi que d'événements qui approfondissent des sujets d'intérêt pour l'industrie audiovisuelle canadienne propres à l'intelligence d'affaires;
- accroître la promotion internationale par l'entremise de l'aide financière à l'exportation des œuvres et de la participation à des festivals et des marchés internationaux, ainsi que par l'extension géographique de nos activités promotionnelles.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017 <i>(dollars)</i>	Budget principal des dépenses 2017-2018
Budgétaire			
<i>Contenu audiovisuel de qualité créé par des Canadiens et promu auprès des auditoires du Canada et du monde entier.</i>			
Investissement dans le développement et soutien à l'industrie audiovisuelle canadienne	63 445 365	66 332 982	67 824 531
Soutien promotionnel au contenu canadien au Canada et à l'étranger	21 878 896	16 692 721	20 110 785
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	10 129 290	12 427 848	12 518 235
Total	95 453 551	95 453 551	100 453 551

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Raison d'être

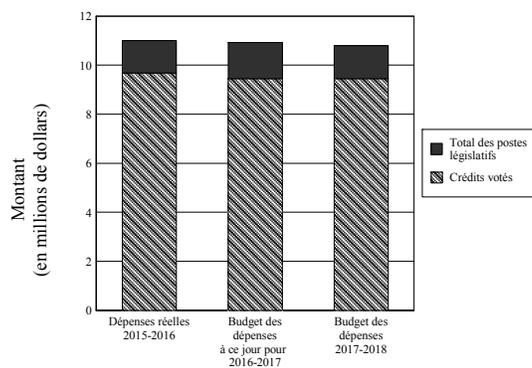
Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (le Tribunal) est un tribunal indépendant, administratif, qui a été créé en 1995. Le Tribunal offre un programme d'appel concernant les décisions relatives aux invalidités liées au service prises par le ministère des Anciens Combattants. Ce programme offre aux requérants deux niveaux de recours pour les décisions relatives à une pension d'invalidité ou à une indemnité d'invalidité et le dernier niveau d'appel pour les demandes d'allocation aux anciens combattants.

Le Tribunal a pour objectif de veiller à ce que les anciens combattants traditionnels, les membres et vétérans des Forces armées canadiennes, les demandeurs de la Gendarmerie royale du Canada, certains civils admissibles et leurs familles reçoivent des pensions d'invalidité, des indemnités d'invalidité et autres avantages auxquels ils ont droit en vertu de la loi.

Le ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale est responsable du Tribunal.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	9 677 602	9 451 156	9 451 156	9 449 156
Total des crédits votés	9 677 602	9 451 156	9 451 156	9 449 156
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 324 763</i>	<i>1 469 993</i>	<i>1 469 993</i>	<i>1 341 796</i>
Total des dépenses budgétaires	11 002 365	10 921 149	10 921 149	10 790 952

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) prévoit des dépenses budgétaires de 10,79 millions de dollars pour 2017-2018. De cette somme, un montant de 9,45 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,34 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Les dépenses prévues du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) demeurent à peu près les mêmes que l'exercice précédent. En 2017-2018, le Tribunal continuera de prendre des mesures pour offrir un programme de recours respectueux et de qualité, et ce, en temps opportun afin que les vétérans reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit en vertu de la loi.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Processus d'appel équitable et indépendant pour les décisions rendues par Anciens Combattants Canada au sujet des pensions, des indemnités et des allocations d'invalidité.</i>			
Révision et appel	11 002 365	10 921 149	10 790 952
Total	11 002 365	10 921 149	10 790 952

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

VIA Rail Canada Inc.

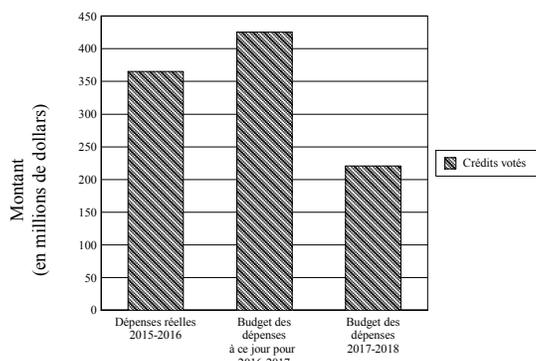
Raison d'être

La société d'État VIA Rail Canada Inc. (VIA Rail) a été mise sur pied en 1978 afin d'agir en tant que transporteur ferroviaire de passagers au Canada. Son objectif consiste à offrir un service voyageur sécuritaire, efficace, durable sur le plan environnemental et fiable au Canada. Le réseau comprend des trains qui sont exploités dans le corridor Québec-Windsor et des trains qui parcourent de longues distances entre Toronto et Vancouver et entre Montréal et Halifax. VIA Rail offre également un service de transport ferroviaire voyageur dans les régions et les localités éloignées, dont certaines ne disposant d'aucun autre moyen de transport à l'année.

VIA Rail Canada rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Transports.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2015-2016	2016-2017		Budget principal des dépenses 2017-2018
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la Société	365 500 460	382 830 000	425 450 000	221 004 897
Total des crédits votés	365 500 460	382 830 000	425 450 000	221 004 897
Total des dépenses budgétaires	365 500 460	382 830 000	425 450 000	221 004 897

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

VIA demande un financement de 221,0 millions de dollars en 2017-2018 qui requiert l'approbation du Parlement. Au cours de l'exercice 2016-2017, VIA a reçu un financement de 382,8 millions de dollars dans le cadre du budget principal des dépenses et un financement supplémentaire combiné de 42,6 millions de dollars dans le cadre des budgets supplémentaires des dépenses (A), (B) et (C). Le financement global d'un exercice à l'autre a diminué de 204,4 millions de dollars en 2017-2018 par rapport à 2016-2017 parce que l'enveloppe de financement supplémentaire pour les dépenses de fonctionnement, en capital et des régimes de retraite (683,4 millions de dollars sur 3 ans accordés dans le budget fédéral de 2014) a pris fin le 31 mars 2017. VIA demande un financement supplémentaire pour 2017-2018 afin de maintenir ses opérations courantes. Pour obtenir plus de détails sur les activités courantes de VIA, veuillez consulter le rapport annuel et le sommaire du plan d'entreprise sur le site Web de VIA.

Dépenses par programme ou par objet

	Dépenses réelles 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Un service ferroviaire voyageur national sûr, sécuritaire, efficient, fiable et durable sur le plan de l'environnement qui répond aux besoins des voyageurs canadiens.</i>			
Exploitation d'un réseau national de services ferroviaires voyageurs	382 830 000	221 004 897
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2017-2018</i>	365 500 460
Total	365 500 460	382 830 000	221 004 897

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Budget des dépenses 2017-2018

Annexe

Postes devant être inclus dans les annexes proposées au
projet de loi de crédits

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée au projet de loi de crédits
(pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN		
1	– Paiements à l'Administration pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		584 584 214
	ADMINISTRATION DU PIPE-LINE DU NORD		
1	– Dépenses du programme		465 000
	– Contributions		
	AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE		
1	– Dépenses du programme		30 640 824
	– Contributions		
	– Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice :		
	a) la réalisation d'évaluations environnementales par une commission;		
	b) la formation;		
	c) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi.		
	AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS		
1	– Dépenses de fonctionnement	525 744 799	
	– Contributions		
5	– Dépenses en capital	49 256 401	
			575 001 200
	AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD		
1	– Dépenses de fonctionnement	13 199 586	
5	– Contributions	35 500 000	
			48 699 586
	AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC		
1	– Dépenses de fonctionnement	36 755 088	
	– Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, aux titres de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	262 729 505	
	– Contributions		
			299 484 593

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement	322 134 984	
	– Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de la vente de produits, de services d'inspection et de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice		
5	– Dépenses en capital	7 199 069	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	200 927 114	
	– Contributions		530 261 167
	AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE		
1	– Dépenses de fonctionnement	63 351 960	
	– Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, aux titres de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	240 222 493	
	– Contributions		303 574 453
	AGENCE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LE SUD DE L'ONTARIO		
1	– Dépenses de fonctionnement	24 394 707	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	242 198 502	
	– Contributions		266 593 209
	AGENCE SPATIALE CANADIENNE		
1	– Dépenses de fonctionnement	161 268 874	
5	– Dépenses en capital	122 419 635	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	60 966 000	
	– Contributions		344 654 509
	AUTORITÉ DU PONT WINDSOR-DÉTROIT		
1	– Paiements à l'Autorité pour l'exécution de son mandat, conformément à ses lettres patentes et à l'Accord sur le passage Canada-Michigan		258 916 050
	BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT		
1	– Dépenses du programme		42 510 256
	– Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice et provenant de ses activités		

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DU CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des droits d'accès à la collection et des frais de reproduction d'éléments de celle-ci, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice	92 746 852	
5	– Dépenses en capital	12 153 065	104 899 917
	BUREAU CANADIEN D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT ET DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS		
1	– Dépenses du programme		26 202 261
	BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL DU CANADA		
1	– Dépenses du programme		4 102 301
	BUREAU DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement	126 917 348	
5	– Dépenses en capital	523 659 656	
10	– Contributions	4 282 963 173	4 933 540 177
	BUREAU DE LA COORDONNATRICE DE LA SITUATION DE LA FEMME		
1	– Dépenses de fonctionnement – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	15 608 148	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	20 580 000	36 188 148
	BUREAU DU COMMISSAIRE À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services administratifs et de formation judiciaire à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice – Traitements, indemnités et dépenses pour les juges, y compris les juges adjoints de la Cour suprême du Yukon, de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest et de la Cour de justice du Nunavut, non prévus dans la <i>Loi sur les juges</i>	8 779 358	
5	– Dépenses de fonctionnement — Conseil canadien de la magistrature	3 525 036	12 304 394

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	BUREAU DU COMMISSAIRE DU CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS		
1	– Dépenses du programme		1 940 071
	BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ		
1	– Dépenses du programme, y compris les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues et le fonctionnement de la résidence du premier ministre – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		129 915 146
	BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE		
1	– Dépenses du programme		1 120 500
	BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES		
1	– Dépenses du programme – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des services ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) les services de poursuites et les services connexes; b) les services de poursuites et les services connexes – conformes au mandat du Bureau – fournis de manière facultative à des sociétés d'État et à des organisations non fédérales ou internationales; c) les services de soutien internes fournis en vertu de l'article 29.2 de cette loi.		161 657 167
	BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS		
1	– Dépenses du programme		29 253 454
	BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL		
1	– Dépenses du programme – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Dépenses relatives aux anciens gouverneurs généraux, y compris celles relatives à leur conjoint, durant leur vie et pendant les six mois suivant leur décès, en lien avec l'exercice de leurs attributions qui leur sont échues par suite de leurs fonctions de gouverneur général		19 705 766
	BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES		
1	– Dépenses du programme		945 058

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL		
1	– Dépenses du programme – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des services professionnels de vérification aux membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice		68 269 099
	CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
1	– Dépenses du programme		3 956 267
	CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA		
1	– Dépenses du programme		45 942 822
	CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS		
1	– Dépenses du programme – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de ses activités, notamment la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice		560 506 384
	CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL		
1	– Paiements au Centre		138 705 625
	CHAMBRE DES COMMUNES		
1	– Dépenses du programme, notamment les paiements liés au fonctionnement des bureaux de circonscription des députés – Contributions – Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice et provenant de ses activités		318 131 715
	COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ		
1	– Dépenses du programme		4 476 578
	COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		
1	– Dépenses du programme		847 634
	COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DES GRIEFS MILITAIRES		
1	– Dépenses du programme		6 160 384
	COMMISSARIAT À L'INTÉGRITÉ DU SECTEUR PUBLIC		
1	– Dépenses du programme – Contributions		4 957 842

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	COMMISSARIAT AU LOBBYING		
1	– Dépenses du programme		4 026 414
	COMMISSARIAT AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE		
1	– Dépenses du programme		6 178 280
	COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES		
1	– Dépenses du programme		18 595 492
	COMMISSARIATS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU CANADA		
1	Commissariat à l'information du Canada	9 946 659	
	– Dépenses du programme pour le Commissariat à l'information du Canada		
5	Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	22 075 133	
	– Dépenses du programme pour le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada		
	– Contributions pour le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada		
	– Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice		
			32 021 792
	COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE		
1	– Dépenses du programme		37 939 524
	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	– Contributions		
	COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE		
1	– Dépenses du programme		19 222 932
	– Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice		
	COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS		
1	– Dépenses du programme		4 746 362
	COMMISSION CANADIENNE DU LAIT		
1	– Dépenses du programme		3 599 617
	COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME		
1	– Paiements à la Commission		95 475 770

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		
1	– Dépenses du programme		9 020 809
	COMMISSION D'EXAMEN DES PLAINTES CONCERNANT LA POLICE MILITAIRE		
1	– Dépenses du programme		4 207 948
	COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ		
1	– Dépenses du programme		113 251 545
	COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		
1	– Paiements à la Commission pour les dépenses de fonctionnement	67 590 380	
5	– Paiements à la Commission pour les dépenses en capital	24 304 870	
			91 895 250
	COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE		
1	– Dépenses du programme		72 137 719
	– Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la fourniture de produits et services de dotation, d'évaluation et de counseling et la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice		
	COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX		
1	– Dépenses du programme		7 520 761
	COMMISSION DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES DU CANADA		
1	– Dépenses du programme		40 677 794
	– Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de la prestation de services visant le traitement des demandes de suspension du casier présentées par les personnes condamnées pour des infractions à des lois ou à des règlements fédéraux, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice		
	COMMISSION DU DROIT D'AUTEUR		
1	– Dépenses du programme		2 802 641

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE (SECTION CANADIENNE)		
1	– Dépenses du programme – Dépenses de la section canadienne, y compris les traitements – Dépenses relatives aux études, enquêtes et relevés exécutés par la Commission en vertu du mandat international qui lui est confié – Dépenses faites par la Commission en vertu de l'Accord entre le Canada et les États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs		9 434 410
	CONSEIL CANADIEN DES NORMES		
1	– Paiements au Conseil aux termes de l'article 5 de la <i>Loi sur le Conseil canadien des normes</i>		10 706 000
	CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS		
1	– Dépenses du programme		9 930 556
	CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES		
1	– Dépenses du programme – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci, au titre du <i>Règlement de 2010 sur les droits de télécommunication</i> , du <i>Règlement de 1997 sur les droits de licence de radiodiffusion</i> , du <i>Règlement sur les droits relatifs aux télécommunications non sollicitées</i> et autres recettes perçues par le Conseil dans le cadre de ses autres activités, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice, jusqu'à concurrence des montants approuvés par le Conseil du Trésor		5 040 595
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES		
1	– Dépenses de fonctionnement	24 768 257	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	751 814 696	
			776 582 953
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE		
1	– Dépenses de fonctionnement	44 692 641	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	1 156 971 837	
			1 201 664 478
	CONSEIL DES ARTS DU CANADA		
1	– Paiements au Conseil devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i>		257 347 387

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement	349 138 111	
5	– Dépenses en capital	90 392 058	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions, y compris la fourniture de biens et de services pour l'observatoire international du Télescope de trente mètres	353 335 834	
			792 866 003
	ÉCOLE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA		
1	– Dépenses du programme		63 416 105
	ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA, LIMITÉE		
1	– Paiements à la société pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		971 055 162
	GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci, notamment pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice	1 888 011 496	
5	– Dépenses en capital	327 465 645	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice, le montant prévu pour chaque subvention pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor – Contributions	223 573 483	
			2 439 050 624
	INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement	52 633 510	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	1 027 148 842	
			1 079 782 352
	LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE		
1	– Paiements à la Société		22 885 386
	LES PONTS JACQUES-CARTIER ET CHAMPLAIN INC.		
1	– Paiements à la société à affecter au paiement de l'excédent des dépenses sur ses revenus, exception faite de l'amortissement des immobilisations et des réserves, relativement à l'exploitation des ponts Jacques-Cartier, Champlain et Honoré-Mercier, d'une partie de l'autoroute Bonaventure, de l'Estacade du pont Champlain, du tunnel Melocheville et du pont de contournement de l'Île-des-Sœurs		331 777 000

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MARINE ATLANTIQUE S.C.C.		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Paiements à la société pour les dépenses liées à sa gestion – Paiements à la société pour les dépenses en capital – Paiements à la société pour les services de transport, y compris les services de transport maritime entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, et les navires, terminaux et infrastructures connexes 		76 545 000
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : <ul style="list-style-type: none"> a) les ententes de recherche concertée et les services de recherche; b) les activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires; c) l'administration du programme Agri-stabilité; d) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an 	535 624 241	
5	– Dépenses en capital	74 339 571	
10	<ul style="list-style-type: none"> – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions 	335 932 000	
			945 895 812

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement – Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice : <ul style="list-style-type: none"> a) les services du Secteur des programmes d'accès public; b) les services visant à aider les provinces à administrer les programmes provinciaux financés aux termes des ententes sur le développement du marché du travail; c) les services offerts au nom d'autres ministères fédéraux; d) les services de soutien internes fournis en vertu de l'article 29.2 de cette loi; e) tout montant facturé à une société d'État en vertu de l'alinéa 14b) de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> en lien avec les coûts de litige pour les recours par subrogation pour les sociétés d'État; f) la portion des coûts de litige découlant des règlements pour les demandes de réclamation auprès de tiers pour les ministères et les organismes faits en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i>. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an 	576 846 158	
5	<ul style="list-style-type: none"> – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions 	1 846 494 791	
			2 423 340 949

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement – Autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions peuvent avoir besoin et versement à ceux-ci des traitements déterminés par celles-ci – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et des éléments ci-après, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice : <ul style="list-style-type: none"> a) les services de recherche, les services d'analyse et les services scientifiques; b) les relevés hydrologiques; c) les services de réglementation; d) les services de surveillance, notamment les activités de surveillance des sables bitumineux; e) les droits d'entrée; f) les permis; g) les services de biens immobiliers. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an 	700 976 667	
5	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses en capital – Autorisation de faire des paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations – Autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral 	82 361 087	
10	<ul style="list-style-type: none"> – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions, y compris celles aux pays en développement via le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, sous forme de paiements en argent ou de fourniture de biens, d'équipement ou de services 	119 485 748	
			902 823 502

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et de services de soutien internes à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada; b) les activités liées aux recherches sur la communication au Centre de recherches sur les communications; c) les services et la procédure d'insolvabilité, au titre de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> , au Bureau du surintendant des faillites; d) les activités de Corporations Canada au titre de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> , de la <i>Loi sur les chambres de commerce</i> , de la <i>Loi canadienne sur les coopératives</i> , de la <i>Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif</i> et de la <i>Loi sur les corporations canadiennes</i> ; e) les services et la procédure réglementaire au Bureau de la concurrence pour les fusions et toute chose s'y rapportant, y compris les avis préalables à une fusion, les certificats de décision préalable et les avis consultatifs au titre de la <i>Loi sur la concurrence</i> . – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	356 511 722	
5	– Dépenses en capital	11 234 609	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	2 038 304 873	
L15	– Paiements effectués en vertu du paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	300 000	
L20	– Prêts effectués en vertu de l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	500 000	
			2 406 851 204

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION		
1	– Dépenses de fonctionnement	545 294 901	
	– Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services dans le cadre du programme Expérience internationale Canada, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice pour la prestation de ces services		
	– Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		
5	– Dépenses en capital	23 756 038	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	1 170 171 545	
	– Contributions, y compris la fourniture de biens et de services		
			1 739 222 484

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 29 570 334 909 \$ à l'égard des crédits 1, 5 et 10 du ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle sera effectué tout paiement afférent à l'un ou l'autre de ces engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 11 760 112 207 \$ deviendra payable dans les années à venir) – Autorisation de faire des dépenses ou des avances recouvrables, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, à l'égard du matériel fourni à des particuliers, des sociétés, des organismes extérieurs, d'autres ministères ou organismes fédéraux et d'autres administrations, ou des services rendus en leur nom – Autorisation d'effectuer des paiements dans le cadre : a) de programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada; b) de l'administration de ces programmes ou ententes, y compris les primes, contributions, avantages, frais et autres dépenses engagées pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour d'autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor. – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci, notamment pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	14 201 614 868	
5	– Dépenses en capital	3 102 710 864	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions, y compris : a) les montants versés à un bénéficiaire ou ce qui en tient lieu, notamment pour : (i) la fourniture de biens ou de services, (ii) l'utilisation d'installations, b) les contributions pouvant être approuvées par le gouverneur en conseil, aux termes de l'article 3 de la <i>Loi de 1950 sur les crédits de défense</i> , pour : (i) l'acquisition ou le transfert d'équipement de défense, (ii) la fourniture de services aux fins de défense, (iii) l'acquisition ou le transfert de fournitures ou d'installations aux fins de défense.	164 695 408	
			17 469 021 140

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DE LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN		
1	– Dépenses de fonctionnement – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	34 394 598	
5	– Subventions inscrites à tout budget de dépenses pour l'exercice – Contributions	161 523 000	
			195 917 598
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) les services juridiques fournis de manière obligatoire aux ministères et organismes fédéraux; b) les services juridiques – conformes au mandat du ministère – fournis de manière facultative à des sociétés d'État et à des organisations non fédérales ou internationales; c) les services de soutien internes fournis en vertu de l'article 29.2 de cette loi. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	234 300 919	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	350 315 319	
			584 616 238

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DE LA SANTÉ		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux; b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui à qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 943 584 804	
5	– Dépenses en capital	37 230 214	
10	– Contributions, sous forme de paiements en argent ou de fourniture de biens ou de services	2 116 553 920	
			4 097 368 938
	MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	123 231 161	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	914 540 358	
			1 037 771 519

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement, y compris celles liées à la nomination de représentants du Canada à l'étranger, à leur personnel et aux Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux – Autorisation de faire des avances recouvrables à des organismes internationaux jusqu'à concurrence de la valeur des actions détenues au sein de ces organismes; – Dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale – Dépenses recouvrables pour aider des citoyens et résidents canadiens domiciliés à l'extérieur du Canada qui se trouvent en difficulté à l'étranger, y compris leurs personnes à charge, et pour rapatrier ces personnes – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice : <ul style="list-style-type: none"> a) les foires commerciales et éducatives; b) les publications ministérielles; c) les services suivants : <ul style="list-style-type: none"> (i) la formation offerte par l'Institut canadien du service extérieur, (ii) les missions commerciales et autres services de développement du commerce international, (iii) les services de développement des investissements, (iv) les services de télécommunication internationale, (v) les autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, organismes, sociétés d'État et autres organisations non fédérales, (vi) les services consulaires spécialisés. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an 	1 557 659 937	
5	– Dépenses en capital	106 313 014	
10	<ul style="list-style-type: none"> – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions, y compris les paiements à d'autres fins précisées et la fourniture de biens et de services pour : <ul style="list-style-type: none"> a) la promotion du commerce et de l'investissement; b) l'aide humanitaire internationale et l'aide fournie en lien avec la sécurité internationale, le développement international et la paix mondiale. 	3 903 486 753	
15	<ul style="list-style-type: none"> – Paiements effectués dans le cadre : <ul style="list-style-type: none"> a) de programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada; b) de l'administration de ces programmes ou ententes, y compris les primes, contributions, avantages, frais et autres dépenses engagées pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour d'autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor. 	66 273 000	
20	– Aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, en consultation avec le ministre des Finances, à titre de		1

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
L25	<p>MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT (<i>suite et fin</i>)</p> <p>contributions aux institutions financières internationales pour l'exercice 2017-2018, qui, conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i>, ne dépasse pas 227 048 000 \$</p> <p>– Achat d'actions d'institutions financières internationales pour l'exercice 2017-2018 pour une somme d'au plus 30 420 000 \$ US — estimée à 39 860 000 \$ CAN —, effectué en conformité avec le paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> et grâce à l'aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, en consultation avec le ministre des Finances</p>	1	5 633 732 706

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN		
1	– Dépenses de fonctionnement – Dépenses relatives aux ouvrages, bâtiments et matériel – Autorisation d'effectuer des dépenses – recouvrables ou non – relatives aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral et aux services fournis à l'égard de celles-ci – Autorisation d'affecter des fonds dans le cadre d'activités favorisant le progrès économique des Indiens et des Inuits, relatives au développement de la capacité des Indiens et des Inuits et à l'approvisionnement en matériaux et en matériel – Autorisation de vendre de l'électricité, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux consommateurs qui sont des particuliers vivant dans des centres éloignés lorsque ces derniers n'ont pas accès aux sources alternatives locales d'approvisionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	892 342 724	
5	– Dépenses en capital – Dépenses relatives aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés : a) soit aux gouvernements provinciaux, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil; b) soit à des bandes indiennes ou à des Indiens, à titre collectif ou particulier, à la discrétion du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. – Dépenses relatives aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral – Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables pour des montants ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux pour des routes et ouvrages connexes	44 496 010	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	8 966 692 676	
L15	– Prêts à des revendicateurs autochtones, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour le paiement des frais afférents aux revendications autochtones (recherche, négociation et élaboration de documents)	25 903 000	
L20	– Prêts à des premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	1	
			9 929 434 411

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS		
1	– Dépenses de fonctionnement – Dépenses afférentes à l'entretien de propriétés immobilières, y compris celles relatives à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété ainsi que le paiement des taxes, assurances et services publics – Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, les dépenses afférentes : a) aux travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. (1970), ch. V-4), afin de corriger des défauts dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables; b) à tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	931 958 962	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor – Contributions	3 728 239 000	
			4 660 197 962
	MINISTÈRE DES FINANCES		
1	– Dépenses du programme – Contributions – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	89 280 597	
5	– Aide financière fournie par le ministre des Finances à l'Association internationale de développement, en vertu du paragraphe 8(2) de la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> , sous forme de paiements directs n'excédant pas, au total, 441 610 000 \$ pour l'exercice 2017-2018	1	
			89 280 598

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement – Participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches – Autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches – Autorisation de faire des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés – Autorisation de consentir des avances recouvrables pour des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis à des particuliers, à des organismes indépendants et à d'autres gouvernements en lien avec l'exercice de sa compétence en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et à la navigation maritime – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : <ul style="list-style-type: none"> a) les activités de la Garde côtière canadienne; b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an 	1 258 375 596	
5	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses en capital – Autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités et à des autorités locales ou privées à titre de contributions à des travaux de construction entrepris par ces administrations ou autorités 	751 805 774	
10	<ul style="list-style-type: none"> – Autorisation d'acheter des bateaux de pêche commerciale et d'en disposer – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions 	70 969 884	
			2 081 151 254

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : <ul style="list-style-type: none"> a) la vente de produits d'information et de produits forestiers; b) la délivrance de licences, de permis et de certificats en vertu de la <i>Loi sur les explosifs</i> et du <i>Règlement de 2013 sur les explosifs</i>; c) la formation et les attestations de formation liées à la loi et au règlement visés à l'alinéa b); d) la perception, dans le cadre des activités du ministère, de frais pour des services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration; e) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an 	496 759 758	
5	– Dépenses en capital	55 781 300	
10	<ul style="list-style-type: none"> – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions 	324 921 046	
			877 462 104

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DES TRANSPORTS		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation d'engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux dans le cadre de l'exercice d'une compétence en matière d'aéronautique – Autorisation de payer des commissions pour le recouvrement de revenus en vertu de la <i>Loi sur l'aéronautique</i> – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	596 606 256	
5	– Dépenses en capital	138 591 900	
10	Portes d'entrée et corridors – Contributions	113 975 543	
15	Infrastructures de transport – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	185 061 604	
20	Programmes autre que Portes d'entrée et corridors et Infrastructures de transport – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	37 739 369	
			1 071 974 672

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux – Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i>, de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> – Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice pour des services de gestion des locaux et des services communs et centraux – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an 	2 134 161 650	
5	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses en capital, y compris les dépenses relatives à des ouvrages autres que des biens fédéraux – Autorisation d'effectuer des remboursements à des locataires d'immeubles fédéraux relativement à des améliorations à ceux-ci autorisées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux 	1 441 927 728	
	MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN		3 576 089 378
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : <ul style="list-style-type: none"> a) les activités de l'Institut canadien de conservation, du Réseau canadien d'information sur le patrimoine et du Bureau de certification des produits audiovisuels canadien; b) les activités afférentes au programme Expérience de la capitale; c) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an 	208 821 920	
5	<ul style="list-style-type: none"> – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions 	1 210 058 005	
			1 418 879 925

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE		
1	– Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		71 600 477
	MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21		
1	– Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		7 820 000
	MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE		
1	– Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		32 515 112
	MUSÉE CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE		
1	– Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		24 865 000
	MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA		
1	– Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	46 203 410	
5	– Paiements au Musée à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection du Musée et des frais connexes	8 000 000	
			54 203 410
	MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE		
1	– Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		144 527 796
	OFFICE DES TRANSPORTS DU CANADA		
1	– Dépenses du programme		27 714 765
	OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE		
1	– Dépenses du programme – Contributions		72 478 474

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	OFFICE NATIONAL DU FILM		
1	– Dépenses du programme		74 375 345
	PPP CANADA INC.		
1	– Paiements à la société pour les dépenses de fonctionnement	11 800 000	
5	– Paiements à la société pour les investissements effectués avec le Fonds PPP Canada	267 700 000	
			279 500 000
	REGISTRAIRE DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA		
1	– Dépenses du programme		24 916 433
	SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES		
1	– Dépenses du programme		5 534 133

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR		
1	– Dépenses du programme	222 912 616	
	– Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et de ses autres activités, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice		
	– Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		
5	Dépenses éventuelles du gouvernement	750 000 000	
	– Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice		
	– Autorisation donnée au Conseil du Trésor de payer pour diverses dépenses urgentes ou imprévues auxquelles il n'est pas pourvu par ailleurs — notamment toute subvention ou contribution qui ne figure pas dans un budget des dépenses pour l'exercice et l'augmentation du montant de toute subvention qui y figure —, dans la mesure où ces dépenses sont conformes au mandat du ministère ou de l'organisme dont le crédit est ainsi augmenté		
	– Autorisation de réemployer les sommes affectées à des besoins, tirées d'autres crédits et versées au présent crédit		
10	Initiatives pangouvernementales	3 193 000	
	– Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice, pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives entreprises dans l'administration publique fédérale en matière de gestion stratégique		
20	Assurances de la fonction publique	2 398 570 604	
	– À l'égard de tout ou partie de la fonction publique et de toutes autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor, paiements effectués dans le cadre des programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou d'autres ententes — ou de l'administration de ces programmes ou ententes —, notamment au titre des primes, contributions, avantages sociaux, frais et autres dépenses		
	– Autorisation d'affecter tous revenus ou toutes autres sommes perçues dans le cadre des programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou d'autres ententes :		
	a) pour compenser notamment les primes, contributions, avantages sociaux, frais et autres dépenses liés à ces programmes ou autres ententes;		
	b) pour rembourser les employés éligibles, en application du paragraphe 96(3) de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> , pour l'excédent des primes retenues.		
25	Report du budget de fonctionnement	1 600 000 000	
	– Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice en raison du report de tout budget de fonctionnement de l'exercice précédent		
30	Besoins en matière de rémunération	600 000 000	
	– Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice pour :		
	a) des prestations parentales et de maternité;		

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR <i>(suite et fin)</i>		
	b) des versements liés à la cessation de service ou d'emploi; c) des rajustements apportés aux modalités de service ou d'emploi de l'administration publique fédérale, notamment la Gendarmerie royale du Canada, et des membres des Forces canadiennes, qui n'ont pas été pourvus par le crédit 15, Rajustements à la rémunération.		
33	Report du budget des dépenses en capital – Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice en raison du report de tout budget des dépenses en capital de l'exercice précédent	600 000 000	
			6 174 676 220
	SÉNAT		
1	– Dépenses du programme, notamment les paiements liés au fonctionnement des bureaux des sénateurs et le versement d'une allocation de logement au président du Sénat au lieu de la mise à sa disposition d'une résidence – Contributions		69 584 548
	SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES		
1	– Dépenses du programme		68 590 696
	SERVICE CANADIEN D'APPUI AUX TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS		
1	– Dépenses du programme – Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		52 628 925
	SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ		
1	– Dépenses du programme		526 615 028

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions – Autorisation de verser à la Caisse de bienfaisance des détenus les revenus tirés, au cours de l'exercice, des activités des détenus financées par cette caisse – Autorisation d'exploiter des cantines dans les établissements fédéraux et de verser les recettes, au cours de l'exercice, à la Caisse de bienfaisance des détenus – Paiements, selon les conditions fixées par le gouverneur en conseil : <ul style="list-style-type: none"> a) aux détenus libérés aux prises avec une incapacité physique résultant de leur participation aux activités normales dans des établissements fédéraux ou pour le compte de tels détenus; b) aux personnes à charge de détenus – libérés ou non – décédés à la suite de leur participation à de telles activités. – Autorisation au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure une entente avec le gouvernement de toute province en vue, selon le cas : <ul style="list-style-type: none"> a) de l'incarcération, dans les établissements de cette province, de personnes condamnées ou transférées dans un pénitencier; b) de l'indemnisation afférente à l'entretien de ces personnes; c) du paiement des frais de construction et d'autres frais connexes de ces établissements. 	1 962 343 216	
5	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses en capital, notamment les paiements : <ul style="list-style-type: none"> a) aux collectivités autochtones, au sens de l'article 79 de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>, au titre d'un accord visé à l'article 81 de cette loi et prévoyant la prestation de services correctionnels; b) aux organisations à but non lucratif prenant part aux mesures correctionnelles communautaires, aux provinces et aux municipalités, à titre de contributions pour leurs travaux de construction respectifs. 	208 941 724	
	SERVICE DE PROTECTION PARLEMENTAIRE		2 171 284 940
1	– Dépenses du programme		62 100 000
	SERVICES PARTAGÉS CANADA		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de technologie de l'information, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice 	1 263 902 106	
5	– Dépenses en capital	379 955 130	
			1 643 857 236

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT		
1	– Paiements à la Société visant à la rembourser pour les remises accordées par elle sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées, les dépenses contractées, les pertes subies et les frais et débours engagés, selon le cas : a) au titre de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ; b) dans le cadre des attributions qui lui sont conférées par toute autre loi fédérale et qu'elle exerce en conformité avec la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i> .		2 735 001 048
	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES		
1	– Paiements à la Société à des fins spéciales		22 210 000
	SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS		
1	– Paiements à la Société pour les dépenses de fonctionnement		140 034 681
	SOCIÉTÉ RADIO-CANADA		
1	– Paiements à la Société pour les dépenses de fonctionnement	1 076 202 798	
5	– Paiements à la Société pour le fonds de roulement	4 000 000	
10	– Paiements à la Société pour les dépenses en capital	107 821 000	
			1 188 023 798
	STATION CANADIENNE DE RECHERCHE DANS L'EXTRÊME-ARCTIQUE		
1	– Dépenses du programme – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions		20 963 206
	STATISTIQUE CANADA		
1	– Dépenses du programme – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice		405 558 550
	TÉLÉFILM CANADA		
1	– Paiements à la société devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>		100 453 551
	TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL)		
1	– Dépenses du programme		9 449 156

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
1	<p style="text-align: center;">VIA RAIL CANADA INC.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Paiements à la société pour les dépenses liées à sa gestion – Paiements à la société pour les dépenses en capital – Paiements à la société en vue de la prestation d'un service ferroviaire au Canada, conformément aux contrats conclus en vertu du sous-alinéa c)(i) du crédit 52d (Transports) de la <i>Loi no 1 de 1977 portant affectation de crédits</i> 		<p style="text-align: right;">221 004 897</p> <hr/> <p style="text-align: right;">96 083 638 251</p>

Postes devant être inclus dans l'annexe 2 proposée au projet de loi de crédits
(pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2017-2018**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice :	1 388 555 431	
	a) les droits – liés aux activités à la frontière – perçus pour la prestation d'un service, l'utilisation d'une installation, l'achat d'un produit ou l'exercice d'un droit ou d'un privilège;		
	b) les paiements reçus au titre de contrats conclus par l'Agence.		
5	– Dépenses en capital	202 466 241	
			1 591 021 672
	AGENCE DU REVENU DU CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement – Contributions – Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	3 173 383 552	
5	– Dépenses en capital – Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	59 363 678	
			3 232 747 230
	AGENCE PARCS CANADA		
1	– Dépenses du programme – Dépenses en capital – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions, notamment :	1 258 090 149	
	a) les dépenses afférentes à des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral;		
	b) les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions à l'égard des engagements assumés par ces dernières.		
5	– Somme créditée au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques pour les fins visées au paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	500 000	
			1 258 590 149
			6 082 359 051